



HAL
open science

Les lieux de vie et d'accueil (LVA). Interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance

Céline Jung, Melaine Cervera, Yana Zdravkova, David Mahut, Florence Tardif-Bourgoin

► To cite this version:

Céline Jung, Melaine Cervera, Yana Zdravkova, David Mahut, Florence Tardif-Bourgoin. Les lieux de vie et d'accueil (LVA). Interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance. [Rapport de recherche] APEX. 2020, pp.186. hal-02970222

HAL Id: hal-02970222

<https://hal.science/hal-02970222>

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les Lieux de vie et d'accueil (LVA).
Interroger les marges de l'accueil
en protection de l'enfance

Association de promotion des expérimentations sociales

Recherche soutenue par :

l'Observatoire national de la
protection de l'enfance
(ONPE) - Appel d'offres
ouvert 2018

La Fédération nationale des
lieux de vie et d'accueil **FNVL**

Les départements de la
Gironde et de la **Loire-
Atlantique**

RAPPORT FINAL
31 mars 2020

ÉQUIPE

Céline Jung, sociologue, responsable scientifique,
Melaine Cervera, socio-économiste,
David Mahut, sociologue,
Florence Tardif-Bourgoin, docteure en sciences de l'éducation,
Yana Zdravkova, sociologue.

Contact

Céline JUNG
celinelorientejung@gmail.com
06 23 85 10 06

AVANT-PROPOS

Nous tenons à remercier les habitants des six lieux de vie et d'accueil (LVA) de notre enquête. Les permanents de LVA ont non seulement accepté d'être scrutés au quotidien dans leurs pratiques mais ils nous ont aussi accueillis dans leurs propres maisons. Ils ont montré tout le sens du mot "accueil" en nous hébergeant généreusement au cours de plusieurs séquences d'immersion. Nous remercions les enfants et les jeunes accueillis qui ont accepté de partager un peu de leur temps et de leur vie avec nous.

Nous remercions les membres du bureau de la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV), soutenant cette recherche, avec lesquels nous avons entretenu des échanges constructifs tout au long de la démarche, en particulier Christian Borie. Par leur intermédiaire, nous avons pu rassembler des sources documentaires permettant de construire les critères de sélection des six LVA de notre enquête, afin de refléter la plus grande diversité d'organisations et de configurations. Nous avons eu de nombreux échanges et pu rencontrer deux jeunes anciennement accueillis en LVA. Nous les remercions pour leur confiance dans notre démarche.

Ces échanges se sont ensuite construits au sein du comité de pilotage de la recherche associant l'équipe de l'APEX, le bureau de la FNLV et des représentants des départements de la Gironde et de la Loire-Atlantique, qui ont soutenu la recherche. Gisèle Gueller, cheffe du bureau des établissements extérieurs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département de la Seine-Saint-Denis, a également été associée en tant que personne qualifiée. Nous remercions les membres du comité de pilotage dont les réunions ont rythmé les étapes de la recherche.

Menée grâce au soutien de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) dans le cadre de l'appel à projets ouvert 2018, cette recherche vise l'amélioration des connaissances du travail des « permanents » de lieux de vie et d'accueil (LVA) et du quotidien des enfants qui y sont accueillis. Elle s'intéresse à un placement éducatif souvent laissé dans l'ombre, concernant autant les pratiques qui s'y déroulent que les valeurs et les modes d'organisation qui les sous-tendent. Les questions posées par les lieux de vie, au-delà de leur singularité, embrassent des problématiques aux répercussions plus larges pour la protection de l'enfance.

RÉSUMÉ

Avec le soutien de la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV), l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et deux départements (Gironde et Loire-Atlantique), cette recherche sur les lieux de vie et d'accueil (LVA) est partie d'un postulat : les LVA constituent une forme marginale d'accueil pour des enfants qui ne trouvent pas de place dans les autres réponses de protection de l'enfance.

Nous avons interrogé ce postulat en passant par les coulisses de six LVA aux différences marquées : en termes de statut et organisation (de l'association à la Société à responsabilité limitée (SARL) en passant par des travailleurs indépendants), de projet (du plus généraliste au plus spécialisé), et de trajectoire des « permanents » et zones géographiques.

À contre-courant des discours des acteurs, nous analysons une professionnalisation des permanents des LVA qui s'illustre dans une posture réflexive et créative, qui tire les permanents de LVA vers une logique de développement. Les nouveaux projets s'accompagnent de transformations d'ampleurs variables selon les LVA. Ils apparaissent comme des entrepreneurs alternatifs, en tension entre un « éducateur entrepreneur » et une « entreprise éducative ». Suivant la combinaison de multiples dimensions (entrepreneuriale, professionnelle, familiale et militante), les LVA développent un ethos professionnel plus « familial » ou plus « institutionnel ». La séparation, qu'elle soit réelle ou symbolique, de la sphère du travail et de la sphère privée domestique, est un élément déterminant dans cette tension.

Les trajectoires des enfants accueillis en LVA laissent voir une impossible place pour eux avant leur arrivée au LVA : ni chez eux, ni à l'école, ni en famille d'accueil, ni en « foyer ». Elles démontrent la construction sociale d'une « incasabilité » mise en question au début de l'enquête. Pour eux, l'arrivée dans le LVA stoppe ou freine la succession de ruptures et leur permet de réintégrer les calendriers et les territoires de l'enfance. En cela, les LVA constituent une réponse d'accueil durable pour des enfants protégés.

Les LVA ne sont pas en dehors du système, mais s'inscrivent dans ses espaces interstitiels. À cette place, ils questionnent l'écosystème avec lequel ils sont en relation pour fonctionner. En étant ni une famille d'accueil, ni un établissement, en intriquant réalisation de soi et poursuite d'une mission sociale, ils relient plusieurs formes d'action socio-éducative tout en en marquant les différences.

GLOSSAIRE

ASE	Aide sociale à l'enfance
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CATTP	Centre d'activité thérapeutique à temps partiel
CD	Conseil départemental
CMP	Centre médico-psychologique
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
FNLV	Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil
GERPLA	Groupe d'échange et de recherche pour et sur la pratique en lieu d'accueil
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
LVA	Lieu de vie et d'accueil
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MFR	Maison familiale et rurale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TDC	Tiers digne de confiance
UNSS	Union nationale du sport scolaire
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
RÉSUMÉ	3
GLOSSAIRE	4
SOMMAIRE	5
LISTE DES ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX.....	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
1 Problématique et mouvement du rapport	10
1.1 Les LVA, entre marginalité et normalisation	11
1.2 Les LVA, entre éducateur entrepreneur et entreprise éducative	13
2 Méthode	14
2.1 L’observation participante	15
2.2 Les entretiens compréhensifs	16
2.3 Les entretiens d’explicitation (EDE)	17
3 Construction de l’hypothèse structurante	18
3.1 Du terrain à l’explicitation	18
3.1.1 Les EDE : choix des situations proposées à l’évocation	21
3.1.2 Ethos professionnel « institutionnel » vs « familial » dans les situations du quotidien : le dehors et le dedans	22
3.1.3 Ethos professionnel « institutionnel » vs « familial » dans le rappel du cadre : cadre normatif et cadre d’accueil	23
3.2 Hypothèse : ethos professionnel « institutionnel » vs « familial ».	23
4 Terrain	26
PARTIE 1 Trajectoires et engagement des permanents de LVA : entre « souci de soi » et « souci des autres »	31
1.1 Des lieux portés par des personnes	31
1.1.1 Le LVA C1 : d’un projet de couple à un pacte éthique d’actionnaires	31
1.1.2 Le LVA C2 : un projet individuel « malgré lui »	34
1.1.3 Le LVA D1 : un projet imbriqué dans une entreprise familiale	36
1.1.4 Le LVA D2 : un lieu où vivent les enfants	38
1.1.5 Le LVA M : un projet de vie en famille militant	39
1.1.6 Le LVA Y : un « mix entre structure conventionnelle et lieu de vie »	41

1.2 Engagement dans un lieu de vie et trajectoires personnelles	42
1.2.1 Des origines sociales très diversifiées pour une même activité	42
1.2.2 Des trajectoires résidentielles vers le milieu rural mais éloignées de la néo-ruralité .	44
1.2.3 Les LVA : une affaire de famille ?	45
1.2.4 Le travail en LVA dans la trajectoire professionnelle	47
1.3 L'investissement de soi en LVA : entre « souci de soi » et « souci des autres	50
1.3.1 L'engagement comme permanent de LVA : une dynamique pluridimensionnelle	53
1.3.2 Processus d'engagement et ethos professionnel	55
1.3.3 De l'éducateur entrepreneur à l'entreprise éducative : un continuum plutôt qu'une rupture	55
Conclusion	57
PARTIE 2 Les enfants et la vie au LVA	58
2.1 Les enfants accueillis en LVA : « ceux dont personne ne veut » ?	63
2.1.1 Les LVA spécialisés	66
2.1.2 Les LVA généralistes	71
2.2 Arriver au LVA	75
2.2.1 Le LVA dans le parcours des enfants	75
2.2.2 Investir les lieux	81
2.3 Vivre et cohabiter dans le LVA	84
2.3.1 L'emploi du temps	85
2.3.2 Les relations	92
2.3.3 Sortir du LVA	98
Conclusion	100
PARTIE 3 Les cadres de l'accueil et de l'accompagnement	102
3.1 Géographie intérieure et sociale des LVA ou l'aménagement du « vivre avec »	103
3.1.1 L'aménagement « familial » du LVA	103
3.1.2 L'aménagement « institutionnel » du LVA	109
3.1.3 La frontière entre les jeunes accueillis et les adultes accueillants	112
3.2 Le cadre normatif	112
3.2.1 Le travail du quotidien : une fonction structurante et sécurisante	113
3.2.2 Régulation du groupe des jeunes	115
3.2.3 L'autonomie relative du groupe des jeunes	117
3.2.4 Le hors-cadre	118
3.3 L'accompagnement socio-éducatif	124
3.3.1 Le sens de l'accompagnement	124
3.3.2 La continuité de l'accompagnement hors LVA	126
Conclusion	131

PARTIE 4 Les LVA : un entrepreneuriat alternatif ?	134
4.1. L'économie des LVA	134
4.2. Les LVA comme aventure entrepreneuriale	137
4.2.1 Entreprise éducative et éducateur entrepreneur	137
4.2.2 Des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?	139
4.2.3 Les LVA : le privé dans le public ou le public dans le privé ?	141
4.3 Les LVA inscrits dans une économie plurielle	143
4.3.1 L'hybridation des ressources	143
4.3.2 La dimension réciprocitaire des LVA	146
4.3.3 Le LVA comme entreprise solidaire	147
4.4 Les formes de gouvernement des LVA	151
4.4.1 La forme associative interrogée : l'éducateur entrepreneur en question	151
4.4.2 L'indépendant et les sociétés commerciales : l'entreprise éducative en question	155
Conclusion	159
CONCLUSION : Incasable, inclassable, inacceptable : marges et problèmes publics en protection de l'enfance	162
1. Une autre place pour « ceux dont personne ne veut ».....	162
2. De « l'éducateur entrepreneur » à « l'entreprise éducative ».....	164
3. Un projet de vie	167
4. Déplacement du problème public : des « incasables » à l'institution inacceptable	168
BIBLIOGRAPHIE	171
ANNEXES :	177
1 Analyse des EDE - Illustrations	177
2 Schémas spatiaux des LVA	181

ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX

Encadré 1	Recherche ethnographique avec des enfants. Dispositions éthiques	16
Encadré 2	L'appui sur une définition spécifique de l'économie	145
Figure 1	Classement des 6 LVA dans les échelles familiale/professionnelle selon le critère considéré	20
Figure 2	Les LVA en trois sphères économiques	135
Schéma 1	Les LVA en termes d'économie plurielle	144
Tableau 1	Critères pour définir un cadre d'activité en LVA selon le discours des permanents de LVA	19
Tableau 2	Dichotomie ethos professionnel institutionnel/ethos professionnel familial : dimension dehors/dedans	24
Tableau 3	Dichotomie ethos professionnel institutionnel /ethos professionnel familial : dimension cadre normatif/cadre de l'accueil	24
Tableau 4	Critères de sélection des six LVA enquêtés	26
Tableau 5	Les six LVA enquêtés selon leurs caractéristiques principales	28
Tableau 6	Parcours institutionnel des enfants accueillis dans les LVA de l'enquête APEX	59
Tableau 7	Parcours comparés des jeunes de 17 à 20 ans ayant connu au moins un placement en LVA et n'ayant jamais connu un placement en LVA en 2013-2014 (ELAP)	65
Tableau 8	Les LVA comme entreprise solidaire	149

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1 Problématique et mouvement du rapport

L'histoire des origines des Lieux de vie et d'accueil (LVA), qui puise ses racines dans l'antipsychiatrie et le refus du « morcellement, [de] la spécialisation et [de] la hiérarchisation de la prise en charge dans le secteur social, médico-social et psychiatrique » (Combes, 2010) se rejoue aujourd'hui pour les LVA, dans le contexte dit de « désinstitutionnalisation¹ » (au sens d'une remise en cause du placement dans des établissements au profit d'un accueil de type familial), qui ouvre un horizon de développements nouveaux. Longtemps dans un flou juridique qui convenait à leurs fondements militants (au temps de leur émergence dans les années 1970), depuis le tournant de leur reconnaissance officielle avec la loi du 2 janvier 2002² rénovant l'action sociale et médico-sociale, les LVA sont entrés dans l'arsenal des réponses à destination des jeunes protégés. Ils sont aussi soumis à une redéfinition. *A priori* porteuse d'un cadre plus protecteur pour les acteurs, celle-ci ne va cependant pas sans effets perturbateurs pour les « permanents » des lieux de vie. Désormais, le permanent de lieu de vie doit mettre en place les outils de la loi : projet de service ou d'établissement, livret d'accueil, évaluation interne/externe... Pas moins de 10 recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)³ leur sont applicables. La demande de reconnaissance de la spécificité de leur accompagnement a donc conduit finalement à une certaine normalisation des LVA (Letourneux, 2005), tout en leur ménageant une place à part.

Les LVA recouvrent aujourd'hui des organisations très diverses, du cadre familial à des accueils en studios autonomes en passant par des formes économiques hybrides. C'est le seul type de structure qui peut être géré par des organismes privés à but lucratif : cela concerne 20 % des LVA en 2012, la plupart étant gérés par des associations (77 %) (Piquet, 2016a). Les professionnels produisent aussi leurs propres outils d'encadrement de leur activité. Professionnels ? La question elle-même est débattue. Certains d'entre eux revendiquent des compétences spécifiques, d'autres les valeurs éducatives du partage du quotidien dépouillées de références professionnelles. Les uns insistent sur la dimension du lien, d'autres sur la médiation par l'activité, qui peut d'ailleurs être leur métier premier (équitation, élevage...), d'autres encore sur la réinsertion des accueillis (Minart, 2013). Ce flou entre métier et mode de vie serait précisément propre à la créativité et la souplesse des LVA qui feraient défaut aux institutions traditionnelles.

Cette réalité protéiforme est mal connue, tout autant que les valeurs et pratiques qui sous-tendent cette diversité. Cette recherche se propose de scruter le quotidien de six LVA aux projets et organisations différenciés, pour saisir le réel de l'activité (Champy, 2012) de ces permanents des lieux de vie en interaction avec les jeunes qui leur sont confiés, en s'attardant sur les trajectoires des protagonistes. Les méthodes ethnographiques, reposant sur une insertion personnelle du chercheur

¹ Mouvement impulsé par les instances internationales sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), notamment par les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, Résolution des Nations-Unies, 24.02.2010. Il rejoint un mouvement plus large qui concerne, au-delà de la protection de l'enfance, les accompagnements en établissement, que ce soit dans le secteur médico-social ou sanitaire à tous les âges de la vie.

² Suivie du décret n°2004-1444 du 23 décembre 2004 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil mentionnés au III de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

³ Désormais intégrée à la Haute autorité de santé (HAS), Département de la qualité et de l'accompagnement social et médico-social (DIQASM).

lors de 3 séquences d'immersion totale d'une semaine chacun, dans 6 LVA, sont propices à cette mise au jour.

Nous montrerons, dans ce rapport, que la réalité dépasse un simple clivage entre une organisation artisanale d'un accueil en famille d'un côté, et un accueil règlementé et professionnel de l'autre. Notre recherche montre au contraire que tous les LVA ont négocié le virage de la professionnalisation en ménageant chacun une singularité qui se joue sur divers segments. Chaque LVA est une hybridation du profane et du professionnel, voire de l'institutionnel. Notre recherche met au jour deux grandes tendances d'ethos professionnel, entendu comme « un engagement sur lequel le sujet s'appuie pour affirmer son positionnement professionnel ; cet engagement articule une logique d'incorporation des normes et des valeurs avec un désir de métier qui va chercher à se concrétiser avec l'affirmation du soi professionnel » (Jorro, 2010). Par-delà leurs singularités, les LVA se distinguent entre ceux qui développent un ethos professionnel « familial » et ceux qui développent un ethos professionnel « institutionnel ». La tendance détermine – autant qu'elle est déterminée par lui – le modèle d'action et, *in fine*, l'accueil des enfants.

1.1 Les LVA, entre marginalité et normalisation

Unités éducatives à mi-chemin entre l'accueil en famille et l'accueil en établissement⁴, les Lieux de vie et d'accueil (LVA) peuvent accueillir des jeunes confiés au titre de la protection de l'enfance⁵. Ces "microstructures"⁶, d'une capacité de 5 à 6 places en moyenne, restent des structures d'accueil "non traditionnelles", fondées sur le partage du quotidien. Elles sont réputées offrir « une prise en charge de type familial, autour d'un ou plusieurs permanents éducatifs », selon la définition rappelée par la DREES⁷. « Assurant un accompagnement continu et quotidien, ils visent à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies et exercent également une mission d'éducation, de protection et de surveillance » (Mainaut, 2012) à l'égard des mineurs qui leur sont confiés⁸. Les LVA affichent un prix de journée moins élevé que les établissements classiques tels que les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), une différence imputable à un taux d'encadrement réglementaire moins élevé⁹ (60 % en LVA contre 83 % en MECS). Les acteurs se disent de plus en plus sollicités et ne pouvant répondre à la demande. Selon la DREES, le nombre de LVA est passé, entre 2008 et 2012, de 384 (Mainaut, 2012) à 451 (Piquet, 2016a). Ils accueillent fin 2017 4 382 enfants selon l'enquête Aide sociale contre 2 800 places recensées fin 2012.

⁴ Quoique considérés comme établissements dans les statistiques (voir *infra*).

⁵ Les LVA peuvent accueillir des adultes, des adolescents ou des enfants en situation sociale, familiale ou psychologique difficile. Nous nous intéressons ici aux LVA accueillant des enfants et des jeunes de moins de 21 ans, au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ils sont autorisés par le président du Conseil départemental (et le préfet de Département au nom du ministère de la Justice pour les jeunes accueillis dans le cadre la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ). Une convention est signée entre le responsable de l'organisme gestionnaire et le président du Conseil départemental qui délivre une autorisation de fonctionnement. Pour accueillir des enfants placés directement par le juge, les établissements peuvent également être habilités « Justice » par le préfet.

⁶ Ce terme est à manipuler avec précaution car il désigne aussi très précisément des établissements au sens strict (sur le plan réglementaire) conçus d'abord sur un mode expérimental, pour accueillir des jeunes dits « incasables » (Lorient, 2019).

⁷ L'enquête établissements sociaux dite "enquête ES" de la DREES prend en compte les LVA accueillant des enfants confiés par le service départemental de l'ASE ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative ou d'une protection judiciaire – au titre de l'enfance en danger (article 375 du Code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 février 1945).

⁸ 7 à 10 maximum selon les autorisations et conditions d'accueil hors dérogation.

⁹ Calculé à partir du Smic horaire avec un plancher de 14,5 X taux horaire Smic.

Si les LVA sont les plus petites unités d'accueil, elles sont aussi celles qui se spécialisent le plus du point de vue du public accueilli : en 2012, 31 % des LVA sont réservés à des garçons et 7 % à des filles, avec des publics globalement plus âgés que dans les autres établissements ; 3 % seulement des LVA sont spécialisés dans l'accueil des jeunes majeurs. Enfin, les LVA se caractérisent par un accueil de jeunes aux difficultés multiples (pour 71 % d'entre eux) et de jeunes déscolarisés (69 %) (Mainaut, 2012). Les LVA semblent être identifiés comme une solution lorsque les autres possibilités d'accueil ont été épuisées (Minart, 2013), ou pour des séjours dit de "rupture". Les jeunes orientés vers les LVA leur seraient confiés « en désespoir de cause [*et les lieux de vie seraient*] vécus comme l'ultime possible », selon les mots d'un permanent de lieu de vie (Borie, 2015)¹⁰. Pour celui-ci, « le constat est clair : les jeunes que nous accueillons sont de plus en plus perdus, sans repères, quand ce n'est pas agressifs ou violents. Leurs problématiques sont de plus en plus complexes [...] ces jeunes sont sans espoir et ne voient pas l'intérêt de l'effort que la société leur demande. [...] Ils ne croient pas en eux-mêmes, ne croient pas en leur chance » (*Idem.*).

La relative invisibilité des LVA tient peut-être au fait qu'ils « s'adressent le plus souvent à des jeunes ayant un parcours institutionnel "lourd" » (Michel, 2013) et qu'ils sont souvent sollicités en bout de chaîne¹¹ (Helfter, 2008 ; Lenzi et Pény, 2015). La spécificité du public, « incasable » dans les autres modalités d'accueil, ne peut en effet que résonner avec la singularité des LVA au sein de l'offre d'accueil éducatif pour les jeunes protégés : « activité marginale du travail social » (Minart, 2013), entre invisibilité sociale et politique (Cervera et Hourcade, 2015 ; ONPES, 2016¹²), passant pour réussir là où les dispositifs plus classiques ont échoué.

L'entrée dans le travail social en 2002 de ce « joker éducatif » semble aller de soi au regard de la mission exercée. Elle est pourtant loin d'être évidente au regard de l'histoire, des conditions actuelles d'exercice de cette mission et des parcours des permanents de lieux de vie. Alors que les LVA se sont inventés dans les années 1970 en opposition radicale aux institutions sanitaires, médico-sociales et pénitentiaires, puis en complémentarité avec celles-ci (Fourré, 2006), ils se trouvent aujourd'hui dans une position paradoxale : dans une marge négociée dans la normalisation, dans la peur du contrôle comme de l'incontrôlable, dans la revendication du collectif et de la singularité. Le fait qu'ils soient qualifiés par certains de « conservatoire des expérimentations sociales » (Minart, 2013) ouvre aux LVA une certaine légitimité dans un contexte où les réponses classiques sont souvent mises en échec.

Derrière la reconnaissance de la spécificité de l'accompagnement en LVA se dessine des écarts au sein même de ce groupe d'acteurs quant aux représentations qu'ils se font de leur mission et de leur posture. Si les LVA constituent certes une réponse singulière au sein des possibilités d'accueil en protection de l'enfance¹³, leurs statuts peuvent varier : associations, Société anonyme à responsabilité limitée (SARL), travailleurs indépendants, Société par actions simplifiées (SAS). Quant aux permanents des lieux de vie, ils peuvent aussi bien se déclarer autodidactes ou travailleurs sociaux, partager leur

¹⁰ Christian Borie est aujourd'hui le président de la Fédération nationale des lieux de vie (FNLV).

¹¹ À titre d'exemple, les villages d'enfants sont davantage connus alors qu'ils accueillent, fin 2012, 2 fois moins d'enfants et adolescents que les LVA (ces derniers en accueillent 2 514 contre 1 278 pour les villages d'enfants) selon l'enquête ES (Piquet 2016b). À noter que les LVA accueillent fin 2017 4 382 enfants selon l'enquête Aide sociale de la Drees (sans précisions pour les villages d'enfants).

¹² En 2016, l'ONPES identifiaient les familles d'enfants placés comme publics invisibles sans cibler les enfants eux-mêmes.

¹³ À côté de l'accueil familial et des Maisons d'enfants à caractères social (MECS), Foyers de l'enfance ou encore villages d'enfants, pour les principales réponses possibles.

propre maison ou avoir des habitations séparées¹⁴, voire coordonner des appartements en semi-autonomie. Certains constatent que ce « ne sont plus "les aventuriers du social" qui vont vivre avec le jeune, mais dans le meilleur des cas des professionnels qui créent des "mini-MECS" [...] dans le pire des "entrepreneurs du social" qui ont trouvé dans le lieu de vie un statut dans lequel ils pensent pouvoir mettre ce qu'ils veulent », selon le président de la FNLV (Borie, 2015). La tension entre des modèles légitimes et d'autres qui le seraient moins, est bien palpable. Elle est à l'œuvre au sein des LVA et des diverses organisations les représentant, révélant des écarts quant aux représentations que ces acteurs eux-mêmes se font de leur mission et de leur « bonne » posture.

Comment faire identité collective (Wittorski, 2008) dans ce contexte d'hétérogénéité ? Au-delà de cette hétérogénéité des statuts et organisations, quelles sont les pratiques concrètes des acteurs ? Le large spectre des organisations recouvert par l'appellation LVA laisse présager des accueils différents, potentiellement adaptés à des besoins distincts des jeunes qui mettent le plus en difficulté les institutions classiques. Comment font face les professionnels ? En quoi ces pratiques peuvent-elles renouveler les réponses éducatives ?

1.2 Les LVA, entre éducateur entrepreneur et entreprise éducative

Notre recherche met à l'épreuve l'idée d'un LVA mythique des origines. Les oppositions *a priori* (familial-artisanal *versus* professionnel-institutionnel) ne résistent pas à l'enquête ethnographique. Par exemple, créer un LVA sous un statut d'entreprise ne signifie pas de ne pas vivre avec les enfants ; aucun LVA ne fonctionne avec seulement un couple d'accueillants sans autre salarié ; avoir un partenariat étroit avec un département s'observe dans les modèles qui impliquent, au-delà du permanent, toute sa famille ; avoir une formation en travail social n'empêche pas de convoquer sa propre parentalité dans l'accueil des enfants. On pourrait multiplier ces exemples pour montrer que finalement, tout LVA est en fait un modèle hybride. Certains ont cependant des tendances plus marquées que les autres, mais selon l'indicateur retenu, ils peuvent relever de plusieurs catégories. Ils sont, de ce point de vue, *inclassables*. Tous procèdent d'une professionnalisation de l'accueil en lieu de vie d'une manière singulière. Il faut donc chercher ailleurs les marqueurs fondamentaux qui les distinguent entre eux, et des autres réponses en termes d'accueil en protection de l'enfance.

Si l'on s'intéresse à l'objectif des LVA, qui est d'accueillir des enfants séparés de leurs parents et de leur offrir si possible une stabilité dans un contexte familial, on note que, si les six LVA de l'enquête relèvent d'un accueil de type familial avec des nuances entre chacun d'entre eux, la relation et le rapport à l'enfant permet d'identifier des tendances plus ou moins professionnelle selon les LVA.

C'est ce que permettent de comprendre les analyses des entretiens d'explicitation (EDE) conduits avec chaque permanent garant du projet concernant sa pratique éducative. Une différenciation au niveau de l'impulsion du projet se dessine alors. Ce serait ainsi le fait d'être soi-même créateur du LVA (ou le racheter pour le remodeler, ce qui n'est pas la même chose que de le reprendre pour faire perdurer l'ancienne organisation), qui induit une relation éducative de l'adulte à l'enfant mobilisant davantage des savoirs expérientiels (en tant qu'enfant et en tant que parent) que des savoirs professionnels (issus du travail social et de l'éducation spécialisée notamment). Dans tous les cas, la

¹⁴ Bien que la définition du lieu de vie et d'accueil selon le Code de l'action sociale et des familles (CASF) « constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents mentionnés au III dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté » (Art. D316-1).

dimension de projet et d'autonomie dans la conduite de celui-ci, que ce soit au niveau de son organisation, sa gestion et son développement, nous amène à considérer que cette « aventure sociale » est aussi une « entreprise ».

Nous posons une première hypothèse d'une dissociation entre **l'éducateur entrepreneur**, autrement dit un individu qui crée un LVA dans le but d'accueillir des enfants pour participer à leur éducation, et **l'entreprise éducative**, un collectif créé pour accueillir des enfants à besoin éducatif.

Après avoir rappelé les enjeux de notre démarche et la construction de notre hypothèse structurante, nous mobiliserons le matériau ethnographique recueilli pour mettre à l'épreuve notre hypothèse en quatre parties. Une récolte de données selon un croisement de méthodes décrit ci-après, nous permet d'analyser les tendances entre deux modèles et leurs applications concernant la posture et la trajectoire du permanent du lieu de vie (I), les enfants accueillis en LVA (II), le cadre normatif et d'accueil (III), le modèle socio-économique des LVA (IV). La conclusion de cette analyse nous permettra d'élargir ces résultats à d'autres enjeux en protection de l'enfance.

2 Méthode

La méthodologie de cette recherche s'apparente à la *grounded theory* (Glaser et Strauss, 1967) qui permet de fonder une première analyse à partir des données empiriques plutôt qu'à partir de cadres théoriques. Le chercheur doit posséder un outillage solide pour reconnaître ce qui émerge des données : c'est sa "sensibilité théorique" qui lui permet de reconnaître les similitudes et les différences parmi ses données. En ce sens, la composition pluridisciplinaire de l'équipe de recherche et le croisement de méthodologies offre un cadre de recherche et d'analyse fécond.

Le mode d'enquête choisi, essentiellement ethnographique, repose sur une présence prolongée des chercheurs dans les LVA. L'ethnographie suppose des temps suffisamment longs d'immersion pour que l'enquêteur puisse s'imprégner et se familiariser avec le monde qu'il cherche à comprendre. Nous avons ainsi procédé à trois séquences de cinq jours et nuits d'affilée par LVA investigué, incluant pour certains des week-ends et/ou périodes de vacances des enfants. L'objectif est de placer les enquêteurs en interaction directe avec les professionnels et leur milieu. Le partage de leur quotidien donne un accès privilégié aux conditions dans lesquelles ils exercent leur métier, à leurs pratiques professionnelles formelles et informelles, aux manières dont ils organisent et se représentent leur travail. « Entrer dans la place » (Goffman, 1989) ouvre des rapports de confiance entre les enquêtés et les enquêteurs. C'est aussi l'occasion d'observer en temps réel les façons dont les professionnels interagissent entre eux et avec les enfants et adolescents qu'ils accompagnent, d'appréhender les sources de cohésion ou de conflit qui peuvent les rapprocher ou les opposer, de saisir les difficultés qu'ils traversent ou les contraintes qu'ils rencontrent, souvent difficilement observables autrement.

En amont de l'enquête nous avons procédé à une mise à plat des différentes organisations des LVA afin de cibler six LVA accueillant des jeunes confiés au titre de la protection de l'enfance qui se distinguent par : *le statut* (association, SARL, SAS, travailleur indépendant), *l'organisation* (couple de permanents ou équipe pluri-professionnelle), *la profession ou formation initiale* (travailleurs sociaux, autres professions), et *le public* (âge, genre et nombre de jeunes accueillis – voir tableau 4). Ils représentent aussi une diversité de :

- territoires géographiques d'implantation du LVA et de provenance des enfants ,
- affiliation : sans affiliation particulière ou adhérant à la FNLV, ou à d'autres groupements professionnels que la FNLV (par exemple le GERPLA),
- organisations et de statuts des lieux de vie.

Nous mobilisons deux des outils classiques du recueil de données ethnographiques : l'observation participante (avec la tenue systématique du journal de terrain) et l'entretien approfondi (qui s'ajoute aux discussions informelles). D'autre part, des entretiens d'explicitation (EDE) ont été menés avec les six permanents principaux des lieux de vie.

2.1 L'observation participante

Observer tout en participant implique pour le chercheur d'être le témoin actif des scènes sociales dans lesquelles il est engagé. Le but de cette démarche est multiple : favoriser l'insertion de l'enquêteur, réduire les effets de perturbation induits par sa présence, encourager une circulation plus spontanée de la parole, interagir avec les acteurs en situation.

Nous avons veillé à décrire, en détail, les faits tels qu'ils se seront déroulés sous nos yeux afin d'objectiver au moment de l'analyse, à la fois les positions des chercheurs au sein des interactions et les interactions elles-mêmes. Les enquêteurs ont en effet porté une attention soutenue aux places qui leur étaient accordées au sein des lieux de vie investigués ainsi qu'aux rapports enquêtés/enquêteurs. Réfléchir aux conditions de l'enquête permet de mettre en contexte la nature des données collectées et les résultats obtenus, et d'en reconnaître les limites comme les portées.

Les transcriptions détaillées des observations *in situ* ne se font pas sur le vif, mais après coup. Nous avons cherché à réduire le temps entre le moment où une scène est observée et le moment de sa transcription dans le journal de terrain pour minimiser les effets de la mémoire sélective et de la mémoire saturée. Des observations effectuées quotidiennement sollicitent intensément les capacités de mémorisation du chercheur. Ne pas "vider" sa mémoire par écrit, c'est prendre le risque d'arriver à saturation. Tenu quotidiennement par les enquêteurs, le journal de terrain est l'outil de conversion des observations en langage écrit. Des notes descriptives, des notes prospectives (choses à observer ou à vérifier) et des notes d'analyse (réflexions, hypothèses) se mêlent constamment dans l'écriture.

À partir des premières séries d'observations réalisées, et selon une méthode inductive, des thèmes de recherche ont été progressivement dégagés puis organisés autour de la question centrale des conditions de travail et des pratiques concrètes du métier.

La méthode ethnographique menée en équipe suppose une rigueur accrue dans la construction des outils permettant d'observer un certain nombre d'objets communs, afin de permettre le croisement des données. Deux chercheurs ont couvert chacun un LVA, deux autres ont couvert chacun deux LVA. Un cinquième chercheur est spécialisé dans la conduite et l'analyse des entretiens d'explicitation. Si le journal de terrain est l'outil de chaque enquêteur, celui-ci a ensuite été retranscrit dans une grille d'observation convertie en tableau Excel pour visibilité et croisement de toutes les données d'observation (voir *rapport intermédiaire APEX du 28 juin 2019*).

2.2 Les entretiens compréhensifs

Les entretiens formels complètent les entretiens informels au cours des immersions sur site, venant parfois conforter ou consolider des données observées ou discutées au cours de l'observation participante ou en apporter d'autres, notamment sur les parcours des habitants et professionnels du LVA. L'entretien formel a le même statut que les entretiens informels dans le recueil de données ethnographiques mais présente l'avantage, lorsqu'il a pu être enregistré et strictement retranscrit pour être analysé, d'échapper au tamis sélectif des notes et de la mémoire. C'est pourquoi ils ont été enregistrés lorsque l'enquêté n'a pas manifesté de désaccord et lorsque les conditions s'y prêtaient.

En début de terrain, un entretien formel a été mené sur le parcours biographique du permanent principal, identifié sur place par le chercheur, et qui a été également rencontré pour un entretien d'explicitation en fin de terrain. Cet entretien permet de connaître l'histoire du lieu, sa construction et son évolution, en lien avec les motivations du porteur de projet. Ces motivations sont remises en perspective dans son parcours personnel et professionnel. L'entretien permet d'exprimer des valeurs et des objectifs poursuivis par le porteur de projet, en relation avec des moyens concrets d'organisation.

De nombreuses discussions informelles sont venues compléter les informations recueillies par entretiens et par observations. Loin du dictaphone, elles sont des moments où les enquêtés livrent plus spontanément leur point de vue. Autrement dit, les discussions informelles offrent un accès privilégié au regard que les enquêtés, et plus particulièrement les enfants, portent sur eux-mêmes et sur les autres, au sens qu'ils confèrent eux-mêmes à une situation ou à une pratique.

Dans la suite de notre propos, les extraits d'entretien seront présentés en italique et entre guillemets : ils sont suivis entre parenthèses des informations concernant la personne lorsqu'il s'agit d'entretiens formel ; ils apparaissent dans les observations issues du journal de terrain (signalées entre crochets) ou celui-ci est référencé en bas de page, quand il s'agit de paroles écrites de mémoire suite à un entretien informel.

Encadré 1 Recherche ethnographique avec des enfants. Dispositions éthiques

En accord avec les dispositions éthiques de la recherche impliquant des enfants¹⁵ (Graham et al., 2013), chaque étape de la recherche a été expliquée aux enfants et notre présence négociée afin de créer le moins de perturbations possible et de créer des espaces de parole tout en garantissant la possibilité de ne pas participer.

Nous avons également soumis la recherche au consentement préalable des responsables légaux (par l'intermédiaire des permanents de LVA) et des enfants (directement par les chercheurs). Les permanents avaient également à leur disposition des notes d'information pour les services de protection de l'enfance référents des enfants. Mais la plupart du temps l'information est passée par voie orale.

¹⁵ Un certain nombre de travaux d'enquête avec les enfants en pointent par ailleurs les spécificités pour le chercheur en sciences sociales (Danic et al., 2006 ; Razy, 2014 ; Bolter (coord.), 2016 ; Robin et al., 2016).

Certains enfants, et plus rarement les parents, ayant refusé la participation à l'enquête, le nombre d'enfants présents sur le LVA et le nombre d'enfants apparaissant dans la recherche sont différents. Les observations, comme toutes les données, font abstraction de la situation des enfants qui n'ont pas souhaité ou été autorisés à participer.

L'opportunité de faire des entretiens formels avec les enfants, en plus des entretiens informels, était à évaluer selon les LVA et les configurations dans lesquelles était placé le chercheur, comme précisé plus loin. En fonction de cette évaluation, lorsque cela était possible et pertinent, ces entretiens se sont déroulés en troisième séquence de terrain, sur la base du volontariat et de la confidentialité. Au départ, notre intention était d'établir un guide d'entretien semi-directif permettant de comprendre, du point de vue du jeune, son parcours depuis sa prise en charge, comment il est arrivé dans le LVA et comment il vit cet accueil, avec quels retentissements sur sa vie. Cette structure d'entretien était inapplicable en toutes circonstances. C'est pourquoi ces questions sont restées le fil de travail du chercheur, sans forcément s'inscrire dans un guide d'entretien. Certains les ont abordées au fil du temps, à travers des conversations ordinaires surgissant dans le quotidien, d'autres ont pu mener des entretiens plus formalisés. Dans ce dernier cas, après avoir présenté l'enquête et ses objectifs, l'entretien se déroulait sur le mode conversationnel, guidé au fil de l'eau, en fonction de l'interlocuteur, de ce qu'il racontait et du rapport de ses propos avec l'objet de recherche. Avec cette structure d'entretien minimale et une posture compréhensive, l'objectif était de rapprocher au maximum l'échange d'une situation de parole ordinaire, tout en créant une situation d'écoute laissant le temps de se raconter et d'exprimer des points de vue. Ces entretiens formels ont été enregistrés et retranscrits.

Les données collectées auprès des enfants et adolescents accueillis dans les 6 LVA sont exploitables. Toutefois, et au risque de l'évidence, l'expérience de ces entretiens montre que l'entretien semi-directif – outil classique de collecte de données en sociologie – doit être ajusté au public auquel il se destine, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents.

Toutes les restitutions respectent l'anonymat des personnes rencontrées en leur attribuant des prénoms fictifs.

2.3 Les entretiens d'explicitation (EDE)

Pour dépasser les discours de présentation de l'activité professionnelle et de présentation de soi, un cadre méthodologique spécifique a été mis en place auprès des permanents principaux des six lieux de vie. Nous cherchons par là à comprendre et mettre en lien l'activité, les compétences qu'elles supposent, et les valeurs qui la sous-tendent. Le choix de l'entretien d'explicitation (Vermersch, 2011) associé à une approche en décryptage du sens (Faingold, 1998) s'inscrit dans une démarche de recherche qui vise autant l'analyse de l'activité (exploration d'un moment spécifié permettant d'accéder au déroulement de l'action telle qu'elle s'est effectivement réalisée), primat de l'action que l'exploration des valeurs et des sens produits à ces occasions.

Faingold (1998) prend le primat de la référence à l'action comme point de départ pour passer de l'explicitation de l'action au décryptage du sens. Elle distingue ainsi deux niveaux expérientiels qui

engagent des questionnements différents, selon que l'on cherche à relancer sur la description de l'action ou à repérer l'émergence des affects.

Dans le premier niveau, celui des stratégies, la visée de description de l'action donne lieu à une exploration de l'activité du sujet (explicitation) qui permet de distinguer ce qui relève des savoir-faire d'intervention, c'est-à-dire de la prise de décision (questions du type : « Comment vous faites ? »), de ce qui relève des savoir-faire d'observation, c'est-à-dire de la prise d'information (questions du type : « Comment saviez-vous que ? À quoi avez-vous reconnu que ? »).

Dans le deuxième niveau, la question récurrente associée à l'enjeu des valeurs (« Et quand vous faites ça, qu'est-ce qui est important pour vous ? ») permet plus particulièrement d'interroger ce qui fait sens pour le sujet au moment de l'action, c'est-à-dire les valeurs agies.

Cette méthodologie s'est avérée particulièrement adaptée pour démêler les pratiques et les compétences mobilisées par l'accueil en LVA, en lien et au-delà de l'énoncé des valeurs, particulièrement important dans le discours porté par les acteurs des professions à pratique prudentielle (Champy, 2012).

Nous avons choisi de mener les entretiens d'explicitation (EDE) avec les permanents des LVA après les trois périodes d'observation participante menées sur chaque terrain. Les permanents ont été identifiés par les chercheurs positionnés sur leurs terrains respectifs. Sur quatre terrains, ce sont les porteurs de projet de départ ; sur les deux autres terrains, c'est un salarié qui a été choisi du fait de sa fonction de responsable éducatif qui permet d'assurer la mise en œuvre du projet initial.

Cette phase de recherche préalable aux EDE a permis de cibler le choix des consignes à partir desquelles nous allons proposer aux permanents de revenir en évocation pour expliciter des moments de pratique. Deux objectifs ont été identifiés à partir du croisement des observations réalisées par les chercheurs sur leurs terrains respectifs : d'une part, faire émerger le caractère typique et spécifique du quotidien dans un LVA ; d'autre part, interroger la question du rappel au cadre, observé de manière récurrente sur les terrains. Le déroulement temporel de chaque entretien a fait l'objet d'une grille-support commune, permettant de repérer les étapes ainsi que les relances adaptées qui allaient ensuite faire l'objet d'une analyse spécifique.

3 Construction de l'hypothèse structurante

3.1 Du terrain à l'explicitation

La méthode ethnographique est une démarche inductive et non hypothético-déductive. C'est bien de l'observation et du matériau de terrain qu'émerge la réflexion. Le principe est d'aborder le terrain avec un minimum de suppositions préalables, de prénotions et d'hypothèses à vérifier (Guillemette, 2006). Au fil de l'enquête, des récurrences sont constatées, des propos sont recoupés, des informations sont vérifiées, des retours sur observation avec les professionnels eux-mêmes sont effectués. Cet ensemble de données ethnographiques minutieusement consignées permet d'élaborer des catégories d'analyse directement issues du terrain.

Dans la phase d'analyse, nous avons mis en lien les organisations de travail et d'accueil avec les parcours et profils des jeunes accueillis, en interrogeant également les parcours et les motivations des permanents de lieu de vie et la philosophie d'accueil qu'ils défendent, tout comme la manière dont ils

la mettent en pratique. *In fine*, nous avons cherché, en croisant les données issues de l'observation et des entretiens, ce qui fait commun dans la dénomination des LVA et ce qui les dissocie, afin d'éclairer les décisions d'orientation vers ce type d'accueil. Nous cherchons à comprendre quel service est rendu et à quelles conditions. Dit autrement, nous avons interrogé de manière croisée les discours et philosophies des permanents, leurs pratiques concrètes vis-à-vis des enfants et adolescents accueillis, et les organisations économiques et de gestion qui sous-tendent ces pratiques.

Une dichotomie entre un modèle qui serait artisanal à échelle familiale et un autre, professionnel à échelle institutionnelle, est au cœur de la discussion au sein des acteurs de LVA, et peut les opposer. En l'absence de consensus et compte tenu de l'histoire des LVA, adossée à un idéal d'indépendance, de désintéressement et de remise en cause de l'institution, chaque LVA a souvent tendance à penser qu'il incarne le « bon » LVA, et à justifier sa pratique d'accueil par opposition à d'autres, qui font des choix différents, notamment en termes d'organisation. Ainsi s'opposent parfois : les tenants de la forme associative et ceux qui tentent l'entreprise ; ceux qui vivent avec les enfants et ceux qui scindent les espaces domestiques et les espaces professionnels ; ceux qui réduisent au maximum les intervenants, ceux qui les multiplient ; ceux qui impliquent leurs familles et ceux qui ne le font pas ; ceux qui viennent du travail social et ceux qui revendiquent leur non-appartenance au monde de l'éducation spécialisée ; ceux qui font appel à leur expérience familiale (l'éducation reçue de leurs parents et/ou celle qu'ils donnent ou ont donné à leurs enfants) dans leurs pratiques au sein des LVA et ceux qui s'appuient sur des savoirs théoriques et/ou professionnels, notamment issus de l'éducation spécialisée.

Le recours aux EDE menés par un cinquième chercheur traversant les six modèles de LVA de l'enquête, permet de proposer une autre manière de classer les modèles de LVA étudiés à la lumière des situations évoquées selon nos consignes.

Tableau 1 Critères pour définir un cadre d'activité en LVA selon le discours des permanents de LVA

LVA « fidèle aux origines » : échelle familiale	LVA « détourné » : échelle professionnelle
Association	Entreprise
Vivre avec/Vivre avec aménagé	Vivre avec aménagé/sans vivre avec
Pas d'autres salariés que le couple	Plusieurs salariés
Implication de toute la famille	Pas de famille impliquée
Pas de formation en travail social	Diplôme et/ou expérience de travail social
Savoirs éducatifs expérientiels	Savoirs éducatifs théoriques
Indépendance vis-à-vis du département	Partenariat voire exclusivité avec le département

Figure 1 Classement des 6 LVA dans les échelles familiale/professionnelle selon le critère considéré

CRITÈRES	MODÈLES		
	Familial	Hybride	Professionnel
Forme jur. (Asso/Entrep)	C2 D2 M		C1 D1 Y
Vivre (avec, aménagé, sans)	C2 D1 Y	C1 M	D2
Pas de salariés hors couple ou accueillant			C1 C2 D1 D2 M Y
Implication de la famille	C1 C2 D1 M	D2 Y	
Permanents issus du TS	C1 D1		C2 D2 M Y
Savoirs éducatifs (EDE)	C2 D1	D2 M	C1 Y
Indépendance/partenariat Département	C1 D1 M Y		C2 D2

3.1.1 Les EDE : choix des situations proposées à l'évocation

Rentrons maintenant dans le détail de la démarche d'explicitation et de ses résultats inédits. Après un temps de présentation des principaux résultats issus des observations qui nous ont conduit à retenir le choix des situations, nous avons établi le contrat de communication avec chaque permanent, la formulation d'un accord pouvant être renouvelée à tout moment.

Les deux consignes suivantes, construites à partir des questions de recherche et observations de terrain, ont guidé les EDE auprès des permanents :

- EDE 1 : « Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de prendre le temps de laisser revenir une situation récente qui est significative pour vous de votre quotidien dans le LVA ».
- EDE 2 : « Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de prendre le temps de laisser revenir une situation récente où vous avez eu l'occasion de rappeler le cadre avec un jeune ou un enfant ».

Les consignes proposées ci-avant sont à la fois suffisamment resserrées pour engager l'identification des valeurs et des compétences pour chaque permanent autour d'une situation type (dans chaque EDE), et suffisamment larges pour permettre ensuite de réaliser l'analyse du choix du moment évoqué dans le premier récit, ainsi que les expériences de référence de la phase de réflexion.

Ces EDE se sont déroulés sur des durées assez similaires, entre 1 heure 30 et 2 heures par permanent. Néanmoins, les conditions de rencontre ont pu varier d'un terrain à l'autre (allant de la pause déjeuner à deux heures consacrées dans un bureau à part). Sur chaque terrain, les deux consignes ont pu être exploitées et les trois étapes (récit, évocation, élargissement aux expériences de référence) ont servi de fil conducteur pour chaque passation. Les valeurs agies ayant émergé au cours des échanges ont ainsi permis de relancer les permanents sur des expériences de référence qui donnent à voir des valeurs agies, permettant de monter en généralisation sur leurs façons de faire (qu'il s'agisse de valeurs personnelles guidant l'action ou de repères partagés avec les autres membres de l'équipe).

Les entretiens ont été retranscrits pour faire l'objet d'une analyse en deux temps. Une première phase d'analyse a permis de procéder à une synthèse individuelle pour chaque permanent en termes de choix de situations, d'identification des savoir-faire et valeurs agies, ainsi que des expériences de référence mobilisées dans la continuité de l'évocation. Cette première phase d'analyse a permis de dégager des éléments transposables à l'analyse transversale qui allait suivre.

Une première hypothèse, selon laquelle le critère de création du projet permettrait de distinguer deux tendances d'engagement chez les permanents, ressort de l'analyse des EDE en mettant au jour deux tendances concernant leur ethos professionnel (Jorro, 2010). Une première tendance concerne des permanents tournés vers un ethos professionnel « institutionnel », entendu comme s'appuyant sur des normes instituées par le secteur professionnel de la protection de l'enfance, notamment les établissements d'accueil ; une deuxième tendance concerne des permanents qui expriment davantage un ethos professionnel de type familial. Ce dernier peut être entendu comme « un engagement qui repose sur deux notions centrales qui sont celles de la transmission et du couple » (Droz, 2017). La transmission, car le permanent est à l'origine de la création de son projet qui lui appartient en propre et peut être transmis dans la sphère familiale ; l'expérience intime, qui ici élargit la notion de couple, puisque les pratiques d'accueil du permanent (et/ou du couple) se font en référence à des principes éducatifs piochés dans sa propre expérience (de parent ou d'enfant).

Tous les LVA articulent ces dimensions, mais une tendance domine, avec comme seul critère distinctif apparent dans le corpus des EDE : le fait d'avoir créé un LVA plutôt que le fait de le faire fonctionner. En somme, l'éthos professionnel est commun à tous, mais certains lui donnent une couleur plus familiale, quand les autres lui donnent une couleur plus institutionnelle, c'est-à-dire un ethos professionnel proche de celui des travailleurs sociaux reconnus par l'institution de protection de l'enfance. On entend ici institution dans un sens large : le système organisationnel et politique de référence. L'analyse transversale permet d'identifier de façon plus précise, à partir des entretiens d'explicitation réalisés, ce qui caractérise chacun de ces deux groupes, tant du point de vue des situations choisies que des valeurs agies qui les caractérisent.

3.1.2 Ethos professionnel « institutionnel » vs « familial » dans les situations du quotidien : le « dehors » et le « dedans »

Dans les situations tenues pour significatives de l'activité quotidienne en LVA par le permanent évoquées lors des EDE 1, nous verrons comment les situations tournées vers les activités extérieures illustrent l'éthos professionnel institutionnel (Y et C1) alors que les situations tournées vers des moments du quotidien se déroulant à l'intérieur du LVA (M, C2, D1 et D2) illustrent l'éthos professionnel familial (voir EDE 1 : analyse et illustrations en annexes).

Le « dehors » constitue une caractéristique commune aux récits des permanents Y, qui est directeur et C1, qui est responsable éducative. Malgré sa casquette de directrice et son diplôme issu de l'éducation spécialisée, D2 se détache de ce groupe avec le choix d'une situation du « dedans ». Le « dehors » constitue une spécificité du groupe de permanents plutôt tournés vers des valeurs issues du monde institutionnel – éducation spécialisée – où la notion d'activité sert de support aux interventions éducatives auprès des jeunes – tout en pouvant se compléter par des références personnelles issues d'autres champs (par exemple la psychanalyse pour le LVA C1). De plus, dans les situations évoquées par ce groupe en EDE 1, le permanent se positionne comme un gardien du cadre, lequel permet d'assurer la bonne marche du lieu.

Le « dedans » constitue une caractéristique commune aux situations évoquées par les autres permanents (incluant M et D2 malgré leur formation initiale d'éducateur spécialisé), relevant d'un ethos professionnel familial. Les situations évoquées se déroulent dans la chambre du jeune ou dans le salon/salle à manger. Elles peuvent impliquer la présence, réelle ou symbolique, du couple. Ce « dedans » implique en effet rarement le permanent seul, mais également son épouse (LVA D1) ou la permanente qui fait office de figure maternelle (comme dans le LVA C2), voire les enfants du couple (LVA M), plus ou moins directement. La notion d'accompagnement individualisée remplace ici, en termes de valeurs agies, la notion d'activité, très présente dans les situations du groupe « ethos professionnel institutionnel ». Les valeurs agies mobilisées dans ce deuxième groupe entrent en étroite résonance avec la notion de cadre, et engagent la recherche de compromis face à des jeunes dont les repères d'éducation ne sont pas les mêmes que ceux que le permanent a pu donner à ses propres enfants. On retrouve dans les situations évoquées par ce groupe en EDE 1 les temps forts d'une journée emblématique en LVA, qui ressemblent à ceux que l'on va retrouver dans une famille classique : rituel du coucher, rappel du cadre dans la chambre des jeunes, temps collectifs de partage de repas.

Les permanents relevant de l'éthos professionnel familial (C2, D1, D2 et M) sont tous à l'origine de la création ou recréation (dans le cas d'une reprise) du LVA contrairement aux permanents du groupe à

ethos professionnel institutionnel dégagé ici. Le premier groupe évoque des situations où la notion de quotidien implique presque à chaque fois celle du cadre, un cadre souple qui intervient à la faveur d'une individualisation des parcours des accueillis et mobilisant des valeurs issues de leurs expériences familiales.

Les permanents C1 et Y ont choisi des situations qui illustrent un ethos professionnel institué propre à l'éducation spécialisée, reposant ici sur la médiation par l'activité sur des temps déconnectés de l'univers familial.

3.1.3 Ethos professionnel « institutionnel » vs « familial » dans le rappel du cadre : cadre normatif et cadre d'accueil

Dans les situations évoquées en EDE 2, nous pouvons examiner, selon l'interprétation de la notion de cadre qui ressort des récits, les situations qui touchent au cadre normatif, illustrant l'ethos professionnel institutionnel (C1, Y), et les situations tournées vers le cadre de l'accueil en LVA (C2, D1 et D2, M), illustrant l'ethos professionnel familial (voir EDE 2 : analyse et illustrations en annexes).

Face à la consigne d'évocation de situations relatives au rappel du cadre, les permanents du groupe à ethos professionnel institutionnel mobilisent en effet le cadre normatif et évoquent des situations relevant du respect du règlement, voire de la loi.

Les permanents qui relèvent de l'ethos professionnel familial face à la même consigne mobilisent, eux, le cadre de l'accueil. Les situations choisies se déroulent à l'écart du groupe, individuellement, et mobilisent à la fois le cadre de vie mais aussi l'histoire et la dimension familiale, tant du jeune que du permanent. De plus, une caractéristique ici commune et différenciée par rapport au groupe « ethos professionnel institutionnel », est de situer les situations de rappel du cadre, selon notre consigne, dans un lieu tiers (le bureau du permanent, un café).

Ici, ce n'est pas tant le cadre normatif qui est mobilisé (même si le règlement a été enfreint), que le cadre de l'accueil (là où l'on vit), afin de remobiliser la jeune de façon plus générale sur l'ensemble de sa vie.

Ainsi les deux groupes de permanents que nous avons distingués selon les caractéristiques des situations qu'ils ont choisies, sont respectivement influencés par deux formes d'ethos professionnel. Ces influences restent des tendances et ne sauraient avoir un caractère de généralisation mais elles permettent de dresser une typologie provisoire des valeurs agies, respectivement mobilisées par l'une et l'autre de ces formes d'ethos professionnel.

3.2 Hypothèse : ethos professionnel « institutionnel » vs « familial »

Les EDE nous renseignent sur les valeurs agies des six LVA de l'enquête au moment où nous les interrogeons. Les situations relevant du cadre normatif (groupe ethos professionnel « institutionnel ») ont tendance à se réaliser à l'intérieur du LVA (chambres, salon) et à porter sur des règles relatives au cadre de fonctionnement du lieu de vie. Les situations choisies par les permanents du groupe ethos professionnel « familial » sont davantage tournées vers des lieux neutres, qui servent de lieu tiers en dehors du collectif, pour reposer des éléments de cadre en lien avec l'accueil du jeune et dans lesquels le plus souvent la place de la famille se pose. Cela montre comment chaque tendance trouve aussi des

alternatives qui contrebalancent leur ethos dominant, confirmant le caractère intrinsèquement hybride des LVA. La répartition des LVA selon deux formes d'ethos professionnel repose sur l'analyse des EDE à partir d'une dichotomie dehors/dedans pour les situations représentatives du quotidien (EDE 1) et à partir d'une dichotomie quant à la notion de cadre mobilisée (normatif/accueil) dans les situations de rappel au cadre (EDE 2).

**Tableau 2 Dichotomie ethos professionnel institutionnel/ethos professionnel familial :
dimension dehors/dedans**

Ethos professionnel institutionnel : le dehors/quotidien	Ethos professionnel familial : le dedans/quotidien
- Vivre ensemble et faire ensemble : la confiance et le lien entre les jeunes	- Le quotidien implique le cadre dans l'exploitation des situations choisies
- Permanent seul : directeur ou responsable éducatif	- Référence au couple et/ou aux enfants du couple/porteurs du projet initial
- Notion d'activité issue de l'éducation spécialisée	- Notion d'accompagnement qui fait appel au projet du LVA

**Tableau 3 Dichotomie ethos professionnel institutionnel/ethos professionnel familial :
dimension du cadre normatif/de l'accueil**

Ethos professionnel institutionnel : le cadre normatif	Ethos professionnel familial : le cadre de l'accueil
- Règles/règlement. Permissions et autorisations. Respect des règles. Contrat	- Place de l'histoire familiale du jeune + référence aux expériences familiales personnelles
- Chambres (hygiène) ou salon (collectif partagé)	- Choix d'un lieu tiers extérieur (recherche de neutralité + mise à l'écart du groupe)
- Notion de groupe	- Individualisation de l'accompagnement
- Ici et maintenant	- Perspective longue

Le premier groupe, réuni sous le terme « ethos professionnel institutionnel », est composé des permanents des lieux C1 et Y. La première caractéristique commune de ce groupe est l'origine professionnelle du permanent (formation initiale d'éducateur spécialisé et moniteur éducateur). La deuxième caractéristique commune de ce groupe est que Y et C1 ne sont pas à l'origine de la création du projet de LVA. Ils sont arrivés dans un second temps et font fonctionner le LVA en tant que directeur ou responsable éducatif. Ils articulent de la même manière le quotidien dans les activités extérieures et le rappel du cadre est essentiellement normatif.

Le deuxième groupe, réuni sous le terme « ethos professionnel familial », se compose des permanents des lieux C2, D1, D2 et M. Leur caractéristique commune est de puiser dans leurs expériences ou environnements familiaux et personnels pour guider leurs pratiques auprès des jeunes, y compris les permanents M et D2 malgré leur formation initiale d'éducateur spécialisé. Sur le plan des statuts, ces permanents ne sont pas directeurs (sauf D2) et tous sont à l'origine de la création du LVA ou le reprennent pour le transformer. Ils articulent le quotidien de l'accompagnement dans les espaces intérieurs, intimes, et le rappel du cadre se joue sur un mode négocié individuellement.

Bien sûr, la différence créer-recréer un projet ou intégrer un projet est aussi conjoncturelle. Elle dépend de là où en est le LVA au moment de l'enquête. Par exemple, rien n'interdit de penser que le LVA C1, passé la phase de transmission actuellement en cours de l'actuel couple de permanents à une partie des salariés (voir *infra*), pourrait être réapproprié différemment par la responsable éducative. De même, le LVA M, dont le projet est encore récent, est susceptible d'évoluer dans son approche.

La répartition de nos six lieux d'enquête dans ces deux groupes est construite à partir de l'analyse des EDE. Elle est mise à l'épreuve par l'analyse des données recueillies au cours des observations et entretiens. Selon l'angle d'analyse, certains LVA pourront se classer dans l'un ou l'autre groupe, d'autres restant plus stables du point de vue de ce classement. La distance plus ou moins importante face aux pratiques instituées, et donc la plus ou moins grande proximité avec des pratiques familiales, doivent être connectées aux parcours et aux motivations professionnelles des permanents, à leurs aspirations personnelles et au développement du LVA, ainsi qu'à ses modes d'organisation et de gestion.

C'est donc par le retour aux données que nous testons notre hypothèse structurante d'un ethos professionnel différencié selon les LVA de l'enquête, à travers quatre dimensions : la trajectoire du permanent de LVA, les parcours des enfants accueillis, le cadre normatif et d'accueil de chacun des six LVA, et le modèle socio-économique sous-tendant leur activité.

4 Terrain

Nous avons veillé à sélectionner six LVA donnant à voir une diversité en croisant plusieurs critères répertoriés dans le tableau 4.

Tableau 4 Critères de sélection des six LVA enquêtés

Critère de diversité	Déclinaison enquête
Diversité départementale	- Creuse (23) (2 LVA) - Drôme (23) - Eure (27) - Gironde (33) - Loire-Atlantique (44)
Diversité de statuts	- Association - SARL - SAS - Travailleur indépendant
Diversité d'organisation du « vivre avec » du permanent	- Cohabitation dans la même maison avec espace privé, sans personnel de nuit - Cohabitation dans la même maison avec espace privé, avec du personnel de nuit - Cohabitation sur un même site sans espace d'habitation partagé - Pas de cohabitation, uniquement personnel de nuit
Diversité des appartenances collectives	- Sans - FNLV - FNLV et GERPLA - FNLVA, GERPLA et réseau propre de LVA
Diversité du nombre d'enfants accueillis	- Moins de 7 - Entre 7 et 10 - 10 et plus
Diversité de profils des enfants accueillis tels qu'inscrits dans le projet	- Filles - Garçons - Mixtes - Borne d'âge à l'entrée/pas de bornes d'âge à l'entrée/sortie - Troubles psychiques/handicap
Nombre de salariés (hors permanent principal ou couple)	Entre 1 et 16 À noter qu'aucun des LVA investigués ne fonctionne avec seulement le couple de permanents fondateur
Activité support	Avec/sans
Prix de journée	Allant de 142 euros à 369 euros

Afin de préserver leur anonymat, les LVA ont été codés suivant l'ordre d'accès au terrain par enquêteur. Toutes les personnes rencontrées au LVA, adultes comme enfants, ont été renommées par l'équipe de recherche. À quelques rares exceptions, les personnes s'adressent les unes aux autres (et aux chercheurs) par leur prénom, nous avons donc utilisé des prénoms fictifs pour rendre compte de nos observations et entretiens.

Toujours dans un souci de préservation de l'anonymat, les LVA ne sont pas rattachés à leur département d'implantation dans nos présentations.

Nous avons retracé de manière synthétique les traits saillants de chacun des six LVA investigués en début de partie 1 et retracé les parcours des enfants qui y sont accueillis en début de partie 2. De cette manière, le lecteur peut entrer dans ces lieux de vie et mettre en contexte nos observations et

analyses. Ces descriptions synthétiques donnent à voir concrètement les caractéristiques et ingrédients propres à chaque LVA, récapitulées dans le tableau suivant (tableau 5).

Une donnée inattendue a surgi au cours de l'enquête : il s'agit de la diversité des habitats possibles des enfants sur un même LVA. Ainsi, il apparaît qu'être accueilli dans un LVA signifie parfois plusieurs possibilités de lieux de vie. Un schéma vient représenter cette diversité des espaces à l'échelle d'un LVA, en annexe du rapport. Ces schémas prennent par ailleurs en compte le statut de ces espaces de vie (propriété d'une personne, d'une société, loué à un tiers, etc.), montrant les soubassements économiques nécessaires à la mise en œuvre des projets d'accueil et la manière dont se jouent en pratique les philosophies du « vivre avec » (voir annexes).

Tableau 5 Les six LVA enquêtés selon leurs caractéristiques principales

Caractéristiques	LVA C1	LVA C2	LVA D1	LVA D2	LVA M	LVA Y
Statut	Société par action simplifiée SAS	Association	Travailleur indépendant	Association	Association	SARL
« vivre avec » du permanent	- Cohabitation sur un même site sans espace d'habitation partagé (porteurs de projets) - Accueil dans une maison avec du personnel jour/nuit (permanent une semaine sur deux)	Cohabitation dans la même maison avec espace privé (réduit), sans personnel de nuit	Cohabitation dans la même maison avec espace privé, sans personnel de nuit	- Pas de cohabitation - Accueil dans une maison avec du personnel jour/nuit (roulement deux jours directrice et éducateurs)	- Cohabitation dans la même maison avec espace privé, avec du personnel jour/nuit (assistants permanents)	- Pas de cohabitation (porteurs de projet) - Cohabitation (permanent salarié) dans la même maison avec espace privé et personnel de jour/nuit (assistants permanents)
Appartenances collectives	FNLV et GERPLA	FNLV	FNLV	Sans	FNLV	FNLVA, GERPLA et réseau propre de LVA
Nombre d'enfants accueillis	10 (+1 dérogation)	7	5	6	6	10
Enfants accueillis	Garçons 6-21 ans (admis avant 11 ans) Troubles psychiques/handicap Déscolarisation	7-21 ans	0-21 ans	7-14 ans	- Filles -10-21 ans -Troubles psychiques/handicap	10-21 ans
salariés et/ou intervenants (hors permanent principal/couple fondateur)	18	2	1	2	3	5

Caractéristiques	LVA C1	LVA C2	LVA D1	LVA D2	LVA M	LVA Y
Activité support interne	Avec (Accueil thérapeutique et scolaire)	Possible (bateau)	Possible (ferme équestre)	Sans	Sans	Possible (équitation loisir/compétition)
Prix de journée	369 euros	145 euros	162 euros	142 euros	181 euros	218 euros
Nombre de maisons/sites (hors vacances)	3 maisons (+1 jeune majeur) sur 2 sites	3 maisons sur 2 sites (+ 1 jeune majeur en ville)	2 maisons sur 2 sites	1	1	Circulation possible au sein d'un réseau de LVA
Nombre de maisons/sites vacances (interne)	2 appartements bord de mer	-Bateau -maison de la compagne du permanent	-	-	-	Autres LVA, séjour de répit, séjour de rupture (étranger)
Projets	-Accueil jeunes majeurs -Transmission du LVA à un collectif de salariés	-Diminution progressive d'activité en vue de la retraite -Développement de l'extension (2 ^{ème} site, autre permanent en création de LVA)	Diminution progressive d'activité en vue de la retraite	Acquisition d'un nouveau lieu (don) projet multiservices (LVA, accueil mères, visites médiatisées)	-Acquisition d'un bateau -Travaux lieu d'apaisement	-LVA -Séjour de rupture -Microstructure
Porteur(s) du projet LVA	-Couple (anciennement cohabitant avec enfants du LVA) -Transmission du LVA à un collectif de salariés, actionnaire principal : responsable éducative	Homme seul (extension, site 2 = couple, dont 1 personne bénévole)	Couple (dont 1 bénévole)	Femme (directrice) (compagnon bénévole) (non cohabitant en LVA)	Couple	Enfants (2) des fondateurs (non cohabitant en LVA)
Nombre de personnes dont l'habitation personnelle est le LVA (hors enfants accueillis) y compris famille et bénévoles	2	1(+ sur le site 2 : 4 adultes et 3 enfants en garde alternée)	4 (+ 1 enfant)	0	2 (+ 3 enfants)	2 (+ 2 enfants)

PARTIE 1 Trajectoires et engagement des permanents de LVA : entre « souci de soi » et « souci des autres »

Cette première partie est consacrée aux personnes qui travaillent dans un lieu de vie, et au premier plan les permanents fondateurs, porteurs de projets, mais aussi les personnes qu'ils emploient pour les secourir.

Il s'agit de présenter la diversité des parcours biographiques des personnes impliquées et les processus d'ouverture et de développement des lieux de vie enquêtés. Cette diversité que nous donnons à voir correspond à un choix d'enquête. Notre échantillon a en effet été volontairement construit pour embrasser et prendre en compte la multiplicité d'organisations et de positionnements rencontrés dans les LVA, sans prétendre à l'exhaustivité. La singularité de chaque LVA, du fait de son histoire, de son organisation, des profils des permanents et des enfants, des relations internes et externes qui s'y déroulent, semble en effet difficile à rendre compte complètement. Néanmoins nous pouvons en donner un reflet significatif.

Nous décrivons ici la diversité des projets d'accueil et des parcours des permanents qui les portent, en croisant trajectoires sociale, familiale, professionnelle et résidentielle. Nous analysons ensuite cette histoire du lieu et de ses occupants, la philosophie d'accompagnement défendue, pour chercher ce que ces LVA ont en commun au-delà de leurs singularités.

1.1 Des lieux portés par des personnes

1.1.1 Le LVA C1 : d'un projet de couple à un pacte éthique d'actionnaires

Le LVA C1 est situé en milieu rural, au sein d'un hameau pratiquement inhabité l'hiver. La gare la plus proche est à environ une demi-heure de voiture. Il a été créé en 1996. C'est d'abord l'histoire d'un couple, qui se forme en deuxième partie de vie. Roger, agriculteur et doté d'un diplôme de mécanicien, occupe depuis de nombreuses années les fonctions d'éducateur technique pour des jeunes en difficulté. Ses rencontres professionnelles, notamment avec un psychologue, l'ont amené à passer le diplôme d'éducateur spécialisé. Il va l'exercer lors de séjours de rupture organisés pour des enfants venus de l'étranger, avec des activités autour de la forêt et de la ferme, dans la région dont il est originaire. Geneviève, à sa rencontre avec Roger, a déjà une carrière dans le système social et sanitaire dans une ville d'Europe du Nord. Ensemble, ils décident de créer un lieu de vie et d'accueil sur la base de leurs expériences et valeurs partagées. L'expérience professionnelle de Geneviève lui fait voir l'activité en termes de qualité et de résultats, d'organisation, la rapprochant ainsi d'un positionnement professionnel plus classique, tandis que Roger se considère « *en dehors des schémas* » de l'éducation spécialisée.

Ils s'installent dans une maison, propriété familiale de Roger, aujourd'hui en travaux pour accueillir de nouveaux projets. Ils proposent alors un LVA « typique » : un couple de permanents accueillant d'abord trois enfants chez eux, avec un statut d'indépendants. Au début, ils accueillent des enfants « *classiques*¹⁶ », connaissant des problèmes familiaux, de petite délinquance ou de décrochage

¹⁶ Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 14.01.2019.

scolaire. Puis les demandes de l'ASE concernent de plus en plus des enfants aux problématiques plus spécialisées : des enfants plus jeunes, avec des troubles "psy", déscolarisés. Cumulant plusieurs difficultés, ces enfants figuraient « *sur des listes d'attente partout*¹⁷ » ; des enfants présentant des problématiques plus lourdes et un besoin d'être accueillis plus tôt mais aussi d'être accompagnés sur plusieurs dimensions.

Au fil du temps, le LVA C1 est développé par le couple. Geneviève et Roger s'adaptent au public, des enfants avec des difficultés scolaires en lien avec des troubles mentaux ou psychiques. Ils embauchent du personnel, les enfants sont répartis dans différentes « *maisons* », sur un site plus important, avec un LVA désormais associatif. Ils embauchent aussi de l'aide aux devoirs, puis mettent en place un travail avec le CNED et une scolarisation à distance pour ces enfants déscolarisés. Ils se heurtent ensuite à la difficulté de leur trouver des places pour des activités et prises en charge extrascolaires : sport, musique, mais aussi orthophoniste et diverses thérapies. Ainsi, pour pouvoir proposer une « *prise en charge complète* », la scolarisation et les activités extrascolaires sont internalisées : « *Du coup on fait nous-mêmes, ce qui augmente le prix de journée.*¹⁸ » La spécialisation du projet a permis d'apaiser le lieu de vie. « *Au début il y avait beaucoup de violence, des troubles ++, des enfants dont personne ne voulait. Il y a des traitements, mais on est contre les camisoles chimiques. Aujourd'hui, il y a plus de personnel, la violence a presque disparu. Plus besoin d'aller aux urgences psy, ça fonctionne.*¹⁹ »

Depuis 2008, le LVA a une autorisation de fonctionnement pour l'accueil de 10 garçons mineurs à l'admission, avec possibilité de prolongation d'accueil une fois majeurs. C'est d'ailleurs pour permettre cet élargissement qu'ils ont actuellement une dérogation pour une 11^{ème} place à titre provisoire. Depuis 20 ans, le projet est sans cesse en évolution, à partir des nouveaux constats concernant les besoins des enfants et les moyens d'y répondre. Cette évolution s'appuie sur un patrimoine personnel qui permet de penser de nouveaux accueils, par exemple la possibilité d'accueillir des parents en visite dans la ville proche du hameau. Le LVA C1 se revendique comme un LVA spécialisé, à ne surtout pas confondre avec un établissement médico-social, car ils arrivent « *à faire des choses que les autres ne font pas* », comme l'explique Geneviève. Les enfants ont, à part la ferme, un terrain de sport, une piscine pour apprendre à nager, un suivi psychologique, de l'art-thérapie. De plus, des appartements au bord de la mer permettent des départs en vacances, une partie de l'été se passant aussi au camping tout proche du LVA.

Aujourd'hui, le LVA C1 est un lieu de vie thérapeutique, dont le projet est articulé autour de :

- un site principal, avec :

- Une grande maison avec salle de classe, activités de jour et pôle administratif, réserve alimentaire, salle à manger collective pour les midis avec des repas préparés sur place par la maitresse de maison, espaces de rencontre thérapeutique, espaces verts avec animaux (oies, canards, âne...) et espaces de jeux (cabanes, sports collectifs, accrobranches, balançoires, trampoline...), une piscine couverte ;
- Un bâtiment avec ateliers d'art-thérapie ;
- Deux des trois maisons où sont actuellement accueillis les enfants : 2 enfants dans l'une d'elle et 4 dans l'autre ;

¹⁷ Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 14.01.2019.

¹⁸ Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 14.01.2019.

¹⁹ Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 14.01.2019.

- Un studio occupé diversement selon la nécessité (accueillant le chercheur lors de la première session d'immersion, puis un jeune majeur²⁰ anciennement accueilli chez un assistant familial relais. Il peut aussi permettre d'accueillir des permanents en observation avant leur recrutement ou encore un référent ASE éloigné en visite) ;

- Une maison qui sert de logement de fonction lors de permanences de la responsable éducative et où se trouve son bureau. Au rez-de-chaussée se trouve la salle de musique.

- Une maison située à quelques kilomètres dans le hameau voisin, où sont accueillis 4 garçons. Cette maison a également un jardin et des animaux dont s'occupent les enfants (jument, oies, canards...).

Selon Geneviève, les LVA traditionnels ont toujours leur place mais des LVA comme C1 ont de l'avenir : c'est-à-dire des LVA avec des prises en charge très développées en interne, avec une vingtaine de personnes au plus. Cette prise en charge intensive, pendant deux ou trois ans, permettrait aux enfants de reprendre confiance en eux mais aussi de retrouver confiance à l'égard des adultes. Ces enfants peuvent alors reprendre leur chemin vers l'extérieur. La plaquette à l'attention des nouveaux arrivants (datée de 2013) précise d'ailleurs que les jeunes accueillis, « rendus "incassables" par les structures », n'ont souvent aucune demande d'aide et au contraire, ils « sentent bien que nous avons pour but de modifier leur comportement, or la carapace qu'ils se sont forgée leur est utile ». Si auparavant l'accueil se faisait souvent au moment de l'adolescence, le choix d'abaisser l'âge d'accueil est supposé permettre une plus grande possibilité d'action sur les difficultés pour maximiser les chances de transformation.

D'autres projets sont en cours : « *on a des projets pour encore cinquante ans !*²¹ ». Le couple réfléchit par exemple à mettre en place un accueil de jour, car à mesure que les enfants reviennent dans le système scolaire extérieur, des places se libèrent en classe et dans les ateliers. De la même manière, la réflexion des fondateurs se porte sur les jeunes majeurs : « *si on ne fait rien, tout ce qui a été fait avant ne sert à rien.*²² » Mais le couple fait attention à ne pas basculer dans le champ médico-social. Geneviève et Roger refusent des subventions pour sauvegarder leur autonomie, ce qui est le propre d'un lieu de vie à leurs yeux. La dimension familiale est revendiquée : « *Ici on est chez Geneviève et Roger, c'est pas la famille, mais il y a une dimension familiale*²³. » Cette dimension familiale se reflète aussi dans le fait que le LVA C1 propose une maison dans la ville voisine où les parents peuvent venir séjourner et rencontrer leurs enfants.

La responsable éducative, un permanent, l'enseignant, et un cadre administratif vont reprendre collectivement le lieu de vie, fondé par Roger et Geneviève. Pour ce faire, la forme associative a laissé le pas à une SAS permettant un pacte d'actionnaires entre salariés (voir *infra*). Sylvie, la responsable éducative, est aujourd'hui coordinatrice et porteuse du projet dans la continuité de Geneviève et Roger. Sylvie déclare des origines modestes, agricoles et ouvrières. Pour elle, qui vient d'une famille nombreuse et qui revendique des valeurs paysannes aux contours flous, le « vivre avec » apparaît comme une évidence. Très jeune elle s'engage dans le mouvement des Jeunesses ouvrières communistes (JOC). Elle fait ensuite des chantiers internationaux, s'engage dans l'humanitaire, travaille dans le développement urbain. Très critique envers ces domaines d'intervention, elle se réoriente, comme éducatrice spécialisée, dans un Institut thérapeutique et pédagogique (ITEP), puis

²⁰ Ne participe pas à l'enquête.

²¹ Roger, co-fondateur du LVA C1, extrait du journal de terrain, 14.01.2019.

²² Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 16.01.2019.

²³ Geneviève, co-fondatrice, LVA C2, extrait du journal de terrain, 16.01.2019.

un LVA²⁴, des expériences là encore mitigées. Elle lit l'annonce de recrutement d'éducatrice au LVA C1. Après des débuts difficiles, où elle cherche même à partir, elle commence à apprécier ce travail et à s'y investir. Selon elle, le travail dans un LVA procède d'une grande responsabilité et engage l'être tout entier :

« C'est un choix de vie et de travail, sinon on ne tient pas longtemps. Le fait de bosser ici, s'y investir, c'est vrai que le regard change. Il faut accepter une remise en cause... Y'a des gamins, je sais pas quels adultes ils vont devenir, mais je les accepte et je les reconnais [...] C'est pas seulement des enfants qui ont un trouble du comportement, de l'attachement [...] Y'a quelque chose d'existentiel dans cette pratique. » (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1)

La « permanence » est le maître-mot dans ce lieu de vie. Geneviève s'interroge à ce titre sur le rapport au travail des éducateurs qui se relaient une semaine sur deux dans les maisons d'habitation des enfants. D'ailleurs, Sylvie déclare : *« Travail exigeant, pas facile, mais tu peux te réaliser. On se décrasse des formatages. »* (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1).

La philosophie d'accompagnement du LVA C1 pourrait se résumer ainsi : *« Aller là où il n'y a pas de réponse. En deux ans et demi, quatre enfants accueillis [qui ne trouvaient pas de place à l'école] sont retournés à l'extérieur. »* (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1).

1.1.2 Le LVA C2 : un projet individuel « malgré lui »

Le LVA C2, créé par Didier en 2007 sous statut associatif, est situé à l'écart d'une zone pavillonnaire aux abords d'une petite ville, dans le quart sud-est de la France. Il s'agit d'une maison de plain-pied avec terrain, dont Didier est propriétaire (à l'ouverture du LVA, Didier avait pris une location), près de la route départementale. La maison est une longère avec d'un côté, toutes les chambres et la salle de bains des enfants, la chambre du permanent supplémentaire avec salle de bains, une grande salle de travail et de jeux pour les enfants et de l'autre côté, le salon, la cuisine et le bureau, et derrière, la chambre et la salle de bains du permanent dont c'est le domicile. Dans le jardin, en face de la maison, une maisonnette a été créée par Didier : il s'agit d'un studio tout équipé pour accueillir un jeune majeur. Plus loin sur le terrain, une caravane peut également servir d'hébergement de transition.

Le LVA C2 a été créé par Didier, en deuxième carrière. Au départ, le LVA était un projet de couple. Didier a poursuivi seul après sa séparation, ses trois enfants étant déjà adultes au moment de la création du lieu. Le souhait de créer ce LVA est venu du désir de changer de métier, à 47 ans, après une carrière chez les pompiers où il était devenu officier. Didier s'était engagé par conviction mais les codes de la profession avaient changé et ne le satisfaisaient plus. Avec sa compagne de l'époque, ils cherchent un projet commun. Cette dernière voulait s'occuper d'enfants et Didier avait aussi le désir de travailler avec des jeunes. Ils ont entendu parler des LVA et en ont visité un, où ils ont rencontré un permanent charismatique qui leur a donné le déclic.

« Parce qu'on était autonome, avec la capacité de monter des projets pour les jeunes et aller au bout sans bâtons dans les roues, sans avoir des comptes à rendre tout le temps. À cette époque je ne pensais qu'aux jeunes, pas du tout au service ASE. C'est l'intérêt de l'enfant d'abord. » (Didier, permanent, LVA C2).

²⁴ Où elle travaillait sur rythme jour et nuit une semaine sur deux.

Malgré la rupture du couple, Didier poursuit son projet et abandonne les concours pour monter en grade dans sa carrière de pompier. Son projet bénéficie d'un terrain local favorable, le département étant alors particulièrement ouvert au développement des LVA sur son territoire. De plus, les permanents de LVA, bien implantés, ont joué le rôle de passeurs et Didier intègre un groupe local de permanents dynamique. Il est aujourd'hui délégué régional de la FNLV. Le projet de Didier est d'accueillir des jeunes sans spécificités particulières afin de les aider à cheminer vers l'âge adulte. Au fur et à mesure, le projet s'oriente vers des enfants plus jeunes, de 8 à 12-14 ans à leur admission, pour pouvoir les suivre jusqu'à leur majorité, et présentent un « *fonctionnement psy particulier, pour trouver le fil et les amener à grandir* » (Didier, permanent, LVA C2). Didier parle peu des problèmes de violence qu'il a connus lorsqu'il accueillait des adolescents plus grands.

L'ambiance dans ce LVA est familiale. La présidente de l'association, Véronique (cadre de santé), est la compagne de Didier. Elle a longtemps vécu sur place avant de se rapprocher de son travail. Elle est toujours présente dans la vie des jeunes, se rendant souvent sur le LVA ou les accueillant parfois avec Didier à son domicile. Une des filles de Didier est trésorière de l'association. Une des filles de Véronique intervient également dans le LVA. Didier le dit d'ailleurs, tout leur entourage est obligé de les accepter avec le lieu de vie et tout ce qu'il implique. Il a embauché aussi Nathalie, il y a 8 ans, d'abord comme maitresse de maison, comme permanente désormais (elle travaille de jour une semaine sur deux et passe tout un week-end par mois).

Le LVA a récemment obtenu une autorisation d'extension, pensée au départ pour investir dans un bateau à voiles, propriété de l'association, pouvant servir à des séjours de rupture ou pour les vacances des jeunes du LVA C2. Au moment de cette démarche, le porteur et fondateur de projet, Didier donc, avait décidé de se désengager progressivement du LVA, notamment en raison de problèmes de santé. Dans un premier temps, une amie de Didier avait pris sa place : elle vivait donc au LVA en tant que permanente. L'expérience s'est révélée infructueuse car cette personne s'est retrouvée en difficulté. C'est alors que l'une des filles de Didier, qui connaissait bien son activité et se rendait régulièrement au LVA, a proposé de le reprendre et de s'y installer avec son mari et ses deux enfants. Didier et Véronique ont pensé que ce pourrait être une bonne solution et qu'ils pourraient les épauler et leur transmettre leurs savoir-faire et leurs valeurs. La situation, a pourtant tourné au conflit entre Didier/Véronique et la fille de Didier (et sa famille), qui s'est soldé par un départ précipité des nouveaux permanents et le retour de Didier au LVA. Pendant toute cette période, Nathalie est restée employée au LVA.

L'autorisation d'extension a donc aboutie alors que Didier avait repris son rôle de permanent du lieu de vie, dont il était toujours resté le porteur de projet ; ceci expliquant, selon lui, la difficulté pour d'autres personnes à l'investir. Entre-temps, il avait fait la connaissance de Marie-Jo et Philippe, un couple vivant dans une ferme à une cinquantaine de kilomètres. Philippe, agriculteur, avait été maître de stage d'un jeune connu du LVA C2, mais à un moment où ce jeune n'y était plus accueilli. Lorsque ce dernier a de nouveau été accueilli au LVA C2, Didier, ayant entendu comment le couple l'avait pris en charge (alors même qu'il était censé être accueilli dans un autre LVA) et quel travail relationnel ils avaient réussi à mettre en place avec lui, a cherché à les rencontrer. Le couple a alors mieux compris ce qu'était un LVA et a manifesté beaucoup d'intérêt pour cet accueil. Ils ont continué à voir le jeune sous la forme d'un parrainage.

Au moment de l'extension, Didier a proposé d'embaucher Marie-Jo comme permanente du LVA avec hébergement chez elle du septième enfant que pouvait désormais accueillir le LVA. Cette embauche

s'est faite en CDD, tandis que le couple cherchait à monter leur propre projet de LVA avec l'aide et les conseils de Didier et Véronique. De fait, la transmission du savoir-faire et des valeurs que Didier avait déjà tentée, notamment auprès de sa fille, dans l'optique de sa retraite prochaine, lui semble possible avec ce couple.

Le père de Didier était pompier, il a toujours vécu dans une caserne. Il estime avoir reçu une très bonne éducation : « *mes parents m'ont bien préparé à la vie.* » (Didier, permanent, LVA C2). Il embrasse ce métier jeune et a une carrière sans accroc jusque ce qu'il décide de créer ce LVA avec sa compagne de l'époque. Didier ne connaît alors pas du tout le monde de la protection de l'enfance, ni celui des lieux de vie. Ils pensent au début à créer un foyer ordinaire mais sont rebutés par la lourdeur des démarches. Ils ont pensé à être famille d'accueil, mais ils ne voulaient pas être salariés du département. Ils tenaient trop à leur liberté pour être salariés tout court. Le modèle du LVA les a séduits par l'autonomie et par la latitude offerte pour penser des solutions pour les jeunes.

Aujourd'hui, Didier réduit les admissions au sein du LVA principal. Dans l'optique de diminuer l'activité progressivement sur trois ou quatre ans, Didier a entamé des travaux lui-même dans la maison pour en réduire la surface et louer la partie inutilisée. Marie-Jo a été recrutée en CDI et a obtenu avec son mari un prêt permettant de rénover leur grange afin d'en faire une maison confortable pour accueillir les enfants. Ils pourront alors accueillir les enfants confiés au LVA C2, puis le reprendront ou ouvriront leur propre LVA.

Philippe est agriculteur et Marie-Jo, qui a un CAP Cuisine, travaillait dans la cantine d'un lycée. C'est là qu'elle fait la connaissance du jeune accueilli en LVA, qui fera, plus tard, un stage chez son compagnon. Puis les enfants de Marie-Jo partent en internat et la maison apparaît vide au couple et aux parents de Philippe, qui vivent à côté. Ensemble, ils décident d'être famille-relais, une forme de parrainage, accueillant à temps plein un jeune, et découvrent : « *c'est notre truc. Pourtant c'était hyper dur, il était dur, a fait des fugues, des crises au commissariat*²⁵ ». Puis Marie-Jo est recrutée comme permanente et leur maison devient l'extension du LVA C2. Finalement, le couple, après discussion avec les enfants et les grands-parents, décide de créer un lieu de vie. Comme Didier, Marie-Jo valorise l'éducation reçue de ses parents : « *Mes parents ont bien fait leur travail*²⁶ ».

1.1.3 Le LVA D1 : un projet imbriqué dans une entreprise familiale

Pierre et Chantal, en couple depuis une quarantaine d'années, « gèrent » le LVA D1, situé en milieu rural et jouxtant leur ferme équestre (60 chevaux). Le couple est propriétaire des bâtiments : une maison principale, trois bungalows et une caravane aménagée²⁷. Le LVA a ouvert ses portes en 2001. Pierre en est le responsable avec un statut de travailleur indépendant. Il a aujourd'hui une habilitation à recevoir cinq jeunes, six en dérogatoire, garçons et/ou filles, âgés de 0 à 21 ans, venant principalement de deux départements : le département d'implantation et un département de la région parisienne. Chantal, de son côté, est à la fois accompagnatrice de tourisme équestre (ATE) et

²⁵ Marie-Jo, permanente, LVA C2-extension, extrait du journal de terrain, 15.04.2019.

²⁶ Marie-Jo, permanente, LVA C2-extension, extrait du journal de terrain, 15.04.2019.

²⁷ Les bungalows, la caravane, ainsi qu'un studio aménagé au sein même de la propriété principale sont destinés à la location saisonnière (des cavaliers principalement).

responsable de la structure équestre²⁸. Elle tient en outre un rôle important, informel et bénévole, dans l'accompagnement des enfants placés.

Aujourd'hui, le couple accueille deux garçons (14 et 16 ans). Une fratrie de trois enfants (deux garçons et une fille, âgés respectivement de 6, 11 et 13 ans) est également accueillie dans un bâtiment annexe au LVA principal. Ce bâtiment, maison située dans un village voisin, est loué par le LVA à Maëlys, la fille aînée de Pierre et Chantal. Pierre emploie deux assistantes-permanentes à mi-temps (l'une au LVA principal, l'autre à l'annexe), ainsi que la permanente de l'annexe, la fille du couple.

L'histoire du lieu en lui-même commence en mars 1984 lorsque le couple, alors parents d'une petite fille âgée de 2 ans, décide de quitter la banlieue parisienne. Le couple projette de s'installer dans une ferme, à la campagne, là où vivait Chantal lors de sa précédente union. Les travaux de leur nouvelle maison durent deux ans et sont entièrement menés par Pierre. Chantal, quant à elle, est mère au foyer. Pour subvenir à leurs besoins et finir les travaux, le couple fait un élevage de volaille : *« physiquement, c'était une période difficile. On ne prenait pas beaucoup de vacances à l'époque »* (Pierre, permanent, LVA D1). Trois autres enfants vont naître. Pierre trouve un poste de technicien supérieur en génie urbain (en lien avec sa formation initiale et ses précédents métiers) et obtient un poste d'encadrement en Nouvelle-Calédonie. C'est là-bas que Pierre et Chantal font leur première expérience d'accueil : *« une femme qui se faisait battre par son mari. Donc on a hébergé cette femme et ses quatre enfants pendant assez longtemps »* (Pierre, permanent, LVA D1). Pour Chantal, cet accueil informel et bénévole s'est couplé avec un accueil rémunéré tous les midis d'enfants scolarisés.

De retour en France (1996), Pierre travaille dans une petite ville située à 35km de son domicile et en 1997, *« pour ramener un peu plus d'argent – parce qu'il y avait les quatre enfants, les études, les travaux encore, des crédits à payer »*, le couple fait le choix d'être famille d'accueil, *« un choix construit et réfléchi avec nos enfants »* (Pierre, permanent, LVA D1). Chantal devient alors assistante familiale. Mais le couple juge leur situation professionnelle respective comme insatisfaisante. Pierre, tout d'abord, bien qu'appréciant le contenu de son métier, *« travaillait trop. J'avais envie d'entreprendre quelque chose »* (Pierre, permanent, LVA D1). Chantal, ensuite, remet en cause le statut d'assistante familiale et celui de famille d'accueil : *« Manque d'autonomie, manque de reconnaissance de l'ASE... t'es un peu dans le bas de la hiérarchie »* (Chantal, responsable de la ferme équestre, épouse de Pierre, permanent, LVA D1).

C'est à ce moment-là, en 2000, que le projet d'un LVA émerge. *« Puis nos enfants avaient un peu grandi aussi. C'était un autre stade quoi. »* (Pierre, permanent, LVA D1). Le projet se construit d'abord sur plan, lequel est accepté par l'ASE après un entretien avec une psychologue, des visites avec l'assistante sociale référente, et la rédaction d'un projet éducatif de lieu de vie. L'ASE pose également deux conditions : accueillir des filles et *« qu'il y ait le minimum de contacts entre les filles du LVA et celles de la famille d'accueil »*, un aspect qui interroge. Les consignes de l'ASE du département comme préliminaires à l'autorisation, sont ainsi assez précises. À la fin de l'année 2001, Pierre, alors âgé de 42 ans, opère sa reconversion professionnelle. Il quitte son poste d'encadrement salarié pour devenir indépendant et responsable du LVA. Il accueille très vite trois filles âgées de 15-16 ans (dont deux du département d'implantation).

Jusqu'en 2015, le LVA D1 fonctionne avec quatre ou cinq jeunes. L'accueil des enfants au LVA n'est aujourd'hui pas soumis aux critères d'âge et de sexe. Par le passé, Chantal et Pierre ont aussi eu

²⁸ Elle emploie une enseignante d'équitation à temps-plein.

l'occasion de faire un accueil mère-enfant (en partenariat avec un foyer situé dans le nord de la région parisienne)²⁹ ou encore de recevoir des jeunes filles en contrat jeune majeur.

Maëlys, leur fille aînée, rejoint le LVA en 2017 comme permanente. Elle occupe, avec deux enfants accueillis en décembre de la même année, les bungalows de la propriété de Pierre et Chantal. Quelques mois plus tard, Maëlys et son compagnon achètent à crédit une maison dans un village voisin. Ces derniers, ainsi que les enfants accueillis, s'y installent en avril 2018. Et la maison devient l'annexe du LVA principal, laquelle est louée par Pierre à sa fille pour faire fonctionner le LVA. C'est dans cette configuration-là, deux enfants accueillis chez Pierre et Chantal et trois enfants accueillis chez Maëlys et son compagnon, que le LVA, dans son ensemble, fonctionne aujourd'hui.

La permanence auprès des enfants accueillis, leur intégration souhaitée (mais contrôlée) dans la famille accueillante, l'objectif de les insérer durablement dans la société (par l'école et les loisirs en dehors du lieu de vie), c'est ainsi que l'on peut résumer la façon dont les accueillants conçoivent et mettent en œuvre l'accompagnement éducatif au sein du LVA D1. À plus d'un égard, cette façon de faire s'inscrit dans la continuité de ce que Pierre et Chantal faisaient lorsqu'ils étaient famille d'accueil.

Pierre et Chantal sont aujourd'hui proches de la retraite. Âgés d'un peu plus de 60 ans, la question de la transmission de ce que l'on pourrait appeler « la société familiale » (LVA et ferme équestre) se pose de façon sérieuse, d'autant plus qu'aucun de leurs quatre enfants ne semble être prêt à reprendre leur entreprise.

1.1.4 Le LVA D2 : un lieu où vivent les enfants

L'histoire du LVA D2, créé récemment, en 2017, est étroitement liée à la trajectoire socioprofessionnelle de Catherine, la fondatrice et directrice du LVA. Il faut avant tout dire que Catherine, qui a toujours vécu dans la région, a d'abord été mère au foyer avant de débiter une activité professionnelle. Âgée de 37 ans (1997), elle divorce de son premier mari (artisan) et doit s'occuper seule de ses trois enfants (deux filles, alors âgées de 15 et 13 ans, un garçon âgé de 3 ans). Pour subvenir aux besoins de sa famille monoparentale, elle exerce durant trois années le métier d'ambulancière. En 2000, elle rencontre Christophe, son mari actuel. C'est également cette année-là qu'elle songe à changer de métier. Elle croise par hasard le directeur d'un ITEP qui lui propose de réaliser un stage d'une semaine dans son institution. Cette première expérience auprès d'enfants et d'adolescents (ayant des troubles psychologiques) est concluante. Elle s'engage alors dans une formation d'éducatrice spécialisée à 40 ans et obtient son diplôme d'État deux ans plus tard. « *Après, j'ai fait un peu de tout : foyer occupationnel, IME, MECS* » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2). Et c'est encore dans un ITEP que Catherine vit son expérience de travail la plus formatrice ; une expérience de deux ans à partir de laquelle elle va concevoir le LVA D2, son organisation et son fonctionnement : hiérarchie statutaire claire entre les accueillants, bienveillance envers les enfants et entre collègues, communication constante de chacun avec tous.

Concernant sa longue expérience professionnelle en MECS (13 ans), la dernière avant l'ouverture du LVA, Catherine y fait la rencontre d'une collègue avec laquelle « *tout roule. On n'avait même pas besoin de se parler pendant le boulot. C'était fluide, tellement fluide...* ». Cette complicité au travail est quelque chose qu'elle a cherché à mettre en place au sein du LVA, et qu'elle a trouvé en la personne

²⁹ Les mères et leurs enfants étaient alors accueillis dans les bungalows.

de Vanessa, la seconde permanente. Mais de cette expérience en MECS, elle garde aussi, et surtout, le souvenir d'une insatisfaction et d'un épuisement professionnel. Alors que ses conditions de travail sont jugées difficiles par Catherine, elle monte en parallèle de son travail un premier projet de structure d'accueil pour adultes handicapés (2012-2013). Mais le projet s'avère trop contraignant et n'aboutit pas.

Âgée de 55 ans, elle rencontre un couple, les actuels propriétaires du LVA D2. « *Ils m'ont dit : "On va racheter la maison. On a entendu dire que vous vouliez ouvrir un lieu de vie. Nous, on n'a pas d'enfants. On est intéressés"* » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2). De surcroît, le couple propose de financer les travaux nécessaires à l'aménagement du lieu. Il ne s'agit plus alors de monter une structure d'accueil pour adultes, mais pour enfants : « *peut-être parce que mes enfants avaient grandi et que j'avais envie de retrouver ça* » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2). Encouragée par son mari, Catherine s'enferme chez elle pendant huit jours pour rédiger son projet de LVA avec, au cœur de celui-ci : « *la priorité aux enfants, la bienveillance et la permanence auprès d'eux* ». Elle y rédige aussi « *tout ce qu'[elle] ne pouvait pas faire en MECS : rigueur au travail, prendre le temps d'écouter les enfants, ne pas avoir peur des liens affectifs avec eux* » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2). Elle souhaite enfin former « une petite équipe » afin d'assurer une continuité relationnelle entre les enfants et les adultes.

Cette « équipe d'accueil » se compose de cinq salariés en CDI : deux permanentes dont Catherine, directrice du LVA ; une éducatrice (en congé maternité au moment de l'enquête) ; un homme d'entretien, Christophe, le mari de la directrice Catherine, qui s'occupe du jardin et des petites réparations au sein du LVA ; une maîtresse de maison, Stéphanie, belle-fille de la directrice. Celle-ci est pressentie pour prendre la suite du LVA. Elle est en passe de devenir permanente et pense reprendre des études en éducation spécialisée. Par ailleurs, l'association fait appel, au moins une fois par mois, à trois prestataires extérieurs : un psychologue (qui vient sur place pour proposer un accompagnement thérapeutique et individuel aux jeunes accueillis), une femme de ménage et un équilibriste (séances dispensées une fois par semaine dans une commune voisine).

Le portage du LVA est associatif, un choix imposé par le département d'implantation mais qui convient à sa fondatrice. Pour Catherine, le LVA est un espace exclusivement professionnel pour les accueillants, comme le précise son projet d'ouverture. La particularité du LVA D2 est en effet que la fondatrice, permanente et directrice, ne vit pas sur place, ce qui surprend par rapport au modèle LVA. La séparation nette entre habitation privée d'un côté et habitation des enfants comme lieu de travail de l'autre, fait justement partie de la philosophie de son projet. Le LVA D2 est avant tout « la maison de vie des enfants » pour Catherine. Il s'agit aussi de travailler « *au maximum l'individuel dans le groupe* » des enfants : faire en sorte que le groupe fonctionne tout en prenant en compte l'histoire, les problématiques et les besoins spécifiques de chacun. Pour cela, passer un temps significatif avec chaque enfant paraît incontournable pour Catherine.

1.1.5 Le LVA M : un projet de vie en famille militant

Le LVA M a été repris en 2012 par le couple Yann et Céline, alors dans la trentaine. C'est une longère située en milieu rural. L'engagement du couple dans la reprise du lieu de vie en tant que permanents est motivé par deux aspects principaux. Premièrement, depuis les déceptions vécues dans le cadre du métier d'éducateur spécialisé en institution sociale, et après avoir testé le modèle LVA en tant qu'assistant-permanent, Yann projetait d'installer son propre lieu, à son propre compte et en

préservant son indépendance. Aussi, l'enjeu pour ce couple fut de trouver un compromis dans le fait de porter ce projet à deux, Céline, elle aussi permanente, souhaitant « *poser une limite* » vis-à-vis de sa vie privée et privilégier un aménagement des temps de vie dans l'organisation du « vivre avec ». C'est ainsi que le projet fut finalement porté par les deux partenaires du couple, la permanente quittant alors son emploi de laborantine. Le couple revendique un « vivre avec aménagé », matérialisé par une séparation entre l'espace des jeunes et celui de la famille des permanents. À l'instar de beaucoup d'autres LVA, une porte relie directement ces deux espaces.

Deuxièmement, l'élément déclencheur relève d'une anecdote significative. Alors que le permanent travaillait comme assistant dans un lieu de vie une semaine sur deux (nuit et jour), il s'est rendu compte que la maîtresse d'école de sa première fille, alors âgée d'environ 3-4 ans croyait comprendre que les parents de cette dernière étaient divorcés. En effet, leur fille disait souvent à sa maîtresse : « *cette semaine, je suis chez papa* », ou « *cette semaine, je suis chez maman* », alors que le couple avait un domicile commun et une vie commune, dans une maison située à proximité du LVA où travaillait alors le père de famille. Prenant conscience de la perception de leur fille de leur organisation de vie, alternant entre lieu de vie et domicile : « *La petite, elle ne savait plus où elle habitait* » (Yann, permanent, LVA M), les parents décident de clarifier la situation. C'est ainsi que les deux permanents, en couple depuis leurs 18 ans, justifient leur décision de s'engager dans ce projet d'accueil en reprenant un LVA existant au sein de leur région d'origine commune.

Le LVA M a la spécificité d'accueillir seulement des filles présentant une problématique psychiatrique avérée. Cette spécificité a été héritée de l'ancienne autorisation du LVA que le couple a repris. Le principal porteur de projet est donc Yann, éducateur spécialisé depuis 2003. Selon ses mots, « *l'école d'éduc' a été difficile, je ne m'y suis jamais retrouvé* » (Yann, permanent, LVA M). Au cours de ses années lycée, il s'est engagé *via* son père dans les Jeunesses Agricoles Chrétiennes et menait des actions bénévoles tout en participant à des conférences d'Attac³⁰. Son surnom au lycée était « *l'avocat des causes perdues* » (Yann, permanent, LVA M).

La reprise du LVA a été difficile, tant financièrement que sur le plan de l'organisation. Le couple partage le travail au début avec un couple d'amis, embauchés comme assistants-permanents. Mais des conflits de légitimité entre les deux couples imposent la séparation et le recrutement d'assistants-permanents diplômés de l'éducation spécialisée, à qui le couple transmet au fur à mesure leur philosophie de l'accompagnement, définie comme un « *mix entre laisser la place et prendre ce qui vient* » (Yann, permanent, LVA M). L'équipe se compose aujourd'hui du couple de permanents qui vit sur place avec ses trois filles, et de trois assistants-permanents. Ces jeunes professionnels sont motivés par l'aspect continu et familial de l'accueil proposé. Au moins deux d'entre eux souhaitent, dans leur projection professionnelle, soit porter leur propre lieu, soit demander l'agrément pour devenir famille d'accueil.

Au LVA M, la transmission est aussi en jeu en termes de valeurs et d'outils techniques, comme déjà observé sur C1 et C2. Dans ces trois cas, on note d'ailleurs un certain engagement militant concernant une forme alternative d'accueil sur la scène collective publique. Ici, le permanent du LVA M est engagé aux niveaux régional et national de la FNLV³¹. Cette fédération, même si elle donne lieu à des conflits

³⁰ Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (organisation du mouvement altermondialiste).

³¹ Didier (LVA C1) est engagé au niveau régional. Geneviève (LVA C2) a été engagée au sein du GERPLA où elle est toujours adhérente. Elle adhère aussi à la FNLV, mais elle a renoncé à s'engager dans ces instances qu'elle ne trouve pas représentatives de sa réalité et de ses préoccupations.

au niveau régional notamment, est aussi le lieu d'un apprentissage collectif d'une expertise juridique et organisationnelle³². Cet engagement militant du permanent du LVA M le situe sur son territoire comme un acteur de l'accompagnement d'autres porteurs de projets de lieu de vie. Lors de l'enquête, le permanent a d'ailleurs reçu un couple souhaitant porter un LVA, leur délivrant des conseils sur leurs droits en la matière et sur les différents types de « vivre avec ».

Ces différents engagements d'une part, et la spécificité du projet d'accueil d'autre part, conduisent à une relation de « bonne entente » avec la tutelle départementale. De plus, les jeunes accueillies sont toutes originaires du département d'implantation du LVA. La spécificité des jeunes accueillies – troubles psychiques – oriente l'organisation entière du LVA. En effet, les permanents multiplient les partenariats avec des services liés au handicap des jeunes. De plus, les projets de développement comportent la mise en place de deux studios : l'un dans une logique d'autonomie et l'autre dans une logique « d'apaisement ».

1.1.6 Le LVA Y : un « mix entre structure conventionnelle et lieu de vie »

Le LVA Y a été créé par les parents des actuels porteurs du projet, leurs deux fils, Augustin et Jonathan. La première particularité du LVA Y est de faire partie d'un réseau de LVA, appelé ici le réseau Y. Aujourd'hui, ce réseau est composé de cinq LVA et d'appartements pour des jeunes majeurs dans le département du « siège », quatre LVA à l'extérieur de ce département, quatre sites pour des séjours de répit et deux sites pour des séjours de rupture. Le siège du réseau se trouve sur un domaine équestre (qui organise des manifestations équestres au niveau européen). On y trouve également les bureaux des administrateurs du réseau ainsi que des personnels administratifs et de coordination.

Le projet du réseau Y, tel que porté aujourd'hui, est conçu dès le départ comme un « *mix entre structure conventionnelle et lieu de vie* » (Augustin, gestionnaire, réseau Y), visant à éviter les écueils des deux modèles. Donnant plus d'indépendance et de possibilités d'initiative personnelle qu'un foyer, la forme du réseau offre aussi plus d'appuis – financier, administratif ou psychologique – qu'un lieu de vie avec un seul couple de permanents, selon le gestionnaire du réseau Y.

Le couple des parents d'Augustin et Jonathan, fondateurs du premier LVA, avait une place au sein de la commune rurale, leur domaine offrant du travail à de nombreuses personnes de la région, et notamment aux « *jeunes en perdition* » (Augustin, gestionnaire, réseau Y). Aujourd'hui encore, selon un des employés rencontrés sur le terrain, le réseau Y est l'un des employeurs importants de la commune, avec une centaine de salariés répartis sur plusieurs LVA. L'activité d'accueil de jeunes a débuté par des classes vertes et des séjours pour des jeunes « *placés* », pendant les vacances scolaires. La création d'un LVA émane en fait d'une demande institutionnelle. C'est en effet un département qui a proposé au couple de poursuivre l'accueil d'enfants placés qui, à la fin des vacances, n'avaient nulle part où aller. Le couple en discute avec ses propres enfants et décide alors de s'engager dans l'accueil continu.

Le LVA Y est créé en 1996 sous format associatif, d'abord comme structure expérimentale attachée au domaine équestre. D'ailleurs, les premiers permanents sont les moniteurs sportifs du domaine équestre. En 2002, sommé de se définir, soit comme LVA, soit comme MECS, les fondateurs optent pour le régime LVA. L'association prend de l'ampleur, un éducateur spécialisé « *chevronné* » est

³² C'est aussi le cas de Didier, LVA C2, dans sa région d'implantation.

recruté pour penser la philosophie et l'organisation du réseau. C'est avec la reprise par les deux fils des fondateurs, en 2009, que l'association prend le statut d'entreprise et que le développement est devenu exponentiel. Le réseau Y met dès lors en place un service support qui assure le secrétariat, la comptabilité et même une direction des ressources humaines. Ce service, situé au « siège », seconde tous les LVA du réseau.

Le LVA Y a été choisi pour l'enquête car il s'agit du LVA le plus ancien (premier lieu créé par les parents) mais aussi le plus « typique » du réseau Y. Il se trouve dans une commune rurale : une longère sur un grand terrain qui dispose d'une aire de jeux, d'une petite piscine et d'une grange. Un permanent, Pascal, âgé de 44 ans, salarié avec le statut de responsable, vit avec sa famille sur place mais sa conjointe ne s'implique que rarement (et bénévolement) dans la vie des jeunes accueillis.

Il s'agit d'un « vivre avec aménagé » puisque la famille de Pascal a une entrée indépendante de celle des enfants, mais une porte dans la chambre de garde les relie. Plusieurs couples de permanents se sont succédé dans le LVA avant l'arrivée de Pascal, il y a deux ans. Ce dernier était auparavant éducateur dans un autre LVA du réseau Y. À part lui, une maîtresse de maison et, idéalement, cinq assistants-permanents, assurent l'accueil des jeunes pendant des roulements de 48 heures. « Idéalement » parce que, comme pour le LVA C1, le recrutement apparaît très compliqué : au cours de l'enquête sur ce site (courant sur les mois de janvier à mars 2019), ont eu lieu un départ et deux recrutements.

Le LVA Y, comme tous les LVA du réseau Y, a l'autorisation d'accueillir dix enfants, filles ou garçons, âgés de 10 à 21 ans. C'est l'agencement des lieux qui détermine la répartition de l'accueil : sept chambres de garçons âgés de 10 à 14 ans à l'étage de la maison, et trois places pour des filles âgées de plus de 15 ans dans deux studios adjacents à la maison. Le LVA Y bénéficie des activités proposées sur le domaine équestre mais n'a pas de support éducatif propre. Sa particularité serait d'héberger les jeunes les « plus difficiles », mais dont les difficultés sont très diverses, selon les accueillants.

1.2 Engagement dans un lieu de vie et trajectoires personnelles

À la suite de cette brève description de nos six lieux d'enquête, nous cherchons à comprendre comment l'ouverture d'un lieu de vie s'inscrit dans la biographie des permanents rencontrés. Pour cela, nous regardons cette inscription au travers de quatre axes composant leurs trajectoires : social, résidentiel, familial et professionnel.

1.2.1 Des origines sociales très diversifiées pour une même activité

Ici, nous prenons en compte les trajectoires des fondateurs, porteurs de projet mais aussi des responsables et directeurs. En effet, une remarque est nécessaire : si dans la vision idéale d'un LVA, le créateur, le porteur de projet et le permanent se recouvrent complètement, des exceptions existent et nous les retrouvons dans notre échantillon. Pour situer un tant soit peu les permanents en termes d'origines sociales, nous nous intéressons notamment aux professions de leurs parents. Les positions professionnelles sont en effet un élément de définition parmi d'autres pour définir l'appartenance sociale.

Le réseau Y a été créé par un couple et les porteurs du projet sont aujourd'hui leurs héritiers. Ceux-ci ne s'impliquent pas dans le quotidien des enfants accueillis. Lors de l'enquête, c'est le LVA Y qui a

été observé et c'est avec Pascal, le responsable permanent, salarié du réseau, que nous avons le plus échangé. Le LVA C1 a été créé par un couple qui a pratiqué l'accueil pendant longtemps dans un format plus classique que celui qui y a actuellement cours. Aujourd'hui, Roger et Geneviève vivent toujours sur le site et sont impliqués dans le quotidien des enfants alors même qu'une vingtaine de professionnels (salariés et/ou intervenants indépendants) travaillent autour des enfants. Le portage du projet est collectif, dans un processus engagé de transmission du LVA. C'est Sylvie, « responsable éducative » du LVA C1, qui en portera le plus la responsabilité. C'est donc avec elle que l'essentiel des échanges formels ont été menés. Ainsi, les entretiens d'explicitation (EDE) ont concerné Pascal sur le LVA Y et Sylvie sur le LVA C1. Sur le LVA C2, porté par Didier, nous avons également beaucoup échangé avec Marie-Jo, qui est responsable de l'extension et se projette, avec l'appui de Didier, dans la création d'un lieu. C'est néanmoins Didier qui reste notre interlocuteur principal, notamment lors des EDE, qui ont sinon concerné Pierre³³ (LVA D1), Catherine (LVA D2) et Yann (LVA M)³⁴.

Les positions socioprofessionnelles des parents des permanents de LVA apparaissent très diverses. Cela va des classes populaires stables et en ascension – parents ouvrier et employée pour D1, agriculteurs pour C1, ouvrier syndiqué pour D2 ; en passant par les classes moyennes pour M et C2 ; et à l'autre bout Y, où les professions des parents mais aussi le domaine qu'ils possèdent avant la mise en place du réseau laissent supposer une appartenance à la bourgeoisie. Cette diversité montre que l'appartenance sociale à une classe ne semble pas déterminante dans l'engagement de portage de LVA.

Créer un LVA donne un statut de travailleur particulier. Il permet parfois une ascension – tant économique que sociale et culturelle. Le LVA D1, par exemple, garantit aussi la réalisation d'un projet professionnel plus vaste, la ferme équestre, les deux comptes venant s'équilibrer. Dans les cas des LVA C2 et M, il permet la pratique d'un loisir onéreux et difficilement accessible, le bateau. Ou dans le cas de Marie-Jo (permanente de l'extension du LVA C2, en train de créer son propre LVA) et son compagnon Philippe, pour l'instant agriculteur, l'ouverture du LVA c'est « *découvrir Winnicott* », avoir des week-ends et des congés, des activités culturelles, bref accéder à de nouveaux capitaux socio-culturels.

Pour les personnes issues des classes sociales supérieures, le statut social lié au LVA n'apparaît pas comme le signe d'une mobilité descendante. En effet, les deux frères qui héritent du réseau Y, qui occupaient des emplois dans la finance bénéficiant d'une forte reconnaissance économique et sociale, ont néanmoins pris la décision de cet engagement, qui leur permet de mettre leurs compétences au service d'un projet « porteur de sens ».

Cela est également vrai pour les salariés, qu'ils soient directeurs, coordinateurs ou responsables. En effet, on remarque que leurs origines sociales sont tout autant variées. Au sein du réseau Y par exemple, Pascal (responsable du LVA Y) met en avant une enfance « *placée* », tandis que Claire (la coordinatrice du réseau Y) se dit issue de la « *noblesse parisienne* ». Yann (LVA M) déclare une enfance « *en décalage* », car il a vécu jusqu'à ses 10 ans sur un bateau avec un apprentissage de la discipline. Sylvie (responsable éducative, LVA C2) se nourrit de ses origines modestes, paysannes et ouvrières, avec un parcours marqué par un fort engagement collectif, dans le social et l'humanitaire.

³³ Auquel a finalement été associée Chantal, son épouse.

³⁴ Bien sûr, les échanges informels, même structurés, ont concerné l'ensemble des personnes rencontrées au cours des immersions.

À regarder les trajectoires de ceux qui y travaillent et s’y engagent, les LVA semblent brouiller les frontières sociales. Ainsi, Claire (coordinatrice réseau Y) explique que les habitants locaux ne savent comment se positionner par rapport à elle et son mari (directeur opérationnel du réseau Y, ancien permanent). D’un côté leurs postes les rapprochent des classes supérieures, de l’autre la proximité avec des jeunes exclus et rejetés semble entacher ce statut.

À la lumière des trajectoires sociales de nos interlocuteurs, nous constatons des effets en demi-teinte de l’engagement en LVA. D’un côté, les origines sociales ont peu d’influence sur les manières de vivre et de se représenter, car le travail en LVA offre un statut mouvant, malléable, avec une diversité d’appropriation selon les lieux et les interlocuteurs. Le travail en LVA fait en effet passer les qualités personnelles au premier plan. Ainsi, ce qui compte d’abord, c’est l’implication émotionnelle et l’authenticité, qui vont permettre, quelles que soient la trajectoire et l’origine sociale, de développer des compétences nouvelles, loin de l’application de techniques routinières. D’un autre côté, les origines sociales, et donc les capitaux économiques et relationnels dont disposent les créateurs de LVA, peuvent influencer sur le développement et l’envergure du LVA. Ainsi, la fortune personnelle, à tout le moins, la possession de biens immobiliers, détermine l’organisation de l’accueil. Néanmoins, les porteurs de projet les moins dotés procèdent par étapes et trouvent des solutions alternatives, passant par exemple par la location, ou l’achat, non pas en propre, mais par et pour l’association abritant le LVA, par exemple.

1.2.2 Des trajectoires résidentielles vers le milieu rural mais éloignées de la néo-ruralité

Même si le milieu rural est un trait commun à la création d’un LVA (car proposant un éloignement des centres urbains et « *des tentations* », un aspect apaisant, de l’espace), cela n’est pas forcément revendiqué comme une aspiration nouvelle dans les entretiens menés auprès des permanents.

Catherine, fondatrice du LVA D2, a toujours vécu en milieu rural. Mais c’est le projet de créer une structure médico-sociale, avec le bâti approprié, qui est pour elle la priorité. Si le LVA D2 est situé en milieu rural, c’est d’abord parce que l’occasion s’est présentée via la rencontre avec les propriétaires du lieu. Pour Geneviève et Roger, fondateurs du LVA C1, les choses sont plus complexes. Roger est né et a toujours travaillé à la campagne, là où est situé le LVA, dans l’agriculture et dans le milieu éducatif. Pour lui, le projet de LVA est indissociable des activités de ferme. Cela n’empêche pas la mise en place d’activités culturelles citadines, comme par exemple l’opéra, impulsées par Geneviève, originaire d’une ville européenne et qui est restée dans ce coin de campagne après sa rencontre avec Roger.

Yann et Céline (LVA M) ont vécu en milieu rural avant de reprendre un LVA déjà existant à proximité de leur ancienne habitation. Augustin et son frère (réseau Y), sont revenus des grands centres urbains où ils pratiquaient des professions très éloignées de l’éducatif, dans les milieux de la finance, vers l’endroit où ils ont grandi. Ils ont repris et développé l’affaire familiale, le réseau de LVA et le domaine équestre se trouvant sur les lieux où ils ont passé leur enfance. Cet éloignement des centres urbains est revendiqué par le réseau Y, pour le bien être des jeunes accueillis. Pour autant, ils travaillent à l’ouverture d’un LVA dans une grande ville, à la demande d’un département qui cherche des solutions locales afin de ne pas créer de ruptures dans les prises en charge thérapeutiques des jeunes.

Le seul LVA de l’enquête non rural est celui de Didier (LVA C2), mais il reste à distance de la ville. Ici encore la priorité est donnée au travail avec les enfants et non pas au milieu. D’ailleurs, l’extension du

LVA C2, chez Marie-Jo et Philippe, est située au sein d'une ferme familiale, où vivent les parents de Philippe.

Ainsi, on note que si les six LVA investigués sont tous plus ou moins implantés en milieu rural ou à l'écart d'une ville, c'est d'abord en raison de la proximité avec les territoires de vie et résidence habituels des fondateurs et permanents.

1.2.3 Les LVA : une affaire de famille ?

Les engagements familiaux et conjugaux apparaissent plus importants que les origines sociales et les trajectoires résidentielles. En effet, les créateurs et porteurs de projet parlent souvent de leur éducation et de la transmission de valeurs familiales héritées. Entrons dans le détail de la trajectoire familiale et conjugale de nos six LVA.

Pierre et Chantal, en couple depuis 40 ans, ont quatre enfants ensemble. Bien avant l'ouverture du LVA, c'était d'abord la volonté d'avoir une vie familiale à la campagne, avec des chevaux, qui primait. Lors de leur installation à la campagne, au début des années 1980, dans la région où avait vécu Chantal, les conditions de vie sont particulièrement difficiles, mais cette expérience leur permet de pouvoir éduquer et transmettre aux enfants « *la valeur des choses* ». C'est pour des enjeux financiers que Chantal devient assistante familiale, alors que Pierre travaille à l'extérieur. Puis, ils décident d'acquérir plus d'indépendance et de travailler ensemble, en créant un LVA, dans lequel Pierre sera permanent et Chantal bénévole, celle-ci prenant alors en charge la ferme équestre, dont les comptes sont justement équilibrés par le LVA. Tous leurs enfants et petits enfants vivent à proximité et le mélange avec les enfants accueillis est constant. Une de leurs filles est permanente, hébergeant une fratrie de trois enfants chez elle, nous l'avons vu. Dans cette situation, le LVA vient consolider un projet de vie de famille à la campagne, avec une activité autour des chevaux. Le couple a construit son mode de vie, dans l'optique de fonder leur propre famille. L'accueil des enfants placés est venu progressivement s'y agréger et le prolonger alors que leurs enfants grandissaient.

Catherine, créatrice du LVA D2, débute une carrière d'éducatrice spécialisée après son divorce, à l'âge de 40 ans, après avoir été femme au foyer. Au bout de 15 ans dans l'éducation spécialisée, elle monte un projet de LVA. C'est son compagnon actuel qui la pousse à rédiger le projet. Lui et sa belle-fille, travaillent aujourd'hui avec elle. La belle-fille de Catherine est même pressentie pour reprendre le lieu de vie et projette des études d'éducatrice spécialisée. Pour Catherine, le LVA vient en prolongement de sa carrière d'éducatrice. Son expérience passée lui donne un bagage solide tout en servant de boussole inversée, Catherine cherchant à faire ce qu'elle ne pouvait pas faire en MECS. La forme du LVA lui permet un épanouissement professionnel à un poste de directrice tout autant que d'associer ses proches à son activité. Toutefois, elle garde scindés les espaces de travail et les espaces de vie. Le projet, conjugal et familial, est d'abord un projet professionnel collectif.

Geneviève et Roger se sont rencontrés il y a un quart de siècle. Geneviève avait élevé ses enfants et elle avait déjà une carrière dans le sanitaire et le social dans son pays. Roger, lui, n'avait pas d'enfants mais il avait cumulé plusieurs métiers autour de l'agriculture et de l'éducatif. Il avait également un projet de LVA. Geneviève n'était pas forcément à l'origine de ce projet mais elle s'y est engagée pleinement, tant sur la manière de le penser, de l'organiser, que dans les pratiques quotidiennes et le portage à l'extérieur, notamment au sein du GERPLA et de la FNLV, groupements qui l'ont déçue et qu'elle ne trouve guère représentatifs de sa réalité. Sans oublier l'engagement de ses ressources

financières propres, qui ont permis aussi le développement des projets. Dans ce modèle, c'est clairement une dynamique de couple qui est le moteur de l'action. Un collectif d'actionnaires est appelé à remplacer cette dynamique, ce qui en fera alors un modèle pour le moins original.

Au LVA C2, si Didier décide de quitter son emploi en faisant une croix sur une promotion professionnelle, c'est d'abord « *par amour* », pour créer un projet commun avec sa compagne d'alors. Finalement, Didier poursuit seul le projet mais il rencontre, quelques temps plus tard Véronique, qui s'installe quelques années avec lui et devient présidente de l'association du LVA. Elle a dû se rapprocher de son travail de cadre de santé à l'hôpital, mais elle reste très présente dans la vie des enfants accueillis. Les enfants de Didier, alors déjà adultes, ont également à un moment ou à un autre, été associés au LVA, même si la tentative de transmission à l'une de ses filles n'a pas fonctionné. Tous les projets restent discutés au sein du couple que forment Didier et Véronique. Une véritable complicité semble exister entre eux, qui se reflète aussi autour de cet engagement commun qu'est le lieu de vie, qui est ici d'abord une affaire de couple avant d'être une affaire de famille. Toutefois, le pilier de ce projet reste Didier, capable de le tenir même tout seul. L'une des caractéristiques de Didier est de transmettre et de partager son attachement au LVA, un projet de vie et professionnel, dans lequel il s'épanouit et qui n'épuise pas sa curiosité. Et ce, malgré deux échecs de transmission concrète du LVA. Marie-Jo, permanente de l'extension et en création de son LVA avec son compagnon Philippe, déclare quant à elle avoir eu envie de se lancer parce qu'elle a rencontré un homme comme Philippe : « *Je n'imagine pas le LVA sans lui. Le lieu de vie c'est nous* » (Marie-Jo, permanente, extension LVA C2). Ici aussi, le projet est clairement le projet d'une nouvelle vie, impulsée par un couple nouvellement formé et dont les enfants respectifs, issus d'unions précédentes, sont moins présents au domicile. Pour eux, le projet les engage d'abord en tant que couple, même s'il implique aussi leurs enfants et leurs parents.

Yann et Céline, les permanents les plus jeunes de l'enquête, sont en couple depuis leurs 18 ans. Yann a un diplôme d'éducateur spécialisé et a été salarié dans un LVA où il a travaillé sur un rythme de plusieurs jours et nuits d'affilée. Céline, elle, travaillait en laboratoire médical. La décision d'ouvrir un LVA, nourrie par Yann depuis longtemps, est précipitée par la situation familiale, comme déjà exposé. Mais Céline souhaitait également construire un projet commun avec son compagnon. De son côté, son engagement dans le projet de LVA est lié au fait d'avoir été enfant unique et d'avoir toujours souhaité une grande famille.

La situation du LVA Y est un peu plus complexe. Le couple des fondateurs est décédé et le réseau est repris par leurs fils. La création du LVA est, au départ, impulsée par une sollicitation du département pour étendre l'accueil que la famille pratiquait depuis de longues années sur la ferme équestre, mais seulement pour les vacances. Bien des années après, la reprise par les fils relève, selon eux, d'une évidence : « *on a toujours été programmés pour reprendre tout ça* » (Augustin, gestionnaire du réseau Y). Le LVA Y est dirigé par Pascal, qui vit sur place avec toute sa famille. Il mobilise lui-même souvent ses références familiales dans son activité avec les jeunes accueillis. Pour la famille de Pascal, en revanche, la proximité tient davantage du logement de fonction. Le réseau Y tient en revanche de l'entreprise familiale, qu'il s'agit de développer pour les fils des fondateurs. La fratrie forme un duo qui, comme dans le LVA C1, agrège autour de lui les professionnels nécessaires au fonctionnement du projet selon la vision qu'ils en ont.

Vu sous cet angle, c'est finalement le LVA M qui se révèle le modèle le plus familial, étant pensé par un couple autant pour leur projet familial propre (leurs filles sont encore petites, certaines sont nées

au LVA), que pour l'activité d'accueil. C'est de façon moins homogène aussi le cas de Pierre et Chantal. Les autres projets des LVA de notre échantillon sont finalement d'abord des projets de couples, parfois nouvellement formés, et tournés vers une nouvelle vie, y compris professionnelle.

1.2.4 Le travail en LVA dans la trajectoire professionnelle

Pour tous les LVA investigués, la création ou la reprise se produit toujours en deuxième carrière, et souvent en rupture avec la carrière professionnelle précédente, y compris (voir plus) lorsqu'elle se déroulait dans le secteur socio-éducatif. Même lorsqu'il s'agit d'une reprise par la famille (LVA C2, réseau Y), les enfants du couple ont suivi d'abord un autre chemin professionnel. Le couple le plus jeune de l'enquête avait 30 ans à la reprise du LVA M, tandis que la fondatrice du LVA D2 avait 57 ans à sa création. Les trajectoires professionnelles, comme nous l'avons déjà entrevu, sont tout aussi diverses que les origines sociales. Elles dénotent les liens entre engagement, effet de rencontre et philosophie de l'accompagnement.

Le LVA D1 s'est construit par à-coups, s'agrégeant à l'activité déjà en place du couple (famille d'accueil et ferme équestre). Pierre est diplômé d'une filière technique puis a passé un concours pour entrer dans la fonction publique, l'a obtenu et a occupé divers postes. La famille a vécu outre-mer. Son épouse, Chantal, était femme au foyer. Pour autant, elle pratiquait déjà bénévolement ou occasionnellement l'accueil d'enfants. De même qu'ils accueillent une mère et son enfant dans la difficulté.

« Par le biais de l'école, on a rencontré une femme qui se faisait battre par son mari dans le squat à côté de chez nous. C'était vraiment la misère. Donc on a hébergé cette femme et ses quatre enfants pendant assez longtemps. » (Chantal, responsable de la ferme équestre, épouse du permanent, LVA D1).

De plus, Pierre travaillait *« trop. C'était trop prenant et j'avais envie d'entreprendre quelque chose »* (Pierre, permanent, LVA D1). À la fois par pragmatisme et par appétence, Chantal devient assistante familiale : cela lui permet d'avoir une activité pour soutenir financièrement le ménage. Ce projet évolue avec les enfants qui grandissent et la volonté de Pierre d'être davantage auprès de ses proches.

Pour Catherine, au LVA D2, sa nouvelle vie commence au moment de son divorce, dès qu'elle entre sur le marché du travail, et plus encore à 40 ans, lorsqu'elle se lance dans la formation d'éducatrice spécialisée. Les quinze années qu'elle passe dans le médico-social sont à la fois une formation solide et, pour partie, un contre-exemple, concernant les MECS :

« C'est compliqué. Pfff... C'est compliqué avec mes collègues. Je suis en train de me dire : "je vais partir, je suis en train de m'épuiser et j'ai pas envie de travailler comme ça". Je m'entends gueuler des matins... Et je me dis : "wow, mais tu fais quoi là ! Tu fais comme les autres là ! Stop !" Donc je me dis que je peux plus. Je rentre à la maison en colère, je me lève le matin en colère. Heu... Je suis en colère tout le temps, tout le temps, tout le temps... Parce que mes collègues n'ont pas fait ça, parce que j'ai proposé ça et que ça va pas... Pfff ! Je suis fatiguée, fatiguée. » (Catherine, permanente, LVA D2).

C'est en ITEP qu'elle forge ses connaissances et sa posture professionnelle, très marquée dans son approche du LVA :

« Tout ce que je sais aujourd'hui, c'est là-bas que je l'ai appris : une vraie cohésion d'équipe où l'on pouvait ne pas être d'accord, débattre, argumenter, réfléchir, échanger ; un vrai directeur qui sait gérer son institution. Il n'y avait pas... Alors, je vais faire très attention à ce que je vais dire... Mais il n'y avait pas de maltraitance institutionnelle, comme j'ai pu le voir dans la MECS. Je te parle d'une maltraitance institutionnelle sur les enfants mais aussi entre nous, [avec] un véritable manque de reconnaissance professionnelle. » (Catherine, permanente, LVA D2)

Roger, agriculteur, a un diplôme de mécanicien et une expérience d'éducateur technique. Au départ animateur, il a ensuite travaillé comme éducateur. Repéré par un psychologue pour son approche pertinente, il passe le diplôme d'éducateur spécialisé sur ses conseils : *« Vous ferez un bon éducateur, mais pas en institution »*. *« Ça tombait bien »*, Roger, n'ayant jamais envisagé le travail en institution. Depuis toujours, Roger a donc travaillé auprès des jeunes avec une approche par le quotidien et des activités autour du travail, de l'apprentissage, tout en nourrissant une méfiance des institutions socio-éducatives et des sentiers trop balisés. Cependant, Geneviève, avec qui il lance son propre lieu de vie, modèle qu'il connaissait déjà, apporte son sens de l'organisation, non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du LVA. Elle investit ses compétences d'infirmière et d'assistante sociale, mais aussi son patrimoine personnel. C'est bien aussi la rencontre de deux trajectoires professionnelles qui ici construit un projet singulier, mixant de fortes convictions et de solides savoir-faire et savoir être.

Sylvie est en passe de reprendre le flambeau, puisqu'elle détient les parts les plus importantes du pacte d'actionnaires associant quatre salariés et le couple des fondateurs, ce qu'elle commente ainsi : *« Qui l'eut cru ! Ça s'est fait comme ça... J'ai papillonné, maintenant c'est comme si l'aventure, elle se faisait autrement »* (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1). Son titre actuel de responsable éducative est une façon de ne pas se dire directrice. Sylvie est en effet réfractaire à un certain formalisme institutionnel, qui « fige ». Ses différentes expériences professionnelles, dans l'humanitaire, le développement social et le socio-éducatif, ont en commun le travail au sein d'un collectif, d'un engagement fort, brouillant travail et vie privée. Ils ont aussi apporté leur lot de désillusions sur l'intégrité des personnes vis-à-vis de leur supposé engagement. Au LVA C1, et avec Geneviève et Roger, on pourrait dire qu'elle a trouvé la recette d'un engagement dans une mission d'aide qui a du sens, où les batailles se mènent dans un îlot. L'esprit contestataire de Sylvie trouve ici un nouveau combat à mener.

Quant à Didier, il a d'abord été pompier volontaire avant d'embrasser la carrière de pompier professionnel, dans la continuité du métier de son père et parce qu'il souhaitait « porter secours ». *« Porter secours à la veuve et l'orphelin, porter secours quel qu'il soit, c'est vraiment la première chose. Ça se retrouve à plein de niveaux. »* (Didier, permanent, LVA C2). Cela, dit, il expérimente aussi une forme de désenchantement dans son métier de pompier, qui lui semblait avoir changé au point de ne plus y trouver assez de sens, tant dans la réalisation de la mission que dans les relations au sein du collectif professionnel.

Marie-Jo, permanente de l'extension C2 dit, elle, avoir *« toujours aimé les jeunes »* et *« toujours aidé les autres »*. Avant de rencontrer Philippe, alors qu'elle travaille dans une cantine scolaire, elle a tenu un restaurant : *« dans ma pizzeria c'était un peu "chez Lorette", les jeunes jouaient aux cartes tout l'après-midi³⁵ »*. Elle a d'ailleurs accueilli l'un d'entre eux chez elle lorsqu'il traversait une passe difficile. Elle avait également un engagement bénévole dans la gestion d'une association. Elle se décrit comme originaire d'une cité, avec un caractère fort, une bagarreuse qui aurait pu mal tourner, mais

³⁵ Marie-Jo, permanente LVA C2-extension, en création de LVA, 15.04.2019.

qui a eu « *la chance d'être aidée* ». « *Les rencontres m'ont fait changer*³⁶ ». Quant à Philippe, « *il a toujours voulu faire ça*³⁷ », selon Marie-Jo, et il accueillait souvent des jeunes en stage sur la ferme. La perspective du LVA est aussi la possibilité d'un rythme différent que celui du métier d'agriculteur, où la contrainte est de ne pas pouvoir quitter sa ferme. L'idée de pouvoir amener les enfants visiter la France, par exemple, semble apporter de nouvelles perspectives à Philippe.

Yann et Céline, du LVA M, sont les plus jeunes. Comme on l'a déjà vu, c'est bien l'envie de créer quelque chose à deux et en famille qui est notable d'un côté. D'un autre côté, on note une appétence particulière pour ce mode de vie, mêlant travail et privé, vie collective et enjeux de socialisation, qui anime en particulier Yann, qui a grandi en partie sur un bateau. Cette appétence se nourrit de ses expériences insatisfaisantes dans le secteur socio-éducatif « classique » en tant qu'éducateur spécialisé, et rencontre les aspirations d'une vie de grande famille de sa compagne.

Concernant Augustin et son frère (LVA Y), diplômés d'école de commerce et ayant travaillé dans la finance, l'un à Paris, l'autre à l'étranger, ils reprennent l'affaire familiale. Eux-mêmes ont grandi avec des enfants accueillis par leurs parents pendant les vacances. En grandissant, ils se sont aussi investis pendant les vacances scolaires en tant qu'éducateurs ou moniteurs de cheval, dans les LVA créés par leurs parents. Pascal, le permanent du LVA Y, inscrit, lui, son expérience de permanent dans une trajectoire longue dans la protection de l'enfance, tant personnelle (il a lui-même été placé) que professionnelle, d'abord comme veilleur de nuit, ensuite comme éducateur puis comme moniteur-éducateur diplômé, mais aussi comme médiateur social dans des quartiers défavorisés. Au départ, il candidate au réseau Y pour un poste d'éducateur, mais se voit séduit par la philosophie du lieu de vie :

« À l'époque [où il travaillait dans des foyers d'urgence], c'était mal vu les sentiments. L'écoute des enfants, c'était que de l'éducatif-éducatif. Donc il fallait suivre les consignes même si on n'était pas d'accord. Et même si on avait un lien avec un jeune ou avec les jeunes, il y avait toujours quelqu'un pour dénoncer, pour faire des remarques. Donc il fallait se plier. Après, j'ai vu ce que c'était les LVA, c'était plus familial, on pouvait plus avoir un investissement personnel et transmettre des valeurs. Et pour moi c'était le plus important. » (Pascal, permanent, LVA Y).

Ainsi, la création d'un LVA constitue une bifurcation dans la trajectoire professionnelle des permanents et fondateurs. Elle n'arrive pas tout à fait par hasard, même si c'est parfois une rencontre fortuite fructueuse qui permet d'ouvrir un horizon inconnu et séduisant (Didier et sa compagne, Marie-Jo et Didier) ou de concrétiser un projet (Catherine et les propriétaires de la maison où se crée le LVA D2). Dans d'autres cas, c'est plus une façon pragmatique de concilier plusieurs intérêts (Pierre et Chantal). Au cours du temps, les projets de LVA évoluent, se transforment, ce qui permet de garder vivante une forme d'enthousiasme qui caractérise les permanents qui pourtant ne sont pas épargnés par les tracas administratifs, les relations difficiles avec les jeunes accueillis, les partenaires institutionnels ou même les salariés du LVA.

Dans les trajectoires professionnelles se lisent déjà les signes d'une volonté d'aider, de contribuer à la société par l'éducation des plus jeunes. Pour certains, cela se réalise d'une manière plus formalisée à travers le LVA même si le projet reste modeste, à une petite échelle. C'est bien une personne qui se lance pour aider des jeunes. Ils misent sur la rencontre entre un adulte et un enfant au sein d'une

³⁶ Marie-Jo, permanente LVA C2-extension, en création de LVA, 15.04.2019.

³⁷ Marie-Jo, permanente LVA C2-extension, en création de LVA, 15.04.2019.

organisation plus large, comme une grande famille (LVA C2 et LVA C2-extension, LVA D1, LVA M). Pour d'autres, on passe à une autre échelle, avec une organisation plus « institutionnelle », au sens où les relations éducatives sont davantage inscrites dans un programme : il s'agit de créer les conditions éducatives adaptées aux besoins d'enfants pris dans un collectif (LVA C1, LVA D2, LVA Y). C'est moins la question du « vivre avec » que des règles de vie qui sont ici déterminantes.

Quel que soit le modèle choisi, les permanents, fondateurs ou non, sont particulièrement engagés dans leur mission, avec un investissement personnel articulé avec le professionnel, qui les différencie notamment des autres professionnels du LVA :

« Moi, ça ne me dérange pas, de vivre ici. Même pendant les vacances, je reste sur place. Je les vois toujours les jeunes. Mais par contre, c'est bien d'avoir une maison à côté. J'ai besoin de prendre un peu de repos, un peu de recul dans la journée. Mais pas besoin de vacances pour prendre du recul. Mais d'être à côté c'est bien. Je sais qu'on peut m'appeler à tout moment, mais je me repose. Pour le moment tout le monde est bien comme ça. » (Pascal, permanent, LVA Y)

Comme le souligne Pierre, fondateur du LVA D1, la philosophie d'un LVA repose sur un engagement permanent, à temps plein. Il ne faut pas qu'il y ait « *sortie du rôle* ». Selon lui, ceux qui sont salariés « *peuvent être exemplaires pendant leurs heures de travail, et pas l'être du tout en dehors* ». Pour Didier, fondateur du LVA C2, « *Ici, les enfants voient tous les jours la même tête, y'a pas de roulement, ils se couchent et se lèvent devant les mêmes têtes. On est dans leur vie plutôt que l'inverse [...]. Dans un LVA, on doit tout faire : enfants, éducatif, intendance, ménage, travaux, administratif et réflexion... On doit être à fond.* » (Didier, permanent, LVA C2).

1.3 L'investissement de soi en LVA : entre « souci de soi » et « souci des autres »

Le secteur des LVA est traversé de luttes entre les acteurs pour définir ce qu'est « *un vrai LVA* » ou « *un bon LVA* ». Lors de l'enquête, les discours mettant en évidence des logiques de classement et de distinction entre LVA sont constants. Ainsi, on annonce à l'enquêteur qu'on a entendu dire que son « *lieu de vie fait partie des dix meilleurs* » (Pierre, permanent, LVA D1) ou bien on interprète l'activité de l'enquêteur comme s'apparentant à celle d'un évaluateur, qui vient « *noter le LVA, un peu comme le guide Michelin*³⁸ ».

Plus particulièrement, des questions de légitimité semblent présentes dans chaque LVA. Ainsi, nos permanents se considèrent tout à fait légitimes, incarnant la « *bonne manière d'accueillir* » tout en subissant les stéréotypes qui touchent la plupart des LVA : d'un côté, un soupçon d'enrichissement personnel : « *Il y a ce fantasme sur les LVA : on a une grande maison, de belles voitures* » (Didier, permanent, LVA C2) ; d'un autre côté, un soupçon de maltraitance envers les enfants : « *On est coupable jusque preuve du contraire* »³⁹.

D'ailleurs, l'enrichissement personnel est reproché clairement aux LVA C1 et Y, qui s'en défendent. « *Tu te remplis les poches, tu emploies une main d'œuvre pas cher, tu t'enrichis sur le dos des gosses. Ce qu'ils ne voient pas, c'est que je suis venue les poches pleines* »⁴⁰. Augustin va dans le même sens :

³⁸ Fils de Catherine, directrice du LVA D2, extrait du journal de terrain 26.01.2019.

³⁹ Geneviève, co-fondatrice du LVA C1, extrait du journal de terrain 15.01.2019.

⁴⁰ Geneviève, co-fondatrice du LVA C1, extrait du journal de terrain 15.01.2019.

« J'assume le statut entreprise, puisque pour que tout ça fonctionne, on a dû investir beaucoup d'argent, donc je préfère garder le côté décisionnaire. » (Augustin, gestionnaire, LVA Y)

Si le soupçon de maltraitance peut tous les concerner, certains sont plus particulièrement visés. Leur développement nécessite le recrutement d'un grand nombre de salariés, parfois la création de structures internes (écoles, pôle de jour, etc.) bref, les rapproche des structures conventionnelles du champ médico-social, souvent considérées comme maltraitantes. Mais les LVA à qui l'on reproche leur développement argumentent autour de leur capacité à prendre en charge les enfants aux profils « *les plus compliqués* », qui n'auraient pas trouvé de solution sans eux, y compris dans des LVA « *classiques* », où certains enfants ont pu transiter⁴¹. De plus, le fait d'avoir des services de support et de coordination, permet selon eux de ne pas faire peser sur des permanents épuisés et isolés des situations très complexes, même si les LVA Y et C1 ont beaucoup de mal à fidéliser les salariés éducatifs.

Par ailleurs, tous les LVA de l'échantillon, toujours dans l'intérêt de l'enfant et selon les moyens à leur disposition, cherchent à se développer, à s'adapter aux nouveaux profils et à diversifier leurs prises en charge. Cette logique adaptative, adossée à une expertise bien professionnelle tout autant qu'à des besoins ou aspirations personnels, traverse ainsi tous les modèles de LVA.

Le « vivre avec », avec tous les aménagements possibles, est en principe une caractéristique immuable d'un LVA⁴². Mais cette caractéristique tombe avec le LVA D2, où le fait de vivre séparément des enfants est même théorisé comme bénéfique : de cette manière, les professionnels ne s'approprient pas le lieu de vie, qui devient celui des enfants. De plus, cela permet aux adultes de ne pas avoir à tenir une posture professionnelle constante. Catherine, fondatrice et directrice du LVA D2 considère finalement que passer « *20 jours sur 30 par mois équivaut à un vivre ensemble.* »

Tous ces conflits de légitimité se retrouvent aujourd'hui dans les discussions nationales autour du statut du permanent d'un LVA et plus généralement le statut d'un LVA. Les enjeux sont certes identitaires, mais aussi économiques et sociaux. La question du nombre de salariés apparaît comme la plus clivante de ce point de vue, alors qu'elle tient plus à une question d'échelle que de modèle proprement dit.

À la lumière de l'hétérogénéité des profils des permanents, la diversité des lieux de vie et des conflits de légitimité qui existent entre eux, une question se pose : qu'est-ce qui fait l'unité du champ des LVA ? En analysant les discours et les activités des lieux de vie de l'enquête, ils apparaissent comme devant concilier « souci de soi » (Foucault, 1983) et « souci des autres »⁴³ (Tronto, 2009). Si cette tendance tout à fait contemporaine, d'être d'un côté « entrepreneur de soi » tout en développant ses capacités de « sollicitude » est valable dans la vie sociale, et notamment dans le travail social en général, elle est apparue comme particulièrement forte chez les permanents de LVA.

Le souci de soi, concept foucauldien, donne à voir l'individu moderne comme devant se construire et s'éprouver pour devenir un sujet moral pour lui-même et pour la Cité. C'est l'image même du citoyen qui est en jeu – réflexif sur soi-même, se maîtrisant, actif et agissant dans la Cité. Cette image se

⁴¹ Geneviève, co-fondatrice du LVA C1, Extrait du journal de terrain 17.01.2019.

⁴² Cf. l'article D316-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui définit le lieu de vie et d'accueil comme « le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents mentionnés au III dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté ».

⁴³ On parle de *care* dans la littérature anglo-saxonne, repris tel quel en français ou bien traduit comme soin, sollicitude ou encore souci des autres.

retrouve dans les discours des permanents interrogés. Ils mettent en avant la réalisation de soi à travers un projet apparaissant comme une « *mission sociale* » auprès des exclus : le LVA comme projet de vie engageant tout leur être et tous les domaines de leur vie.

Le souci des autres est un concept plus récent, issu de la littérature féministe anglo-saxonne, plus communément appelé *care*, pour dire le positionnement politique et éthique qu'impose le lien avec les êtres les plus vulnérables. Voici comment Joan Tronto définit le concept du *care* :

« Au niveau le plus général, nous suggérons que le *care* soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous les éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. » (Tronto, citée par Mozère, 2004⁴⁴)

Pour Liane Mozère, le *care* n'est pas une posture professionnelle. Selon elle, les notions issues du travail social telles que la bienveillance, ne se retrouvent pas dans le concept du *care*, car celui-ci a une dimension politique. Par ailleurs, le mouvement d'« institutionnalisation du *care* » est aujourd'hui dénoncé, supposé vider de son sens cette notion et « émousser » son caractère éthique (Pattaroni, 2005), un argumentaire proche d'un certain discours des acteurs de LVA. Cette vision du *care*, même si elle n'est jamais revendiquée dans ces termes, apparaît d'ailleurs dans un certain nombre de LVA, et notamment dans les différents écrits de la FNLV, dans lesquels la professionnalisation et le rapprochement avec les techniques du secteur du travail social sont fortement rejetées. Le positionnement vis-à-vis des enfants accueillis comme positionnement politique se veut relever seulement d'un investissement personnel, quotidien, et non institutionnel.

Les deux concepts, souci de soi/souci des autres, ne sont que rarement reliés dans la littérature. Or, l'analyse des trajectoires des fondateurs de nos six LVA (permanents, porteurs de projet), fait apparaître empiriquement ces deux dimensions comme inextricablement liées. Liane Mozère est la seule autrice à proposer un rapprochement théorique de ces deux concepts (Mozère, 2004). Nous nous appuyons donc dans le propos qui suit sur ses analyses théoriques.

Souci de soi et souci des autres sont, pour Mozère, deux théories de philosophie politique qui donnent deux visions différentes de l'individu. Le souci de soi met en avant la maîtrise de soi, l'autonomie et la discipline, mais aussi la puissance d'agir dans différents domaines de sa vie et notamment dans la poursuite d'un projet pour faire « de sa vie une œuvre éclatante » (Foucault, 1984, cité par Mozère, 2004). Il donne une vision des individus comme des entrepreneurs d'eux-mêmes, agissant pour leur réalisation.

Le souci des autres, au contraire, nous invite à nous penser comme des êtres vulnérables et interdépendants. Il invite surtout à ne plus se centrer sur une morale capitaliste et individualiste mais à penser le monde dans une vision « contextuelle » et « particulière », rendant politique « la sphère privée, lieu privilégié de production des sentiments, de l'attention et du soin » (Mozère, 2004). En effet, le *care* « c'est une pratique, une activité, au cœur d'expériences quotidiennes et de problèmes moraux qui se posent pour des personnes réelles au cours de leur vie de tous les jours » (Mozère, 2004).

⁴⁴ Revue en ligne non paginée.

Apparemment contradictoires, Mozère nous invite à penser les proximités entre ses deux logiques. Et justement, le statut de permanent de LVA semble combiner ces deux dimensions : se soucier de soi et des autres est-il aussi contradictoire ?

« "Se soucier de" suppose une forme de disponibilité que les anglo-saxons définissent comme la *serendipity*, capacité de savoir se saisir de toutes les opportunités, forme de vigilance telle que celle dont doit faire preuve un guetteur qui veille à ne pas ignorer un danger. Ici, en l'occurrence, il s'agit de veiller à ne pas méconnaître, ignorer, passer par inadvertance à côté d'un autrui dont il conviendrait de se soucier. Cette attention flottante, capable d'accueillir l'indiscernable et l'indécidable, nécessite de dominer ses désirs propres et de se reconnaître, encore une fois, comme pouvant également avoir besoin que l'on se soucie de nous. C'est en ce sens que, Foucault et Tronto, en partant de prémisses fort éloignées en apparence, ouvrent des pistes pour de nouvelles formes d'éthique. » (Mozère, 2004)

Ces formes d'éthique sont perceptibles dans les discours formels mais aussi dans les discours de tous les jours des permanents et travailleurs dans les LVA. Les formes quotidiennes de vigilance, d'attention et d'autodiscipline dont font preuve les permanents, ont été observées par les enquêteurs et les enquêtrices dans tous les lieux de vie et ont donné lieu à de multiples discussions.

Cependant, la conciliation de ces deux formes d'éthique ne va pas de soi. Elle est tributaire des engagements individuels que chacun prend et des manières, locales et contextuelles, de les articuler. D'où l'importance de la conflictualité et les techniques de distinction et de jugement, qui se concentrent sur ce qu'est « *un vrai LVA* ».

À la lumière des analyses des entretiens avec les permanents (fondateurs, porteurs de projet), notamment sur la manière de s'engager dans un parcours de création, reprise ou gestion d'un LVA, « souci de soi » et « souci des autres » semblent s'articuler à chaque fois autour de quatre dimensions : entrepreneuriale, professionnelle, familiale et militante.

1.3.1 L'engagement comme permanent de LVA : une dynamique pluridimensionnelle

L'engagement apparaît comme une notion importante, car la création (ou reprise, voire gestion) d'un lieu de vie suppose des positionnements particuliers. On observe des rapports ambigus à la protection de l'enfance instituée et, plus généralement, aux les institutions de prise en charge, dans le droit fil de l'histoire même de l'émergence des LVA (Brunier, 2016). Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont les organismes payeurs sans pour autant avoir un vrai statut de tutelle : l'ASE du département est compétente pour autoriser et contrôler l'implantation du LVA sur son territoire, mais l'ASE d'autres départements peut recourir au LVA pour l'accueil d'un enfant dont elle assumera le prix de journée, fixé avec le conseil départemental d'implantation. Comme déjà mentionné, l'originalité des LVA se situe dans le fait de répondre au projet personnel d'un individu ou d'un couple, sans obligation de prendre en compte les besoins de l'ASE, notamment au niveau local⁴⁵.

Les LVA se sont initialement créés en opposition aux grandes institutions d'enfermement – hôpital psychiatrique, orphelinat, lieu d'hébergement pour personnes handicapées. Leurs fondateurs revendiquent d'autres buts et d'autres moyens, comme la liberté, la proximité avec la nature, le

⁴⁵ Point de friction justement entre FNLV et ASE de certains départements, qui explique aussi la revendication des LVA de rester à l'écart des schémas départementaux ou des procédures d'appels à projets.

partage du quotidien. Aujourd'hui, si le partage du quotidien reste important, il est couplé avec le « *cadre* », fait notamment de règles et de sanctions, parfois plus fermes que dans les autres structures d'accueil. Il est mis en avant comme principe éducatif. Ici, c'est à la fois la contradiction avec certains principes des origines et la transversalité de son application, quel que soit le modèle, qui frappe, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

De plus, les permanents d'aujourd'hui, rarement d'accord sur un grand nombre de choses, ont une revendication commune : les LVA réussissent mieux que les autres structures dans leur mission de former des citoyens, évitant maltraitance institutionnelle et autres effets iatrogènes de l'institutionnalisation sur des populations jugées comme les plus difficiles. Si, avec cette recherche, il apparaît impossible de vérifier la véracité de cette revendication, elle apparaît comme principe fondateur de l'engagement des permanents aujourd'hui.

L'analyse de nos données empiriques montre que l'engagement des porteurs de projet de LVA se structure autour de la conciliation du « souci de soi » et du « souci des autres ». Celle-ci se déploie sur quatre axes. Les axes entrepreneurial et professionnel font appel au concept de « souci de soi », alors que les axes militant et familial convoquent celui de « souci des autres ».

L'axe entrepreneurial renvoie au fait que le permanent est le créateur et porteur de son propre projet. Ce dernier doit répondre à des aspirations personnelles et correspond à un souhait de « réalisation de soi » et la recherche d'une cohérence dans sa vie. L'axe entrepreneurial de l'engagement se caractérise également par une réflexivité sur l'activité et le constant développement des LVA. En effet, les LVA enquêtés sont en perpétuel mouvement, leurs permanents cherchant toujours à améliorer, compléter, ajuster la prise en charge, selon leur évaluation des besoins mais aussi en fonction de leurs aspirations.

L'axe professionnel, sans doute le plus controversé parmi nos interlocuteurs avec l'axe entrepreneurial, est néanmoins très présent. D'abord, parce que l'activité en LVA relève d'une carrière professionnelle, au sens où elle assure des moyens de subsistance, le plus souvent d'ailleurs sous la forme du salariat. Ensuite parce qu'elle s'appuie sur des gestes professionnels : des techniques dans la gestion du quotidien, des connaissances professionnelles, l'accomplissement de procédures administratives et juridiques, l'évaluation relationnelle des jeunes en lien avec des partenaires extérieurs, une réflexivité sur sa pratique.

L'axe familial est lié à la présence, la permanence, le « vivre avec », le partage du quotidien, bref l'attention constante à l'autre. En gros, « la vie » au jour le jour. Mais il renvoie aussi à une représentation de la vie familiale rejouée ici avec les accueillis. Il repose enfin sur l'imbrication du privé et du professionnel, par exemple sur le fait d'associer ses proches à son activité professionnelle.

L'axe militant relève de la dimension politique et de « mission sociale » des LVA, c'est-à-dire de la volonté de prendre sa part de la vie en société. S'occuper de « ceux dont personne ne veut », les rendre visibles, leurs donner accès à la beauté, sont quelques-unes des missions que se donnent les permanents des LVA investigués, qui considèrent que tout le monde a sa place dans la société. Ce principe de « ne lâcher personne », donne une couleur politique à l'engagement dans un lieu de vie.

Ces quatre axes – entrepreneurial, professionnel, familial et militant – recomposés chaque fois de manière singulière, se retrouvent dans tous les LVA de l'enquête.

1.3.2 Processus d'engagement et ethos professionnel

L'engagement dans la création d'un LVA n'apparaît pas uniquement comme un acte rationnel et stratégique, visant la poursuite des buts personnels, notamment financiers. Cependant, cet engagement n'est pas complètement désintéressé. Nos interlocuteurs valorisent ce statut pour l'indépendance financière et administrative qu'il leur offre, voire pour la position sociale d'interlocuteur dans laquelle il les place, face en particulier à l'ASE. Ni attitude purement personnelle, ni uniquement explicable par les structures sociales, qu'est-ce qui peut nous donner accès à la compréhension de l'engagement dans un lieu de vie compte tenu de ses exigences ?

Le modèle processuel (Mc Adam et Paulsen, 1993) de l'engagement, permet d'envisager l'activité comme un processus dans lequel les réseaux et les liens de proximité jouent une importance sur les changements identitaires, ce qui permet un engagement dans des activités nouvelles (militantes, bénévoles, etc.). En effet, « Ce modèle s'attaque directement au problème de l'écart entre déterminants sociaux traditionnels et engagement (ou non) des personnes prédisposées en portant attention aux processus de recrutement dans les activités étudiées. » (Ward, 2012, p. 164). Bien que faisant partie de la sociologie de l'action collective, le modèle processuel intègre la dimension de l'engagement personnel. La question posée est le sens donné par les acteurs à leur engagement dans leur quotidien et cela, d'une manière rétrospective (Fillieule, 2001).

Nous l'avons vu, les trajectoires qui mènent à l'engagement dans l'ouverture d'un LVA, mais aussi dans sa poursuite, sont complexes et variables. En effet, y sont enchevêtrés des désirs d'indépendance et d'aventure, des projets qui impliquent des valeurs militantes, des projets familiaux-conjugaux, tout comme des projections professionnelles ou encore culturelles.

C'est en effet autour des quatre axes précédemment évoqués que se construit le sens de l'engagement. Ces quatre axes se recomposent selon les personnes et les trajectoires. Le plus souvent, une prépondérance de l'axe entrepreneurial donne lieu à une plus grande professionnalisation et à une plus grande spécialisation des LVA, concomitante d'une importante division du travail, ce qui nous amène à nommer leur ethos professionnel d'« institutionnel ». L'exemple le plus abouti en est le LVA Y, mais cela correspond aussi assez bien au LVA C1, et dans une certaine mesure, on y retrouve aussi le LVA D2. La revendication de l'axe familial s'incarne dans une forme de LVA plutôt généraliste, où toutes les tâches peuvent être accomplies par le permanent, ce que nous appelons ethos professionnel « familial ». Plusieurs LVA de notre enquête peuvent s'en prévaloir à un titre ou à un autre. Les LVA à ethos professionnel institutionnel ont tous une forme de composante familiale, même si le LVA M et le LVA C2, et D1 malgré son imbrication dans l'entreprise familiale, apparaissent comme les formes les plus abouties d'ethos professionnel familial de notre échantillon.

1.3.3 De l'éducateur entrepreneur à l'entreprise éducative : un continuum plutôt qu'une rupture

Lorsque les fondateurs ou repreneurs de LVA évoquent le processus de leur engagement, ils évoquent à la fois des raisons familiales, militantes et professionnelles. Cependant, les permanents parlent aussi d'opportunités dont ils ont bénéficié. *In fine*, et d'une manière contre-intuitive, l'engagement dans un LVA ne représente pas tant une problématique pour concilier vie privée et vie professionnelle mais apparaît plutôt comme une manière de rendre cohérentes plusieurs dimensions de sa vie. Ces dimensions étant liées aux différentes facettes identitaires.

Dans le modèle de l'engagement processuel, les auteurs (McAdam et Paulsen, 1993 ; Ward, 2012) considèrent que l'engagement est lié aux différentes facettes de l'identité personnelle et dépend de l'inscription des personnes dans des réseaux sociaux. Ils modélisent l'engagement en trois phases, qui nous semblent pertinentes ici.

Une première phase, nommée « Appel », relève de motifs individuels de l'engagement. *L'appel* s'exprime dans la découverte d'une activité et dans le fait de ressentir une proximité : se sentir « appelé » pour cette activité. *L'appel* peut prendre différentes formes. Cela peut être une attitude personnelle liée à l'envie d'être dans l'aide et le soutien avec les plus démunis (Yann, LVA M). L'appel peut venir d'une personne extérieure, qui désigne une qualité ou une compétence jusqu'ici non envisagée (Roger, LVA C1). Cela peut être le fait de se sentir maltraitant et/ou maltraité dans les institutions classiques et souhaiter mettre en place une nouvelle forme d'accompagnement (Catherine, LVA D2). Mais cela peut être, plus trivialement, la demande institutionnelle, comme c'est le cas du LVA Y à l'origine.

Le « Lien » est la seconde phase, au cours de laquelle se forme le lien entre participation et identité. C'est le moment, qui peut se révéler assez long, nécessaire aux acteurs pour faire les ponts entre soi-même et l'activité en question, afin que les deux puissent être envisagées comme naturellement liées. C'est notamment le moment où les acteurs peuvent commencer à se projeter dans les démarches. Le *lien* est le fait de pouvoir se projeter dans cette activité – dans notre cas, se voir comme un permanent de LVA. Cette phase revêt ici une importance particulière. Lors de l'enquête, un grand nombre de assistants-permanents le montrent *a contrario* : s'ils se disent satisfaits de leur travail au LVA où ils sont salariés, ils annoncent « *ne pas se projeter* » dans le statut de permanent « responsable », et particulièrement dans le fait de vivre sur place.

La troisième phase requiert le soutien de l'entourage pour confirmer le « lien » entre l'activité en question et l'identité de la personne. Il s'agit de recevoir une confirmation et même une reconnaissance des différents groupes de son entourage sur ce lien, offrant une légitimation. Cette étape est décisive pour l'aboutissement de l'engagement. C'est ainsi une étape complexe, parce que c'est ici que l'articulation des quatre axes précédemment dégagés est nécessaire. Il faudra non seulement l'accord, mais aussi l'adhésion de la famille. Parfois, la famille élargie et le réseau amical sont convoqués dans les premiers pas d'un LVA. Il faut aussi développer l'axe entrepreneurial, pour concrètement mettre en place le LVA (écriture de projet, contact avec le conseil départemental, la banque, la FNLV ou d'autres réseaux de permanents expérimentés). Il faut également correspondre aux fondements et missions des LVA. Enfin, le montage du projet doit être reconnu comme suffisamment professionnel par l'ASE, qui a le pouvoir d'autorisation (approuvant ainsi un prix de journée ainsi que le nombre et l'âge des futurs accueillis).

Ainsi, le processus de l'engagement se fonde sur des motivations et des dispositions individuelles. Il se poursuit par le fait de relier ces dispositions à une activité pratique, pour enfin être conforté par son entourage sur la légitimité de ce choix. Nous voyons une étape supplémentaire à l'engagement dans un LVA : « l'opportunité ». C'est ce processus qui forme différents contenus constitutifs de philosophies de l'accompagnement diversifiées.

Le lien entre le processus de l'engagement et l'ethos professionnel au quotidien est indéniable. Plus qu'une nette séparation selon les modèles, nous observons plutôt un continuum, allant de l'accompagnement familial, qui repose sur une personne principale qui se projette comme éducateur et développe un axe entrepreneurial pour mettre en œuvre son projet, à l'entreprise éducative, où là

encore une ou deux personnes sont motrices d'un projet qui va cependant dépendre, de par son ampleur, de davantage d'acteurs. En effet, dans le processus d'engagement, les différents axes sont diversement mobilisés, mettant davantage en avant l'accompagnement familial, la dimension professionnelle et éducative, ou encore le développement de l'activité et la dimension entrepreneuriale.

Conclusion

Les trajectoires sociales et les parcours vers l'ouverture ou la reprise d'un LVA apparaissent donc très divers. Origines sociales, carrières scolaires et professionnelles, aspirations familiales, conjugales et résidentielles, sont très hétérogènes. C'est cette diversité même qui est considérée comme la richesse du milieu des LVA : le LVA émane d'un projet personnel et non pas en réponse à une commande sociale. L'hétérogénéité des parcours de permanents de notre échantillon témoigne donc que ce milieu répond toujours à l'un de ses principes fondateurs : un projet personnel à vocation solidaire – une forme d'« aventure », dirait Marie-Jo (permanente, extension LVA C2).

S'engager dans la création (ou reprise) d'un LVA, apparaît comme une bifurcation dans la trajectoire professionnelle des permanents, qui l'envisagent en seconde carrière, voire même en deuxième vie, à l'occasion d'une remise en couple, lorsque les enfants grandissent, ou après une expérience de travail éloignée de ses convictions. Le projet puise ainsi ses racines dans les socialisations antérieures des permanents, autant personnelles et familiales que professionnelles.

Pour autant, cette démarche dépend tout à la fois d'une occasion, de forces mobilisables dans son entourage et d'une appétence particulière. Et elle ne tiendra dans la durée qu'avec un fort investissement de soi, marqueur entre fondateurs et salariés, mais aussi, parmi ces salariés eux-mêmes, entre ceux qui tiennent et ceux qui tournent.

Malgré des logiques de distinction et de classement, l'ensemble des LVA se retrouvent autour d'une philosophie qui met en avant l'articulation du « souci de soi » et du « souci des autres ». Cette articulation met en mouvement, chaque fois de manière singulière, quatre dimensions : entrepreneuriale, professionnelle, familiale et militante. Ce serait les différentes manières de combiner ces quatre axes qui assurent la diversité des lieux de vie, leur identité commune passant autant par la mission sociale d'accueil que par la possibilité de mettre en cohérence plusieurs domaines de la vie et différentes facettes identitaires, incluant plus fortement qu'énoncé par les concernés, la dimension professionnelle.

Suivant la combinaison des multiples dimensions, les LVA développent un ethos professionnel plus familial ou plus institutionnel, qui dépend aussi d'un choix d'échelle, mais pas seulement. Entrent en jeu : la séparation, qu'elle soit réelle ou symbolique, de la sphère du travail et de la sphère privée, quand bien même l'engagement est toujours remarquablement intense ; la différenciation des tâches et des rôles répartis sur un nombre élevé de personnes au sein du LVA, quand bien même certains sont de la même famille que le fondateur. Ce sont là autant d'éléments de nature à accentuer une vision plus ou moins institutionnelle de l'accueil en LVA. Mais le projet et son orientation doivent également se lire au regard des personnes accueillies. Il convient donc de regarder l'application de cette philosophie d'accueil et de s'arrêter sur la manière dont le LVA s'inscrit aussi dans les trajectoires des enfants.

PARTIE 2 Les enfants et la vie au LVA

Lorsqu'elle présente son projet d'ouverture de lieu de vie et d'accueil à une inspectrice de l'ASE de son département, Catherine multiplie les rencontres avec des psychologues. « À ce moment-là, on me teste ». Elle doit répondre à une série de questions telles que : « Dans un lieu de vie, est-ce qu'on y met les incasables ? Votre tolérance par rapport à un enfant, c'est quoi ? Jusqu'où vous êtes prête à aller avec les enfants ? ». (Catherine, permanente, LVA D2)

Les six LVA de notre enquête s'accordent sur l'idée qu'ils « accueillent ceux dont personne ne veut ». Ce discours, qui alimente une forme de défiance à l'égard des institutions, entendues ici comme instances de décision, tout autant que la revendication d'une expertise, n'est pas propre aux LVA, qu'ils soient à tendance familiale ou à tendance institutionnelle. Ravon et Laval croisent aussi des acteurs intervenant auprès « d'adolescents difficiles » qui disent se frotter aux « cas lourds », ceux dont « personne ne veut », « avec qui on ne sait pas comment agir », les « plus cassés », les « plus fracassés des fracassés » (Ravon et Laval, 2015, p. 72). Le discours tiendrait donc moins à ceux qui le tiennent qu'à un public, défini par son incasabilité, au sens de sa mise aux marges par les institutions. Se crée alors des « friches institutionnelles » (Ravon, 2002), territoires d'action laissés vacants par l'action publique. C'est dans cette friche que s'implantent les lieux de vie et d'accueil. Pour prendre en charge cette incasabilité, l'opération ne se fait pas de manière collective, mais opérateur par opérateur, chacun pensant être le seul recours possible pour ces jeunes, dont nous verrons qu'ils sont justement hyper-institutionnalisés (Couronné et Sarfati, 2018).

Nous interrogeons ici cette représentation de l'accueil de dernier recours, en examinant d'abord le parcours objectif des enfants. En croisant l'axe temporel avec l'axe des événements institutionnels vécus, c'est-à-dire se rapportant à la protection de l'enfance comme politique publique en pratique, nous pouvons mesurer l'échelonnement de ces événements institutionnels dans la vie de l'enfant au moment où nous les rencontrons (tableau 6). C'est ainsi par le parcours et le profil des enfants présents dans chacun des LVA que nous observons une spécialisation (ou non) des six LVA investigués qui, mise en regard avec les discours des responsables de lieux de vie, correspond bien aux projets défendus par les permanents. Ces parcours mis au jour sont pour la plupart marqués de nombreuses ruptures ou bifurcations biographiques, qui caractérisent un temps soudain, événementiel, induisant un changement décisif (Grossetti et al., 2009).

Nous nous attachons ici à regarder les événements institutionnels du point de vue de l'enfant : l'entrée dans le placement et les lieux de placement eux-mêmes. Il ne s'agit pas ici de rechercher les raisons de ces événements institutionnels mais de voir comment ils sont vécus et représentés aux yeux de l'enfant, en quoi ils font sens pour lui, y compris les uns par rapport aux autres. Puis nous cherchons ensuite à voir comment les enfants investissent le LVA dans lequel nous les rencontrons.

Nous tâchons enfin de rendre compte de cette vie d'enfant dans un LVA : quel est l'emploi du temps de l'enfant, ses projections, ses relations avec ses pairs et les adultes qui l'entourent. Sans oublier que, ce lieu à investir, il leur faudra aussi en sortir. Nous verrons que cet horizon est source de préoccupation pour tous les habitants de ces LVA.

Tableau 6 Parcours institutionnel des enfants accueillis dans les LVA de l'enquête APEX

O : Oui /N : non /EC : en cours /NC : non concerné

LVA	Prénom d'enquête	Âge	Âge au placement	Antériorité placement	Âge à l'arrivée au LVA	Antériorité LVA	Nombre de lieux de placement (hors LVA)	Nature des lieux de placement (chronologique)	Vacances/WE	Pupille O/EC/N/NC	Not. MDPH O/N/EC	Traitement O/N
LVA. C1	Brandon	11,5 ans	4 mois	11 ans	9 ans	2,5 ans	6	Pouponnière 5 familles d'accueil	Parrain	N	O IME	O
	Yanis	7 ans	5,5 ans	1,5 ans	6 ans	1 an	3	1 Famille d'accueil d'urgence 2 familles d'accueil	Parents	NC	EC Périmé AVS	N
	Christopher	13 ans	6 ans	7 ans	8,5 ans	4,5 ans	3	1 Foyer 2 Familles d'accueil	Ancienne famille d'accueil	O	O IME	N
	Nathan	9 ans	5,5 ans	3,5 ans	8 ans	1 an	3	1 MECS 2 Familles d'accueil	Parents	NC	O ITEP	O
	Noah	10 ans	7 ans	3 ans	8,5 ans	1,5 ans	4	Grands-parents MECS 2 Familles d'accueil	Grand-mère avec possibilité de voir la mère en journée	NC	EC	N
	Quentin	11 ans	1 an	10 ans	9 ans	2,5 ans	4	2 MECS Famille d'accueil relais Village d'enfants	Grands-parents	NC	O ITEP	O
	Jimmy	12 ans	8 mois	11 ans	8,5 ans	3,5 ans	5	Pouponnière Famille d'accueil MECS 2 Familles d'accueil et familles d'accueil relais	Accueil relais	NC	O AVS	N
	Clément	10 ans	10 jours	10 ans	7,5 ans	3 ans	1	Famille d'accueil	Ancienne famille d'accueil	O	N refus AVS relance	N
	Evan	12 ans	1 mois	12 ans	9,5 ans	2 ans	4	Pouponnière 3 familles d'accueil	Ancienne famille d'accueil	EC	O à refaire IME	O
	Léo	12 ans	7,5 ans	4,5 ans	8,5 ans	3,5 ans	2	Famille d'accueil Foyer	Parents	NC	O ITEP	O

LVA	Prénom d'enquête	Âge	Âge au placement	Antériorité placement	Âge à l'arrivée au LVA	Antériorité LVA	Nombre de lieux de placement (hors LVA)	Nature des lieux de placement (chronologique)	Vacances/WE	Pupille O/EC/N/NC	Not. MDPH O/N/EC	Traitement O/N
LVA C.2	Enzo	13 ans	12 ans 9 ans	1 an + placement il y a plusieurs années	12 ans	1 an	1 + retour 3 ans	Famille d'accueil	Mère et beau-père	NC	O ITEP	O
	Jennifer	15 ans	11 ans	4 ans	13 ans	2 ans	2	2 Familles d'accueil	Mère	NC	N	N
	Lucie	14 ans	5	10	7 ans	7 ans	3	3 Familles d'accueil	Père	NC	O IME	N
	Naia	9 ans	5	3	8 ans	1 an	3	1 Foyer 2 Familles d'accueil	Pas de relais	NC	O AVS	N
	Léa	19 ans	7 ans	12 ans	11 ans	8 ans	3	2 Tiers dignes de confiance 1 Famille d'accueil	Pas de relais	O	N	N
LVA D.1	Ethan	14 ans	10 ans	4 ans	12 ans	3 ans	4	1 Famille d'accueil 1 Foyer d'urgence 2 Familles d'accueil	Pas de relais	N	N	N
	Nathan	16 ans	13 ans	3 ans	13 ans	3 ans	0	1er pl. LVA	Internat Parents	N	N	N
	Sohan	6 ans	5 ans	1 an	5 ans	1 an	1	Pouponnière	Mère	N	N	N
	Kaïs	11 ans	9 ans	2 ans	10 ans	1 an	1	1 Famille d'accueil	Mère	N	N	N
	Aya	13 ans	11 ans	2 ans	11 ans	2 ans	1	1 Famille d'accueil	Mère	N	N	N
LVA D.2	Agnès	11 ans	8 ans	3 ans	10 ans	1 an	6	4 Familles d'accueil 2 Mecs	Pas de relais	N	O ULIS	O
	Milo	13 ans	11 ans	2 ans	11 ans	2 ans	0	1er pl. LVA	Mère	N	O SEGPA	N
	Nolan	8,5 ans	4 ans	4 ans	6,5 ans	2 ans	2	2 Centres départementaux d'aide sociale à l'enfance	Père	N	O Atelier CATT	N
	Apolline	12 ans	11 ans	1 an	11 ans	1 an	0	1er pl. LVA	Mère	N	N	N
	Jade	10 ans	3 sem.	10 ans	8 ans	2 ans	1	1 Famille d'accueil	Pas de relais	N	N	N

LVA	Prénom d'enquête	Âge	Âge au placement	Antériorité placement	Âge à l'arrivée au LVA	Antériorité LVA	Nombre de lieux de placement (hors LVA)	Nature des lieux de placement (chronologique)	Vacances/WE	Pupille O/EC/N/NC	Not. MDPH O/N/EC	Traitement O/N
LVA M	Joséphine	16	4	12	11,5	4,5	2	MECS Famille d'accueil	Mère	NC	O SESSAD	O
	Clarence	18	10	8	13,5	4,5	2	Autre LVA MECS	Mère	NC	O IME/ SESSAD/ CMP adulte	O
	Soraya	15	5	10	12,5	2,5	1	MECS	Mère	NC	O SESSAD / AVS en ULIS et inclusion /CMP	O
	Estelle	15	9	6	12,5	2,5	1	MECS	Parents	NC	EC	O
	Julia	12	4	8	11	8 mois	2	1 Famille d'accueil 1 Famille d'accueil Relais Accueil d'urgence	Pas de relais	O	O AVS	O
	Ruby	15	4	12	14,5	3,5	6	Centre d'accueil et d'orientation 4 Familles d'accueil MECS	Mère	NC	N	N
LVA Y	Sissoko	14 ans	9 ans	5 ans	11 ans	3 ans	3	Foyer MECS Foyer	Famille	NC	O	N
	Jérémy	14 ans	12 ans	2 ans	13 ans	1 an	2	2 Foyers	Famille	NC	EC	N
	Jones	11 ans	6 ans	5 ans	9 ans	2 ans	3	3 Foyers	Lieu de vie	NC	N	N
	Badou	10 ans	Ne savent pas	NRS	9 ans	1 an	NRS	Hôtel social	Vacances adaptées	NC	O	O
	Kheira	15 ans	10 ans	5 ans	14 ans	1 an	3	3 Foyers	Lieu de vie	NC	N	O
	Léonie	17 ans	13 ans	4 ans	16,5 ans	6 mois	NRS	Plusieurs placements en urgence en foyer	Famille	NC	N	N
	Nathan	14 ans	5 ans	9 ans	11 ans	3 ans	5	Foyer de l'enfance Famille d'accueil d'urgence Famille d'accueil Hospitalisations et autres foyers	Famille d'accueil	NC	N	O

2.1 Les enfants accueillis en LVA : « ceux dont personne ne veut » ?

Les LVA sont réputés accueillir des enfants pour qui d'autres solutions plus classiques ont été tentées. Autrement dit, ils accueillent des enfants et adolescents au parcours de placement émaillé de ruptures, souvent désignés comme « incasables » par les professionnels de la protection de l'enfance mais aussi par les professionnels de la justice, de la santé physique et mentale et de l'éducation nationale. Ces jeunes passés d'une institution à une autre, « présentent des comportements face auxquels les institutions et les professionnels se sentent démunis »⁴⁶. D'un côté, cette dénomination « d'incasable » a partie liée avec leurs comportements dits « difficiles » ou « violents », et concernent le plus souvent, dans le discours public, une « population interstitielle d'adolescents », les « adolescents en grande difficulté » (Gansel, 2016, p. 349 ; 345). D'un autre côté, ces publics dits « incasables » viennent pointer les limites du dispositif d'accueil en protection de l'enfance. Leur incasabilité est aussi une défaillance de proposition adaptée dans le système de protection. Ils sont autant marqués par des abandons et maltraitements dans leur famille que dans les institutions qu'ils traversent, en protection de l'enfance et dans les parcours scolaires.

Le problème public des adolescents difficiles croisé en protection de l'enfance trouve donc son origine bien plus tôt dans l'histoire familiale et institutionnelle de l'enfant (Cervera et Jung, 2016), et tient aussi aux effets iatrogènes du placement, identifiés de longue date par Myriam David (Fritz, 2003). Plus que la durée de placement, c'est « la multiplicité des placements qui a une influence négative sur l'insertion sociale et professionnelle » (Frechon et Robette, 2013) à long terme. De plus, la nature du placement est réputée jouer un rôle dans ce devenir des enfants placés, celui des enfants accueillis en famille d'accueil ou en village d'enfants étant souvent plus favorable que celui des enfants placés en institution (Frechon et Dumaret, 2008). Reste à savoir quel public est accueilli à long terme dans ces types de placement, et comment l'on définit le placement en institution, que nous considérons ici comme une structure d'accueil collective, autrement dit un établissement social et médico-social. Une étude sur les trajectoires en protection de l'enfance⁴⁷ montrait que les jeunes entrés en famille d'accueil sont placés en raison des comportements des parents, tandis que les jeunes placés en collectif le sont parce qu'ils cumulent ces mêmes raisons avec des problèmes de comportements qui les engagent eux-mêmes. Pour les plus jeunes, l'orientation vers le collectif plutôt que vers l'accueil familial serait notamment liée aux liens avec leurs parents. Ces tendances sont néanmoins dépendantes des offres d'accueil disponibles. La place des LVA dans cette offre d'accueil est particulièrement au cœur de cette question : ni famille d'accueil, ni établissement, ils accueillent aussi souvent des enfants qui ne trouvent pas leur place ailleurs.

« Et c'est un gamin que euh... Ben malgré tout, euh... bah, qui est attachant parce qu'en fin de compte il y a une grande fragilité derrière tout ça. Une très grande fragilité et... voilà, c'est un gamin que... que personne ne veut garder, sauf moi. Donc des fois j'ai des retours de manivelle, on me dit : "tu vois, tu as voulu le garder". »⁴⁸

⁴⁶ Appel d'offre thématique, Observatoire national de l'enfance en danger – ONED-ONPE, 2006.

⁴⁷ Étude biographique sur dossiers de 800 jeunes ayant atteint l'âge de 21 ans en 2007-2008 dans deux départements de France (Frechon et al., 2009)

⁴⁸ Pascal, permanent, LVA Y, extrait du journal de terrain, 23.01.2019.

Dans la cohorte ELAP⁴⁹, les jeunes ayant été placés dans sept départements et âgés de 17 à 20 ans en 2013-2014 (n=1 622), affichent des différences de trajectoires selon qu'ils ont connu au moins un placement en LVA (7 % de l'échantillon) ou non (93 % de l'échantillon) (tableau 7). Ainsi, on retrouve davantage parmi eux de parcours comprenant un nombre de lieux de placement supérieur à 5 (33 % contre 14 % des autres jeunes). De plus, ces jeunes placés en LVA ont plus souvent été déscolarisés et sont aussi plus souvent des garçons : en somme, leur parcours de socialisation est placé sous le signe de la rupture, avec des relations difficilement inscrites dans la durée.

Si le fait d'être orienté dans un LVA relèverait d'une politique locale selon les résultats de l'enquête ELAP, cela ne dépend pas forcément de l'implantation géographique des LVA. Parmi les départements dépourvus de LVA sur leur territoire (département voire région), certains orientent néanmoins en LVA, avec de ce fait un éloignement (parfois souhaité) de l'enfant par rapport à son lieu de vie d'origine, tandis que d'autres, au contraire, auront recours à d'autres formes de placement. Des départements développent le partenariat avec les LVA sur leurs territoires, ce qui peut faire l'objet de négociations en termes de places provisoires, voire exclusives, pour des enfants du département. Cette politique peut même aller jusqu'à une forme de contrôle sur le déploiement de l'accueil, les LVA autorisés devant parfois répondre à un cahier des charges, loin de faire l'unanimité du côté de la FNLV. Fin 2017, 30 % des placements en LVA se font hors du département en charge du suivi de l'enfant⁵⁰.

Cinq des six LVA investigués sont situés en zone rurale, un seul en zone péri-urbaine. La grande majorité des enfants accueillis dans les LVA de l'enquête sont issus du département d'implantation du LVA. Les parcours objectifs de 38 enfants acceptant de participer à l'enquête, répartis dans six LVA, donnent à voir une spécialisation de certains LVA et une plus grande hétérogénéité pour d'autres, en adéquation avec les projets affichés par les permanents enquêtés. Ils donnent à voir un parcours institutionnel souvent complexe dès le jeune âge.

⁴⁹ Étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie des jeunes après un placement, INED-Laboratoire Printemps (Frechon et Marquet, 2016).

⁵⁰ Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2017, DREES, 2019.

Tableau 7 Parcours comparés des jeunes de 17 à 20 ans ayant connu au moins un placement en LVA et n'ayant jamais connu un placement en LVA en 2013-2014 (ELAP)

Variable	Modalités	% en colonne		
		Avoir connu au moins un placement en LDVA	Jamais en LDVA	Total
	Proportion en ligne	7	93	100
Sexe	Garçons Filles	63 37	58 42	58 42
Origine	Né en France Migration accompagnée Jeunes isolés étrangers	59 21 20	53 15 33	53 15 32
Age en vague 1	17 ans 18 ans 19 ans 20 ans	36 29 31 4	33 28 23 16	33 28 23 15
Situation d'orphelinage	pas orph orph M orph P orph PM	77 7 13 3	68 9 14 9	69 9 14 8
Entente avec la mère	Lien totalement rompu Mauvaise entente Entente très bonne à cordiale	31 7 60	40 10 48	40 10 49
Entente avec le père	Lien totalement rompu Mauvaise entente Entente très bonne à cordiale	60 6 35	59 7 32	59 7 32
Préférence d'entourage	vous aimez être entouré-e de beaucoup de gens vous aimez avoir un petit cercle de proches vous êtes plutôt quelqu'un de solitaire	30 46 21	33 47 18	32 47 18
Dépannage	Connait qq un pour le dépanner en cas de difficulté finan	52	52	52
Age au premier placement	<3ans 3_5ans 6_12ans 13_15ans 16_17ans >=18ans	11 7 38 26 15 2	11 8 16 23 35 5	11 8 18 23 34 5
Lieu de placement par rapport au département placeur	dans dept placeur dans région dept placeur hors région	44 10 46	72 18 9	70 18 12
Nombre de lieux de placements différents	un lieu deux lieux trois lieux quatre lieux cinq lieux et plus	13 19 20 15 33	23 30 23 10 14	22 29 23 10 15
Avoir été placé au moins une fois...	en famille d'accueil en foyer collectif ? (MECS, foyer de l'enfance, pouponnière) en village d'enfant ? (SOS village d'enfants, MVE Mouvement) en FJT ? (Foyer de Jeunes Travailleurs...) en appartement autonome ? en lieu de vie ? à l'hôtel ? F47hv (???) en Centre maternel Chez un tiers digne de confiance En IME impro	52 63 5 8 35 100 24 1 1 0 9	52 67 2 11 33 0 17 2 2 3 4	52 67 2 11 33 7 17 2 2 3 4
Activité en Vague 1	V1 : en formation V1 : en emploi V1 : en recherche d'emploi ou inactif V1 : autre situation V1 : en formation et emploi	72 5 9 3 11	71 6 14 2 7	71 6 14 2 8
Niveau d'étude en cours (V1)	nivIII (étude sup) Niv_IV_(bac général ou techno) Niv_IV_(Bac professionnel) Niv_V_VI (CAP) Formation non diplômante Non scolarisé	4 8 29 24 17 18	6 10 21 33 8 22	6 10 21 32 9 22
Et en dehors de périodes de vacances, avez-vous interrompu votre scolarité pendant 2 mois ou plus, avant de la reprendre ?	Non jamais Oui une fois Oui 2 fois ou plus	67 22 9	74 17 6	73 18 6
Au cours de votre scolarité, vous est-il arrivé de redoubler ?	Non, jamais Oui, 1 fois Oui, 2 fois Oui, plus de 2 fois	42 44 11 1	53 34 10 1	52 34 10 1
Au cours de votre scolarité, avez-vous étudié dans une classe spécifiquement adaptée aux jeunes qui ont des difficultés scolaires ?	Oui Non	35 62	24 73	25 72
Avez-vous des difficultés pour lire ou pour écrire le français ?	Oui, beaucoup Oui, un peu Non, aucune	9 25 66	9 29 62	9 29 62
D'une façon générale, diriez-vous que vous êtes prêt(e) à quitter l'ASE, à voler de vos propres ailes ?	Oui, tout à fait Oui, plutôt Non, plutôt pas Non, pas du tout	10 28 22 40	14 22 27 36	14 22 27 37
Effectif total	Effectif total	100	100	100

Source : Enquête ELAP, (Ined-laboratoire Printemps) vague 1, 2013-2014.

Champ : jeunes placés et âgés de 17 à 20 ans (n=1622) (exploitation juin 2019)

2.1.1 Les LVA spécialisés

2.1.1.1 Le LVA C1

Les fondateurs et repreneurs du LVA C1, en phase de transmission à quatre salariés (trois venant de l'éducatif et un venant de la gestion administrative) s'accordent sur le projet d'accueil du LVA tel qu'il a été redéfini en 2008, soit douze ans après sa fondation. Il s'agit d'abord de « *prendre ceux qui sont délaissés par tous* »⁵¹, pour leur redonner confiance et estime de soi. La mission vise à préparer les jeunes à une structure plus conventionnelle, notamment en termes de scolarisation, puisque le LVA C1 propose une scolarité en interne, préparant les enfants accueillis à un accès ou un retour à l'école, à l'ITEP ou à l'IME. Cette spécialisation autour des enfants dont « *personne ne veut* », comme le rappelle souvent la fondatrice du LVA qui en assume toujours la direction avec son conjoint cofondateur, s'accompagne d'une proposition originale d'accueil. Les enfants sont aujourd'hui accueillis au sein de trois maisons (quatre enfants maximum par maison). Dans chacune d'elle, un permanent issu d'une formation socio-éducative (moniteur éducateur ou éducateur spécialisé) vit avec eux 24h sur 24, une semaine sur deux, en binôme avec un autre permanent qui prend leur relais⁵². Une grande partie des enfants suit la scolarité interne au sein d'une grande bâtisse qui recouvre bureaux, cuisine, salles à manger, salon, salle de classe, lingerie, garde-manger, etc. Dans ce lieu central et dans des bâtiments avoisinants, les enfants ont également accès à des thérapies, seul ou en groupe, avec un psychologue, une art-thérapeute, une musicothérapeute, apprennent à nager dans une piscine, et participent également à de nombreuses activités culturelles et sportives à l'extérieur du LVA. Ils voient également un pédopsychiatre en ville. Le LVA C1 se présente comme un LVA thérapeutique.

Dans le projet initial du LVA, créé en 1996, le couple de fondateurs accueillait des « *enfants classiques* » de la protection de l'enfance. Puis les demandes des services d'ASE se sont faites de plus en plus spécialisées, concernant des « *enfants plus jeunes, avec des troubles psychiques, déscolarisés, sur des listes d'attente partout, dont plus personne ne veut* »⁵³. Cette demande conduit à réorienter le projet.

*« Ils ont des problématiques plus graves, et besoin d'être accueillis plus tôt. Avant de venir ici ils ont tout fait éclater, même des Ulis, c'est des gamins qu'on rend fous. Ils passent leur temps dans des salles d'attente, des taxis, c'est une prise en charge maltraitante. Ils ont du vocabulaire et on peut croire qu'ils sont très intelligents mais en fait ils ne comprennent pas. On leur en demande trop : d'où la violence de l'enfant. [...] On n'a pas de fugue parce qu'ils sont plus petits et parce qu'ils ont une pathologie qui les rend plus dépendants à l'adulte, et si on porte sur eux un regard adapté, alors ça accroche et ça peut évoluer relativement sereinement, grâce à ce regard sur eux. Les ados en rupture c'est tout l'inverse, ils voulaient tout le temps échapper au regard. »*⁵⁴

Le LVA, déjà spécialisé dans l'accueil de garçons⁵⁵, a revu ses critères d'admission. Leur politique initiale était de prendre les demandes telles qu'elles arrivaient, en partant des plus anciennes, sans autre considération. L'accueil s'avère néanmoins complexe et plusieurs agressions sur des salariés (permanents dans les maisons) et une plainte à l'inspection du travail, ont conduit l'équipe directrice

⁵¹ Geneviève, co-fondatrice, LVA C1, extrait du journal de terrain, 14.01.2020.

⁵² L'équipe est rarement au complet, impliquant des remplacements du permanent manquant par un membre de l'équipe éducative de « jour ».

⁵³ Geneviève, fondatrice et directrice du LVA C1, extrait du journal de terrain, 14.01.2020.

⁵⁴ Idem.

⁵⁵ Interrogés sur cette spécialisation, les fondateurs répondent : « *les filles, on ne sait pas faire* », extrait du journal de terrain, 14.01.2020.

à revoir l'âge d'admission pour faire baisser les risques encourus par les salariés. Le LVA est autorisé à accueillir dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 21 ans, et cherche à accueillir des garçons le plus tôt possible et avant qu'ils n'aient atteint l'âge de 14 ans. Sans changer le profil des enfants, déscolarisés et nécessitant un soutien thérapeutique, accueillir des enfants plus jeunes, avec une moindre force physique, permet de garantir la sécurité de tous.

Cette spécialisation est objectivable par les parcours des enfants accueillis. Au moment de l'enquête, le LVA C1 accueille 10 garçons, tous arrivés avant l'âge de 10 ans et actuellement âgés de 14 ans ou moins⁵⁶. La moyenne d'âge est de 10 ans et demi. Ils ont en moyenne passé deux ans et demi au LVA C1, soit le tiers de leur parcours en protection de l'enfance commencé en moyenne à l'âge de trois ans et demi. La moitié des garçons accueillis au LVA C1 ont été placés dans leur première année d'existence, l'autre moitié entre 5 et 7 ans.

Malgré leur jeune âge, on est frappé par l'errance institutionnelle qui caractérise déjà leur trajectoire. Il faut entendre par là autant les ruptures et déplacements d'un lieu de placement à un autre, qu'un retour possible, à chaque rupture, à la situation antérieure (Chardin, 2013). Les enfants ont expérimenté de nombreux lieux avant d'être admis au LVA C1, en particulier des familles d'accueil où ils ont tous fait au moins un passage. Pour d'autres, ces familles d'accueil se sont souvent succédé. Un seul enfant fait exception et connaît ici son deuxième lieu d'accueil. Placé à sa naissance et pupille de l'État bien qu'en contact avec sa mère d'origine qui ne l'a pas reconnu (contrairement à sa sœur, placée séparément en famille d'accueil), Clément a connu la même famille d'accueil pendant sept ans. Restée en contact avec Clément, cette famille n'a pas souhaité poursuivre son accueil, mise en difficulté par les « passages à l'acte »⁵⁷ de Clément, qui vit au LVA C1 depuis trois ans. Les neuf autres enfants ont connu entre trois et six lieux d'accueil avant d'arriver au LVA C1. Brendon, aujourd'hui âgé de 11 ans et demi, a été placé à 4 mois en pouponnière. Il a ensuite connu cinq familles d'accueil. Dans certaines d'entre elles, il a vécu des maltraitements qui l'ont davantage encore fragilisé. Le LVA C1 est son septième lieu d'accueil où il vit maintenant depuis deux ans et demi. Il a pu intégrer un IME. Noah, aujourd'hui âgé de 10 ans, a quant à lui été placé il y a trois ans. Il vit au LVA C1 avec des possibilités de week-ends et vacances chez sa grand-mère depuis un an et demi, c'est-à-dire la moitié de son parcours de placement. Autrement dit, en un an et demi précédant son arrivée au LVA, il a connu quatre lieux : chez sa grand-mère en urgence, en MECS, puis dans deux familles d'accueil successives.

Les relations avec les familles des enfants, qui viennent tous de départements extérieurs à celui d'implantation du LVA, varient selon les situations. La moitié des enfants sont en lien avec leur famille d'origine, leurs parents (3) ou grands-parents (2). Pour les autres, dont trois sont concernés par un statut de pupille (acquis ou en cours), des relais se font, soit dans des familles d'accueil avec qui le contact a été maintenu, soit dans des familles relais ou de parrainage.

Les enfants du LVA C1 arrivent tous déscolarisés, avec un retard d'apprentissage considérable. Ils sont tous concernés par une notification de la MDPH. La moitié d'entre eux prend un traitement médicamenteux, souvent moins important qu'à leur arrivée selon les dires des permanents, le LVA C1 se disant « *contre les camisoles chimiques* »⁵⁸. Tous les enfants sont passés par l'école interne, qui fonctionne avec le CNED, et quatre ont intégré une école hors du LVA au moment de l'enquête : à

⁵⁶ Exception faite d'un jeune majeur revenu provisoirement à titre dérogatoire en fin d'enquête (ne participe pas à l'enquête).

⁵⁷ Une forme désormais commune, avec la « crise », de requalifier la violence (Gansel, 2016, p. 217).

⁵⁸ Déclaré par les fondateurs et la responsable éducative à plusieurs reprises au cours de l'observation.

temps plein pour Jimmy (en 6^{ème}) et Christopher (en ITEP), en temps aménagé pour Brendon (en IME) et Clément (en CE2).

L'analyse des parcours confirme ainsi une forte spécialisation du LVA C1 en adéquation avec le projet affiché. De même elle permet d'objectiver une rupture positive dans le parcours des enfants, souvent marqué par une errance institutionnelle croisée à des maltraitements ou négligences qui s'ajoutent aux situations familiales déjà éprouvantes pour eux. Ils apparaissent comme en grande souffrance mais trouvent une certaine stabilité dans le LVA C1.

2.1.1.2 Le LVA M

Contrairement au LVA C1, dont les fondateurs ont derrière eux une longue expérience et sont en voie de transmettre progressivement le lieu dans la perspective de prendre leur retraite, le couple de permanents du LVA M est dans la trentaine, et vit sur le lieu de vie avec ses trois enfants, trois filles âgées de 3, 6 et 9 ans.

Ils ont repris le LVA M en 2012, en en connaissant les spécificités liées à l'autorisation de fonctionnement en cours, qu'ils souhaitent faire évoluer vers la mixité. Le LVA est spécifiquement tourné vers l'accueil de filles présentant des problématiques psychiques. L'accueil est totalement tourné vers des enfants du département d'implantation, avec lequel le permanent est en négociation pour faire évoluer son projet et son autorisation de fonctionner. Le permanent affiche une posture antisystème, en rupture avec les apprentissages de sa formation d'éducateur spécialisé et de l'organisation en établissement de protection de l'enfance caractérisée, selon son expérience, par une rupture de la relation éducative et une non-continuité de l'accueil. Ce qui ne l'empêche pas de trouver « *qu'il faut faire avec les politiques publiques, c'est un atout et non un frein* ». Le permanent définit globalement le public accueilli au LVA M comme des jeunes filles en difficultés multiples, sur les plans scolaire, psychique et relationnel, avec une perte de repères et une difficulté à se construire. Un accent est mis sur le soutien à la scolarisation ordinaire (une seule accueillie est en IME) dans une logique de préprofessionnalisation (stage, lycée professionnel, apprentissage).

Est surtout mise en avant par les permanents, l'idée de la participation du lieu de vie à la prise en compte des troubles du comportement des jeunes et la conscientisation de ces troubles par celles-ci. En sept années d'exercice, quatorze jeunes filles sont passées au LVA M. Ce qui détermine l'accueil est la situation de handicap de l'accueillie comme le stipule le projet autorisé par le conseil départemental. Ainsi, les jeunes filles accueillies sont toutes accompagnées par un service médico-social. Si l'une mène sa scolarité en journée en période scolaire à l'IME, les cinq autres jeunes filles sont accompagnées par un Service éducatif de soin spécialisé à domicile (Sessad) et scolarisées en milieu ordinaire. De plus, cet accompagnement peut se doubler d'un suivi thérapeutique en Centre médico-psychologique (CMP). Le partenariat avec le secteur médico-social et le secteur du soin occupe donc une partie importante du travail des permanents dans la co-construction des parcours de ces jeunes filles protégées.

Au-delà de la situation de handicap, la spécificité du public est présentée comme étant le fait de ne pas avoir tenu dans les lieux de placement précédents. L'analyse des parcours vient nuancer cette représentation. Les jeunes filles accueillies au LVA M sont en moyenne âgées de 15 ans, moyenne d'âge la plus élevée des LVA investigués, et ont été placées en moyenne à l'âge de 6 ans. Sur environ une dizaine d'années de placements, elles ont connu en moyenne 2,3 lieux d'accueil. La dominante des lieux d'accueil est l'accueil collectif en MECS, même si certaines ont aussi connu des familles d'accueil. Dans une cohorte d'enfants ayant atteint l'âge de 21 ans en 2007-2008, les trajectoires

longues en protection de l'enfance sont marquées par un nombre de lieux de placements compris entre quatre et cinq (Frechon et Robette, 2013). Au LVA M, cinq jeunes filles sur six ont connu un ou deux lieux avant d'arriver au LVA M, soit une instabilité relative compte tenu de leur parcours long en protection de l'enfance. Ruby, âgée de 15 ans, fait exception avec un parcours d'errance institutionnelle qui lui a fait connaître six lieux entre l'âge de 4 ans et celui de 14 ans et demi. Le LVA M est son septième lieu de placement où elle est accueillie depuis trois ans et demi. Elle fait également exception par rapport au groupe d'accueillies du fait qu'elle n'a pas de notification MDPH ni de traitement pour des troubles psychiques au moment de l'enquête.

Les jeunes filles sont en moyenne accueillies au LVA M depuis 3 ans, soit le tiers de leur parcours de placement moyen (9 ans). Elles ont toutes des relais familiaux pour les vacances et/ou week-ends, à l'exception de Julia, âgée de 12 ans, pupille arrivée récemment au LVA. La moitié des jeunes filles accueillies a connu une période de déscolarisation avant leur arrivée.

Le LVA M reste bien un LVA spécialisé : il accueille des filles adolescentes (ce sont les plus âgées en moyenne de l'enquête), placées avant 10 ans et inscrites dans un parcours de placement long, toutes originaires du département d'implantation, avec des troubles psychiques qui justifient un traitement et une notification MDPH. Leurs trajectoires, loin d'être linéaires, ne sont pas aussi hachées que certaines trajectoires longues.

2.1.1.3 Le LVA Y

Le permanent du LVA Y se représente la mission du lieu comme « *accueillir ceux qui sont délaissés par tous* », leur redonner confiance et estime de soi, leur donner un cadre et préparer les jeunes pour intégrer une structure plus conventionnelle. Le responsable prend à cœur les valeurs affichées par le réseau auquel se rattache le LVA. Selon lui, les jeunes accueillis ici ont la particularité de présenter des difficultés complexes, ce en quoi le rejoint son équipe éducative. Au sein de cette équipe, les discours varient pour expliquer une complexification de ces situations, entre évolutions sociales (abandon par les institutions), augmentation de la maladie mentale et traumatismes dans l'enfance.

Dans le réseau Y, les LVA se spécialisent selon une problématique – scolarisation, jeunes majeurs, délinquance. Les décisions sont prises au niveau du siège, et les permanents semblent avoir peu de prise sur cette étape. Au sein du réseau Y, le LVA Y est considéré comme celui où les situations sont les plus complexes, tout en étant très diverses. Comme le dit Pascal, le permanent, « *nous ici on est surtout dans le maintien* ». L'objectif est parfois, selon Augustin, le fils des fondateurs : « *Juste ne pas se suicider, pour certains c'est déjà ça* ». On considère que la première particularité que partagent les jeunes du LVA est celle d'avoir eu des difficultés avec les prises en charge plus conventionnelles. « *C'est ceux qui, quand ils sont confrontés à un cadre, ils ne tiennent pas. Ils font exploser les cadres. Donc, c'est à nous de mettre le cadre. Mais ça, on peut pas le faire seul. L'enjeu pour nous c'est de faire le maillage entre pédopsychiatrie et justice.* » (Claire, coordinatrice, réseau Y). Selon les mots de Pascal, le permanent du LVA Y, « *les jeunes ici, c'est pas facile. Ils ont vécu des choses. Certains ont vécu des maltraitances et abandons et ils sont toujours attachés à leurs parents, d'autres ont été à la rue très jeunes. Y en a aussi qui sont malades, autistes, psychotiques* ».

Les jeunes accueillis au LVA Y viennent de la région parisienne, « *des quartiers abandonnés* », selon Pascal. Même si certains peuvent venir de quartiers résidentiels, ils sont vus et se voient comme venant de quartiers très défavorisés, au contact avec les problématiques que l'on suppose comme caractéristiques de ces quartiers (vente et consommation de drogue, prostitution, abandon éducatif par les parents).

Le trait saillant ici n'est pas le motif de placement (les motifs de placement sont de fait très variables), ni la longueur ou la fréquence des placements antérieurs, mais bien un rapport conflictuel à l'institution : on parle de violence verbale ou physique, de non-acceptation des placements antérieurs qui se traduit par des « crises » ou des fugues. Les jeunes de ce LVA ont parfois aussi « épuisé » les équipes au sein même du réseau Y. Tout cela est accompagné d'une culture « de rue » ou « de quartier », revendiquée par les jeunes eux-mêmes. L'âge n'est pas évoqué comme une problématique en soi puisque, au LVA Y, c'est le plus jeune (10 ans) qui apparaît comme ayant le comportement le plus « difficile ».

L'analyse des parcours des jeunes accueillis tend à confirmer cette spécialisation affichée par le LVA Y, autorisé à accueillir dix jeunes, garçons ou filles, âgés de 10 à 21 ans. Sur les sept enfants présents et participant à l'enquête, cinq garçons et deux filles, la moyenne d'âge est de 13 ans et demi. Excepté pour un enfant dont le parcours comporte des informations manquantes, ils ont tous été placés après l'âge de 5 ans, et pour trois d'entre eux après l'âge de 10 ans, ce qui les distingue des accueillis des LVA C1 et M, placés plus tôt. L'âge moyen au placement est ici de 8 ans et quelques mois. Ils sont accueillis depuis peu au LVA Y, un peu plus d'un an et demi en moyenne. Cela représente moins d'un tiers de leurs parcours moyen en placement (cinq ans). Le LVA Y est moins un lieu de stabilité sur la durée que les autres LVA, comme nous le verrons ensuite. Les enfants ont un parcours de placement moins long et plus tardif que ceux des LVA C1 et M, et toutefois chaotique, ayant connu entre deux et cinq lieux avant leur arrivée au LVA Y. Ils ont été principalement placés en foyer. La recherche a montré que les parcours de placement court concernent des enfants placés autour de la pré-adolescence ou à l'adolescence, souvent suite à des comportements problématiques tels que la déscolarisation, des délits ou encore des mises en danger de soi. Ces jeunes connus tardivement de la protection de l'enfance sont « principalement suivis en judiciaire, oscillant parfois entre les mesures civiles et pénales. La situation familiale passe en arrière-plan. » (Frechon et Robette, 2013, p. 139).

Pour l'un d'entre eux, Badou, le placement précédent son entrée à Y, à l'âge de 9 ans, était un hôtel financé par l'ASE. Il fait partie des trois enfants du LVA Y qui ont reçu une notification de la MDPH, mais il est le seul d'entre eux à bénéficier d'un traitement médicamenteux en lien avec ses troubles. Un autre enfant est également en traitement, sans pour autant avoir reçu de notification MDPH. Les enfants du LVA Y sont peu en lien avec leur famille, puisque seuls trois sur sept y retournent régulièrement. Les autres bénéficient de relais pour les vacances et/ou week-ends, soit en famille d'accueil, soit dans le réseau Y ou encore en vacances adaptées pour Badou. Ils ont aussi en commun d'avoir tous été déscolarisés à un moment ou un autre. Le LVA Y est aussi particulièrement touché par la question des fugues, puisque quatre des enfants présents ont déjà tenté de fuguer, et un enfant accueilli est en fugue au moment de l'enquête. *« L'objectif ici, n'est pas de rester longtemps. Ça doit permettre d'évoluer, de s'apaiser, de s'éloigner des lieux qui peuvent être dangereux pour eux. Maintenant, le plus ancien qu'on a ici est ici depuis 1 an et demi. »* (Capucine, assistante permanente, LVA Y)

La représentation et les discours des professionnels sur les jeunes accueillis semblent bien correspondre au parcours objectif des jeunes rencontrés au cours de l'enquête au LVA Y. Leurs parcours commencent plus tardivement mais s'avèrent chaotiques et ils ont davantage connu des accueils collectifs avant d'arriver au LVA Y. Ils sont surtout identifiés pour leur comportement plutôt qu'au travers de leur histoire familiale.

Ainsi, parmi les LVA spécialisés de l'enquête, on voit apparaître trois projets distincts, articulés autour de problématiques différentes. Les profils des jeunes sont relativement homogènes à l'échelle de chacun des LVA :

- Des garçons placés très tôt ayant connu une errance institutionnelle et de la maltraitance au cours du placement, avec des problématiques et souffrances psychiques importantes, rendant complexes leur socialisation et leurs apprentissages. Le LVA C1 tente de répondre par un environnement contenant (les maisons où ils vivent en petits groupes avec un permanent) et thérapeutique (école interne et multiples activités socialisantes en plus des espaces thérapeutiques proprement dits), ce qui conduit une partie des personnes rencontrées à évoquer un projet de « pédagogie institutionnelle ».
- Des jeunes filles placées avant 10 ans, dans un parcours de relative stabilité, scolarisées et bénéficiant d'un traitement en lien avec une problématique reconnue par la MDPH. Le LVA M répond par un environnement familial même si des salariés viennent compléter l'action du couple de permanents qui vit en partie dans un espace privatisé au sein de la maison.
- Des jeunes issus des « quartiers », qui flirtent avec la délinquance et ont été placés plus tardivement, essentiellement dans des structures collectives. Le LVA Y leur propose un cadre contenant, où ils sont accueillis en petit nombre. Si le placement y est plus court que dans les autres LVA, il peut se décliner au sein du réseau, dans d'autres LVA, dans une forme extensive de continuité ou de discontinuité organisée.

Cette spécialisation s'accompagne parfois d'un constat d'une évolution des publics :

« Les populations des LVA ont changé, parce que les prises en charge ont changé – il n'y a plus de placement, pas de "confort", mais plus légers. Les situations qui ne sont pas compliquées, il y a le placement à domicile, il y a le placement séquentiel. Donc déjà les placements en institution sont pour des situations très, très compliquées. Les enfants qu'on a sont de plus en plus abîmés. Ils ont de moins en moins de retours en famille. Et donc, les LVA sont une carte à jouer avec ces enfants, parce qu'on doit faire autrement avec eux et parce qu'on se permet de prendre des risques et d'inventer. » (Claire, coordinatrice du Réseau Y).

2.1.2 Les LVA généralistes

Certains des LVA de l'enquête ne se présentent pas comme particulièrement spécialisés. Ils sont mixtes, avec des structures d'âges variées et se présentent souvent comme des LVA « classiques ». Pour autant, leurs propositions d'accueil sont très variées. Ils ont également des représentations bien différentes de ce que doit être un LVA, voire de ses missions.

2.1.2.1 LVA C2

Le LVA C2 n'affiche pas de spécialité. Didier, le fondateur, est secondé parfois par sa compagne lors des week-ends et vacances, et une semaine sur deux en journée par une permanente (Nathalie). Pour lui, l'enjeu est de permettre au jeune de se recentrer sur sa vie. Il n'a pas de projet figé, car pour lui la réponse doit être rapide et évolutive. Il se positionne comme un professionnel profane, c'est-à-dire qu'il fait avec ses propres références tout en se considérant comme un professionnel à part entière, en particulier parce qu'il est maître du projet qu'il rédige lui-même. Mais aussi parce qu'il vise l'autonomie des enfants. Il se place en opposition aux familles d'accueil : *« nous on n'est pas là pour prendre les enfants comme des bébés à dorloter. »*

Selon lui, les enfants qu'il accueille depuis 2007 viennent souvent de familles d'accueil, « *une solution qui n'a pas marché* ». Il se décrit comme un LVA typique, car l'essence du LVA est dans le « vivre avec ». Là encore, le discours sur le public accueilli en LVA s'inscrit dans l'idée qu'il s'agit de jeunes « *dont personne ne veut* ». Le permanent C2 constate qu'aujourd'hui, « *les jeunes sont plus violents* ». Ce constat l'a conduit à revoir un peu son projet, et il cherche à accueillir plus tôt qu'auparavant : « *Avant 14 ans. Dans la période entre 8 et 14 ans toutes les étapes de l'infantile se rejouent et on peut faire changer la situation* ». En accueillant plus tôt, il souhaite aussi accueillir plus longtemps. Il ajoute que « *dès qu'ils arrivent, on enlève le traitement. Parfois on se frotte aux pédopsys, aux CMP, mais on voit la différence* ». Pour lui, les enfants qu'il accueille ont besoin de permanence et de moins de médicaments. L'enjeu est enfin de leur trouver la meilleure orientation scolaire, d'instaurer une vie quotidienne en groupe, de « *créer un lien en tenant compte de l'histoire de chacun* ».

Didier présente les enfants accueillis au LVA C2 comme arrivant après plusieurs échecs de placement. Ils lui sont présentés par l'ASE « *comme ingérables, rien ne tient, ni famille d'accueil, ni rien... Souvent le tableau est plus noir que la réalité* ». Les admissions concernent depuis quelques années en priorité des enfants du département d'implantation, Didier trouvant plus logique et facile de travailler dans des distances raisonnables. Les bonnes relations qu'il entretient avec le conseil départemental lui garantissent une grande marge de manœuvre dans son projet d'accueil. Il évalue les admissions en fonction du groupe déjà constitué et procède par étapes pour l'inclusion d'un nouvel accueilli afin de se laisser, ainsi qu'à l'enfant, le temps de voir si l'accueil est adapté.

Le LVA C2 accueille sept enfants au moment de l'enquête, dont un en fugue. « *Pour ceux qui arrivent tardivement, c'est plus dur pour eux, comme pour X, qui est en fugue* », explique Didier, comme une illustration de la nécessité d'abaisser l'âge de l'accueil. Un autre enfant, Enzo, est accueilli dans l'extension du LVA, située à une cinquantaine de kilomètres, où la permanente est en train de construire son propre projet de LVA. Un jeune majeur accueilli désormais dans un logement autonome en ville n'a pas souhaité participer à l'enquête. Sur les cinq enfants enquêtés, on constate que l'accueil au LVA C2 est celui qui dure le plus longtemps parmi notre échantillon, avec en moyenne des enfants présents depuis près de 4 ans. Il n'est pas rare que les enfants accueillis, en moyenne autour de l'âge de 7 ans et demi, restent jusqu'à leur majorité et même jusqu'à leurs 21 ans. Comme Léa, aujourd'hui âgée de 20 ans, arrivée à l'âge de 11 ans après trois placements faisant suite à la maladie puis au décès de sa mère. Lucie, arrivée à l'âge de 5 ans il y a 7 ans, sera sûrement accueillie jusqu'à sa majorité. Didier, qui souhaite prendre sa retraite, anticipe d'ailleurs d'attendre d'avoir mené cet accompagnement à son terme pour stopper son activité qu'il réduit progressivement.

Tous les enfants ont été placés après l'âge de 5 ans, mais sont inscrits dans des parcours de placement longs. Leur accueil au LVA C2 représente plus de la moitié de leur parcours : âgés de 14 ans en moyenne, ils sont placés depuis 6 ans en moyenne. Ils ont connu entre deux et trois lieux (toujours en moyenne) avant d'arriver à C2, avec une forte dominante d'accueil familial. Leurs profils sont hétérogènes : une jeune est pupille (orpheline), trois enfants ont une notification MDPH mais un seul suit un traitement, deux enfants n'ont aucun relais mais pour les trois autres, une seule rentre régulièrement dans sa famille en week-end ou vacances. Un jeune est en fugue et ne reviendra pas. Les enfants ont des scolarités diverses : Enzo est en ITEP, Lucie en IME, Naïa bénéficie d'une AVS à l'école primaire, Jennifer est en SEGPA et Léa, la plus âgée, est en bac pro.

Les enfants accueillis au LVA C2 ont des profils et parcours très divers, contrairement aux jeunes accueillis dans les LVA spécialisés. En revanche, ils ont en commun le fait d'être inscrits dans un

parcours de placement long, en raison de problématiques familiales, d'avoir été orientés en LVA suite à des ruptures de placement en familles d'accueil, et de trouver (exception faite du jeune en fugue) une stabilité au sein du LVA. Didier oriente de plus en plus ses admissions vers des profils comme ceux de Lucie ou Enzo : des enfants avec un handicap psychique, sujets à un placement au long cours, qui pourront être accompagnés jusqu'à la majorité au moins. Cette forme de spécialisation n'aura pas forcément lieu étant donné la baisse d'activité en vue de la retraite proche (les travaux pour diminuer l'espace de la maison sont prévus).

2.1.2.1 LVA D1

Le LVA D1, créé par un couple et qui compte désormais une salariée (la fille du couple fondateur), s'inscrit dans un contexte rural et est adossé à une ferme équestre, comme déjà évoqué. Avant de se constituer en LVA, le couple était famille d'accueil, l'épouse du permanent actuel avait alors le statut d'assistante familiale et son époux avait un emploi par ailleurs. Ils considèrent qu'ils travaillent dans la continuité de cette expérience et insistent sur l'aspect familial de l'accueil.

Il n'y a pas de spécialisation affichée au LVA D1, qui peut accueillir six filles et garçons, âgés de 0 à 21 ans. Le projet est présenté comme « vivre avec » pour proposer d'autres références culturelles et familiales, avec un objectif autour de la réussite scolaire pour une intégration à la société. Pour Pierre, les enfants accueillis ont un parcours très difficile. « *Mais un parcours difficile ne veut pas dire qu'ils ont forcément un problème psychiatrique* ».

Cinq enfants sont présents au moment de l'enquête. Ils ont tous été placés après leurs 5 ans, et pour quatre, après leurs 10 ans, soit un âge moyen au placement de 9 ans et demi. Ils ont en moyenne 12 ans au moment de l'enquête, et ont passé presque la totalité de leurs parcours au LVA D1 : ils y sont en moyenne accueillis depuis 2 ans alors qu'ils sont placés depuis deux ans et demi en moyenne. Ils proviennent de départements autres que celui d'implantation pour deux d'entre eux. Le placement relativement tardif (ils sont les enfants placés le plus tardivement des trente-huit jeunes concernés par l'enquête) ne s'accompagne pas forcément d'une instabilité de l'accueil. En fait, un seul enfant est concerné par de l'errance institutionnelle, ayant connu quatre lieux de placement avant d'arriver au LVA. C'est par ailleurs le seul des cinq enfants à ne pas avoir de relais familial pour les week-ends et vacances. Les autres enfants sont inscrits dans des parcours plus fluides, ayant connu pour trois d'entre eux (une fratrie) un seul placement antérieur ; et pour l'un d'eux (Nathan) le LVA est même la première orientation de placement. Alors qu'ils sont tous arrivés après leur dixième anniversaire, Sohan fait exception puisqu'il est arrivé au LVA D1 à l'âge de 5 ans. Aucun enfant n'a de notification MDPH ou de scolarité adaptée. Les enfants ne sont pas pupilles, et les fugues ne sont pas d'actualité au moment de l'enquête.

L'analyse objective des parcours met au jour des enfants connaissant un parcours de placement relativement tardif, globalement stable, avec une inscription dans le LVA qui représente l'essentiel de leur parcours récent dans le placement. Leurs profils se recourent plutôt en creux, dans le sens où ils cochent moins de critères spécialisés que dans les LVA qui précèdent. On peut faire l'hypothèse, *a posteriori*, que leur profil scolaire (en difficulté mais dans le milieu ordinaire), correspond aux aspirations de Pierre quant à la scolarisation des enfants, au cœur de son discours, nous aurons l'occasion d'y revenir.

2.1.2.1 LVA D2

Le LVA D2 rejoint les mêmes aspirations que le LVA D1 : la réussite scolaire (« *c'est là que tout se joue pour eux* », pour Catherine, la permanente LVA D2) et l'intégration à la société. Comme Chantal, déçue du système de famille d'accueil qu'elle a expérimenté, Catherine a créé un LVA pour faire différemment de ce qu'elle faisait en MECS.

Son objectif à travers le LVA est de permettre aux enfants de se fabriquer des « *souvenirs autres que ce qu'ils ont vécu avant* », d'avoir une stabilité dans le quotidien et des repères structurés et structurants. Elle se distingue des autres permanents de LVA du fait qu'elle revendique une vie privée dans une maison située à l'extérieur du LVA où elle vit avec sa famille, bien qu'elle fasse des journées jusqu'à 22 heures le soir et dorme sur place selon un système de permanences de nuit. Elle défend néanmoins la création de liens affectifs avec les enfants et une continuité relationnelle grâce à une équipe resserrée, choses qu'elle « *ne pouvait pas faire en MECS* ».

Malgré ce discours vis-à-vis des institutions, le LVA D2 travaille en étroite collaboration avec le département d'implantation, d'où viennent les cinq enfants accueillis au moment de l'enquête. Le LVA D2 a ouvert récemment, en mai 2017, soit moins de deux ans avant l'enquête, et monte en charge progressivement. Le conseil départemental où il est implanté a une politique d'encadrement en matière de LVA actuellement en cours d'évolution vers un cahier des charges qui pourrait changer la donne dans la manière d'accueillir, et plus encore dans les profils et parcours des enfants. Au moment de l'enquête, la seule contrainte apparente est d'accueillir des enfants uniquement originaires du département et d'avoir un statut associatif. Le LVA D2 a l'autorisation d'accueillir des garçons et filles âgés de 7 à 14 ans, un critère d'âge choisi par la directrice au moment de la rédaction de son projet : « *les ados, je ne sais pas faire* », dit-elle à ce propos. Il n'y a pas d'orientation spécialisée annoncée.

« Premier dossier que je prends, Nolan. À ce moment-là, le dossier est quand même lourd hein : [...] un enfant en crise du matin au soir... De toute façon, les dossiers, tu les prends, tu les lis, tu as envie d'en prendre aucun. C'est négatif, tout est négatif. [...] Bref, c'est comme ça que je fais, je lis le dossier, je le montre à l'équipe... Et là on débat. On regarde ce qu'on peut faire avec ce gamin-là, si on est en mesure de l'accompagner. Après, on regarde aussi si ça va passer avec les autres enfants. » (Catherine, permanente, LVA D2).

De fait, l'analyse des parcours des enfants montre des profils et trajectoires hétérogènes. Si l'âge moyen au placement est de 6 ans, les enfants sont placés à des âges très divers. Jade a été placée il y a 10 ans, peu après sa naissance, tandis qu'Apolline, âgée de 11 ans, est placée depuis un an. Agnès, elle, âgée de 11 ans, est placée depuis 3 ans et a connu six lieux avant d'arriver au LVA D2. C'est la seule à avoir connu une telle errance institutionnelle. Deux des enfants accueillis sont placés au LVA D2 en première orientation. On peut difficilement interpréter la durée moyenne d'accueil au LVA D2, celui-ci ayant ouvert il y a 2 ans. Au moment de l'enquête, les enfants admis à l'ouverture du LVA y étaient encore présents. Tous les enfants accueillis sont scolarisés. La moitié d'entre eux suit une scolarité « classique », l'autre une scolarité adaptée en lien avec une notification MDPH (IME, SEGPA, ULIS). Seule Agnès prend un traitement médicamenteux. Elle et Jade n'ont pas de relais familiaux pour les week-ends ou vacances.

Le LVA D2 semble un lieu d'accueil stable pour des enfants rencontrant des difficultés diversifiées, mais son agrément limité à 14 ans vient interroger le projet de stabilité et de continuité affective pourtant défendu dans les discours.

Au vu de l'ensemble des parcours, les enfants accueillis en LVA apparaissent donc comme ayant le plus souvent connu un parcours de placement chaotique, tant du point de vue des temporalités de parcours (âge et durée de placement) que de la dimension de continuité de prise en charge. Ils connaissent des parcours émaillés de ruptures de liens et de lieux. Ils sont des enfants « déplacés », selon la typologie d'Émilie Potin (2012), ayant connu une succession de placements sans retour au domicile.

L'une des conséquences connues de ce type de parcours est l'investissement *a minima* du placement, en l'absence de conditions pérennes d'accueil (Potin, 2012, p. 90). On peut dès lors s'intéresser à la dimension vécue de ce type de parcours et aux éventuelles interprétations de cette succession d'événements institutionnels par les enfants eux-mêmes. Comment les enfants accueillis en LVA regardent-ils leur lieu d'accueil actuel au regard de leur parcours de placement ?

2.2 Arriver au LVA

Compte tenu des profils et des parcours antérieurs des enfants, tous porteurs d'une histoire familiale et institutionnelle particulièrement lourde, l'arrivée au LVA constitue une nouvelle étape. Comme nous l'avons vu plus haut, ils arrivent parfois pour de longues années, d'autres fois pour un répit de plusieurs mois. Comment vivent-ils cette nouvelle étape, notamment en regard avec leurs expériences passées ? Nous verrons comment ils interprètent la chaîne d'événements qui précède leur arrivée au LVA et comment ils perçoivent et investissent ce nouvel espace de vie. Leur expérience permet aussi de revisiter la notion de chez soi, qui ne dépend pas nécessairement du modèle LVA (à ethos professionnel familial ou institutionnel).

2.2.1 Le LVA dans le parcours des enfants

Les enfants accueillis dans les six LVA de l'enquête rient, mangent, apprennent, se disputent... Au point qu'on « oublie parfois combien leur histoire vécue est lourde », comme le souligne Pascal, le permanent du LVA D2. À leur histoire familiale, sur laquelle nous choisissons de ne pas nous arrêter, s'ajoute une histoire institutionnelle. C'est à celle-ci que nous nous intéressons ici, en particulier du point de vue de l'enfant. L'observation participante au cours de trois séquences d'immersion dans chaque LVA a permis d'accumuler des informations directes et indirectes sur les trajectoires des enfants et de nouer des relations avec eux qui permettent ainsi de croiser les descriptions objectives de leurs trajectoires avec les dimensions subjectives vécues.

2.2.1.1 Le jour où j'ai été placé

Les enfants rencontrés sont souvent dans une forme d'incertitude, entre incompréhension, déni ou mal-information, quant aux raisons de leur placement (Robin et al., 2014). Celles-ci sont parfois reconstruites au cours du parcours, en interaction avec les adultes dépositaires de l'histoire de l'enfant. Pour autant, on constate que l'expérience de cette étape est gravée dans la mémoire des enfants, tout comme chaque changement de lieu et la nouvelle arrivée qui suit.

« De un, ma mère a commencé à avoir une maladie grave, rhumatisme psoriasique avec déformation des articulations. Du coup elle n'a plus pu s'occuper de nous [...]. J'ai commencé à voir un éducateur parce qu'ils ont raconté des mensonges, que ma mère me frappait à coups de poing, coups de pied et tout, alors que c'était faux. » (Nathan, 14 ans, LVA D1).

Jérémy, accueilli au LVA Y, âgé de 13 ans, n'a pas un très long parcours de prise en charge. Cela fait un peu plus d'un an qu'il a été placé, apparemment pour un trouble sexuel signalé par ses parents. Lui ne comprend pas pourquoi il est « *en foyer* » et n'arrête pas de répéter qu'il n'est pas un « *cas soc'* » comme les autres, qu'il n'est pas « *un débile* », que « *ses parents ne sont pas pauvres du tout* ». D'autres enfants ont un discours plus direct, mais ne s'appesantissent pas sur les raisons du placement, comme Christopher : « *Mes parents ils m'ont tapé, ils m'ont maltraité, c'est pour ça que je suis plus avec eux.* » (Christopher, 13 ans, LVA C1)

Le jour où ils ont été séparés de leur famille est gravé dans la mémoire des enfants et adolescents. Malgré le vécu au sein des familles, le jour de la séparation est une expérience douloureuse. Elle s'ajoute souvent à une séparation entre frères et sœurs.

« J'ai été placé, je venais d'avoir 10 ans. J'ai été placé début 2015, en février, un vendredi 13 février. 10 ans. Ouais, j'étais en début CM1. [...] je me rappelle, c'était un vendredi 13 février. On avait rendez-vous à l'ASE à 9h30, un truc comme ça... [...]. À ce moment-là il y avait que mon père. C'était que mon père, mon père qui m'avait emmené avec mes grands-parents. En fait, on était partis à l'ASE. Et on attendait la famille d'accueil qui est venue nous chercher, mes deux sœurs et moi, en même temps, le même jour. On était placés dans la même famille d'accueil au départ, et après on a été séparés. [...] Le jour où j'ai été placé ? Je m'en souviens encore par cœur... Même sans me le rappeler pendant des mois et des mois, je m'en rappelle encore par cœur. Je m'en rappelle. Ça m'a beaucoup blessé. [...] En fait, dès que j'ai fait la bise à mes sœurs pour leur dire au revoir, bah c'est là où j'ai craqué quoi. Ouais, c'était trop dur. En fait, j'ai trouvé injuste qu'on m'ait placé quoi. » (Ethan, 14 ans, LVA D1).

Nathan, placé directement au LVA D1, qu'il assimile à une famille d'accueil dans son récit, garde en mémoire la date et les circonstances de son placement :

« Le 27 février 2016. C'est le jour où j'ai quitté mes parents. Et je suis venu ici. [...] En fait, j'étais à la [service social départemental d'une commune de région parisienne], là-bas. On m'a déposé là-bas. Du coup, il y avait mon éducateur et ceux de mon frère et de ma sœur. Du coup, on s'est fait placer. Et on était là-bas, à [commune de région parisienne]. Et on nous a déposés. Il y avait du coup Pierre [permanent D1], la famille d'accueil de mon petit frère et de ma petite sœur. Et du coup on est parti chacun notre tour. [...] Je suis parti en dernier. [...] Bah oui, ça fait bizarre de ne plus voir ses parents d'un coup sec. » (Nathan, 16 ans, LVA D1).

Les enfants rencontrés lors de l'enquête sont rarement des enfants uniques, mais une seule fratrie était accueillie ensemble au sein d'un LVA⁵⁹. Les recherches concernant le placement montrent que l'accueil de fratries soulève des enjeux ambivalents, entre support et conflictualité (Scelles, 2012 ; Jung, 2019c), qui dépendent aussi de la capacité des adultes à créer le lien fraternel (Crenner et al., 2000). Certains enfants ont des frères et/ou sœurs demeurés au domicile parental, voire dans la famille élargie. Plus souvent, ils ont également été placés. Ils ont pu partager un même lieu de placement à un moment de leur trajectoire, puis avoir été séparés ensuite. Parfois, chaque enfant de la fratrie est séparé dès le premier accueil. Pour autant, ils peuvent être amenés à se croiser, volontairement ou non :

⁵⁹ Cependant, elle était accueillie dans l'annexe du LVA D1, située à une dizaine de kilomètres, où la fille de Pierre (fondateur du LVA D1) tient le rôle de permanente, alors que l'enquêteur s'est concentré sur le site d'origine.

[23.02.2019 – LVA M] C'est un peu express comme sortie au Kebab. Dès qu'elle a terminé, Ruby insiste pour sortir [...] Elle revient très peu de temps après être partie en demandant un crayon et un papier pour noter le numéro de téléphone de sa sœur qui est dans le kebab avec sa nièce. Marie dit : « *comme par hasard* ». [...] On marchera un peu dans la rue avec la grande sœur de Ruby qui était aussi au Lieu de vie avant, du temps des anciens permanents. Elle parle des ânes avec Marie. Ruby tient 30 secondes sa nièce par la main, puis on file. Marie redit que pour pouvoir voir sa grande sœur, il faut aussi que Ruby et sa sœur demandent à la référente ASE.

Suite à ce premier épisode de séparation lors du premier placement, la plupart des enfants ont connu une série de ruptures dans leur trajectoire de protection. Ils ont aussi parfois connu différents modes d'accueil, qu'ils mettent en perspective avec les LVA.

2.2.1.2 Là où j'ai été placé

Comme chaque événement lié au parcours de placement, l'arrivée au LVA est gravée dans la mémoire des enfants, comme Evan, qui peut citer la date exacte de son arrivé au LVA : « *Ça fait deux ans. Je suis arrivé le 16 mars 2017* » (Evan, 12 ans, LVA C1). Comment ont-ils investi ce nouveau lieu de placement et comment le vivent-ils au regard de leurs expériences de placement antérieures ?

La plupart des enfants ont connu au moins un placement en famille d'accueil. Leurs retours sur ces expériences montrent ; d'une part, des assistantes familiales en difficulté face aux comportements des enfants et, d'autre part, des dysfonctionnements importants, voire des maltraitements.

« On mangeait toujours à part, on était toujours dans les chambres, un petit jardin nul, tout ça. On se faisait vraiment chier. [...] Et en fait, la première, après un mois, elle a été obligée d'aller à l'hôpital à cause de son diabète. Donc elle m'a mis dans un foyer d'urgence. [...] où je suis resté deux mois. » (Ethan, 14 ans, LVA D1)

Ethan part alors pour un troisième lieu d'accueil, encore une fois chez une assistante familiale.

« Et je suis parti chez Madame S. avant de venir ici. Attends... Bah elle, je suis resté neuf mois, je crois. [...] C'était dur quoi. Bah déjà elle protégeait toujours sa petite fille qui mentait souvent, qui m'accusait tout le temps. Donc je prenais tout le temps. [La mère] m'insultait : "petit con", tout ça. Elle m'insultait tout le temps. Même devant mes éducatrices, elle l'a dit : "Ouais, petit con". Bah à plusieurs moments, elle voulait me frapper et tout ça. Donc c'était dur. Elle me laissait pas sortir. Moi je la faisais chier, je passais toutes mes journées devant la télé. » (Ethan, 14 ans, LVA D1)

Pour Geneviève, fondatrice et actuelle directrice du LVA C1, les enfants accueillis ont des besoins spécifiques auxquels les familles d'accueil ne sont pas préparées et les passages à l'acte des enfants sont éprouvants pour elles. Mais cette inadéquation du placement est source d'errance et de maltraitance institutionnelle. Sylvie, la permanente du LVA C1 (responsable éducative), décrit l'histoire du placement de Brendon, âgé de 11 ans et demi et accueilli à C1 depuis deux ans et demi après avoir traversé six lieux d'accueil.

« La première famille d'accueil, le mari venait de se suicider [...]. Après il était dans une famille [...], faudrait que je te montre le cahier, y'avait un dénigrement du gamin, "on veut plus de toi, machin" [...]. C'était au moins la troisième ou quatrième famille d'accueil. La responsable du département a eu l'info par un autre enfant placé dans la famille, qu'il était insulté [...]. C'est de

là sa phobie de la météo : il a été foutu dehors pendant l'orage. » (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1).

Brendon en fait lui-même un récit éloquent malgré ses troubles :

« Et aussi Florence elle est mal polie ! J'aime plus ! [...] Parce qu'elle m'a jeté dehors. La nuit, sous l'orage, sous la pluie, sous le vent ! [...] Elle est méchante [...] Et en short. [...] Et aussi elle m'a mis un coup de pied au cul. Quand j'étais bébé. Moi je veux plus être chez elle. » (Brendon, 11,5 ans, LVA C1).

Jimmy, âgé de 12 ans, aujourd'hui scolarisé en 6^{ème}, *« a testé d'autres lieux [...] ça a pas marché ». « Il a dû passer en pouponnière puis en famille d'accueil, mais ça s'est pas bien passé, il est passé en MECS. Il est repassé en famille d'accueil, mais ça marchait pas... [...] Je sais pas combien de lieux il a dû faire, 6 ou 7, facile. »* (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1).

L'expérience de la rupture est souvent doublée du sentiment éprouvé par les enfants que ces échecs sont de leur faute. Christopher, âgé de 13 ans, a été placé à l'âge de 6 ans dans une première famille d'accueil pendant 3 mois, puis dans une seconde. *« Mais à un moment y'a eu de la violence, avec leur problématique. »* (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1). Accueilli depuis 4 ans au LVA C1, il a repris cette année une scolarité externe, en ITEP. Il évoque son parcours et son arrivée au LVA C1 :

Christopher : *« J'avais des crises de colère, des crises de souffrance et je suis atterri ici. [...] »*

Céline : *« Et t'es arrivé ici, qu'est-ce que tu en as pensé la première fois ? »*

Christopher : *« J'avais très peur [...] c'est nouveau. Et en plus c'est très loin de chez ma tata. »* (Christopher, 13 ans, LVA C1).

Nathan, 9 ans, relate s'être fait *« viré parce qu'[il disait] toujours des gros mots »* (Nathan, 9 ans, LVA C1). Noah, âgé de 10 ans, scolarisé en interne, a été admis au LVA C1 il y a un an et demi. Ses explications concernant les motifs des différentes ruptures de placement sont liées uniquement à son comportement, bien que transparaissent d'autres enjeux dont il n'a pas envie de parler :

Noah : *« J'ai péti une crise et il a dit peut-être on va se voir, peut-être pas. [...] »*

Céline : *« Et avant chez Paul, tu étais où ? »*

N : *« Euh dans une autre famille d'accueil. [...] »*

C : *« Et là, t'es resté longtemps ? »*

N : *« Non. Une semaine, ou deux semaines [...]. J'ai insulté et j'ai tapé la dame [...]. Ils s'occupaient pas bien de moi. »*

C : *« C'est-à-dire ? »*

N : *« J'ai pas envie d'en parler. [...] »*

C : *« C'est quoi faire des crises ? »*

N : *« Soit je tape, soit je dis des gros mots, des choses comme ça. »* (Noah, 10 ans, LVA C1).

Joséphine, 16 ans, accueillie depuis 2 ans au LVA M, relate en entretien : *« À partir de mes 3 ans, j'ai été dans plusieurs familles d'accueil, dans plusieurs écoles aussi et après je suis allée dans une famille d'accueil, mais je faisais tellement de crises que j'ai été dans un foyer, mais j'étais cachée sous mon lit et je voulais pas y aller »* (Joséphine, 16 ans, LVA M).

Quentin, 11 ans, est conscient de son comportement mais pose un regard clair sur la manière dont il a été accueilli avant son arrivée au LVA C1, il y a deux ans et demi, en particulier dans le dernier des quatre lieux d'accueil, un village d'enfants. Interrogé sur les circonstances de son départ, il répond : « *Parce que je faisais beaucoup de bêtises* ». Evan a, quant à lui, effectivement commis un acte dangereux qui a déclenché son départ pour le LVA C1 il y a deux ans, alors qu'il était âgé de 9 ans et demi. Il était accueilli depuis ses 13 mois dans cette famille située dans sa région de naissance :

« Ben parce que... Ça se passait un peu mal là-bas. [...] Après les bêtises que je me souviens, y'avait mon ancien prof il fumait beaucoup, ben il avait fait tomber son briquet et je l'ai ramassé et j'ai fait un peu cramer mon lit. » (Evan, 10 ans, LVA C1).

Pour Jimmy, 12 ans, sa trajectoire hachée ne semble pas avoir de sens lors de son évocation en entretien ; une partie est sans doute reconstituée par l'accompagnement plus que remémorée et montrent une forme d'hyper-institutionnalisation du parcours dès le jeune âge, qu'on retrouve chez des jeunes en difficulté (Couronné et Sarfati, 2018). Après la pouponnière, qu'il assimile à un foyer, Jessy est « *parti dans une famille d'accueil. Après je suis reparti dans le même foyer. Après je suis parti dans une famille d'accueil qui m'a gardé deux mois... Après je suis parti dans un foyer, après je suis parti dans une famille d'accueil deux-trois ans, après je suis atterri à [LVA C1].* » (Jimmy, 12 ans, LVA C1).

Lorsqu'on lui demande quelles différences il voit entre le LVA et ces divers lieux qu'il a traversés, celles-ci restent assez floues dans son récit.

« Parce que, en famille d'accueil, y'a beaucoup moins de monde, puis c'est plus petit en plus, y'a moins de monde en plus, donc on peut se faire moins d'amis alors qu'en lieu de vie, où on est plus, on peut se faire plus d'amis. [...] Sauf que là c'est plus grand et on est moins enfermé que par exemple dans les foyers. Au foyer, c'est un peu plus enfermé quoi. Chacun dans notre lieu de vie, on prend le bus pour aller à l'école. Ici c'est pas vraiment fermé de chez fermé quoi. » (Jimmy, 12 ans, LVA C1)

Clément, 10 ans, trouve que comparé à la famille d'accueil, au LVA C1, « *On fait beaucoup plus de sorties. Qu'on mange bien. [...] Ici, on a quelqu'un pour la cuisine, Sonia [maitresse de maison LVA C1].* » (Clément, 10 ans, LVA C1).

Pour Léo, 12 ans, seul enfant à être placé sur décision administrative contractualisée avec ses parents, qui ont la garde de la sœur cadette au domicile, la connaissance de sa trajectoire est surtout le récit que lui en fait sa mère :

Léo : « *Euh, alors quand j'étais tout petit, je savais pas, mais ma mère m'avait dit que j'étais allé dans une famille d'accueil, mais deux jours, après je me suis fait renvoyé de la famille d'accueil, et après j'avais fait trois années scolaires, mais les trois années scolaires, je me suis fait...*

Céline : *Et tu étais où pendant ces trois années scolaires ?*

Léo : *Encore chez moi. Et après je suis dans un foyer, dans le foyer de [nom du foyer]. Donc après je suis re-allé chez moi. Après je suis atterri ici. »* (Léo, 12 ans, LVA C1).

Entre le foyer et le LVA, c'est surtout une question d'échelle qui est en jeu dans son discours :

« Ici on dort tout seul, donc ici c'est bien. Mais par contre, je me rappelle, au foyer je dormais avec plusieurs garçons et une seule fille. [...] Mais c'est à peu près... 90 enfants. [...] On devait dormir à cinq ou six enfants dans une chambre. C'était horrible. » (Léo, 12 ans, LVA C1).

Naia, âgée de 9 ans, fait aussi le constat d'une échelle différente : *« Un lieu de vie, c'est comme un foyer, sauf qu'en foyer y'a plusieurs éducateurs. »* (Naia, 9 ans, LVA C2).

Cependant, les adolescents rencontrés au cours de l'enquête peuvent avoir un autre sentiment vis-à-vis des foyers, où ils se disent davantage libres de leur temps et de leurs mouvements. Kheira, qui a aujourd'hui 15 ans, a été placée il y a un an au LVA Y, dans le but de l'éloigner de la région parisienne. Prise en charge par l'ASE depuis l'âge de 9 ans, elle a connu un foyer d'accueil d'urgence, un autre foyer et une MECS. Selon elle, *« les foyers c'était bien »*, notamment parce que cela lui a permis de voir des situations différentes de la sienne : *« des pauvres, des migrants, des filles qui avaient mon âge et qui avaient un bébé »* et de *« se rendre compte de beaucoup de choses. »* (Kheira, 15 ans, LVA Y).

Ruby, elle aussi âgée de 15 ans, a une toute autre histoire, mais a croisé elle aussi les « foyers » avant d'arriver au LVA M, il y a 3 ans et demi. Elle s'y sentait plus libre : *« C'était bien les foyers, on est plus libéré. Je pouvais sortir de 14 h à 18h et des fois je pouvais jusqu'à 19 h 30 [...]. Avant on pouvait avoir Facebook et Instagram sur le téléphone et ici on doit tout donner, les codes et tout. »* (Ruby, 15 ans, LVA M).

Les jeunes accueillis au LVA Y voient le LVA comme un foyer, mais plus cadré que les institutions qu'ils ont pu fréquenter. Certains disent lui préférer les foyers où on a le droit de fumer, d'avoir son téléphone, etc. Néanmoins, ils ont le sentiment que c'est un lieu où ils sont un peu plus protégés : *« si j'étais pas ici, je serai enfermé en HP »*⁶⁰. Ils estiment également que, par rapport aux foyers, leurs relations avec les adultes du LVA sont davantage inscrites dans la confiance et la proximité, dans l'affectif.

Ce qui se joue au LVA est à prendre dans la trajectoire globale des enfants. Dans le cas des adolescents, celle-ci est d'autant plus longue et leurs capacités de mise en acte décuplées par leur âge et leur développement. C'est en tout cas ce qui a conduit certains LVA, comme le LVA C1 ou C2, à abaisser l'âge d'admission.

Les adolescents orientés en LVA, souvent en urgence, sont fréquemment identifiés comme dangereux, pour eux-mêmes et pour les autres. Léonie, accueillie au LVA Y et âgée de 17 ans, a passé les cinq dernières années en errance, entre des foyers d'où elle fuguait au bout de quelques jours, et des retours chez sa mère avec retour dans les réseaux de prostitution. Elle est arrivée au LVA en urgence, avec l'objectif de l'éloigner de la région parisienne et de ces réseaux. Elle y est restée quatre mois, un record de longévité dans sa trajectoire. Au cours de l'enquête, Léonie fait une seconde fugue du LVA Y. On apprend plus tard qu'elle est enceinte et veut garder l'enfant. Une de ses copines s'indigne : *« mais comment ça, elle sait qu'ils vont le donner au foyer son enfant, elle qui sait ce que c'est la vie au foyer, elle veut ça pour son enfant ? »*⁶¹.

Sissoko, 14 ans, placé à l'âge de 9 ans, est présenté comme un enfant très violent, que les parents ne savaient comment gérer. Dans les trois institutions qu'il a fréquentées avant d'arriver en urgence au

⁶⁰ Nathan, 14 ans, LVA Y, extrait du journal de terrain, 05.03.2019.

⁶¹ Léonie, LVA Y, extrait du journal de terrain, 05.03.2019.

LVA Y, il a attaqué des éducateurs ou d'autres jeunes. Badou, 10 ans, est quant à lui arrivé au LVA Y il y a un an, après avoir été pris en charge en hôtel. Il n'acceptait pas cette prise en charge et fuguait dès qu'il le pouvait, passant plusieurs jours à la rue. Il était difficilement envisageable qu'il soit pris en charge en famille d'accueil ou en foyer, car il est tout simplement considéré comme dangereux. Il suit un traitement médicamenteux assez lourd, parfois oublié par les professionnels hors LVA, par exemple lors de vacances adaptées. Nathan, lui aussi au LVA Y, raconte être placé depuis l'âge de 5 ans. « *Parce que je mordais très, très fort, ma mère et mes sœurs. Mais je mordais pas comme un bébé ou comme un enfant, mais très, très fort, jusqu'au sang* »⁶². Après un séjour en hôpital psychiatrique, il est allé en foyer d'urgence, en foyer pour « petits », puis en famille d'accueil. Sa pathologie rend sa scolarisation difficile. Il a été placé en LVA pour qu'il soit à la fois dans une ambiance familiale (on considère que le foyer est déconseillé dans son cas) tout en étant dans un environnement plus cadré que dans une famille d'accueil.

Les enfants ont une connaissance de l'enchaînement des événements institutionnels qui les concerne, parfois à travers la manière dont on leur a raconté leur prime enfance. Le plus souvent, ils mettent en cause leur comportement, même si certains évoquent aussi des manquements, subis notamment en famille d'accueil. Les « foyers » sont quant à eux perçus comme des lieux moins cadrants, offrant plus de liberté mais aussi une moindre protection. Depuis la perspective des enfants, le LVA apparaît comme un entre-deux, entre établissement et famille d'accueil, qu'ils soient à ethos professionnel institutionnel ou familial. Compte tenu de cette conscience d'entrer dans un type de lieu inédit dans leur trajectoire, nous nous intéressons à la manière dont ils peuvent et vont l'investir.

2.2.2 Investir les lieux

La première impression des enfants à leur arrivée, ainsi que leur attitude, sont contrastées selon les expériences. Joséphine, 16 ans, accueillie au LVA M, se décrit comme « *une fille un peu dangereuse, quand je suis arrivée, parce que je ne connais pas les personnes et je voulais pas être dans ce lieu de vie et je voulais pas connaître les personnes [...]* Quand on me forçait à manger, j'ai balancé l'assiette dans la gueule à Yann. » Clément, lui, s'est dit que le LVA C1 allait peut-être lui plaire : « *Quand j'ai vu déjà comment on est accueilli. [Inaudible] Sinon j'aurais parti tout de suite* » (Clément, 10 ans, LVA C1). Evan découvre le même lieu de vie il y a deux ans : « *Purée c'est grand ! [...]* Déjà ma chambre elle est plus petite dans le [département d'origine] qu'ici. » (Evan, 12 ans, LVA C1). Il faut dire que les LVA de l'enquête misent sur l'esthétique des lieux. « *Que les enfants soient dans un endroit beau, c'était très important pour moi* », explique Catherine, la permanente et directrice du LVA D2. Ce qui peut parfois se retourner contre les permanents de LVA, car « *les gens trouvent que c'est trop beau* », souligne Sylvie, la permanente et responsable éducative du LVA C1.

Au cours de l'accueil en LVA, un certain nombre d'éléments évoluent. Les enfants restent plus ou moins longtemps et les adultes en contact avec les enfants peuvent aussi changer. Certains LVA ont la particularité d'avoir des espaces différenciés, qui anticipent et organisent des déplacements des enfants au sein même du LVA⁶³.

⁶² Nathan, 14 ans, LVA Y, extrait du journal de terrain, 05.03.2019.

⁶³ Voir la présentation schématisée des espaces en annexe.

2.2.2.1 Espaces de vie

Cette mobilité interne, d'un espace à un autre, est quasiment constitutive du LVA C1. Autour d'une grande maison commune pour les activités de jour, trois maisons accueillent deux à quatre enfants avec un permanent (qui change une semaine sur deux). L'une d'elle est située dans un hameau proche. D'autres maisons, propriétés du couple fondateur, permettent d'envisager d'autres solutions encore dans le futur. Dans l'organisation actuelle, les enfants comme les permanents peuvent être habitants d'une maison puis d'une autre, en fonction des besoins éducatifs et des logiques de groupe. Comme Noah, vivant actuellement dans la maison 3⁶⁴ mais d'abord accueilli dans la Maison 1. Clément, arrivé depuis plus longtemps (3 ans et demi), a vu passer beaucoup d'adultes dans des maisons différentes, bien que les permanents fondateurs, ainsi que la responsable éducative, l'éducateur scolaire et un permanent (Gaspard), soient des piliers du LVA⁶⁵. Finalement, ils gardent le sentiment d'être au LVA C1, chez Geneviève et Roger, où qu'ils soient.

Céline : « *T'étais où en arrivant, à [Maison 2] ?* »

Clément : *Non, j'étais à [Maison 1]. Avec [prénom masculin 1⁶⁶] et [prénom masculin 2].*

Céline : *Ça fait longtemps que t'es avec Gaspard ?*

Clément : *J'étais déjà avec Gaspard et [prénom féminin 1]. Après je suis resté un peu avec [prénom féminin 2] et [prénom féminin 3] et après Gaspard et [prénom féminin 1] sont venus sur [Maison 2]. Y'a plus [prénom féminin 1], elle est partie. On arrête pas d'embêter les éducateurs. » (Clément, 10 ans, LVA C1)*

Le LVA Y fonctionne au sein d'un réseau qui précisément organise la mobilité des jeunes dans une acception extensive de continuité, *via* plusieurs LVA situés sur des territoires géographiques distincts. Les jeunes qu'ils accueillent sont rarement orientés vers de l'accueil familial mais ont connu plusieurs accueils collectifs. Réputés ne pas « tenir » les placements, ils peuvent éventuellement circuler au sein du réseau Y, dont chacun identifie la coordinatrice et surtout l'un des fils des fondateurs, Augustin, qui anime la direction du réseau, même s'ils sont situés au « siège ». Ainsi, Jones, aujourd'hui âgé de 11 ans, a refusé violemment les prises en charge antérieures au réseau Y. Il n'acceptait ni les foyers d'urgence, ni les « foyers de petits » par lesquels il est passé. Il est dans le réseau depuis deux ans, et depuis quelques mois, au LVA Y. D'abord accueilli dans un LVA du réseau destiné aux plus jeunes, il a été déplacé, ayant été « victime »⁶⁷ avant d'arriver au LVA Y. Kheira, 15 ans, souhaitait venir au LVA Y lorsqu'elle a été accueillie au sein du réseau, en raison de la présence des chevaux sur ce site. Cependant elle a d'abord été accueillie dans un LVA du réseau situé dans un autre département. Selon elle, c'était pour qu'elle soit « *très, très loin de Paris* » et parce que ce premier « *foyer, ils mettent bien le cadre* »⁶⁸. Très amie avec la fille du permanent, Kheira s'est avérée « *difficile à gérer là-bas* »⁶⁹ et elle a été déplacée au LVA Y.

En dehors de ces deux LVA (C1 et Y), dont l'organisation est particulièrement propice, voire pensée pour cette mobilité interne, des LVA plus généralistes offrent aussi des espaces différenciés. Ainsi le LVA C2, bien que se présentant comme une maison où cohabitent les enfants et le permanent, propose bien d'autres possibilités : une maisonnette-studio dans le jardin pour un jeune majeur, une caravane

⁶⁴ Les maisons portent des noms que nous avons préféré effacer pour des questions d'anonymat.

⁶⁵ Ils sont d'ailleurs trois des quatre futurs actionnaires du LVA C1.

⁶⁶ Nous n'avons pas renommé les personnes citées qui ne sont plus présentes au moment de l'enquête.

⁶⁷ Sans plus de précision.

⁶⁸ À noter que dans ce LVA, quelques places sont réservées pour des séjours de rupture.

⁶⁹ LVA Y, extrait du journal de terrain, 23.01.2019.

en transition (plutôt l'été), une location de studio en ville pour un jeune en contrat jeune majeur, sans compter l'extension chez une permanente vouée à ouvrir bientôt son propre LVA dans une maison en construction, à une cinquantaine de kilomètres, où Enzo est accueilli à temps plein et où les autres enfants vont parfois passer un week-end ou des vacances. Les enfants passent aussi des temps courts ou séjours sur le voilier (à quai ou en mer) ou chez Véronique, la compagne de Didier. Cela permet à Didier de proposer des groupes différents pendant les week-ends.

Le LVA M, repris tel quel par le couple actuel, se présente aussi comme une seule maison. Pour autant, les projets commencent à émerger, avec l'idée, ici aussi, d'investir dans un bateau, ou encore de créer un studio dit « d'apaisement » pour permettre à un jeune de s'extraire ou d'être extrait du groupe. Les projets d'aménagement concernent aussi le LVA C1, dans l'optique d'accueillir des enfants qui vont grandir sans solution alternative au LVA. Le LVA D1, dans une logique d'arrêt progressif de l'activité du permanent fondateur, fonctionne avec une « annexe » à une dizaine de kilomètres où sa fille accueille des enfants. Même le LVA D2, pourtant encore dans sa phase d'émergence (ouvert il y a moins de deux ans), se situe dans cette veine avec un projet plus complexe en négociation avec le conseil départemental.

Une autre caractéristique commune des LVA de notre enquête est d'être situé en milieu rural (sauf pour C2, mais qui reste implanté dans une zone peu peuplée aux abords d'une petite ville), voire dans des zones très isolées. C'est le cas par exemple du LVA C1. Les enfants, qui viennent de divers départements urbains, se projettent dans une vie à la campagne, loin de la pollution comme ils aiment à le répéter. « *Je découvre un nouveau pays, [...] c'est pas mal, en plus c'est moins pollué, y'a plus de nature.* » (Christopher, 13 ans, LVA C1). Ils investissent les nombreux espaces ouverts extérieurs du lieu de vie. Bien qu'ils aiment se revendiquer de leur département d'origine respectif, ils s'imaginent souvent vivre à la campagne plus tard, certains même se voient agriculteurs. Ethan, accueilli dans le même département mais au LVA D1, apprécie également l'environnement du lieu.

« Je suis attaché au paysage et tout ça. Un virement de la campagne-campagne à la ville d'un coup ? Non, je peux pas. C'est tranquille ici, il n'y a pas une seule voiture qui passe. Tranquille. Donc là-bas où j'habite, déjà, c'est dans un bâtiment, on entend plein de voitures. Même la nuit et tout ça, beaucoup plus flippant. Là-bas, t'entends pas d'oiseaux, ici t'entends les oiseaux. »
(Ethan, 14 ans, LVA D1).

En revanche, pour certains adolescents, la perspective de vivre dans un « coin paumé », loin de tous leurs centres d'intérêts passe mal, alors que l'isolement géographique est justement stratégique et pensé comme un atout de l'accueil. « *Ils m'ont foutue à la campagne alors qu'ils savent très bien que je déteste ça.* » (Ruby, 15 ans, LVA M). Ruby vit mal le fait d'être en lieu de vie à la campagne. Elle préférerait vivre en foyer et souhaite à ses 18 ans partir vivre avec son petit ami et commencer à travailler. « *Au début je tafferai dans la pâtisserie et après faut que j'arrive à créer ma propre pâtisserie. Au pire je fais des gâteaux que je vends et si ça marche je crée une pâtisserie.* » (Ruby, 15 ans, LVA M).

2.2.2.2 Chez soi ?

Quoi qu'il en soit, rares sont les enfants et adolescents accueillis dans les LVA dans lesquels nous avons enquêté en immersion, qui se disent "chez eux" au LVA. Les adolescentes accueillies au LVA M n'ont à aucun moment laissé penser qu'elles se sentaient chez elles ici. Pour elles, chez elles, c'est dans leur famille. Comme elles, la plupart des enfants et adolescents continuent en effet, indépendamment de leur bien-être au sein du lieu de vie, de projeter leur appartenance au sein du domicile parental. Les échanges avec les enfants montrent que c'est aussi selon la relation qu'ils entretiennent, ou qu'ils

souhaiteraient entretenir avec leurs parents, qu'ils investissent plus ou moins le LVA comme leur « chez eux ». Ceux qui gardent des relations avec leurs parents, même très distendues et/ou complexes, continuent plus ou moins de se représenter leur chez eux, chez leurs parents. Ils sont finalement toujours chez quelqu'un, jamais vraiment chez eux.

« Au départ, je voulais rester avec mes parents. Mais après on m'a expliqué. Ma mère m'a expliqué et je me suis dit : "Bah c'est vrai, elle a raison". Au fil du temps, j'ai réussi à accepter. [...] Même là, je le comprends, mais des fois ça m'embête un peu parce que j'ai envie d'être avec eux quoi, chez mes parents. » (Nolan, 16 ans, LVA D1)

Jimmy, qui n'a que peu de relations avec sa famille, investit lui le LVA C1 comme domicile. Enzo, bien qu'il réclame souvent sa mère, dit se sentir chez lui chez Marie-Jo (extension LVA C2) : « Ça se passe bien ici [...] j'aime bien ici en fait. Chez ma mère c'est petit, enfermé ». Il revient d'une semaine hors du LVA et a ramené sa collection de porte-clés ici. « Ici c'est calme, y'a pas ma petite sœur pour me faire crier [...]. On mange bien. Chez ma mère on mange toujours la même chose, du surgelé, y'a pas de sous pour acheter de la viande ». (Enzo, 13 ans, LVA C2-extension). Quand un nouveau venu commente la maison : « c'est vieux ! », il s'insurge : « mais moi j'aime bien ! »⁷⁰. Ici, il se sent en confiance, il peut tout dire, ce qu'en effet nous observons au cours de l'immersion. Jennifer, accueillie au LVA C2, parle de rentrer chez elle quand elle passe un week-end chez sa mère. Pourtant, elle regrette de ne pas y avoir sa chambre. « En plus y'a son mec ! » (Jennifer, 15 ans, LVA C2,). Lors de l'audience chez le juge, qui l'agite beaucoup, il sera décidé qu'elle reste 15 mois de plus en placement au LVA. Déception ou soulagement ? Les deux émotions semblent mêlées. Didier pense qu'elle est triste et n'a qu'une hâte, c'est de partir vite chez sa mère et essaye de faire passer la pilule en lui disant : « De toute façon, tu vas y aller le week-end, tu n'as qu'à te dire qu'ici c'est comme aller à l'internat »⁷¹. Mais en entretien, Jennifer se projette au LVA jusqu'à sa majorité et même après. Elle se voit déjà dans le studio du jardin à la place de Léa qui l'occupe actuellement, tout en préparant son bac pro pour travailler dans une maison de retraite.

Globalement, les enfants ont bien du mal à ressentir un vrai chez soi. À défaut, ils ont le sentiment, exception faite du LVA Y, de vivre chez quelqu'un. Chez Geneviève et Roger pour le LVA C1 quand bien même ils ne cohabitent pas dans la même maison ; chez Didier, quand bien même durant plusieurs mois il a été absent, cherchant à transmettre le LVA à une connaissance puis à sa fille ; chez « les Durand », chez « les patrons », au LVA M fondé et géré par un couple. Ils investissent donc les espaces qui leur sont ouverts, où ils expérimentent, pour la plupart, de la sécurité et de l'intimité. Mais comment s'organise leur vie d'enfant au LVA ? Quelles sont leurs perspectives ?

2.3 Vivre et cohabiter dans le LVA

La sociologie de l'enfance a pris en charge l'analyse de la spécialisation des temps de l'enfance, du point de vue de leur place et de leurs occupations (Sirota, 2006), fruit d'un long processus de mise à l'écart des enfants du monde adulte aujourd'hui en mutation (Jung, 2019a). Cette mise à l'écart s'est caractérisée en particulier par le développement de l'école, comme espace-temps dédié de l'enfance. Le « métier de l'enfant » est donc d'abord « un métier d'élève » (Sirota, 1993). L'emploi du temps de l'enfant comprend pour autant d'autres espace-temps, mais aussi des relations, qui participent des

⁷⁰ LVA C2 extension, extrait du journal de terrain, 15.02.2019.

⁷¹ LVA C2, extrait du journal de terrain, 15.03.2019.

apprentissages, du développement et de l'épanouissement de l'enfant. Dans le cas des enfants accueillis en LVA, la question de ces lieux et liens socialisateurs a retenu particulièrement le regard des enquêteurs. Sans perdre de vue la question de la sortie de ces lieux.

2.3.1 L'emploi du temps

2.3.1.1 L'école

Le LVA C1 se distingue des autres LVA de l'enquête car il propose une scolarité en interne. Lors de notre enquête, sur les dix mineurs accueillis, quatre sont scolarisés en externe : un en IME, un au collège (6^{ème}), un en ITEP, un à temps partiel à l'école élémentaire du village voisin. Les autres enfants sont à temps complet en classe sur le site principal du LVA. La salle de classe jouxte la cuisine, elle-même attenante à une grande pièce salle à manger/salon/lieu de détente-jeux. Un enseignant éducateur gère la classe en individualisant les travaux, chaque enfant étant inscrit au CNED au niveau auquel il a été évalué, et non à celui estimé selon l'âge. Ils ont tous un retard scolaire et des autorisations de redoublement de l'Académie. Les rythmes de travail en classe sont adaptés aux enfants, à leur capacité d'attention et de concentration. Les exercices sont intercalés avec des périodes de pause, de jeux éducatifs, ou de séances personnalisées et individuelles avec les permanents de l'équipe (*remedial teaching*), tous diplômés de l'éducation spécialisée. Ces séances peuvent se dérouler dans le salon ou dans les maisons elles-mêmes. Également au programme, des activités éducatives comme participer à la préparation du repas, des ateliers photo, les diverses activités thérapeutiques (voir *infra*), les séances sportives (natation le vendredi matin avec un maître-nageur, Union nationale du sport scolaire (UNSS) le mercredi après-midi hors du site), les récréations à l'extérieur. Dans la classe, chacun est affecté à une tâche d'apprentissage en fonction de son niveau et de l'évaluation de l'éducateur scolaire selon les progrès de l'enfant. Des temps de répit réguliers dans la salle de classe (sur une balancelle, devant un jeu éducatif) sont prévus pour les enfants, étant donné leur capacité d'attention et de concentration. « *Parce que, après mes 3 années scolaires, ben je m'étais fait viré dans les trois écoles [entre 5 et 8 ans donc]* » (Léo, 12 ans, LVA C1). Nous demandons à Christopher comment se passait l'école avant d'arriver ici : « *Très mal. J'étais très stressé et tout.* » (Christopher, 13 ans, LVA C1). Aujourd'hui, il est scolarisé en ITEP à l'extérieur du LVA C1.

La salle de classe est organisée de manière circulaire, avec des postes de travail également disponibles à l'écart du cercle. Tout l'enjeu est de permettre à des enfants en grande difficulté de pouvoir réintégrer le système externe, que ce soit en scolarité classique ou adaptée. Pour certains, les troubles psychiques et cognitifs sont très importants, pour d'autres les épisodes antérieurs de leur histoire et de leur parcours scolaire ont contribué à faire naître des angoisses et des retards considérables, venant entretenir une difficulté à se tenir dans une classe. Noah, à 10 ans, s'exprime très bien mais ne sait ni lire, ni écrire. « *Je frappais et je renversais la table. [...] Non, j'arrivais pas à apprendre.* » (Noah, 10 ans, LVA C1)

Souvent aussi, le simple fait de devoir appliquer une consigne est douloureux pour les enfants. Le travail de l'éducateur scolaire, véritable chef d'orchestre de la salle de classe est aussi, en lien avec le travail mené en continu dans le LVA, de permettre à chacun d'évoluer sans être interrompu, jugé, moqué, ou simplement perturbé par le regard ou les remarques des autres. Le mot d'ordre souvent entendu au LVA C1, au repas, au foot ou en sortie, c'est « *occupe-toi de ce que tu dois faire sans te*

*mêler des affaires des autres*⁷² ». Le regard des autres est en effet parfois très perturbant, comme pour Quentin, qui a des relations souvent difficiles avec ses pairs, conduisant les adultes à le mettre à l'écart :

« Au village d'enfants ils m'ont arrêté l'école. En fait, je bats des ailes tout ça et tout le monde dit, tout le monde me rejette, tout le monde m'a rejeté. En fait, dès que je voyais quelqu'un, tout le monde m'a rejeté. [...] Y'en avait, ils disaient : "Oh non, pas lui", des trucs méchants. »
(Quentin, 11 ans, LVA C1)

Pour ceux qui ont intégré le système externe, il y a la fierté d'évoluer, mais aussi la difficulté à s'adapter à des règles nouvelles et des méthodes d'apprentissages plus complexes. Sans compter les relations aux autres, en particulier aux filles, qui peuvent s'avérer problématiques, notamment pour Christopher et Jimmy, qui ont du mal à garder leur distance avec elles. Jimmy préfère parler de ses progrès scolaires lors de notre entretien :

Céline : *« Et qu'est-ce que tu en penses toi de ton parcours scolaire ?*

Jimmy : *Ben c'est bien parce que je suis revenu, je suis arrivé ici, j'étais encore qu'en CP [il avait 9 ans] et là je suis reparti en 6^{ème}[...].*

C : *Donc en 3 ans et demi t'as tout rattrapé ! [...] Comment ça se passe le collège ?*

J : *Euh... bien. [...] Oui, à part en maths. Ça pêche un peu. »* (Jimmy, 12 ans, LVA C1).

La question scolaire est au cœur des préoccupations de tous les LVA. Les nombreux changements de lieux de placement vécus par les enfants au cours de leur trajectoire antérieure fabriquent aussi de la rupture scolaire.

« Bah j'ai loupé beaucoup d'école. [Dans le Foyer d'urgence], il y avait une petite école dans le foyer. J'y suis allé quelques semaines. Après, chez [famille d'accueil], j'ai fait la fin de CM1, vraiment la fin, peut-être un mois, même pas. Et après j'ai fait le début de CM2, peut-être deux à trois mois. En venant ici [au LVA], j'ai fait la fin de CM2, deux ou un mois, pareil. Et après je suis parti en 6^{ème} et tout ça. Ça a ressemblé à une scolarité sans trou. » (Ethan, 14 ans, LVA D1)

Aujourd'hui en 4^{ème} générale, Ethan est considéré par les accueillants comme « *un gamin intelligent, qui a de bonnes capacités intellectuelles* ». Mais c'est aussi un enfant « *qui trompe son monde* », « *qui n'accepte aucune contrainte* » et « *qui pique des choses* », ce qui pose « *quelques problèmes au lieu de vie et à l'école. Mais c'est plus fort que lui.* »⁷³

Nathan, lui aussi au LVA D1, est en CAP restauration, « *et je viens de me faire virer de mon stage* ». En période scolaire, il passe la semaine en internat et un week-end sur trois au LVA : « *Après, c'est un coup chez ma mère, un coup chez mon père* » (Nathan, 16 ans, LVA D1). Durant les vacances scolaires, en revanche, il est entièrement pris en charge par Chantal et Pierre. Pour les accueillants, l'essentiel de l'accompagnement se joue dans la scolarité de Nathan : « *qu'il aille au bout de son diplôme, qu'il reste motivé, qu'il fasse ce qui lui est demandé. C'est ça le plus dur... Et qu'il ne fasse pas trop de conneries au niveau de l'école, de l'internat, tout ça.* » (Pierre, permanent, LVA D1)

« Au début, j'étais un super bon élève et après j'ai foutu la merde. J'ai plus rien fait. J'avais plus envie de travailler. Le seul truc que je faisais, c'était de faire le con en cours quoi. [...] Du coup, j'ai redoublé mon CM2, heu... Bah après ma 3^{ème}, ce qui s'est passé, c'est que j'ai plus de bons

⁷² LVA C1, extrait du journal de terrain, 29.01.2019.

⁷³ LVA D2, Chantal, épouse du permanent, extrait du journal de terrain, 04.01.2019.

résultats. Je devais aller au lycée professionnel de cuisine et tout le bordel. Du coup, j'ai pas été accepté. J'étais 20^{ème} sur la liste d'attente. Boulangerie à [ville] non plus, ils ont carrément refusé. Du coup, sur mon dernier souhait, c'est [nom du lycée] accepté. C'est le seul lycée que j'ai eu. Sinon, je ne sais pas où je serais en ce moment-même. [...] Et là, je suis en 1^{ère} année CAP de cuisine [...]. Déjà, j'ai failli me faire virer parce que je me suis battu plein de fois, trois ou quatre fois. [...] Ouais, y'a des choses, ça part vite quoi. [...] J'ai déjà insulté des profs. J'ai pris quatre rapports en même pas une semaine. » (Nathan, 16 ans, LVA D2)

D'autres enjeux peuvent venir se mêler à la scolarisation complexe des enfants et adolescents accueillis. Pour Yann, l'institution scolaire n'est pas toujours assez claire. « *Comment tu veux que ça marche, elle est inscrite en troisième en inclusion et elle suit les cours qu'elle veut, et par exemple, en maths, elle va en classe de 6^{ème}. Comment tu veux que cela ne soit pas dévalorisant pour elle.* » (Yann, permanent, LVA M). Enzo raconte que dans l'ITEP où il était précédemment inscrit, « *ça se passe mal, on manque de respect aux enfants* », « *je pétais des crises* », tandis qu'aujourd'hui il déclare : « *J'aime pas l'ITEP, je m'ennuie* » (Enzo, 13 ans, LVA C2-extension).

Parfois aussi, les adolescents sont traversés par leur propre logique. Comme Nathan en CAP Cuisine qui selon Pierre, le permanent du LVA D1, aurait laissé traîner sa demande de stage parce qu'il espérait pouvoir le faire du côté de chez ses parents, lesquels habitent un village de 5 000 habitants dans la région. « *Il pensait que ça pouvait marcher. Mais ce n'était pas logique, vu qu'il est là toute la semaine, c'est normal qu'il le fasse dans le coin* »⁷⁴.

Cette attention soutenue à l'école s'accompagne souvent d'un travail de partenariat auprès des institutions scolaires locales afin de construire une scolarité sur mesure si nécessaire. Dans le LVA D2, Catherine entretient un rapport étroit avec la directrice de l'école primaire de la commune. Celle-ci est non seulement membre du bureau de l'association du LVA, mais elle parvient aussi à aménager la scolarité des deux enfants du LVA qui sont inscrits dans son établissement : emploi du temps allégé pour le premier (moins d'heures de cours que le reste de sa classe), suivi personnalisé pour le second (avec des fiches de liaison entre le LVA et l'école, visant à l'encourager dans sa conduite et ses résultats scolaires).

Au sein du LVA C1, l'école interne vise l'objectif de permettre aux enfants de réintégrer des droits⁷⁵ scolarité au-dehors. Dans ce cadre, le partenariat et les bonnes relations avec les écoles (primaires, ITEP, IME et collèges) des environs sont cruciaux. De fait, pour les permanents, étant donné le profil des enfants qui, au-delà des retards scolaires, ont des troubles de l'apprentissage et de la relation, il est clair que la réussite de ces intégrations dépend des bonnes relations entre eux et les professionnels des écoles. Le fait qu'il s'agisse aussi de petites structures scolaires en milieu rural, avec des petits effectifs, est un gage de réussite. Les enfants sont ainsi beaucoup plus facilement repérés et suivis que dans de grandes structures. Les écoles acceptent aussi des intégrations progressives : Clément, par exemple, est dans l'école primaire du village voisin trois jours par semaine et ne mange pas encore à la cantine.

L'offre scolaire locale est un enjeu pour l'accès à des places en adéquation avec le profil de l'enfant. La coordinatrice du réseau Y, selon laquelle 30 à 40 % des enfants accueillis dans les LVA du réseau ont

⁷⁴ Pierre, permanent, LVA D1, extrait du journal de terrain, 04.01.2019.

⁷⁵ Rappelons avec Olivier David, que « l'éducation est un droit humain fondamental, inscrit à la fois dans l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est aussi une composante essentielle du développement des individus et des sociétés » (Danic et al., 2019, p. 7).

des « problèmes psy », souligne un désert de scolarité adaptée dans les localités d'implantation des LVA. Là encore, les bonnes relations avec les écoles peuvent parfois permettre de compenser ce déficit⁷⁶ :

« Très souvent avec des orientations – IME, ITEP, SEGPA, ULIS. Ici on n'est pas bien dotés, surtout en ITEP, il n'y en a pas dans le département. Donc, on doit bricoler les prises en charge. On a des très, très beaux parcours parfois. On a des jeunes qui avaient une orientation IME, on n'a jamais pu leur trouver une place en IME. Mais on a insisté auprès de l'école et ils ont été scolarisés. Donc ils ont fait Segpa, techno, et quelqu'un qui a eu un CAP. Après, quand on a une orientation pour IMPro c'est plus compliqué, là on est démunis. La même chose pour l'hôpital de jour. Pour les jeunes qui en ont besoin, on ne sait pas quoi faire. » (Claire, Coordinatrice réseau Y).

Didier, permanent du LVA C2, constate de son côté qu'il est parfois plus aisé de négocier avec les écoles privées. Les permanents des lieux de vie développent ainsi des stratégies de nature à atténuer les effets d'inégalités éducatives qui pèsent sur les trajectoires des enfants placés : inégalité tant du point de vue de leurs socialisations familiales, de l'organisation scolaire, que du point de vue spatial entendu dans ses trois dimensions, qui résonnent particulièrement dans le cas des enfants de l'enquête : les espaces de vie (ressources et contraintes pour l'éducation), le territoire comme agencement de ressources matérielles et symboliques, et l'espace vécu (Danic, et al., 2019).

Les LVA sont souvent implantés dans des zones rurales, ou à tout le moins à une distance de l'école qui ne peut être couverte à pieds, ce qui pose des questions de mobilité et d'autonomie des enfants. L'acquisition d'une mobilité propre, souvent au moment de l'adolescence, se joue ici en fonction de nombreux facteurs. L'emploi du temps des enfants du LVA C2, par exemple, est rythmé essentiellement par l'école ou l'IME, les entretiens chez le psychologue ou la psychomotricienne, en ville. Autant d'occasions d'apprécier l'acquisition d'une certaine autonomie qui fera qu'une adolescente sera autorisée à se rendre au collège seule à vélo, ou que la jeune en IME pourra marcher de l'arrêt du car à la boulangerie, sans craindre qu'elle ne se trompe de chemin ou suive n'importe qui. Jennifer, par exemple, a récemment eu le droit de prendre le vélo d'un autre jeune pour aller à son collège. Après cette période d'essai, nous nous rendons au magasin de sport pour lui acheter son propre vélo, choisi en fonction de son aspect « girly » et de la fourchette de prix définie par Didier, ainsi qu'un nouveau casque. Une étape qui fait briller les yeux de Naia, 9 ans, qui rêve déjà d'indépendance. Jimmy, lui, se rend seul à l'arrêt du bus juste à côté du LVA C1 pour se rendre au collège de secteur. Il a pour projet de passer l'attestation scolaire de sécurité scolaire (ASSR) et rêve d'un scooter. Bien plus souvent, ce sont les permanents qui amènent les enfants dans les écoles les plus proches en voiture, matin et soir, voire le midi lorsqu'ils rentrent déjeuner.

L'accessibilité aux institutions de scolarité adaptée est souvent encore plus difficile, celles-ci ayant un maillage territorial moins dense que les écoles classiques. Lucie, 14 ans, est pour l'instant accompagnée en voiture jusqu'au car de ramassage scolaire pour l'IME (LVA C2). Christopher est conduit chaque jour par une femme chauffeur de taxi, du LVA C1 à l'ITEP. Il s'avère qu'elle échange parfois avec les adultes du LVA sur ce qui peut se produire durant les trajets. Dans le LVA Y, les divers trajets d'accompagnement des jeunes font plus d'une heure pour l'aller et se font en voiture par les éducateurs. Le département n'étant pas doté en ITEP, les jeunes avec une notification sont souvent scolarisés plutôt en SEGPA comme évoqué plus haut, mais ils peuvent aussi se rendre dans un ITEP

⁷⁶ Des scolarisations en IME et en ULIS sont possibles sur le territoire d'implantation du LVA Y mais personne n'y était inscrit au moment de l'enquête.

éloigné. C'est le cas de Badou, qui poursuit sa scolarité dans un ITEP en région parisienne où il était inscrit avant son arrivée au LVA Y. Il est donc en internat scolaire à l'ITEP, et fait les trajets LVA-ITEP le lundi et le vendredi en train, avec un accompagnateur extérieur.

Les LVA de l'enquête misent fortement sur l'école pour garantir l'autonomie future du jeune. Dans cette optique, une attention particulière au soutien scolaire est apportée au sein du lieu de vie. Si les enfants n'investissent pas tous l'école de la manière, si certains demandent à être plus suivis que d'autres (pour les devoirs notamment), tous les accueillants cherchent à ce qu'aucun d'entre eux ne décroche et valorise les réussites, quelle que soit la scolarité. Le travail après la classe est plus ou moins formalisé et intégré, il peut même être soutenu par d'autres intervenants, comme au LVA C2 où chaque soir un éducateur scolaire, enseignant ami du permanent, vient prendre en charge le petit groupe d'enfants dans la salle de travail et jeux, avec des exercices adaptés à chaque jeune. Les séances sont parfois compliquées par les capacités de concentration. Ces organisations dépendent aussi souvent d'opportunités qui se présentent, par exemple le fait de connaître une personne dans son réseau capable de donner des cours d'anglais aux enfants, comme dans le LVA C1.

2.3.1.2 Activités et loisirs

Au-delà de la scolarité, certains des LVA enquêtés ont construit leur projet autour de diverses activités. Si elles sont toutes à vocation éducative et d'éveil, certaines sont aussi thérapeutiques. Elles s'articulent dans des espaces du LVA et hors du LVA. Les activités thérapeutiques reposent sur des intervenants spécialisés, soit au dehors du LVA, soit au sein du LVA selon les organisations. Au sein du LVA C1, qui se définit lui-même comme lieu de vie thérapeutique, l'accent est logiquement mis sur ce type d'activités, avec une présence régulière d'une musicothérapeute et d'une art thérapeute, pour des activités individuelles. L'équithérapie est une activité hebdomadaire au sein du LVA D2, qui se déroule au dehors. Instaurées il y a un an et assurées par un prestataire extérieur, les séances d'une heure chacune sont individualisées et font l'unanimité aux yeux des accueillis et des accueillants. Elles offrent un temps aux enfants qui ne se situe ni à l'école, ni au LVA, « *un temps précieux* » selon Stéphane, l'équithérapeute. Nolan, en particulier, a noué avec lui une relation de proximité et investit ce temps avec l'animal qui l'apaise :

« Aujourd'hui, ça fonctionne super bien, il a une relation avec Stéphane, donc, extraordinaire, extraordinaire, et il va le jeudi après-midi, normalement, c'est une heure, des fois Stéphane me téléphone en me disant "je le garde une heure de plus", il me dit "on va donner à manger aux chevaux, tu viens le chercher à six heures", et il y passe l'après-midi, sans crise, sans rien. Et aux dernières vacances, Stéphane l'a pris une journée complète, on a été le chercher, on l'a amené à 11 heures le matin, il a mangé avec Stéphane et sa femme, et ils ont fait... euh... ils ont été... ils se sont occupés des chevaux toute l'après-midi, je suis rentrée le soir, il m'a dit "c'était trop bien", ça, c'est important. »⁷⁷

Les animaux sont souvent une composante importante des LVA. Nathan, 16 ans (LVA D1) apprécie aussi ce contact avec les animaux, que ce soit les chevaux, ou nourrir les poules, sur la ferme équestre qui jouxte le LVA proprement dit. Au LVA C1, « *après que les garçons se soient lavés les dents et tout, on s'occupe des animaux. Ça fait partie du planning, du rituel de la journée* », explique Sylvie, permanente, responsable éducative du LVA C1. Chaque enfant a la responsabilité d'une tâche particulière : nourrir l'âne ou la jument, nettoyer le poulailler, nourrir les oies ou les lapins... l'espace

⁷⁷ Catherine, permanente et directrice, LVA D2, extrait du journal de terrain, 23.01.2019.

du LVA C1 se prête à une diversité de présence animale. Plus globalement, le LVA C1 revendique une éducation tournée vers la notion de travail en développant chez les enfants la responsabilité et le prendre soin, notamment par l'entretien des espaces verts auxquels ils participent et par les soins aux animaux. « *Ce qui est pas pareil c'est que déjà y' a des animaux ici. Là-bas⁷⁸ y'avait des poules et des moutons mais je m'en occupais pas, je pouvais pas. Parce qu'ici je m'occupe de la volière.* » (Evan, 12 ans, LVA C1). Dans d'autres LVA, les animaux domestiques sont davantage perçus comme en famille, mais avec une attention particulière sur la manière dont les enfants vont traiter les animaux, qui pourra être reprise ensuite (LVA C2).

Toujours dans une visée éducative, les LVA misent sur l'éveil par des activités extra-scolaires, plus ou moins formalisées : badminton, football, rugby, pour citer quelques-uns des sports que les jeunes accueillies au LVA M pratiquent en ce moment. De plus, une des jeunes participe à une chorale associative et une autre va tous les quinze jours dans un centre équestre. Le LVA C1 articule activités thérapeutiques et activités créatives individuelles à l'école de musique de la commune voisine (cours de guitare et de batterie), ainsi qu'activités sportives collectives (VTT, équitation et judo, en plus de l'UNSS) qui se déroulent à l'extérieur du LVA, selon l'offre locale. Les activités en interne et en externe sont ainsi liées, comme par exemple les cours de natation en interne avec un maître-nageur, et les sorties quasi hebdomadaires à la piscine municipale.

« Par rapport aux foyers, euh ben ici on fait beaucoup plus de sorties, ici on fait beaucoup plus d'activités. Je fais UNSS, VTT, natation, équitation, euh..... batterie... euh... tsssssss.... Ici on nettoie les cages pour les lapins, on met du foin, de la paille. On a le droit de s'amuser, et... je crois c'est tout ! » (Léo, 12 ans, LVA D2)

D'un autre côté, des activités de loisirs se partagent de manière plus informelle avec les accueillants et sont aussi, et tout autant, au programme. Elles se mélangent aussi avec la vie familiale et amicale des accueillants eux-mêmes dans les LVA C2, D1, D2 et M, où ces activités informelles peuvent associer les enfants accueillis et leurs enfants et leurs petits-enfants ou leurs amis (balades, piscine, jeux de société...). Au sein du LVA C2, les enfants n'ont pas d'activités extrascolaires particulières au moment de l'enquête. Les enfants peuvent lire, jouer seul ou ensemble, ou encore faire du vélo dans le jardin (pour la plus jeune), aller voir le cheval de Léa. Elles sont libres de rester dans leur chambre mais nous avons observé que Naia, Lucie et Jennifer étaient plus souvent dans le salon, à proximité de la cuisine et du coin repas, ainsi que du bureau de Didier (dont la porte est ouverte), c'est-à-dire là où se trouvent les adultes. Les mêmes éléments sont repérés lors des sessions d'observation au LVA M, où ce sont essentiellement des jeux de société, mobilisés le soir après le dîner et avant le coucher, une tablette de jeux éducatifs, le suivi des devoirs scolaires, la couture, la cuisine, l'accompagnement à la rédaction de lettre de motivation pour un stage, les sorties pour les courses, etc. Le week-end, ce sont des sorties collectives à la patinoire, ou à la mer (à 150 km) pour une journée avec un pique-nique, des barbecues l'été, la piscine, une promenade à vélo ou en rollers, qui sont autant d'outils à la prise en charge éducative. Ceci va avec le fait de créer des moments collectifs avec les compagnes ou compagnons des assistants-permanents du LVA M, des fêtes avec des amis au lieu de vie, des journées portes ouvertes sur le territoire (l'implication de la permanente dans l'association de parents d'élève du village a beaucoup joué dans ce sens), le fait que lors du Noël du LVA, des anciens jeunes accueillis viennent et la porte reste toujours ouverte.

⁷⁸ En famille d'accueil.

Le LVA C1 organise lui de nombreux temps de sorties en groupe, qui relativisent leur côté informel étant donné le nombre d'enfants accueillis et d'encadrants autour d'eux. D'autant que ces sorties sont fortement intégrées au programme thérapeutique et visent à travailler l'intégration et la socialisation des enfants, toujours dans l'optique de leur permettre, à terme, d'acquérir l'autonomie suffisante pour évoluer par eux-mêmes dans la société et d'en maîtriser les codes. Des sorties à l'opéra sont l'occasion de s'ouvrir autant à l'expression qu'à l'esthétique, et de faire l'expérience de codes sociaux. Comme lors d'autres sorties, c'est l'occasion de bien se présenter : se tenir bien, écouter, bien s'habiller. Nous avons pu être associé à l'une de ces sorties qui a été l'occasion de voir en effet les enfants fiers de porter une chemise, « aspirés » par le spectacle, pouvoir en discuter ensuite, se tenir de manière adaptée, certes en étant encadrés par des adultes (un adulte pour un enfant, dont la chercheuse, intercalé dans les sièges). Les week-ends sont cependant des moments plus libres, même s'il reste des activités programmées. Les permanents peuvent organiser au sein des maisons des soirées et repas qui tranchent avec le quotidien de la semaine.

La base du projet du réseau Y repose, elle, sur l'activité équestre et tous les jeunes des divers LVA, dont le LVA Y, sont invités à y participer, selon leurs possibilités : certains font du *Poney Games*, ce qui demande entraînement et habileté, d'autres participent à *EquiFun*, où ils apprennent les bases de l'équitation, et une activité d'attelage est proposée aux plus jeunes ou à ceux qui ont peur de monter à cheval. Selon leurs niveaux, certains participent aussi à des compétitions. Pendant ces périodes de compétition équestre, certains jeunes restent les week-ends pour s'entraîner⁷⁹.

Il est notable que la manière de concevoir les activités extra-scolaires des accueillis varient selon le mode d'organisation du LVA et l'on confirme ici le *distinguo* entre un groupe à ethos professionnel familial (C2, D1, D2 et M) et celui à ethos professionnel institutionnel (C1 et Y). On notera d'ailleurs que ces LVA reposent sur des échelles différentes, tant au niveau de l'espace que du nombre d'enfants accueillis et des professionnels ou intervenants engagés ou associés au fonctionnement.

Le permanent M rappelle aussi que ces projets éducatifs sont le résultat de « *la conjonction entre les besoins évolutifs des jeunes et les appétences et aspirations des permanents* ». Lui-même a le projet d'acquisition d'un bateau avec l'accord du conseil départemental, étant passionné de voile. Il souhaite ainsi à l'avenir pouvoir organiser des week-ends, voire des vacances en mer avec les enfants accueillis. D'autre part, les permanents ont demandé aux assistants-permanents de se positionner sur une activité à développer. Un des assistants a pour projet personnel une activité de maraîchage. Ainsi, il développera dans le même temps avec les jeunes un projet potager. Une autre salariée, auparavant professeur de roller en club, développera des projets sportifs avec les jeunes, ainsi qu'un projet avec les animaux du lieu de vie (les deux ânes et un poulailler à réhabiliter).

Cette rencontre entre besoins des jeunes et passions des permanents concerne l'ensemble des LVA. Le LVA Y par exemple, est né d'une passion pour le cheval, comme le LVA D1. Au LVA C1, la beauté des choses est un axe du projet revendiqué par Geneviève, la co-fondatrice : la beauté des lieux d'accueil, mais aussi l'éveil à l'art, qui favorise le choix de telle ou telle activité ou sortie. Chaque année au mois de juin est organisée une journée festive où sont invitées toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la vie du LVA C1, particulièrement les parents, les familles d'accueil ou relais et les référents ASE des enfants. Toute l'année, ce moment est réfléchi et construit avec les enfants qui vont chanter, exposer des créations plastiques, montrer des photos et raconter leur année dans un livret.

⁷⁹ D'ailleurs, cette activité est à la fois considérée comme bénéfique aux jeunes mais peut parfois entrer en opposition avec le quotidien éducatif.

Les vacances, enfin, sont un temps fort du LVA. Les permanents commencent à les organiser longtemps à l'avance : outre l'organisation des vacances en elles-mêmes (réservations diverses pour les départs groupés ou individuels, recours à des organismes de vacances ou de familles relais et de parrainage), ils doivent également échanger avec les parents et les référents ASE quant à l'organisation de ces vacances. Certains enfants rentrent partiellement chez leurs parents, mais pas tous. Tout le mois de juillet, le LVA C1 se « délocalise » au camping, à proximité. Au mois d'août et aux petites vacances, des voyages dans le sud de la France en bord de mer sont organisés, dans deux appartements du LVA C1, où les enfants ont leurs habitudes, comme nous avons pu nous en rendre compte. Dans l'accompagnement des jeunes résidant au LVA Y, il est prévu de passer une partie des vacances ensemble : une semaine à la neige en hiver et deux semaines l'été. Le LVA D1 reçoit justement une partie des enfants sur les temps de vacances. Lors de l'enquête nous avons pu participer à des périodes de vacances. Alors qu'il était initialement prévu d'accompagner le LVA C2 en vacances randonnées, nous sommes allés en observation à l'extension du LVA C2, où Enzo était immobilisé avec un pied dans le plâtre et où les deux filles de Marie-Jo, la permanente de l'extension, étaient présentes pour les congés scolaires. Sur le LVA D1, l'enquêteur s'est rendu avec un groupe en vacances à la montagne au printemps. Pour certains enfants, les vacances en dehors du cadre du LVA sont compliquées à organiser, comme pour Jones, âgé de 11 ans, qui ne part ni en vacances ni en week-end, et est parfois le seul à rester au LVA Y.

On retrouve ainsi dans les LVA de l'enquête, une attention soutenue à la scolarité des enfants, non pas seulement du point de vue des trajectoires et accrochages scolaires, mais aussi de la réussite des enfants dans ces trajectoires en cherchant à leur trouver la filière la plus adaptée. Ils se situent, ici encore, à l'intersection des pratiques en établissement, où la scolarité est difficilement investie par les équipes éducatives, et en accueil familial, où les ambitions scolaires des accueillants pour les enfants accueillis rejoignent l'investissement de la scolarité de leurs propres enfants (Denecheau et Blaya, 2014). De fait, les liens qui se nouent au sein du LVA participent fortement de la socialisation et du développement des enfants.

2.3.2 Les relations

Nos discussions avec les permanents, ainsi que nos observations, dénotent une attention des accueillants aux interactions entre les enfants et aux agissements des uns et des autres, que les accueillants analysent au regard de leur parcours. Ils jaugent ainsi leur évolution et leurs besoins. Cette expertise sera répercutée dans les discussions avec le référent ASE et dans les rapports envoyés à l'occasion des audiences auprès du juge. Ces analyses, consignées dans le dossier de chaque enfant, sont également travaillées en équipe lors de réunions mais aussi lors des séances de supervision ou d'analyse de la pratique dans certains LVA. Comme à celle du LVA C2 que nous avons pu observer et qui est aussi l'occasion d'échanger sur des difficultés particulières rencontrées par les adultes sur le plan éducatif. Les relations des enfants avec leur famille y étaient particulièrement explorées pour comprendre la situation et l'évolution de l'enfant.

2.3.2.1 La famille

Un certain nombre d'enfants n'ont plus de relations avec leur famille, d'autres ont des relations variables avec elles, avec des possibilités de visites, avec ou sans hébergement, parfois médiatisées, et des rendez-vous téléphoniques. Le dimanche, au LVA C1, c'est le jour du téléphone. « *Comme c'est le*

dimanche, ils appellent la famille donc chacun leur tour »⁸⁰. Parmi ceux qui n'ont pas de lien avec leur famille d'origine⁸¹, certains ont gardé des liens avec une famille d'accueil, d'autres appellent un frère placé ailleurs, d'autres encore n'ont personne à appeler. Ainsi, comme nous avons pu le constater lors d'une observation dans une des maisons du LVA C1, les uns appellent leur « tata », les autres leurs parents, un autre son frère, placé dans une MECS. Dans les LVA, les appels se font en présence d'un adulte, avec ou sans haut-parleur selon les situations.

Faire venir les parents sur le LVA est également possible dans certains lieux.

« [À propos de sa mère] *La dernière fois que je l'ai vue c'était... au mois de janvier [nous sommes en avril]. Euh depuis je l'ai pas revue. Et si tout se passe bien elle revient ce mois-ci, au moment des vacances. [...] Elle vient que pour l'après-midi, après elle reprend la voiture.* » (Jimmy, 12 ans, LVA C1).

« *Depuis quelques temps, ses parents viennent un peu à la maison le visiter là. Voilà. Et, je pense que c'est sincère de la part de ses parents aussi. Ces parents se rendent compte aussi comme je disais quand je parle vraiment de tristesse, déception, de se dire que cet accueil-là pourrait lui convenir et qu'on n'y arrive pas, enfin c'est la sensation que ça donne. Et donc, je pense que ses parents l'ont constaté et disent la même chose. Et je pense qu'ils le disent de façon très sincère.* » (Catherine, permanente LVA D2, EDE)

Cependant, dans la plupart des lieux de vie investigués, le LVA reste un endroit réservé aux enfants. Les relations avec la famille prennent néanmoins une place considérable dans le quotidien des enfants et des accueillants en LVA, quelles que soient ces relations, y compris lorsqu'elles sont manquantes. Les enfants séparés de leurs parents, indépendamment des causes de cette séparation, éprouvent tous un manque que doivent gérer les accueillants :

« *Et quand je vous dis à le [Nolan, 8 ans et demi] bercer pendant une heure, à ne pas pouvoir me relever, parce qu'à un moment donné, des crampes partout, vraiment. Et il n'y avait que ça qui arrivait à l'apaiser, "maman me manque, papa me manque".* » (Catherine, permanente LVA D2, EDE).

« *"Je vais appeler ma mère", "Non, tu vas pas appeler ta mère, tu sais que tu n'as pas le droit, c'est pas le jour", enfin voilà, c'est vraiment des petites choses comme ça.* » (Yann, permanent LVA M, EDE).

Les relations maintenues entre l'enfant et sa famille sont aussi susceptibles d'évoluer, comme pour Ethan, 14 ans, qui vit depuis trois ans au LVA D1, et qui n'a pas toujours eu le droit de séjourner chez ses parents le week-end, comme c'est le cas maintenant, suite à sa demande auprès du juge. Ce maintien des relations à distance est parfois suffisant du point de vue de l'enfant :

« *Vraiment, je suis tranquille ici. J'ai pas... Enfin, si on me dit du jour au lendemain, "tu retournes chez tes parents", je dis "non". Je peux pas. Ça va être trop dur. Bah non, ça va être trop dur parce que déjà je me suis attaché à Pierre et Chantal, même s'il y a des moments durs et tout ça. [...] Je leur ai déjà dit ça mais je ne pense pas qu'ils me croient.* » (Ethan, 14 ans, LVA D1)

⁸⁰ LVA C1, Sylvie, permanente, responsable éducative, extrait du journal de terrain, 27.01.2019.

⁸¹ La mère est souvent la seule représentante de la famille d'origine, ce qui est le cas de la majorité des situations suivies en protection de l'enfance et plus globalement dans les interventions sociales concernant la famille (Cardi, 2010 ; Neyrand et Rossi, 2014).

[06.03.2019 – LVA Y – journal de terrain] Sissoko, 14 ans, évoque souvent son prochain départ, en disant qu'il ne supporte pas les foyers, ni les éducateurs, qu'il les déteste. Or, j'apprends plus tard par Capucine que c'est une posture, dans le fond il ne souhaite pas partir, il a peur de retrouver sa famille, se demande s'ils vont l'accepter. Ils se sont mis d'accord pour que Capucine évoque en audience le fait qu'il n'est pas prêt pour retourner chez lui, sans dire que c'est son souhait à lui.

Si les relations avec la famille sont omniprésentes dans la vie de l'enfant au LVA, au moins au niveau symbolique, les relations avec les personnes physiques qui l'entourent sont d'une importance capitale. Dans les LVA se jouent des dynamiques interindividuelles et de groupe, qui participent de la socialisation et du développement de l'enfant.

2.3.2.2 Les pairs

Dans le placement se jouent des rencontres entre enfants. Celles-ci ne sont pas toujours évidentes à gérer par les adultes, comme le montre le souci souvent répété de faire attention, lors d'une nouvelle admission, ou d'un changement d'espace au sein du LVA (maison, chambre), à l'équilibre du groupe. Les relations entre pairs que nous observons, fonctionnent à la fois comme supports et comme repoussoirs. On notera d'ailleurs que malgré la référence de certains à une organisation familiale, les relations entre pairs ne sont jamais confondues dans le discours des adultes (avec l'équipe de recherche ou avec les enfants), avec des relations de frères et sœurs. Pour certains accueillis, le collectif d'enfants peut être pesant, pour d'autres il est sécurisant, sans forcément être facile à vivre. Cela semble être le cas de Noah, qu'on observe souvent dans une forme de retrait, vis-à-vis des adultes comme de ses pairs :

Noah : « *Parce ce que dans les familles d'accueil y'a moins de personnes, dans les foyers y'a plus de personnes, y' aussi des personnes, mais onze ou douze. [...] Je préfère quand y'a plus de personnes. [...]* »

Céline : *En fait tu aimes bien la maison parce que y'a pas trop de personnes [...] Et puis ici [maison commune] t'aimes bien mais ce serait encore mieux si y'avait plus de monde...*

N : *Oui, c'est ça.* » (Noah, 10 ans, LVA C1)

Les relations entre pairs sont scrutées et interprétées par les permanents.

« *Ethan a bien dit qu'il avait été influencé par Ismaël [ancien accueilli] qui disait qu'il fallait qu'il arrête, parce que faire de l'équitation c'était être avec Chantal et avoir une bonne relation avec elle, être dans une relation avec elle, donc Ismaël, il voulait pas.* » (Pierre, permanent LVA D1, EDE).

« *Le dimanche soir, c'est le retour des autres, donc Nolan, on s'est aperçu que pour Nolan, le repas est quelque chose de très compliqué. C'est compliqué, on le sait, on a testé : en petit groupe, sans groupe ; en tout cas, lui, aujourd'hui, me dit "je préfère manger avant", donc il mange avant les autres. [...] avec un adulte, bien sûr.* » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2, EDE)

Sylvie du LVA C1, constate : « *ils ont des difficultés à prendre en compte l'autre dans la relation* ».

« *Parce que Clément et Jimmy, quand ça se regarde, ça s'excite.[...] Et ça, c'est vrai que même avant, même en groupe de parole, tous les deux, ça se regarde, ça s'excite et ça part dans une espèce de spirale de fous-fous là.* » (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1, EDE)

« Après un an et demi quand même, son rapport avec les autres, c'est-à-dire que jusqu'à maintenant, le rapport avec les autres ne passe que par l'insulte, la violence, les cris et les coups de pied, ça ne passe que par ça. [...] Quand il arrive à rester une heure à jouer avec ses voitures, et qu'on n'est pas à côté et que même les autres sont dans la même pièce, et qu'ils ont pas pris une voiture dans la figure, je peux vous dire que... » (Catherine, permanente, directrice LVA D2, EDE)

De fait, dans certains LVA, la dimension de médiatisation du groupe de pairs par les adultes prend une place particulièrement importante. C'est le cas notamment au LVA C1, que ce soit en grand groupe lors des sorties, des repas ou des jeux en extérieur à l'échelle du LVA, ou en petits groupes, à l'échelle des maisons, qui accueillent entre deux et quatre enfants.

« Des fois, je leur mets cette image : Le soleil et les planètes, chacun est sur son orbite à sa place et bah, ça tourne. [...] c'est du fait qu'une planète est en mouvement vis-à-vis d'une autre, et chacun en mouvement vis-à-vis d'un autre [...]. C'est que chacun existe. Et la relation, c'est pareil. Chacun a son orbite en relation avec les autres, voilà. Et après nous, on est un peu le soleil, on doit être le chef d'orchestre. [...] "Vivre et faire avec" où chacun a sa place, on coordonne, vraiment on est chef d'orchestre. » (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1, EDE)

« Le petit groupe va essayer de, de vanner ou de... d'insulter euh... c'est souvent les mêmes, quoi, ceux qui font pas partie du groupe, ceux qui sont un peu faibles, euh, ou qui ne traînent pas avec eux ou qui ne sont pas dans le même, dans le même délire, quoi. [...] Badou, comme il a que 10 ans et que c'est un des plus petits du groupe, donc on essaie avec les autres jeunes qui sont un peu complices avec nous, de le mettre en avant quand même » (Pascal, Permanent LVA Y, EDE)

Dans d'autres cas, des enjeux se font jour lorsque les enfants du ou des permanents sont présents sur le lieu de vie, à plus forte raison quand ils ont le même âge, comme il en est question plus loin. Au LVA M, des rapports de complicité forts se créent entre certaines adolescentes accueillies et les filles du couple d'accueillants. Les enjeux éducatifs du couple envers d'une part leurs filles, d'autre part les jeunes accueillies, se recoupent dans la vie quotidienne mais les places restent distinctes.

2.3.2.3 Avec les adultes du LVA

La dimension collective prend plus ou moins de place selon les LVA mais n'empêche pas une relation plus individuelle, plus ou moins chaleureuse, avec l'adulte. Les jeunes accueillis au LVA Y, qui ont surtout connu des foyers avant d'arriver ici, trouvent globalement qu'ils ont plus de proximité avec les adultes, ce qui permet de parler de soi un peu plus facilement. Ils appellent les adultes du LVA par leur prénom mais parlent d'eux comme des « éducus ». Ils sont d'ailleurs présentés ainsi par le permanent lui-même : *« Avec les éducus, tu peux aller acheter des posters, des trucs à mettre sur les murs »* (Pascal, permanent LVA Y, EDE). À l'opposé, Chantal, l'épouse du permanent du LVA D1, rapporte corriger de temps en temps un enfant qui l'appelle « maman » : *« non, c'est Chantal »*. Le plus courant est de voir les enfants appeler les adultes par leur prénom, quelle que soit leur place au sein du LVA. On notera quelques exceptions, comme le fait d'appeler, dans l'équipe comme parmi les enfants du LVA C1, « Monsieur G ([nom de famille] », le psychologue qui intervient régulièrement, contrairement à son épouse qui l'accompagne pour accomplir des tâches bénévoles, appelée par tous par son prénom. On notera par ailleurs avoir été corrigé par Geneviève, co-fondatrice du LVA C1, après l'emploi du terme « assistant-permanent », qui se pratique au LVA M, par exemple : *« ici, il n'y a que des permanents »*. En revanche, la permanente-directrice du LVA D2 parle de « son éduc », de « son équipe », tandis que les enfants eux, nomment tous les adultes du LVA D2 simplement par leur prénom. Sur le LVA M, les

prénoms l'emportent même si de temps en temps une jeune parle « d'éducs », mais le couple de permanents est identifié par le nom de famille ou comme « les patrons ». Pour les jeunes accueillies, ils sont très nettement distingués des éducateurs connus auparavant dans d'autres lieux de placement car ici, c'est chez eux, contrairement aux éducateurs des expériences passées qui, eux, « *n'avaient pas le temps de s'occuper de nous* » (Joséphine, 16 ans, LVA M).

Cette relation de proximité est appréciée par les jeunes, comme Joséphine, 16 ans, avec qui les relations peuvent être parfois houleuses. Elle n'appréciait guère la relation avec les éducateurs dans les foyers et elle « *préfère largement vivre ici* ».

Au LVA C2, assez peu réglé par des règles de vie figées, on observe que pour assurer sa mission éducative, Didier, reconnu par les adultes comme par les enfants comme celui qui fait autorité, mise sur l'organisation du quotidien, et sur la présence et l'interaction continues de l'adulte avec les enfants. La discussion avec les enfants, voire le débat parfois, sont privilégiés. Les discussions peuvent alors être houleuses, l'expression des enfants n'étant pas bridée mais devant parfois être ramenée à un cadre plus serein. Pour Didier, son rôle et plus largement celui du LVA, est de permettre aux enfants de grandir et d'avoir la capacité de réfléchir par eux-mêmes, de prendre des décisions dans le monde social. Les enfants ont la possibilité de demander la tenue d'une réunion du LVA.

[06.03.19 - LVA C2 - dîner : réunion à la demande de Naia] Elle commence, chacun est silencieux et l'écoute en mangeant [...]. Elle incrimine surtout Lucie pour les chewing gum (volés ?), puis Jennifer, qui lui a piqué sa place de dernière à la douche. Ensuite c'est au tour de Lucie, qui lui rappelle qu'elle est « *une voleuse* », ensuite Jennifer dit qu'elle « *en a marre de ces gamineries etc.* » Le lendemain, Nathalie me dit qu'elles ne se sont pas dit la même chose lors de la réunion dans la chambre. Didier annonce qu'il va changer les chambres de toute façon, car Lucie et Naia ne se supportent pas. [...] Didier me dit que ce type de réunion se fait de temps en temps, à la demande des enfants. C'est souvent Naia qui demande, « *elle est stratégique* », selon Didier, qui trouve que ça n'aurait pas de sens de le faire par exemple une fois par mois. Une fois, ils sont allés jusqu'à reconstituer un tribunal, car un jeune avait commis des actes et les autres enfants n'en pouvaient plus : convocation, avocat (Véronique [compagne de Didier]), et Sylviane [psychologue de supervision] qui a été juge, a joué la juge. « *C'était hyper impressionnant pour tout le monde* », raconte Didier.

Il s'agit le plus souvent d'organiser un temps privilégié partagé entre le permanent et l'enfant. « *On prend un moment et pour tous, individuellement, c'est ça. On prend du temps, au moment du coucher, on prend du temps. Est-ce que tu as passé une bonne journée ? Qu'est-ce qui était bien aujourd'hui ?* », (Catherine, LVA D2, EDE). Roger, du LVA C1, profite souvent des trajets en voiture pour amener un enfant à un cours de musique ou à l'école pour discuter seul à seul. Il suscite aussi ces moments en proposant à l'un ou l'autre des enfants de venir l'aider dans les travaux de jardinage ou de bricolage.

Globalement, les permanents s'attachent à faire en sorte que le groupe fonctionne tout en prenant en compte l'histoire, les problématiques et les besoins spécifiques de chacun. Pour cela, passer un temps significatif avec chaque enfant paraît incontournable pour Catherine, qui dit travailler « *au maximum l'individuel dans le groupe.* » (Catherine, permanente, LVA D2) À cet effet, un bureau a été aménagé dans un petit bâtiment (15m²) situé sur le même terrain que la maison d'accueil, surnommé « le bocal » par le mari de Catherine. Pour Yann, permanent du LVA M, c'est justement cette individualisation de l'accueil qui l'a conduit à reprendre un LVA, où l'on « *peut beaucoup plus facilement individualiser la prise en charge, y compris dans le, dans le, dans l'imprévu quoi* ». Ce qui

passer par la « recherche d'une compréhension et le fait de poser des objectifs individuels et collectifs différents », mais aussi par les détails du quotidien : « Pour moi individualiser un accompagnement c'est aussi euh, mais c'est tout un tas de petits détails, comment on va gérer les goûts alimentaires des uns et des autres, gérer le couchage qui va pas être de la même manière pour les uns et les autres. » (Yann, permanent LVA M, EDE).

Cette individualisation est parfois pensée jusqu'à l'extraction de l'enfant du groupe, jusqu'à concevoir le cadre de cette mise à l'écart du groupe, dans une salle à part :

« Donc je dis à mon éduc : "tu couches les autres, je vais aller dans le bureau avec elle". Je travaille avec son psy, hein, elle a un psy qui m'aide énormément, on se téléphone régulièrement, euh, énormément. Il m'avait dit : "quand Agnès est en crise, euh... sortez-la, faites en sorte qu'elle soit sortie du groupe, comme ça, ce côté théâtralisé n'existe plus" ». (Catherine, LVA D2, EDE)

« Pis après les sanctions symboliques euh, les sanctions symboliques souvent ça va être, ça va être euh ça va être je te mets en dehors de la vie du groupe si le comportement que tu as vient attaquer le vivre ensemble [...] si le comportement que tu as il tourne autour du repas, bah je vais te faire prendre tes temps de repas individuellement pendant un temps jusqu'à ce que les choses aient pu se parler ou des choses comme ça. [...] Là, la réponse elle peut pas être systématique quoi. » (Yann, permanent LVA M, EDE)

La continuité relationnelle entre les enfants et les adultes est perçue comme « la base pour pouvoir faire un vrai travail » (Catherine, permanente LVA D2) et l'atout majeur du modèle LVA, mais « sans rapport d'exclusivité », comme le précise Didier, permanent du LVA C2, qui voit là une nette différence avec les familles d'accueil dont il tient à se démarquer. Pour lui, « les aimer ça suffit pas, on va sur l'autonomie : développer le sens critique, déchiffrer les fake news ». Ce qui n'empêche pas la chaleur des relations. Par exemple, la permanente du LVA M, nomme les jeunes filles accueillies « ma louloute ». Lors du coucher, on observe de la tendresse, un enveloppement corporel (prendre dans les bras, etc.). Tout en se défendant d'être « dans une relation fusionnelle ou duelle ». D'autant que les moments harmonieux alternent avec des moments de rejet de l'adulte.

« Les autres adultes, le "Vivre et faire avec", les supports du quotidien font tiers. Ils amènent des... des choses dans la relation qui fait qu'ils recherchent parfois ou ils amènent le rejet ou on reçoit le rejet, et c'est là où il faut être à l'écoute de ça pour... pour ne pas être... nous-mêmes être enfermés là-dedans, mais il ne faut pas le nier. » (Sylvie, permanente, responsable éducative, LVA C1, EDE)

On peut voir une différence entre certains permanents qui s'appuient sur la manière dont ils ont élevé leurs propres enfants, comme les permanents du LVA D1 qui déclarent appliquer les mêmes règles, sans faire de différence, et ceux qui, au contraire, y voient un écueil, sur lequel sont tombés par exemple les différentes personnes à qui Didier a cru pouvoir transmettre le LVA C2, y compris sa propre fille. Pour lui, les enfants accueillis ont des profils qui obligent à une autre relation, consistant à remettre en permanence l'éducatif au centre, que ce soit de mettre du cadre, de l'apprentissage, ou de la mise en perspective avec l'histoire personnelle du jeune. Au risque, sinon, de prendre trop personnellement les transgressions et les attaques de la relation. C'est ce qui semble se produire au LVA D1 lors de l'enquête, où les permanents ont beaucoup de mal à comprendre qu'Ethan, avec qui les relations sont bonnes, a volé chez eux : « Comment à côté de ces moments, où il a des relations

même affectueuses. De la complicité. Toutes ces choses qu'on fait ensemble, privilégiées.[...] Comment à côté de ces moments, où il a des relations même affectueuses. » (Chantal, épouse du permanent LVA D1, EDE).

2.3.3 Sortir du LVA

Évoquer la sortie du LVA et du placement, c'est aussi, et peut-être d'abord, évoquer le possible retour en famille, on l'a vu. Les relations des enfants rencontrés avec leurs familles sont variables. Certains rentrent presque tous les week-ends, d'autres moins souvent, d'autres ne voient plus leurs parents mais sont accueillis chez leurs grands-parents. D'autres encore n'ont plus de contact et certains sont même pupilles de l'État. Mais pour eux, il y a parfois eu quelqu'un qui a compté et qui compte encore. Les relations sont maintenues, en accord avec l'ASE, avec une ancienne famille d'accueil, un parrain de proximité, qui peuvent recevoir l'enfant sur des temps de vacances (notamment à Noël), c'est particulièrement le cas au LVA C1, où ce type de relais extérieur est recherché, pensé comme une possibilité offerte à tous de sortir du LVA, comme n'importe quel enfant qui quitte régulièrement sa maison pour les vacances. Si personne de l'entourage n'est mobilisable, des familles d'accueil relais sont sollicitées. Les récits de ces vacances prennent une place importante dans la vie des enfants. Mais sortir du LVA, c'est aussi le quitter. Un moment parfois rêvé tout autant que redouté.

2.3.3.1 Une nouvelle rupture ?

Les décisions de maintien de placement sont parfois vécues de manière ambivalente, permettant de prolonger la vie au LVA sans avoir à le choisir, comme nous l'avons évoqué pour Jennifer qui se projette au LVA C2 en contrat jeune majeur tout en espérant que sa mère sera valorisée par le juge en levant le placement, ou comme Sissoko qui ne peut assumer devant sa mère et le juge son désir de demeurer au LVA Y.

Pour d'autres, malgré leur attachement au LVA, les passages à l'acte conduisent à une nouvelle rupture. Des actes violents nous ont été relatés tout au long de l'enquête, par les adultes intervenant dans les LVA, au sujet des jeunes présents ou antérieurement admis au LVA. Si nous avons observé des moments de tension, aucun épisode aussi important que ceux relatés n'ont été observés, même si nous en constatons parfois les traces : porte vitrée brisée, téléviseur cassé, marques sur le mur. Ces passages à l'acte violents, qui vont de la casse à l'automutilation au couteau et jusqu'aux coups portés à un adulte, ou encore des vols, peuvent conduire à la mise à l'écart, temporaire ou définitive, des jeunes qui en sont les auteurs, mettant au jour les limites des permanents de LVA :

« Voilà, comment est-ce que, comment est-ce qu'il peut être en même temps dans le, enfin bafouer tout ça quoi, dans le non-respect, dans le, voler les personnes qui l'accueillent de cette manière.[...] pourquoi est-ce qu'on décide d'arrêter, parce que voilà, on peut pas, nous on peut pas parce que là, ça fait des années que ce comportement-là il est installé, qu'il continue même de s'empirer et que, et que voilà, que cet accueil-là ne suffit pas pour que Ethan se sorte de ça. » (Chantal, épouse permanent LVA D1, EDE)

« Ben, il y a des fois où les propres limites qui sont atteintes et puis des fois les limites de la famille quoi. Les limites de l'environnement.[...] enfin je ne sais pas mais en tout cas des fois, c'est les éléments extérieurs qui me font arrêter l'accueil. Il y avait une bonne relation, euh, alors, euh, simple de son côté j'en sais rien, mais moi ce gamin j'avais une bonne relation avec lui malgré

tout ce qui a pu se passer. Et j'aurai eu envie de continuer, de, de... » (Pascal, permanent LVA Y, EDE – à propos d'un jeune sorti du LVA avant l'enquête).

Ces départs ne sont pas forcément définitifs : comme le souligne Yann, permanent du LVA M, il arrive que plus tard, *« quand cela ne va pas, qui est-ce qu'elle appelle ? Le permanent. »*

2.3.3.2 Devenir majeur

On connaît l'extrême tension qui entoure la continuité de protection pour les jeunes majeurs, dont les départements peuvent décider ou non la prise en charge, souvent variable d'ajustement dans un contexte de gel des dépenses voire d'économies, tendance qui n'a fait que se confirmer depuis une dizaine d'années (Jung, 2011 ; Frechon et Marquet, 2018). Dans ce contexte, l'insertion future dans la société des jeunes accueillis est une préoccupation pour les permanents, inquiets de la place qu'ils pourront y trouver, en particulier lorsqu'ils présentent des troubles handicapants.

Si le contrat jeune majeur permet l'accueil en LVA jusqu'aux 21 ans des jeunes, l'accompagnement des structures médico-sociales peut s'étendre jusqu'à 25 ans. De ce fait, l'enjeu des sorties se situe aussi sur le futur professionnel de ces jeunes entre le milieu protégé et le milieu professionnel ordinaire, voire la maison d'accueil spécialisées (MAS), engageant nécessairement un accord entre les souhaits de la personne, de ses représentants légaux et des différents partenaires engagés (l'école, le médico-social et le soin). Pour Yann, cela passe par un travail d'acceptation de la situation de handicap par ces jeunes. Ce qu'illustre par exemple ce rendez-vous, en janvier 2019, pour la mise en place de la curatelle concernant l'une des jeunes accueillis qui a fêté récemment ses 18 ans :

« On travaille beaucoup là-dessus, et d'ailleurs, les autres du médico-social [les partenaires du Sessad] ne le font pas vraiment. L'idée c'est de leur faire accepter qu'elles n'auront pas forcément une vie normale et que ce sera plus difficile pour elles. Autrement, elles vont se prendre des claques. » (Yann, permanent, LVA M)

Cette anticipation consiste aussi à infléchir les accompagnements en vue de ces orientations futures, comme pour Lucie, 14 ans, dont il semble clair pour tout le monde au LVA C2 que son insertion d'adulte se fera en Établissement de soutien et d'aide par le travail (ESAT).

[06.03.19 – LVA C2 – discussion informelle avec Jacques, soutien scolaire] *« Avec Lucie, je travaille surtout la consigne, car elle va bientôt être dans les apprentissages pro, avec des outils coupants, donc il faut travailler l'attention aux consignes. Elle aime bien la nature, elle va sans doute être orientée vers la section forêts et jardins ».*

Néanmoins les difficultés d'articulation entre médico-social et protection de l'enfance au cours de la minorité vont poser des problèmes aujourd'hui seulement émergents dans le débat public. Au LVA C1, on commence à penser de nouvelles formes d'accompagnement pour les enfants dont on pressent que la transition à l'âge adulte va générer des difficultés particulières, du fait des profils des accueillis tout autant que de leur environnement familial et des aménagements publics qui leur sont accessibles.

Pour d'autres jeunes, à la frontière de la délinquance, l'inquiétude est également présente. Ethan, 14 ans (LVA D1) nous déclare en entretien, qu'il sait qu'il vole et qu'il ment, et qu'il a *« peur que cela s'aggrave en grandissant »*. Certains au contraire, comme Jimmy (12 ans, LVA C1) qui veut faire un stage mécanique, ou Jennifer (15 ans, LVA C2) qui pense rester jusqu'à 21 ans et poursuivre des études, se voient continuer sur leur lancée, peu conscients des aléas qui pèsent sur leur devenir et de la précarité de leur situation. Enfin, pour certains, la perspective des 18 ans est perçue comme le moment

tant attendu pour revenir chez eux. Estelle, 15 ans, ne sait pas quoi penser du fait d'avoir été séparée de sa famille. Elle mentionne qu'à ses 18 ans, elle effectuera une formation ou cherchera du travail. Dans les deux cas, elle a prévu de retourner chez ses parents pour les aider à s'occuper de ses frères et sœurs : *"Ils ont besoin d'aide. Déjà [prénom du petit frère] quand on lui dit d'aller se coucher à l'heure il va pas se coucher. Il fait que des conneries mon petit frère, c'est insupportable.* » (Estelle, 15 ans, LVA M). Ruby, elle aussi âgée de 15 ans et accueillie au LVA M, a six sœurs et deux frères. Tous sont placés hormis ceux qui ont atteints leur majorité. Elle ne se plaît pas du tout dans le LVA et souhaite quitter la campagne pour retourner en ville, là où vit sa famille : *« Au prochain jugement je demande à me casser. »* Ainsi l'incertitude de l'avenir propre aux adolescents et jeunes adultes d'aujourd'hui, qui correspond justement à un allongement de la jeunesse (Galland, 2011), concerne les enfants et jeunes accueillis ici dans des proportions particulières déjà bien documentées (Capelier, 2014).

Conclusion

Les enfants placés sont-ils plus difficiles, plus violents, plus malades psychiquement comme on le prétend ? Les modes de socialisation enfantine pris dans une norme de relation de l'enfant à l'adulte sous le signe d'une plus grande horizontalité, ne rendent-ils pas plus intolérables aux accueillants qu'avant les comportements de ces enfants qui viennent de familles, parfois d'institutions, où ils ont été abandonnés et/ou maltraités ? La recherche d'une relation gratifiante avec l'enfant est déçue par des comportements problématiques qui mettent la relation à l'épreuve, qui échoue souvent à s'inscrire dans le temps long. L'intolérabilité des comportements construit bien une « incasabilité ».

Les LVA de notre enquête présentent une diversité de propositions en termes d'accueil. Partout se vérifient l'idée qu'ils accueillent des enfants et des jeunes présentant des difficultés multiples et ayant connu une trajectoire en protection de l'enfance marquée par des ruptures institutionnelles. Ils sont « déplacés », pour reprendre la typologie d'Émilie Potin (2012). Certains de ces enfants ont des trajectoires particulièrement marquées par une forme d'errance institutionnelle, et ce tôt dans leur vie. Ils peuvent avoir connu jusqu'à sept lieux de placement avant le LVA, parfois avant même l'âge de 10 ans. Au-delà de l'errance, leur histoire institutionnelle est aussi marquée par la violence subie au sein de certains accueils, et/ou celle qu'ils mettent en acte, générant à nouveau de la rupture, autre forme de violence institutionnelle. Se forme ainsi un cercle vicieux qui semble pouvoir se rompre une fois arrivé en LVA. Encore que les limites des permanents puissent aussi être atteintes, en cas d'actes mettant en danger les salariés et/ou les autres enfants notamment.

Les enfants que nous observons dans les six LVA sont particulièrement concernés par des problématiques scolaires : échec, déscolarisation, retards scolaires systématiques. En lien avec leurs parcours, certains ont connu une scolarisation en pointillés. D'autres, compte tenu de leur histoire, présentent aussi des problématiques et souffrances psychiques importantes, rendant complexes leur socialisation et leurs apprentissages. Or, la scolarité des enfants placés en LVA est au premier plan des projets des permanents, qui se distinguent en cela des pratiques observées en protection de l'enfance. Ici, accrochage scolaire, négociations avec les écoles environnantes, soutien spécifique en vue de la réussite et du bien-être à l'école sont au programme. Les permanents tablent en effet sur cette réussite, quelle que soit la filière (classique ou adaptée), pour amener l'enfant accueilli à prendre sa place dans la société. Cela se traduit par un emploi du temps souvent bien rempli qui investit divers

lieux et liens socialisateurs. Les LVA cumulent ici ethos professionnel institutionnel et ethos professionnelle familial : plus outillés que les familles d'accueil, ils ont plus les moyens d'individualiser l'accompagnement à la scolarisation qu'en établissement, y compris sur les temps périscolaires.

Certains LVA ont fait le choix d'une forte spécialisation, allant dans notre échantillon jusqu'à « l'accueil thérapeutique » (LVA C1), internalisant activités et scolarité. Dans deux cas, les LVA C1 et Y, cette spécialisation conduit à un passage d'échelle, qui va de pair avec un ethos professionnel plus institutionnel que familial, marqué par une forte différenciation des rôles et tâches entre plusieurs professionnels. De même, l'organisation de l'accueil au sein de plusieurs espaces permet de gérer l'instabilité dans une forme de continuité. Au sein du réseau Y, les enfants peuvent ainsi être accueillis dans des LVA différenciés et c'est l'appartenance à la galaxie du réseau, portée par deux frères et une coordinatrice bien identifiés, qui s'observe pour les accueillis. Au sein du LVA C1, l'accueil s'organise au sein de plusieurs maisons rassemblées sur un même terrain, les enfants pouvant changer de maison, et donc vivre avec d'autres enfants et d'autres adultes. Là, c'est le nom du LVA qui fait appartenance, rattaché au couple fondateur qui y vit aussi.

Au-delà des LVA spécialisés, la certitude partagée plus globalement au sein de l'échantillon d'accueillir « les enfants dont personne ne veut », s'accompagne souvent d'un constat d'une évolution des publics accueillis. Cela conduit en particulier à abaisser l'âge d'admission en LVA, pour augmenter les chances de « pouvoir encore faire quelque chose ». Logiquement, la situation des adolescents placés tardivement pour des problèmes flirtant avec la délinquance et dont l'histoire familiale est davantage invisibilisée, conduit la spécialisation d'autres LVA, comme ceux du réseau Y, dans l'accueil des « adolescents difficiles », « incasables ».

Les enfants ont une connaissance de l'enchaînement des événements institutionnels qui les concerne, parfois à travers la manière dont on le leur a raconté. Le plus souvent, ils expliquent les ruptures passées par leur comportement, même si certains évoquent aussi des manquements, subis notamment en famille d'accueil. Dans les « foyers », ils ont connu plus de liberté mais aussi une moindre protection. Depuis la perspective des enfants, le LVA apparaît bien comme une solution d'accueil alternative, ni établissement, ni famille d'accueil. De fait, nous observons que malgré une différenciation entre ethos professionnels familial et institutionnel, non réductible à la taille du LVA ou au « vivre avec », tous les LVA de l'enquête restent inclassables. Les enfants qui s'y stabilisent – et leurs situations laissent présager des placements au long cours – continuent souvent de se projeter ailleurs, le plus souvent chez leurs parents ou leur famille élargie, pour ceux qui ont avec eux et elles, des relations, même très distendues.

Si les relations avec la famille sont omniprésentes dans la vie de l'enfant au LVA, quand ce ne serait qu'au niveau symbolique, les relations avec les personnes du lieu sont d'une importance capitale. Dans les LVA se jouent des dynamiques interindividuelles et de groupe, entre pairs et avec les adultes, qui participent de la socialisation et du développement de l'enfant. Celles-ci sont inscrites dans un cadre formalisé et pensé par les accueillants des LVA, qu'ils soient à tendance familiale ou institutionnelle.

PARTIE 3 Les cadres de l'accueil et de l'accompagnement

Entre ethos professionnel institutionnel et ethos professionnel familial, se dessinent des conceptions différenciées des LVA qui ont été pensées en amont par les porteurs du projet. Elles se sont redessinées au fil du temps et des situations dans lesquelles les permanents ont été engagés. Et elles déterminent, en partie du moins, les modes d'accueil et d'accompagnement proposés aux jeunes accueillis et les conditions dans lesquelles ils vivent et interagissent entre pairs et avec les adultes.

Pour en rendre compte, nous allons nous intéresser à la notion de « cadre ». En entretien ou lors des observations *in situ*, de façon plus ou moins explicite, cette notion est constamment mobilisée par les adultes des LVA investigués. Notion centrale durant l'investigation, elle est aussi polysémique et renvoie, entre autres, à la géographie intérieure et sociale du lieu de vie et d'accueil (cadre socio-spatial), aux règles sociales qui organisent le LVA (cadre normatif) ou encore à l'accompagnement – individuel et collectif – proposé aux jeunes accueillis (cadre socio-éducatif⁸²).

Le cadre socio-spatial, tout d'abord, pose la question de l'agencement du lieu de vie et d'accueil, et plus spécifiquement de la manière dont celui-ci est pensé pour permettre la vie en groupe. Cette question est d'autant plus importante à considérer que « le vivre avec » (permanence auprès des enfants accueillis) est un des principes fondateurs des LVA. Pour les permanents, il s'agit d'aménager spatialement et socialement ce « vivre avec », notamment en délimitant des espaces d'accueil (les chambres des accueillis mais aussi la salle à manger, le salon, le jardin, etc.) et des espaces privés (chambres réservées aux adultes par exemple). L'opposition espace d'accueil/espace privé soulève une problématique majeure et complexe pour les adultes accueillants des LVA : celle de la frontière (mouvante) entre vie privée et vie professionnelle. Cette dernière est quotidiennement (ré)ajustée par les acteurs des LVA. Mais elle revient le plus souvent à établir une ligne de démarcation entre les adultes accueillants et les jeunes accueillis ; une démarcation nécessaire pour l'établissement et le maintien, par les adultes accueillants, d'un cadre normatif et socio-éducatif.

Le cadre normatif, quant à lui, renvoie aux règlements intérieurs des LVA, aux interdits, aux règles de vie quotidienne (formelles ou informelles), aux rituels (lever, coucher, repas, politesse, etc.) ou encore à l'hygiène de vie (destinée à préserver ou améliorer la santé des jeunes accueillis). C'est dans ce cadre que se développent des rapports de genre et de séniorité entre jeunes, entre adultes, entre jeunes et adultes. Source de cohésion au sein du LVA, le cadre est aussi une source de tensions, voire de conflits, notamment entre les accueillis et les accueillants. La notion de cadre ne peut donc se penser qu'avec son corollaire : le hors-cadre. De façon générale, le hors-cadre désigne l'ensemble des comportements jugés non conformes aux normes et valeurs définies par les adultes accueillants, « les déviances » (Becker, 1985) pour le dire en un mot (violences physiques, verbales, morales, troubles psychiques/comportementaux, mensonges, vols, drogues, fugues, etc.). Ici, l'opposition cadre/hors-cadre est féconde pour réfléchir aux effets du cadre normatif sur les acteurs, à ce que les acteurs en font, aux rapports qu'ils entretiennent avec lui (adhésion, rejet, compromis). Elle permet également de rendre compte des manières dont les acteurs (adultes et accueillants) réagissent face aux déviances, des façons dont celles-ci sont gérées, en particulier du côté des adultes accueillants (rappel à l'ordre, sanction/punition, changement dans la façon d'accompagner, etc.).

⁸² La cadre socio-éducatif comprend à la fois adultes accueillants au sein des LVA et les acteurs extérieurs à ceux-ci, tels que les référents ASE, les psychologues, l'école, les membres de la famille des accueillis, etc.

Le cadre socio-éducatif, enfin, se rapporte aux éléments qui organisent et orientent l'accompagnement des jeunes accueillis. À l'intérieur des LVA, les adultes accueillants aménagent des temps d'accompagnement collectif (scolarisation en interne pour le LVA C1 par exemple) et individuels (échanges quotidiens en face à face, suivis individualisés des devoirs scolaires, entretiens hebdomadaires avec un psychologue pour le LVA D2). À l'extérieur des LVA, l'encadrement des jeunes fait intervenir, à des degrés divers, plusieurs acteurs, plusieurs « partenaires » : les familles des accueillis, l'école, l'ASE, le CATTP, etc. L'objectif poursuivi par les permanents est de proposer un cadre socio-éducatif cohérent afin d'accompagner au mieux les jeunes accueillis, qu'ils soient « *armés le mieux possible, [qu'ils parviennent] à surmonter leurs difficultés. Et il y en a* » (Pierre, permanent, LVA D1). Il s'agit alors d'interroger les modalités de cet accompagnement à la fois interne et externe aux LVA, et de saisir les rapports – parfois tensionnels – qui s'établissent entre les accueillants du LVA et les intervenants extérieurs.

Quel que soit le type de cadre considéré (spatial, normatif ou socio-éducatif), tous s'inscrivent dans une certaine conception – plus ou moins familiale ou institutionnelle – du LVA. Au regard de ces différentes conceptions, le but ici est de décrire et d'analyser les façons dont se construisent, se maintiennent et se transforment les cadres de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes qui sous-tendent et conditionnent la vie et les relations au sein du LVA.

3.1 Géographie intérieure et sociale des LVA ou l'aménagement du « vivre avec »

Tous les LVA investigués se situent en milieu rural, à l'exception du LVA C2 qui est en zone péri-urbaine. En tant qu'habitats, ils parlent – pour ainsi dire – d'eux-mêmes, se différenciant les uns des autres par leur architecture, la disposition des pièces, l'arrangement du mobilier, les équipements de confort ou encore l'état d'entretien. Cette géographie intérieure structure la vie quotidienne de celles et ceux qui y vivent. Et elle ne doit rien au hasard. Au contraire, elle est étroitement liée à la représentation que les permanents se font du « vivre avec ». À ce titre, la division géographique et sociale de l'espace disponible est éclairante.

3.1.1 L'aménagement « familial » du LVA

Chaque LVA comporte des espaces dédiés aux jeunes accueillis, des espaces communs, et un ou plusieurs espaces privés réservés aux adultes accueillants et à leur famille (lorsqu'elle est présente au LVA). Au sein des LVA D1 et M, par exemple, le bâtiment principal est divisé en deux parties dans le sens de la longueur : l'une est le lieu de vie des jeunes, l'autre est le domicile familial des responsables permanents. La cuisine, la salle à manger et le salon du domicile familial sont des espaces communs (aux jeunes et aux adultes). Les permanents, responsables de ces deux LVA, portent l'idée d'un « vivre avec aménagé » et d'un « accueil familial », raison pour laquelle leur domicile personnel fait partie du même ensemble bâti que le lieu de vie des jeunes accueillis. C'est aussi le cas pour le permanent du LVA C2, bien que la configuration spatiale du bâtiment principal soit légèrement différente avec un espace strictement privé très réduit⁸³.

⁸³ La maison principale est une longère avec d'un côté toutes les chambres et la salle de bains des enfants, la chambre du permanent supplémentaire avec salle de bains et une grande salle de travail et de jeux pour les enfants ; de l'autre côté, le salon, la cuisine et le bureau, et derrière le bureau et la cuisine, la chambre et salle de bains du permanent dont c'est le domicile.

3.1.1.1 Les jeunes accueillis dans la vie familiale des permanents

L'espace de ces trois LVA (C2, D1, M) est avant tout organisé pour distribuer les différentes fonctions journalières (repas, toilette, réception, entretien, loisir, repos...). Mais il est aussi pensé de façon à ce que les jeunes accueillis et les permanents puissent vivre dans une relative promiscuité.

Ici, « *le vivre avec* » signifie une implication des jeunes accueillis dans le quotidien familial des responsables permanents. Avec ces derniers, les jeunes accomplissent au quotidien des tâches domestiques comme le nettoyage du lieu de vie, la préparation des repas, l'entretien du jardin, etc. Les jeunes partagent également avec eux des activités de loisirs (balades, piscine, jeux de société, lecture...). Mais surtout, toutes ces activités quotidiennes se déroulent aussi, et très régulièrement, en présence des enfants et des conjoints des permanents⁸⁴. Ces activités partagées ont notamment été observées au moment des repas :

[6.01.2019, LVA D1] Dimanche midi. Du feu a été fait dans la cheminée du salon/salle à manger. Tout le monde s'affaire à préparer « le repas du dimanche ». [...]. Au final, nous sommes neuf à manger : Pierre et Chantal (le permanent et sa femme), Théo et Marion (leurs enfants), le compagnon de Marion et un ami du couple, Ethan et Nathan (les jeunes accueillis), moi-même. Il y a aussi Tino, 11 mois, le premier enfant de Marion, le petit-fils de Chantal et Pierre. [...] Pendant le repas, Ethan et Nathan sont discrets. Mais ils sont là, dans ce moment familial. [...] Le petit Tino est tout près de moi. Je n'hésite pas à le prendre sur mes genoux. L'heure est au café, Marion sort une boîte de chocolat, laquelle passe de main en main pour que chacun puisse se servir. Nathan, qui est juste à ma gauche, demande à Chantal s'il peut donner un chocolat à Tino. Elle accepte sans aucune hésitation : « *fais attention à ce qu'il n'avale pas un morceau, juste qu'il passe ses dents et sa langue* ». Je suis surpris de la confiance accordée à Nathan. [...] Le café terminé et les chocolats mangés [...] Marion, son compagnon et leur ami s'en vont. Après avoir débarrassé la table, Nathan et Ethan font de même et retournent dans la partie de la maison qui leur est réservée, le « lieu de vie » comme on dit ici.

Les permanents des LVA C2, D1 et M n'hésitent pas à impliquer leur famille – de « *la mamie* » (extension du LVA C2) aux petits-enfants (LVA D1) – dans la vie des jeunes accueillis. Cela fait partie intégrante de leur philosophie *familiale* d'accompagnement.

Certains évoquent l'importance de montrer aux jeunes accueillis qu'ils sont logés « *à la même enseigne* » que leurs propres enfants, bien qu'il ne faille pas oublier que les jeunes accueillis ont leur propre histoire : « *une histoire qu'il faut prendre en compte [et] qui fait qu'on ne peut pas faire comme avec nos enfants* »⁸⁵. Il y a aussi cette volonté de proposer aux jeunes accueillis « *autre chose* » que ce qu'ils ont connu avant leur placement, une autre façon de fonctionner. Par ce biais, les permanents espèrent que les jeunes placés s'approprient de nouvelles références familiales et culturelles. Lors d'une discussion informelle, Pierre, le permanent du LVA D1, a également confié que cela pouvait permettre aux jeunes accueillis de ne pas reproduire eux-mêmes ce qu'ils ont vécu familialement par le passé, « *des choses qui sont les raisons de leur placement aujourd'hui : ne pas devenir violent alors que le père l'a été par exemple* »⁸⁶.

⁸⁴ Excepté pour C2 où les enfants du permanent fondateur étaient déjà adultes et indépendants quand il a ouvert le LVA.

⁸⁵ Didier, permanent, LVA C2, extrait du journal de terrain, 14.03.2019.

⁸⁶ LVA D1, extrait du journal de terrain, 15.04.2019.

Il est bien évidemment difficile de mesurer les effets, sur les jeunes accueillis, de la rencontre du modèle familial originel avec le modèle d'accueil proposé par certains LVA lorsqu'il donne à voir une organisation familiale. Mais cela ne va pas sans rappeler que le recours « des familles dans le dispositif d'action sociale repose sur de solides convictions, ancrées dans la tradition et la mémoire. Lorsqu'une famille "naturelle" de l'enfant est défaillante, on fait appel à une famille "qui fonctionne". Cette conviction, [...] héritière des convictions des fondateurs de la protection de l'enfance, s'est longtemps appuyée sur un présupposé : la réussite du placement familial dépendrait des qualités de la famille d'accueil et des qualités personnelles de chacun de ses membres. Certaines familles étaient supposées, du moins voulait-on le croire, suffisamment bonnes, pour [...] " l'éducation" des "enfants des autres", particulièrement lorsque ces "autres" étaient "en marge" de la société. » (Turbiaux, 2010, p. 26).

Il faut dire que le rôle de la famille des permanents responsables – toujours pour les LVA C2, D1 et M – ne se limite pas à leur présence auprès des jeunes accueillis. Au LVA C2, qui est une association, le permanent implique son entourage proche (réseau familial mais aussi amical) dans la gestion administrative de la structure. Ainsi les membres du bureau de cette association sont-ils sa compagne (présidente), sa fille cadette (trésorière, par ailleurs contrôleuse de gestion) et une amie enseignante en LEP (secrétaire).

L'organisation quotidienne du LVA D1, quant à elle, ne peut pas se penser en dehors de l'organisation quotidienne de la ferme équestre située sur le même terrain. Les deux lieux, et les activités qui s'y déroulent, font partie de l'entreprise familiale. Et ils impliquent Pierre (le permanent avec un statut de travailleur indépendant), Chantal (sa femme) et Maëlys (leur fille aînée). Sur le papier, les rôles de chacun sont clairement définis : le premier est responsable du LVA dans son ensemble, la seconde est responsable de la ferme équestre, la troisième est assistante-permanente dans l'annexe du LVA (située à une dizaine de kilomètres du bâtiment principal). Mais la réalité est plus nuancée. En effet, il est très fréquent qu'un des trois membres de la famille intervienne dans le domaine d'activité des deux autres : une garde ponctuelle des enfants de l'annexe par Chantal, la réparation des clôtures des prés de chevaux par Pierre, une sortie d'école des jeunes du LVA assurée par Maëlys. Les exemples ne manquent pas et sont tous l'expression de la solidarité familiale. Cela dit, certaines tâches quotidiennes ne se partagent pas. Ainsi, Pierre est le seul membre de la famille à s'occuper de la comptabilité (LVA, annexe et ferme équestre), des petites et des grandes réparations, des petits et des grands travaux. Chantal, quant à elle, est la seule à s'occuper du linge de la maison⁸⁷, de même qu'elle est la seule à dispenser des séances d'équitation aux accueillis qui le souhaitent⁸⁸. Maëlys, elle, ne confie pas à ses parents les tâches ménagères qui doivent être faites dans l'annexe du LVA.

Au fond, l'aménagement spatial des LVA C2, D1 et M a été conçu de façon à ce que la frontière physique entre les permanents, leur famille, et les jeunes accueillis, soit relativement mince (un mur et une porte pourrait-on dire). Par ce biais, les permanents cherchent à insérer les jeunes accueillis dans leur famille, à ce qu'ils se familiarisent à leur mode de vie. Il s'agit de *passer du temps* avec les jeunes accueillis, un temps quotidien et souvent familial, de partager avec eux des repas, de jouer au foot dans le jardin ou d'aller nourrir les animaux (LVA C2 et D1). Il s'agit aussi de les emmener chez le médecin, à l'école ou au sport, d'être là pour eux, de les suivre dans leurs parcours, leurs difficultés ou leurs progrès, « *comme le feraient normalement un père et une mère* » (Pierre, permanent, LVA D1). Pour cela, inscrire les enfants dans un rapport durable et quotidien avec les permanents responsables

⁸⁷ On notera ici une répartition des tâches genrée traditionnelle, point qui a retenu notre attention au cours de l'enquête dans les divers LVA et sur lequel nous ne pourrions nous arrêter ici.

⁸⁸ Deux enfants accueillis sur cinq se sont saisis de l'activité équestre au moment de l'enquête.

et leur famille est essentiel : « *C'est tout ça pour moi le "vivre avec". Ça ne veut pas dire que ce n'est pas compliqué.* » (Pierre, permanent, LVA D1).

3.1.1.2 L'imbrication de la sphère familiale et de la sphère professionnelle

Le style familial d'accueil porte en lui-même cette principale contrainte de mêler sa propre vie de famille à l'accompagnement permanent d'enfants ou d'adolescents « étrangers à la famille ». Aux contraintes des charges familiales quotidiennes et ordinaires (celles imposées par les enfants des permanents responsables notamment) s'ajoutent celles imposées par la présence des jeunes accueillis.

Yann par exemple, permanent du LVA M (situé en milieu rural), doit en période scolaire assurer la logistique des trajets vers l'école, que ce soit pour les jeunes accueillies ou ses propres enfants. Comme pour la plupart des permanents rencontrés durant l'investigation, le rythme scolaire demande une gestion minutée de ce qui doit être accompli avant l'école : lever, habillage, toilette, petit-déjeuner, trajets. Mais cette gestion est portée à la puissance 2 pour celles et ceux qui doivent en plus assurer le quotidien de leurs propres enfants :

[18.01.19 - LVA M] 8h00. Soraya attend son taxi. Il doit l'amener à l'école. Je l'interroge à propos d'une photo qu'elle tient dans sa main : « *c'est Caroline, elle est venue faire un stage ici* ». [...] Puis Yann, le permanent, rentre au LVA, après avoir déposé deux accueillies devant leur établissement scolaire. En rigolant, il demande à Soraya si elle m'a bien gardé, si je suis resté tranquille : « *oui, dit-elle, mais il pose trop de questions !* ». Sans s'arrêter, Yann part de l'autre côté de la maison, vers « chez lui » et me dit : « *c'est parti pour la 2^e tournée* », c'est-à-dire qu'il va maintenant s'occuper de ses propres filles. Sa « *petite famille* » est au petit-déjeuner. [...] Vingt minutes plus tard, je salue Yann qui part en voiture avec sa 2^e fille pour l'école.

« Le bal des trajets vers l'école » ne révèle qu'une infime partie de ce qui doit être géré par les adultes accueillants dans le quotidien de leurs enfants et des jeunes accueillis. Mais les responsables permanents, qui n'ont pas ou plus d'enfant à charge, sont eux aussi pris dans une combinaison d'obligations tout à la fois privées et professionnelles :

« Entre les trajets que je fais tous les jours pour l'école, ceux que je fais dans le [département d'Ile-de-France], pour qu'Ethan [jeune accueilli] puisse voir sa mère, à [autre département d'Ile-de-France] pour qu'il suive sa thérapie familiale... En quatre mois, j'ai fait 60 000 km en voiture ! Puis il y a les rapports à rédiger, l'entretien de la ferme équestre, les tuiles du toit de la maison qui nous tombent dessus, les imprévus, que ce soit avec les enfants du lieu de vie ou à la ferme. Tu vois, ce matin, j'ai dû m'occuper d'une jument qui est décédée par exemple... Chantal qui est debout tous les jours à 7h pour s'occuper des chevaux, assurer ses cours... Il y a le déménagement de Marion [sa 2^e fille]. Non, non, c'est une vie qu'on a choisie hein. Mais c'est une vie bien remplie. » (Pierre, permanent, LVA D1).

L'entreprise familiale de Pierre et Chantal (LVA et ferme équestre) leur laisse peu de répit. Ajoutons à cela que leurs quatre enfants habitent à moins de 20 km de la ferme, si ce n'est avec eux (ce qui a été le cas du benjamin, 27 ans, en quête d'un emploi au cours de l'enquête et temporairement de retour chez ses parents). À la fois parents et grands-parents, Pierre et Chantal sont les piliers d'un système d'entraide familial et intergénérationnel : aide au déménagement, prêt de véhicule, garde des petits-enfants... « *Bon, c'est plutôt nous qui aidons que l'inverse, mais nos enfants font leur part*

(rire) » (Chantal). Les contraintes familiales s'ajoutent ainsi à celles imposées par le travail. Le résultat est que Pierre et Chantal ne parviennent pas, ou très rarement, à se dégager du temps libre : « *C'est simple, Pierre et moi, ça fait 8 ans que nous n'avons pas pris de vacances tous les deux* » (Chantal).

Cette quasi-absence de temps libre, c'est-à-dire un temps libéré des contraintes professionnelles et familiales (Dumazedier, 1959), ne fait que souligner l'intensité du quotidien qui caractérise la vie des permanents que nous avons rencontrés, une vie où « *il n'y pas d'horaires* ».

« Quand on est porteur de projet, on est à fond, il n'y a pas d'horaires. Mais quelqu'un qui n'avait pas ça en lui au début, il ne peut pas supporter. On ne peut pas faire ça en regardant les horaires [...]. J'ai plein d'amis qui me disent : "t'as une vie de fou". [...] C'est le plus grand défi : être bien dans sa tête et tenir. Quand j'en ai marre je prends une journée [...]. Et les vacances, c'est rare que j'ai pas au moins un enfant avec moi. C'est pas un problème, ça donne une autre relation. » (Didier, permanent, LVA C2).

« *C'est du H24* », avons-nous entendu au cours de l'enquête sous cette forme ou sous une autre. Cette expression est généralement employée par les adultes accueillants pour qualifier la permanence auprès des jeunes accueillis. Pour les enquêtés qui soutiennent une conception familiale du LVA, l'engagement dans la permanence – toujours auprès des jeunes accueillis – peut avoir des conséquences sur les dimensions conjugales, familiales et amicales de leur vie sociale. Marc, aujourd'hui permanent au LVA C1, résume de la façon suivante son expérience passée en tant que responsable permanent dans un autre LVA :

« C'était l'enfer ! Ça fout en l'air le couple, ça fout en l'air la famille, ça fout en l'air le rapport paternel, tu gères les autres enfants et pas les tiens. Ça fout en l'air le relationnel, tu peux pas t'installer sur ta terrasse pour un boire un coup avec tes potes. [...] Au bout de 3 ans, j'ai arrêté » (Marc, permanent LVA C1)⁸⁹.

Si la permanence auprès des accueillis peut impacter la vie sociale du permanent dans son ensemble, elle peut aussi avoir des effets sur les enfants de ce dernier :

[5.01.2019 - LVA D1] Il est 9h, Pierre, Chantal, Théo (leur dernier enfant) et moi-même prenons notre petit déjeuner. Théo me raconte qu'il avait 5 ans lorsque le 1^{er} enfant placé a été accueilli par ses parents. De ses 5 ans à ses 27 ans, il a toujours vu ses parents donner de leur temps à d'autres enfants :

Théo : *« J'ai vu près de 90 enfants passer ici.*

David : *90 enfants, ce n'est pas rien.*

Théo : *Oui (rire), je suis lassé.*

Pierre : *Non, c'est 60.*

Théo : *Oui, m'enfin, ça change pas grand-chose. »*

J'aurais aimé que Théo développe ce point précis : l'effet de l'accompagnement sur la vie de famille, sur le rapport entre lui et ses parents. Mais les quelques relances que je lui ai faites à ce sujet ont été immédiatement saisies par ses parents pour parler des accueils et des difficultés qui y sont liées ; une dérive immédiate sur les enfants accueillis, alors que je m'interrogeais sur leurs propres enfants. Cette dérive est significative à mes yeux. Elle donne à voir la place que prennent les accueils dans l'esprit des accueillants [...]. « *Ça laisse des traces* », conclut Théo.

⁸⁹ LVA C1, extrait du journal de terrain, 18.01.2019.

Plusieurs enfants des permanents, dont Théo, ont qualifié de conflictuelle la relation entre eux et certains jeunes accueillis. Inversement, ces mêmes enquêtés ont témoigné qu'il a pu exister avec d'autres accueillis des rapports amicaux (faits de complicité, de connivence, de solidarité), voire des rapports amoureux.

Nous l'avons dit, l'intégration de jeunes accueillis dans la famille du permanent intensifie considérablement la charge quotidienne de ce dernier. Elle implique également les membres de sa famille et tous ceux qui sont engagés, professionnellement ou informellement, dans la vie du LVA. À travers la scène décrite ci-dessus, on peut voir aussi que l'articulation vie professionnelle/vie familiale n'a rien d'évident. La frontière entre ces deux sphères d'activité est (très) floue. Pour Yann, permanent du LVA M, « *c'est simple, la frontière pro/perso, moi j'ai choisi de la faire sauter* »⁹⁰.

Si la frontière vie familiale/vie professionnelle est incontestablement brouillée au sein des LVA C2, D1 et M, cela ne veut pas dire pour autant que les responsables permanents (et leur famille) ne bénéficient pas d'un espace privé, espace dont l'accès est formellement contrôlé et parfois interdit aux jeunes accueillis. Cet espace occupe une fonction essentielle.

3.1.1.3 L'espace privé du permanent, un espace à l'abri des regards

Dans cet espace privé (une chambre, l'étage d'une maison ou une maison entière), en règle générale, on ne travaille guère. Il est un territoire à l'abri des regards, séparé des espaces communs du LVA et du lieu de vie des jeunes. C'est un lieu où l'on se lave, où l'on s'habille, où l'on prend le temps de vivre, de lire ou de regarder la télévision. Ici, le couple se retrouve, l'entre-soi familial peut « librement » s'exprimer. En cas de maladie, on y « trouve refuge et soins, provisoirement dispensé de ses obligations de travail et de représentation sur la scène sociale » (Certeau et al., 1994, p. 208).

[4.01.2020 – LVA D1] 8h30, je pousse la porte de la maison pensant y trouver Pierre. Mais ce dernier est couché, « *malade* » me dit Chantal, sa femme. Notre programme de la journée tombe à l'eau. Il sera réajusté (plutôt improvisé) par Chantal. Et c'est elle qui prendra le relais auprès des enfants accueillis [...]. 21h. Pierre quitte sa chambre pour venir boire une soupe : « *je n'ai pas bougé de mon lit – nous déclare-t-il. Ça ne m'arrive jamais. Je n'aime pas ça et j'ai culpabilisé pour Nathan (un des deux jeunes accueillis ici)* »⁹¹. *Mais là, vraiment je ne pouvais pas* ».

La première fonction de l'espace privé est de permettre la réparation des forces, physiquement et nerveusement soumises à une intensité de travail généralement élevée et continue pour les permanents responsables. Il est donc un espace fortement valorisé par certains de nos interlocuteurs, notamment parce qu'il est associé au calme, à la tranquillité, « *même si on est jamais sûr de ne pas être dérangé, une connerie, une urgence...* » (Pierre, permanent, LVAD 1). Il est aussi perçu comme un espace préservé, notamment des jeunes accueillis et du désordre qu'ils pourraient y mettre. À plusieurs reprises, les enquêteurs des LVA D1 et M ont remarqué « qu'il y [avait] toujours quelque chose de cassé au lieu de vie des jeunes – la vitre d'un carreau, un trou dans un mur, l'écran d'une télé, contrairement à l'espace privé des permanents où tout reste dans un ordre relatif »⁹². Didier, du LVA C2, a quant à lui réduit cette séparation au maximum puisque seules sa chambre et sa salle de bains sont privées.

⁹⁰ LVA M, extrait du journal de terrain, 17.01.2019.

⁹¹ Ce jour-là, Pierre devait accompagner Ethan au centre commercial de la ville voisine, dans sa quête d'un stage de troisième.

⁹² LDV D1, extrait du journal de terrain, 03.01.2019.

3.1.2 L'aménagement « institutionnel » du LVA

Les permanents responsables des LVA C1, Y et D2 ont été identifiés comme ayant une conception davantage institutionnelle que familiale des lieux de vie et d'accueil. Pour le LVA C1, cela se traduit entre autres par un nombre important de salariés (une quinzaine et plusieurs intervenants) et par la scolarisation interne de certains jeunes accueillis. Le LVA Y est une SARL et s'inscrit dans un réseau de plusieurs LVA gérés à distance par un siège social (coordination, secrétariat, comptabilité, entretien de l'immobilier). Le LVA D2, présente lui une particularité qui nous intéresse ici : les domiciles personnels des adultes accueillants, et notamment celui de la permanente, se situent en dehors du LVA, c'est-à-dire en dehors de ce que tous considèrent comme étant leur lieu de travail. C'est sur ce fait précis que nous voudrions nous arrêter maintenant, et donc sur le LVA D2, car la distance géographique entre domicile et travail réinterroge l'aménagement spatial du « vivre avec » tout en redessinant la frontière vie privée/vie professionnelle. Entrons dans les détails.

3.1.2.1 Le LVA D2 : lieu de vie des enfants, lieu de travail pour les accueillants

Le LVA D2 est une structure associative (loi 1901) relativement récente créée en 2017 par Catherine, la "directrice" du LVA. L'association loue à des propriétaires privés une maison (avec jardin et piscine) située dans une petite commune rurale du Sud-Ouest (1 500 habitants environ). C'est là que sont accueillis six enfants placés, trois filles et trois garçons, âgés entre 8 et 13 ans, tous originaires du département d'implantation.

L'équipe d'accueil se compose de cinq salariés en CDI : deux permanentes (Catherine, également directrice, et Marion), une maîtresse de maison (Stéphanie, belle-fille de Catherine), une éducatrice (Vanessa, en congé maternité au moment de l'enquête) et un homme d'entretien (Christophe, mari de Catherine, qui s'occupe du jardin et des petites réparations au sein du LVA). Quant à la séparation entre le LVA et les domiciles des accueillants, c'était, dès le départ du projet LVA, « une évidence » :

« On en parle maintenant avec ma présidente⁹³ : pas une fois dans le projet, autant elle que moi, on a pu imaginer que je pouvais vivre sur le lieu. C'était quelque chose qui ne nous a jamais, jamais, jamais posé question. Ça ne nous a pas traversé l'esprit parce qu'on est dans le professionnel. Ici, mes collègues et moi, nous sommes au boulot, point à la ligne. Quand mes enfants viennent au LVA, ils ne viennent pas chez maman, ils viennent au travail de maman. » (Catherine, permanente, LVA D2).

Si, pour Catherine, le LVA est clairement identifié par tous comme le lieu de travail des accueillants, il est aussi et tout autant considéré comme « la maison de vie des enfants ». Cette expression, à laquelle Catherine tient, signifie que le LVA est moins le LVA des adultes accueillants que celui des enfants accueillis. Ce message qu'elle fait passer à tous les acteurs du LVA (enfants comme adultes) vise à ce que les accueillis puissent s'approprier un peu plus le LVA, qu'ici ils puissent se considérer comme étant « chez eux », supposant ainsi que les enfants peuvent éprouver un chez soi indépendamment de l'adulte.

⁹³ Présidente de l'association et par ailleurs directrice d'une MECS dans la région.

Lieu de travail pour les adultes, maison de vie pour les enfants, cette définition du LVA permet également, et toujours selon Catherine, d'éviter « *les confusions* » :

[27.04.2019 - LVA D2 - Dernier « jour de camp » à Espelette avec les enfants - Au restaurant]
13h30. Le repas se termine. Le moins que l'on puisse dire c'est que les enfants se sont régalez. Et ils s'empressent de le faire savoir : « *Merci Catherine ! C'était délicieux !* », dit en premier l'un d'entre eux. Il s'ensuit, dans un léger brouhaha, plusieurs remerciements, tous dirigés vers la directrice. Catherine sourit puis déclare : « *non, merci le LVA* ».

Lors d'une discussion informelle, Catherine et l'enquêteur reviendront sur cette scène. Pour la directrice du LVA, rappeler aux enfants que l'argent utilisé pour payer le restaurant n'est pas le sien est capital :

« *Ce n'est pas moi qui paie, c'est l'association, c'est l'argent du lieu de vie, c'est un travail qu'on fait. J'ai un prix de journée pour eux... Ils sont au courant. [...] Et je crois que c'est important de leur faire prendre conscience que je ne peux pas acheter n'importe comment, qu'il y a un budget que me donne le conseil départemental. Le LVA, ce n'est pas Catherine. Le LVA, c'est là où je travaille, où l'équipe travaille. Il ne nous appartient pas.* » (Catherine, permanente, LVA D2).

Cet exemple illustre la façon dont les adultes accueillants considèrent le LVA D2, comme étant un espace de vie exclusivement professionnel. Et cet élément-là se trouve déjà dans le projet d'ouverture soumis au département, ce qui distingue nettement le LVA D2 des autres LVA investigués⁹⁴.

3.1.2.2 « *Les enfants ne connaissent pas notre adresse* »

Nous l'avons dit, aucun adulte accueillant du LVA D2 n'a son domicile « sur place », au LVA. Ainsi, Catherine (directrice et permanente) et Christophe (son mari et agent d'entretien du LVA) vivent tous deux dans un pavillon d'une commune voisine, louée à un exploitant agricole : « *les enfants [accueillis] ne connaissent pas notre adresse* » (Christophe). Et c'est selon un planning de travail bien établi que la permanence auprès des jeunes accueillis est assurée, avec, pour les nuits et pour les permanents, une chambre individuelle et la mise en place d'une organisation par roulement.

De cette façon, Christophe et Catherine se sont aménagés un espace domestique où chacun peut « se retirer » pour « *pouvoir se balader à poil chez soi* » (Christophe), « *boire un verre d'alcool et pas du jus de pomme* » (Catherine). « Rentrer chez soi », c'est rentrer « en ce lieu propre qui, par définition, ne saurait être le lieu d'autrui. [...] habiter à part, hors des lieux collectifs, c'est disposer d'un *lieu protégé* d'où la pression du corps social sur le corps individuel est écartée. » (Certeau et al., 1994, p. 205-207). La fonction restauratrice du chez soi, de l'espace privé, c'est là un point que nous avons déjà évoqué à propos de la conception familiale du LVA dans sa dimension spatiale. Mais pour Catherine, la domiciliation du permanent au sein du LVA est définitivement trop coûteuse socialement :

[26.02.2019 - LVA D2] Catherine me dit que cette histoire de frontière vie privée/vie professionnelle – dont je lui avais fait part quelques jours plus tôt – la travaille beaucoup, qu'elle y pense, et que plus elle y pense, plus elle est persuadée qu'une distance géographique est indispensable pour préserver tout le monde, surtout la famille : « *Mais sinon, comment tu fais pour construire une vie de famille ? Pour recevoir des amis ? Comment déconnecter du*

⁹⁴ Rappelons que selon la définition du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le LVA « constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents [...] dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté (Article D316-1).

boulot ? Comment tu fais pour avoir une vie de couple ? Pour avoir des loisirs ? » La domiciliation au LVA est quelque chose qui ne tient pas pour Catherine. Elle n'entend pas l'argument de Pierre, permanent du LVA D1, celui de proposer aux enfants accueillis un modèle familial d'accueil ; comme par ailleurs Pierre n'entend pas qu'on puisse dissocier son lieu de vie familial et le LVA : « *où est le vivre avec ?* ».

La distance domicile/travail instaurée par Catherine et Christophe vise à préserver la vie privée. On remarquera que cela n'empêche pas une imbrication des sphères professionnelles et familiales au sein du LVA D2, Catherine étant entourée de son mari (homme d'entretien) et sa belle-fille (maîtresse de maison). Cette remarque peut être étendue à l'ensemble des LVA investigués où la frontière entre famille et travail est perméable, rappelant du même coup que les grands pôles de la vie sociale ont un caractère fortement transversal⁹⁵. En outre, la séparation géographique entre le LVA D2 et le domicile ne doit pas masquer les contraintes professionnelles qui sont celles de la gestion quotidienne d'une maison avec six enfants.

3.1.2.3 Les contraintes du quotidien professionnel

Aux premiers rangs de ces « contraintes » se trouvent l'obligation de permanence de certains accueillants auprès des accueillis. De même que pour l'ensemble des LVA investigués, les exemples à ce propos sont nombreux concernant le LVA D2. Au hasard des observations retranscrites dans le journal de terrain, on peut ainsi lire :

[21.01.2019 - Domicile de Catherine et Christophe] 21h30. Cela fait un moment que Christophe et moi discutons des enfants du LVA, l'échange se prolongeant avec les tisanes que nous buvons. Catherine est de garde ce soir. Elle passe la nuit au LVA. [...] 22h30, le téléphone fixe sonne. Catherine demande à Christophe s'il peut apporter un Spasfon pour Agnès (accueillie). Christophe exécute sa demande et fait l'aller-retour en trente minutes. [...] 23h10, nouveau coup de fil. « *Agnès est en crise, me rapporte Christophe, je dois la surveiller dans le bureau. Catherine ne peut pas laisser la maison sans surveillance* ». [...] Alors que je suis couché, j'entends Christophe passer la porte d'entrée. Il est 0h30.

À n'en pas douter, le fait que les domiciles des accueillants, et plus particulièrement des permanents, ne se situent pas au LVA implique, pour Catherine, une totale disponibilité, y compris lorsqu'elle n'est pas de permanence (roulement toutes les deux nuits avec la seconde permanente du LVA). Et comme l'illustre la scène décrite ci-dessus, elle n'hésite pas non plus à mobiliser son mari en cas de besoin. D'ailleurs, l'implication de Christophe au LVA dépasse largement son rôle d'homme d'entretien. Elle dépasse également les horaires prévus initialement dans son contrat de travail (35h). Il soupçonne d'ailleurs que le rythme de vie qui est le sien avec l'activité au LVA, et qu'il accepte, n'est pas sans lien avec l'accident cardiaque survenu il y a quelques mois (le faisant passer à un mi-temps thérapeutique). Cette précision vise à souligner à quel point travailler dans un LVA demande un engagement et un investissement continuel, en particulier auprès des enfants, sans parler des liens affectifs qui peuvent se développer entre les accueillants et les accueillis. Et c'est là que se justifie, pour Catherine, la séparation géographique entre le domicile et le LVA, entre la vie privée et la vie professionnelle : elle

⁹⁵ Au LVA Y, la perméabilité de la frontière vie privée/vie professionnelle est aussi perceptible, ce dont rend compte l'extrait d'observation suivant : « La famille du [responsable permanent] vit dans une maison adjointe au LVA [...]. Les enfants (les siens et les accueillis) se croisent sur le terrain, ils y jouent parfois ensemble. Les enfants [du responsable permanent] passent par le LVA dire bonjour, peuvent y rester brièvement. De même, certains jeunes, très rarement, peuvent avoir le droit d'aller dans la maison de Pascal pour jouer aux jeux-vidéo. Cela dit, Pascal mange très rarement avec les jeunes accueillis, sa famille jamais. En tous cas, je ne l'ai pas observé. » LVA Y, extrait du journal de terrain, 21.01.2019.

permettrait aux professionnels de s'aménager un temps libéré des contraintes quotidiennes du LVA, un temps de répit, et de garder une distance affective saine avec les enfants accueillis, nous y reviendrons.

3.1.3 La frontière entre les jeunes accueillis et les adultes accueillants

Tous les responsables permanents rencontrés s'accordent sur l'intensité du travail que sous-tend l'encadrement quotidien de plusieurs jeunes accueillis – entre cinq et dix selon le LVA considéré. Ce quotidien se structure selon les aménagements spatiaux des LVA, et notamment sur l'établissement d'une frontière physique entre l'espace privé des adultes accueillants et l'espace des jeunes accueillis. Quelle que soit la forme que prend l'espace privé des adultes (une chambre, l'étage d'une maison, le domicile à l'extérieur du LVA), elle concrétise une démarcation spatiale qui confirme une distance sociale : celle qui sépare les accueillants des accueillis, les adultes des jeunes.

Accueillis et accueillants sont ainsi pris dans un rapport asymétrique qui permet à ces derniers d'exercer leurs fonctions d'adultes. Dans la conception plutôt familiale des LVA (LVA C2, D1 et M), la fonction des permanents, par exemple, peut s'apparenter à une fonction parentale, ou plutôt à celle de « parents symboliques » pour reprendre la notion si évocatrice de Jean Cartry (2012). Dans la conception institutionnelle des LVA, ce sont plutôt les statuts de travail qui prédominent et orientent le comportement des adultes. Dans les deux cas, la hiérarchie des statuts est relativement claire pour l'ensemble des acteurs des LVA investigués. Elle détermine la position sociale du groupe des jeunes accueillis vis-à-vis du groupe des adultes accueillants. Les aînés d'un côté, les cadets de l'autre.

Et la frontière adultes/jeunes, à la fois physique et symbolique, constitue le point de départ à partir duquel les accueillants vont élaborer, ajuster ou réinventer l'encadrement normatif des jeunes accueillis. Comme le souligne Becker : « Les différences dans la capacité d'établir les normes et de les appliquer à d'autres gens sont essentiellement des différences de pouvoir. Les groupes les plus capables de faire appliquer leurs normes sont ceux auxquels leur position sociale donne des armes et du pouvoir. » (Becker, 1985, p. 41)

3.2 Le cadre normatif

Nous l'avons dit, le cadre normatif renvoie aux règles qui organisent la vie sociale au sein des LVA, et plus spécifiquement celles qui encadrent les jeunes accueillis. À l'évidence, l'instauration de ce cadre passe par le travail quotidien des accueillants dans le LVA et auprès des accueillis. Ce quotidien représente sans nul doute la principale contrainte pour les accueillants qui doivent le mettre en place. Mais il est aussi considéré par beaucoup comme un outil de travail fondamental, un moyen d'assurer leur mission de prise en charge, d'éducation et de protection.

« L'objectif de l'accueil est d'offrir [aux jeunes accueillis] un quotidien qui tienne dans la durée. Ça, le quotidien, c'est la colonne vertébrale pour ramener de la cohérence à tout ce qui se passe autour d'elle. » (Yann, permanent LVA M).

C'est dans ce quotidien-là que s'élaborent les « règles du jeu ». Et ce sont les adultes accueillants, à commencer par les responsables permanents, qui à la fois les fixent et les appliquent. Il s'agit entre autres d'organiser le quotidien, le réajuster, l'améliorer, le normaliser selon la dynamique du groupe des jeunes accueillis, mais aussi selon les particularités individuelles de chacun d'entre eux.

3.2.1 Le travail du quotidien : une fonction structurante et sécurisante

L'encadrement du quotidien des jeunes accueillis débute par une ritualisation (poussée dans certains LVA), des moments clés de la journée : les repas, les levers et les couchers. Pour chacun de ces trois temps, les horaires sont relativement fixes la semaine, et généralement plus souples le week-end et durant les vacances scolaires. Le déroulement de ces trois temps est, le plus souvent, très routinier. Les notes d'observation prises à ce sujet sont nombreuses. Bien que les rituels soient banals dans la plupart des LVA investigués, ils n'en demeurent pas moins complexes. Prenons l'exemple du rituel du coucher dans le LVA D2.

[24.01.2019 - LVA D2] 20h30. L'annonce du coucher est lancée par Catherine, la directrice du LVA. Les enfants [âgés de 8 à 13 ans] se sont déjà lavés et tous se dirigent vers leurs chambres situées à l'étage de la maison [...].

Les enfants commencent d'ailleurs par se laver les dents dans leur salle de bain respective. Puis l'appel pour l'histoire est fait par Stéphanie. Cette dernière et Catherine se sont assises à même le sol, dans la partie du couloir qui dessert les chambres des filles. Je les imite [...]. Les enfants prennent place autour nous trois, les adultes. Nolan, le plus jeune, s'assoit près de moi, attrapant mon bras pour le passer autour de ses épaules. [...]. Deux filles se blottissent contre Catherine, la 3^e contre Stéphanie. Milo, lui, s'est légèrement écarté du cercle. Les deux histoires peuvent commencer [...].

Catherine et Stéphanie ayant terminé de coucher les autres enfants viennent voir Nolan : l'une allume la veilleuse, l'autre lui donne son doudou. Elles se placent chacune d'un côté du lit [...]. Catherine touche le visage de Nolan à plusieurs endroits, et pour chaque endroit une phrase en rapport avec l'endormissement est prononcée ; de mémoire, quelque chose comme : « *je ferme les rideaux* (passant son doigt sur les sourcils), *je ferme les volets* (lui fermant les yeux avec les doigts), *je ferme la porte à clé* (tournant délicatement son poing autour du nez de Nolan) *et je jette la clé* ». Ce faisant, je vois les yeux de Nolan s'alourdir « miraculeusement ». Il s'effondre en clin d'œil. Catherine et Stéphanie font un bisou à Nolan puis nous sortons tous les trois de sa chambre, laissant la porte entre-ouverte.

21h, tout le monde est couché, prêt pour l'école le lendemain. En descendant les marches, je dis à Catherine : « *Ça tourne bien le coucher. Et quand ça tourne bien, c'est que c'est bien ficelé* ». Elle sourit.

Dans cette scène, on remarque d'emblée que le rituel du coucher au LVA D2 laisse peu de place au hasard. Il est au contraire très « *ficelé* » : la répartition des chambres (selon le sexe des enfants, leur âge, leurs affinités ou leurs problématiques), le brossage des dents, la lecture d'histoires, l'endormissement particularisé pour Nolan (le plus jeune des accueillis), etc. On peut également remarquer que ce moment du soir laisse la place à des gestes et des paroles hautement symboliques entre adultes et enfants. Donner le doudou, faire un bisou, exprimer son affection ou son attachement, ce sont là des signes (répétitifs) qui ont une fonction (sécurisante entre autres) dans la communication entre les acteurs.

Il faut préciser ici que le rituel du coucher au LVA D2 ne s'est pas fixé d'un seul coup. Comme pour les autres LVA investigués, les rituels quotidiens et leur mise en œuvre sont le résultat du travail des adultes accueillants, un travail qui n'est jamais achevé, toujours réadapté selon les circonstances⁹⁶ :

[01.04.2019 - LVA C1] Marc [permanent] laisse les jeunes s'énerver un peu, s'exprimer. Parfois même, ils lui disent qu'il est "chiant". Pour autant, il cadre en permanence [...] et il n'est pas dans l'application uniforme d'une règle. [...] Il s'adapte aussi aux enfants. Par exemple, hier, un jeune, Noah, avait besoin d'un temps long au moment de l'histoire du soir, car il revenait de chez son grand père et avait besoin d'affection. [...] Marc passe chaque soir un certain temps à raconter des histoires aux enfants. En fait, il les invente, comme celle du ver de terre qui voulait manger le merle et qui finit par être ami avec lui, et deviendra même « *son protecteur* ».

Les rituels de la vie quotidienne (Goffman, 1973) se posent comme des supports à l'intervention auprès des jeunes accueillis. Ils servent aussi à structurer leur intériorité. Plus ou moins rigides, plus ou moins institués selon le LVA considéré, ces rituels sont structurés et structurants pour les jeunes accueillis (tout comme ils le sont par ailleurs pour les adultes qui les mettent en œuvre). Dans ces moments clés de la journée ou du soir, les adultes accueillants sont là, assurant une présence auprès des accueillis, se garantissant des échanges avec eux, jugeant leurs besoins et leurs évolutions, tout en veillant à ce que les rituels, dans leurs grandes étapes, soient respectés :

[16.01.2019 - LVA C1] 19h10. Négociations sur le partage des yaourts. Léo [accueilli] se dévoue pour prendre celui dont personne ne veut (goût ananas). Du coup Gaspard [permanent] échange son yaourt avec lui. Après diner, chacun sa tâche : pendant qu'Evan nourrit les canards, Clément fait la vaisselle, Jimmy se lave les dents après avoir débarrassé toute la table et va au lit, Léo balaye puis va se laver les dents, Evan se lave les dents pendant que Clément finit la vaisselle ensuite Clément va se laver les dents et Evan essuie la vaisselle. A 19h30 tout le monde est dans sa chambre. Tout est bien orchestré ici, tout est bien rythmé.

Au LVA C2, comme dans la plupart des LVA, les repas sont l'occasion d'évoquer des problématiques particulières, éventuellement récurrentes de tel ou tel enfant, ou encore l'occasion d'apprendre à se tenir à table et gérer son espace et celui des autres, partager le plat en parts égales pour tous. Ils sont aussi l'occasion de parler du week-end prochain et de son organisation, en laissant les enfants exprimer leurs sentiments sur le fait de n'avoir personne chez qui aller, leur impatience ou leur réticence à faire des visites à la famille. Toujours au LVA C2, la présence d'enfants d'âges variés permet de donner de la perspective aux plus petits et aux plus grands de jouer le rôle de « sage ». Les adultes sont garants de la bonne tenue des discussions qui, lorsqu'elles deviennent trop animées, sont recadrées. Ils sont aussi ceux qui reprennent les mots et leur contenu pour les mettre en perspective avec ce qui est en jeu pour l'enfant.

Les adultes tiennent ainsi leur rôle de « gardien du cadre » en fonction des nécessités de la situation, un cadre qui ne se limite pas aux rituels instaurés dans les LVA, mais qui s'étend au quotidien dans son

⁹⁶ Ainsi l'endormissement rapide de Nolan, décrit ci-dessus, n'a-t-il rien de « miraculeux » : « *Cet enfant-là, il ne peut pas être seul. À partir du moment où le vide est autour de lui, il est dans une agitation bruyante, très bruyante. [...] Quand il est arrivé il y a 2 ans, je me suis vue l'endormir sur le palier dans les bras, le bercer pendant une heure, à ne pas pouvoir me relever, parce qu'à un moment donné, j'avais des crampes partout, vraiment. "maman me manque, papa me manque". Et il n'y avait que ça qui arrivait à l'apaiser. [...] Aujourd'hui, on n'en est plus là, même si c'est pas gagné* ». (Catherine, permanente et directrice, LVA D2).

ensemble, à toutes les activités qui les impliquent auprès des jeunes accueillis. Au LVA C1, dont la scolarité est interne pour une partie des accueillis, Léo témoigne :

« J'ai pas voulu faire la classe ici parce que [...] j'avais une phobie scolaire et je me suis enfui. Là, y'a un éducateur qui m'a repris par le T-shirt. Et c'est là que j'ai compris qu'ici il fallait se tenir, qu'ici ils vont me dire "non" et ça sera plus facile, que ma vie sera plus facile. » (Léo, 12 ans, accueilli, LVA C1)

On retrouve bien dans cette déclaration la fonction structurante du cadre normatif. Une autre fonction du cadre normatif est d'assurer la transmission des codes du savoir-vivre aux jeunes accueillis :

[16.03.2019 - LVA C2 - Week-end bateau à quai] Je vais avec Didier [accueillant] accompagner les filles aux sanitaires pour qu'elles prennent leur douche. *« Mélanie ne sait pas bien se laver »*. Elle n'a appris à se laver que l'année dernière, devant une glace, et grâce à la fleur de douche qui mousse beaucoup. Cette dernière lui permet de voir où elle se lave, *« mais comme elle ne se voit pas de dos... »*. Comme prédit par Didier, elle ressort habillée mais avec tout l'arrière du jogging trempé : *« voilà, elle ne s'est pas séchée. »*

Propreté, mais aussi politesse, salutations, manières de table, code relationnel, tout ceci a avant tout une visée éducative : *« qu'ils sachent un minimum se comporter en société »* (Pierre, permanent LVA D1). Portés par les adultes accueillants, et plus encore sûrement par les porteurs de projet, on peut émettre l'hypothèse que certains de ces codes sont situés socialement, que leur application différenciée d'un LVA à l'autre est le signe d'une appartenance à un milieu social qui peut varier d'un LVA à l'autre. Quoi qu'il en soit, l'accueil de plusieurs jeunes au sein des LVA est suffisamment long – 8 ans pour l'accueil le plus long⁹⁷ – pour produire des effets de socialisation. Et l'on peut noter que, pour certains de ces jeunes, l'expérience vécue au LVA est aussi synonyme d'un changement de condition sociale :

« Entre LVA et chez ma mère, je préfère ici quand même. Toi tu préférerais quoi entre de l'espace, du vert, les animaux... Et le HLM, un immeuble un peu pourri, le gris et le bruit ? Non, ici, il y a plus par rapport à ce que j'avais chez moi. » (Ethan, 14 ans, LVA D1).

À travers les données exploitées jusqu'à maintenant, on a pu entrepercevoir que le cadre normatif remplit une fonction structurante et sécurisante pour les jeunes accueillis. Il tient aussi une place importante dans la transmission, par les accueillants, des bases de la vie en société. Mais le cadre normatif remplit une autre fonction essentielle. Il doit permettre de réguler la vie sociale des LVA, celle de deux groupes en constante interaction : celui qui est censé élaborer et faire respecter le cadre (les adultes accueillants), et celui qui est censé s'y conformer (les enfants accueillis).

3.2.2 Régulation du groupe des jeunes

« D'accord, il y le jeune, son parcours, tout ça à prendre en compte. Mais c'est aussi un groupe qu'il faut gérer. Et crois-moi, c'est fatigant. Celui qui rentre chez lui après le boulot, il peut lâcher prise. Ici, non. Et il en faut jamais beaucoup pour que ça déborde. C'est pour ça que je suis très strict sur certaines règles, comme la propreté du lieu de vie que [les jeunes] doivent gérer eux-mêmes, l'interdiction de fumer... » (Pierre, permanent, LVA D1).

⁹⁷ Léa, LVA C2.

Si l'on poursuit le raisonnement en termes de « groupe », le cadre normatif vise à conserver un certain ordre au sein des LVA – ou éviter le désordre, comme on voudra. Le groupe des adultes incarne ce cadre. Il doit en être l'exemple et, de ce fait, se l'impose à lui-même. C'est là une condition nécessaire pour légitimer le cadre, pour que le groupe des adultes conserve sa légitimité et, dans certains LVA, pour que le responsable permanent conserve son *leadership* (Anzieu et Martin, 2009, p. 249).

Cette auto-surveillance des adultes (de tous les instants) définit leur ligne de conduite en même temps qu'elle oriente leur regard et leur action envers le groupe des jeunes (les rappels aux cadres quotidiens ne se comptent pas tellement ils sont nombreux). C'est d'ailleurs cette observation qui nous a permis de construire les consignes d'entretien d'explicitation. Avec ce cadre et les règles qui le définissent, les adultes cherchent à maintenir une certaine cohésion au sein du groupe de jeunes. Former un groupe de jeunes, c'est aussi le former aux mêmes habitudes, aux mêmes rituels, au même cadre. Faire vivre le groupe, c'est le faire vivre ensemble, c'est faire avec les ententes et les mésententes des uns et des autres, avec les difficultés de chacun, leur propre histoire, leur manière d'agir, de sentir... Face à cet enjeu majeur, les adultes accueillants sont très souvent amenés à assouplir le cadre, à l'adapter en fonction des situations :

[21.01.2019 - LVA D2] 18h30. Lorsque Laura [permanente] et moi franchissons la grille d'entrée du LVA, Milo, Julien et Nolan sont en train de jouer avec un « Nerf », un jouet qui reproduit les armes avec des projectiles en mousse. Catherine me salue puis me dit sans plus attendre qu'elle est absolument contre les armes, même en jouet : « *Mais c'est un cadeau de Noël des parents de Milo, alors il faut composer.* »

De leur côté, les jeunes accueillis cherchent toujours à s'aménager une marge de manœuvre pour « jouer » avec le cadre ou le contourner :

[14.03.19 - LVA C2 - chambre des filles] Cela me fait penser à leur stratégie pour faire croire qu'elles se sont lavées : mettre du savon seulement sur leurs mains et les faire sentir aux adultes et montrer qu'elles sentent bon. Les permanents ne sont pas dupes : « *du coup on monte la manche et là pas de savon, on vérifie aussi les fleurs de douche pour voir si elles ont servi.* » (Véronique, bénévole, présidente de l'association et compagne du permanent, LVA C2).

[16.12.19 - LVA M] 11h45. Nous quittons la patinoire. Dans la voiture bleue que je conduis, c'est Zoé (fille ainée du couple permanent) et Julia (accueillie) qui montent avec moi à l'arrière. À peine avons-nous démarré que Julia me dit qu'il faut qu'on y retourne car on a oublié ses gants. Je prends mon téléphone pour prévenir Yann, le permanent, qui lui est dans une autre voiture avec d'autres enfants. Mais Zoé me dit : « *il ne faut pas le dire à Yann. En plus il est de mauvaise humeur* ». En fait, Zoé avait deux paires de gants dans ses poches. Elle en a donc prêté une à Julia. En fait, « *on n'a pas le droit de prêter nos affaires, donc faut surtout pas lui dire* », conclut Zoé. On retourne donc avec les filles à la patinoire chercher les gants et on récupère, par la même occasion, ceux du lieu de vie que Ruby avait elle aussi oubliés.

La marge de manœuvre des jeunes face au cadre normatif ne se joue pas seulement dans l'interaction avec les adultes accueillants. Elle se joue également entre accueillis, dans les liens qu'ils parviennent à tisser, et notamment en réaction au cadre qui leur est imposé.

3.2.3 L'autonomie relative du groupe des jeunes

« Quand je suis arrivé [au LVA], il y avait déjà Nathan et Mehdi⁹⁸. J'étais le dernier arrivé. [...] Ça se passait bien, on s'entendait bien. On a fait quelques conneries ensemble, mais bon. [...] Bah tu vois le petit 4x4 en bas, on l'a déjà conduit, on a cassé des pots de fleurs avec, on a conduit le tracteur aussi. [...] On s'est déjà fait prendre sur quelques trucs. On a explosé des pétards, on a fumé, on a fait beaucoup de choses hein, on a cassé des carreaux... » (Ethan, 14 ans, LVA D1).

« Bon, on s'est fait beaucoup reprendre tous les trois pour les conneries. Parce que même des fois, la nuit, on sortait. [...] On se faisait des petits jeux quoi, un cache-cache, des conneries comme ça quoi. Une fois, une nuit, on est sortis, on a été partout, on s'est promené partout, jusqu'au bungalow, jusqu'au truc des chevaux, jusqu'à l'endroit où il y a les poules, les coqs et tout le bordel ». (Nathan, 16 ans, LVA D1).

Ces deux extraits d'entretien, proches en contenu, ont été choisis pour montrer la complicité qui peut se créer entre jeunes d'un même LVA, en l'occurrence une complicité hors-cadre. Ici, Ethan, Nathan et Mehdi se retrouvent les uns les autres dans leurs écarts de conduite, leurs « conneries ». Ces dernières touchent exclusivement au LVA (destruction de biens matériels par exemple) et aux règles qui l'organisent (interdiction formelle de sortir du lieu de vie le soir notamment). En d'autres termes, la cohésion du groupe s'appuie, toujours dans cet exemple, sur la transgression d'interdits. La règle, en quelque sorte, est de ne pas respecter les règles.

Selon George Balandier, « les jeunes se reconnaissent et se lient à la faveur d'une relation tensionnelle au monde adulte » (Balandier, 1985, p. 88). En le paraphrasant librement, on pourrait dire que le rapport tensionnel des jeunes au cadre normatif est ce qui, précisément, peut favoriser leur cohésion. Lorsqu'ils ne sont plus en présence d'accueillants, certains jeunes accueillis formalisent des espaces d'entre-soi (leur chambre, une cabane dans le jardin, une cachette, un bâtiment abandonné) et investissent des formes de sociabilité qui leur sont propres (pratiques langagières par exemple).

Au LVA D1, l'enquêteur s'est retrouvé à plusieurs reprises seul avec les jeunes accueillis : à l'extérieur pour se balader ou jouer au foot, au lieu de vie pour discuter ou jouer à la console⁹⁹. Ces moments ont été l'occasion pour lui d'avoir des échanges avec les jeunes en dehors du regard des accueillants. Il note :

[5.01.2019 - LVA D1] C'est là que ma position d'enquêteur change. Certes, les jeunes n'ignorent pas mes intentions sociologiques, et de même que pour les accueillants, ils ne refusent aucune de mes questions. Il reste que je suis identifié par eux comme un adulte qui ne fait pas partie du LVA. Et ce statut d'adulte non-accueillant semble les avoir autorisés à tester ou enfreindre certaines règles (vapoter en ma présence par exemple).

Un cadre se dessine dans le cadre (im)posé par les accueillants, un cadre définit *dans* et *par* le groupe des jeunes, dans une autonomie qui demeure toutefois relative (les adultes accueillants sont rarement loin ou rarement très longtemps). Cela ne veut pas dire que les jeunes entre eux vivent dans une harmonie sans tâche. Tout groupe d'interconnaissance est traversé de ragots, de concurrences, d'enjeux, de petites ou de grandes batailles (Beaud et Weber, 2003). Certaines des histoires qui nous ont été rapportées font état de situations, toujours entre jeunes, que l'on peut sans détour qualifier

⁹⁸ Mehdi n'était plus au LVA D1 au moment de l'enquête.

⁹⁹ Dans la partie du bâtiment principal qui leur est entièrement réservée (un étage, quatre chambres, un salon).

de dangereuses (nous y reviendrons). Quoi qu'il en soit, l'entre-soi des jeunes repose sur des normes et des valeurs qui ne sont pas (ou plus seulement) celles des adultes accueillants.

Mais le maintien de cet entre-soi dépend aussi, et tout autant, d'autres critères. Si l'on reprend l'exemple d'Ethan, Nathan et Mehdi, ces trois jeunes présentent les points communs, au-delà du fait d'avoir été placés (c'est-à-dire séparés de leur famille originelle), d'être des garçons et d'être proches en âge. Ces éléments identitaires et de parcours marquent une similitude qui, probablement, encourage le rapprochement. C'est en tout cas ce qu'affirment Didier Anzieu et Jean-Yves Martin lorsqu'ils écrivent à propos des groupes d'enfants : « Le groupe de semblables ou le groupe de pairs est le [...] miroir où chacun peut s'assurer de son identité dans une reconnaissance réciproque », (Anzieu et Martin, 2007, p. 308).

Les différentes composantes du cadre normatif évoquées jusqu'à présent ne sauraient rendre compte de l'ensemble des règles qui encadrent la vie des jeunes accueillis, ni des différentes configurations sociales dans lesquelles elles prennent place ; ces configurations changent selon le nombre, l'âge et le sexe des jeunes accueillis, la composition du groupe des adultes accueillants, etc. De même, tout ceci ne doit pas laisser croire que le « jeu réglementé » au sein des LVA se déroule toujours sans heurt, sans difficulté. Quel que soit le LVA considéré, et comme cela a été dit à l'instant, chaque chercheur a pu assister à des moments de « crise » (terme par ailleurs très fréquent dans le discours de nos interlocuteurs), de résistance face aux cadres de la vie quotidienne, des scènes tensionnelles, voire conflictuelles, entre les acteurs (entre jeunes, entre adultes, entre adultes et jeunes). C'est sur ce point-là, le hors-cadre, que nous allons conclure cette sous-partie.

3.2.4 Le hors-cadre

Comme cela a été précisé dès l'introduction de cette troisième partie, le hors-cadre se rapporte, dans cette enquête, aux déviances, c'est-à-dire aux comportements non conformes, qui enfreignent la norme et qui sont perçus, par les accueillants du moins, comme tels.

En découvrant les LVA, les chercheurs ont tous été frappés par la récurrence, dans le discours des accueillants, du terme « violence », une violence le plus souvent associée aux comportements de certains jeunes accueillis, mais aussi à leurs parcours de vie. Violences physiques, verbales, morales ou sexuelles, violences subies ou contre soi, entre jeunes accueillis ou envers les accueillants... Ces violences s'expriment avec une intensité et une fréquence variables selon le LVA considéré. Mais elles font partie de leur histoire. Par extension, cela signifie aussi que la gestion des déviances – dont les violences ne constituent qu'un élément parmi d'autres – fait partie du réel de l'activité des adultes accueillants.

[2.01.2019 - LVA D1] 1^{er} jour de terrain. 19h45. L'heure et demi qui suit est faite d'une discussion avec Chantal sur les LVA et les enfants qu'elle accueille (bénévolement) avec son mari (responsable permanent). Elle se livre facilement, comme si l'occasion de parler de son vécu au LVA ne se présentait pas tant que ça. Mais bref, l'entame de cette discussion laisse apparaître, en quelques secondes à peine, le mot « violence », un mot qui contraste avec l'impression que j'ai eue, en arrivant ici, d'entrer dans « un petit paradis » : une ferme, des animaux et de l'espace... [...] Chantal me raconte des scènes de violence qui se sont passées ici et qui impliquent les jeunes accueillis. Elle me parle également des violences que les jeunes ont eux-mêmes subi par le passé et qui sont souvent la raison de leur placement.

3.2.4.1 Les actes déviants

En écho à la violence des trajectoires familiales et institutionnelles, les enfants et adolescents rencontrés dans l'enquête mettent souvent en acte une « souffrance intense », caractéristique des enfants dits « incasables », identifiée par la recherche (Barreyre et al, 2008). Comme le souligne Chantal, aux actes de violences concrets s'ajoutent la réception et la gestion des histoires de vie des jeunes qui comportent elles aussi des épisodes de violences.

[05.01.2019 - LVA D1] Des scènes de violences au LVA, Pierre m'en a raconté plusieurs, à propos de plusieurs « gamins », aux yeux de toute sa famille. L'une des plus marquantes est sans aucun doute celle où Ethan a été poursuivi au couteau par un autre jeune. [...] Ce dernier n'est plus au LVA aujourd'hui. [...] Ce mot « violence » est presque toujours présent dans le discours de Chantal et Pierre. Quand j'ai évoqué ce point avec Théo, leur fils benjamin, il a eu mouvement de tête qui signifiait : « c'est l'évidence ». Incontestablement, la violence de certains enfants placés a touché – et touche encore – la vie de famille de Pierre et Chantal.

La violence est un enjeu constant pour les permanents des LVA, qui peuvent aussi en faire les frais directement. Véronique, la compagne du fondateur du LVA C2 qui passe plusieurs temps au sein du LVA, et qui y a vécu à plein temps il y a quelques années avant de se rapprocher de son lieu de travail, se rappelle des souvenirs concernant un jeune aujourd'hui majeur et sorti de la protection de l'enfance qui continue à entretenir des liens avec les permanents du LVA C2. Elle relate des débuts difficiles à son arrivée, à l'âge de 11 ans, et découvre trois cicatrices blanches sur son avant-bras où il avait planté ses ongles. Elle se souvient qu'ils avaient dû le plaquer au sol, à deux pour le contenir.

Ce qui caractérise aussi les enfants rencontrés au cours de cette enquête dans six LVA aux projets diversifiés, c'est la question des troubles psychiques et du handicap, avec en toile de fond une question récurrente pour l'accompagnement, celle de la médication. Les passages à l'acte violents, qui mettent à mal l'accueil, sont le lot de tous les LVA. Ce qui pose le plus de problème pour le LVA Y, ce sont les jeunes qui ont des problématiques « psy », diagnostiquées ou non.

« Il y a des jeunes, ils peuvent faire des dingeries. Cet été, y en a un qui a mis le feu à la grange. Il a appelé d'un foyer [où il est désormais placé], il s'est excusé, mais c'est pour lui que c'est vraiment dommage [...] lui il me dit : "Je regrette, là je suis dans un foyer, on m'interdit rien, mais je ne fais rien d'intéressant". C'était un gars, il aurait pu rester chez lui mais il faisait peur à sa mère. Il était grand, 1m80, 120 kilos, un beau bébé. Il avait déjà amoché plusieurs éduc¹⁰⁰ ici. Quand il s'énervait, je lui faisais une clé de bras et je restais sur lui, mais il ne fallait pas le lâcher très tôt. [...] Il ramenait du cannabis. Mais quand il s'est fâché, c'est juste parce que je lui avais demandé de faire sa chambre. » (Pascal, permanent, LVA Y).

Enzo, âgé de 13 ans, vit dans l'extension du LVA C2 depuis un an. Sa mère a désigné une famille de sa connaissance pour accueillir Enzo en tant que Tiers digne de confiance (TDC) au moment de son incarcération, un an plus tôt. Enzo relate des maltraitements : « ils me tapaient, me faisaient fumer, boire ». « J'étais chez des fous [...] obligé de dire au juge que je les aimais sinon ils m'auraient tapé ». La famille refusait de lui donner son traitement, raconte-t-il : « ils disaient c'est pour les fous.... Vous

¹⁰⁰ On notera au passage que le permanent nomme les membres de son équipe, « éducateurs » ou « éduc », ce qui n'est pas le cas dans tous les LVA, où les salariés sont souvent appelés « permanents » ou « assistants-permanents », quand bien même ils peuvent avoir un diplôme d'éducateur (moniteur éducateur ou éducateur spécialisé).

aussi vous êtes fous ! » « Ça m'aide », explique-t-il à propos de son traitement (Enzo, 13 ans, LVA C2-extension).

L'articulation avec le secteur du soin psychiatrique est souvent pointée comme problématique par nos interlocuteurs. La question du maillage territorial peut aussi ajouter des difficultés. La coordinatrice du réseau Y dans lequel est imbriqué le LVA Y, souligne un déficit de structures adaptées à un public qui aurait évolué et dont les troubles du comportement sont en tous cas évalués différemment aujourd'hui. *« Ce qui est compliqué pour nous, c'est que la population a évolué [...] avant c'était des jeunes qui avaient des troubles du comportement, des jeunes qui avaient des problèmes avec l'autorité, qui ne supportaient pas la frustration, aujourd'hui c'est de plus en plus des troubles de la personnalité et c'est beaucoup plus compliqué »* (Claire, coordinatrice, Réseau Y).

La spécificité du LVA Y est, selon le permanent, d'accueillir les jeunes « les plus difficiles », des « fugueurs » ou des jeunes « très violents ». Ceux-ci sont repris à la moindre infraction – gros mot ou manquement à l'hygiène – et quelques sanctions sont possibles : une amende prélevée sur l'argent de poche pour avoir fumé, laissé l'eau couler ou l'électricité allumée ; privation du temps de téléphone, de télévision ou de sortie. Pour des faits jugés plus graves, dont les actes de violence et les fugues, les jeunes peuvent être réprimandés par le « directeur éducatif » du réseau Y¹⁰¹. Dans ses crises, l'équipe du LVA Y raconte que Nathan peut monter sur le toit, attaquer avec un couteau, donner des coups sans s'arrêter. Ces mêmes actes peuvent provoquer une exclusion du LVA vers un autre LVA du réseau, voire, s'ils s'accumulent, à une exclusion définitive de ce même réseau.

Pour Yann, permanent fondateur du LVA M, l'enjeu de l'accompagnement dans ce LVA spécialisé dans l'accueil d'adolescentes avec troubles psychiques, est justement de prévenir les violences des jeunes. Il alerte l'enquêteur sur la personnalité d'une des jeunes accueillies :

*« Elle aime bien faire du mal, au fond, elle n'est que comme ça, elle va se rapprocher de toi et après, faut faire gaffe car elle va vouloir te faire du mal. Je la connais bien et j'ai une relation particulière avec elle car elle est là depuis quasi 5 ans »*¹⁰².

À plusieurs kilomètres de là, Kheira (LVA Y), 15 ans, confie à l'enquêtrice : *« Quand j'arrive dans un foyer, au début je fais la gentille et après je leur plante un couteau dans le dos, quand ils ne s'y attendent pas »*.

Au LVA M, le chercheur a lui aussi relevé que l'expérience vécue des jeunes est marquée par des passages à l'acte violents, comme ont pu nous le raconter les permanents ou les assistants-permanents (et non les jeunes directement).

Yann évoque en entretien d'explicitation des heurts avec Joséphine, âgée de 16 ans, possiblement précurseurs de violence.

« Dans ces cas-là, elle claque la porte, c'est-à-dire qu'elle claque, elle rouvre, elle re-claque puis elle rouvre, elle re-claque. [...] C'est vraiment et c'est pas le petit claquage, ça tremble de partout quoi, donc à ce moment-là, on sait pas où on bascule ». (Yann, permanent, LVA M, EDE).

Ces passages à l'acte violents (automutilation au couteau, brisure de porte vitrée, coups portés sur un assistant-permanent) conduisent à la mise à l'écart temporaire des jeunes qui en sont les auteurs. La vie collective apporte son lot d'énervements et de chamailleries qui peuvent souvent aller jusqu'à

¹⁰¹ Rappelons ici que le LVA Y est inscrit dans un réseau de LVA coordonné par un siège social.

¹⁰² Yann, permanent LVA M, extrait du journal de terrain, 16.12.2018.

des coups, voire des blessures. Dans ce contexte et pour ces jeunes, c'est souvent le rappel à l'ordre par le permanent ou la permanente, et non par les assistants-permanents, qui est le plus suivi d'effets. Un système de sanctions pour non-participation à la vie collective et/ou d'interdictions « d'écran » est mis en place dans certains LVA pour les jeunes concernés, en fonction de la gravité de l'incident.

Chantal, depuis qu'Ethan a volé de l'argent au couple, « *ferme les portes à clés* »¹⁰³. Par ce geste, elle redessine la frontière physique et symbolique entre les jeunes accueillis et les adultes accueillants. Elle impose une nouvelle norme, en réaction à une situation qui ne s'était jamais produite. Le cadre normatif vise, entre autres, à contenir, prévenir ou sanctionner les actes déviants, ici le vol. À travers cet exemple, nous voulons simplement dire que ce cadre a une histoire, une histoire non figée, faite de la succession des situations – déviantes ou non¹⁰⁴ – dans lesquelles accueillants et accueillis ont été engagés.

Comme on peut le constater, les actes déviants sont presque toujours suivis d'un rappel à l'ordre, précisément pour le maintenir ou le rétablir. L'on pourrait penser qu'à chaque acte déviant correspond systématiquement une réprimande ou une sanction bien précise, déterminée à l'avance. En réalité, les réactions des adultes accueillants se font aussi, et peut-être davantage – sur le vif. Ils peuvent alors, sur l'instant, mobiliser leur expérience accumulée auprès des jeunes – leur « capital éducatif »¹⁰⁵ pourrait-on dire - pour adapter leur réponse aux situations déviantes auxquelles ils doivent faire face.

« Un nouveau, quand il arrive, surtout si c'est un fugueur, je dors la porte ouverte. Ça, c'est clair. Parfois même, on mettait une chaise au milieu du couloir et on restait là, une nuit, deux nuits, trois nuits. Après il est fatigué, il lâche l'affaire. Ou alors, une éducatrice se met au milieu, les portes des chambres sont ouvertes et elle leur lit des histoires. Bon c'est vrai que le lendemain t'es pas opérationnel. Mais sur la longue, ça paie. » (Pascal, permanent, LVA Y).

Certains accueillants, comme Marc, témoignent d'une forme de « désenchantement ». Aujourd'hui permanent une semaine sur deux au LVA C1, il revient sur son expérience passée de permanent responsable d'un LVA :

« Finalement, tu peux pas faire grand-chose. Non, parce que tu as sept ados de 13 à 18 ans, filles et garçons, avec des histoires à gérer de vol, de viol, de violence, d'absentéisme scolaire, le shit, les fugues... Des jeunes virés des deux seuls collègues du coin et donc déscolarisés, et qui restent là. Il y a eu aussi de chouettes histoires, mais on se rappelle surtout celles qui nous ont pourri la vie. » (Marc, permanent de maison 3, LVA C1)

Une forme d'usure professionnelle se lit aussi dans la remise en cause de l'utilité du travail des permanents auprès des jeunes accueillis : « *On en a bavé. Ma famille en a bavé. À quoi ça a servi tout ça ? Je me pose la question.* » (Pierre, permanent, LVA D1). « *Est-ce qu'on est pas finalement une usine à clodos ?* », se demande Yann, permanent du LVA M.

3.2.4.2 Une certaine distance

Certaines déviations – sexuelles notamment – peuvent être plus insidieuses ou plus difficilement identifiables par les adultes accueillants. Elles leur demandent une connaissance fine des jeunes

¹⁰³ La porte principale qui donne à l'extérieur du bâtiment principal et celle qui sépare le LVA de l'espace commun : salon/salle à manger/cuisine.

¹⁰⁴ Repensons aux rituels de la vie quotidienne, point développé plus haut.

¹⁰⁵ Inspiré des recherches de Pierre Bourdieu (1994), et dans la continuité des travaux de David Mahut (2017), le capital éducatif désigne, dans le cadre de cette enquête, l'ensemble des ressources, des normes et des valeurs éducatives dont est porteur un individu et qui sont le résultat de sa socialisation (familiale, scolaire et professionnelle).

concernés. Ces déviances – soupçonnées ou confirmées – leur demandent aussi une réflexivité et une attention constantes sur les rapports que ces jeunes entretiennent avec les différents acteurs du LVA (jeunes et adultes).

[03.04.2019 - LVA C1] Marc [permanent] en profite pour dire à Quentin [accueilli] qu'il est hors de question qu'il se blottisse contre qui que ce soit. De fait, Quentin n'a pas le droit de toucher les enfants à cause de ses pulsions. Il est d'ailleurs le seul à qui on ne fait pas la bise. « *Il a un traitement pour ça, me dit Sylvie, responsable éducative du LVA. Mais même, il aurait tendance à le faire encore, à aller sur les autres. Donc il faut être hyper vigilant* ».

La limite entre le cadre et le hors-cadre définit les comportements qui sont acceptés et ceux qui ne le sont pas. Cette limite s'applique tout autant aux accueillis qu'aux accueillants. Il reste que c'est le groupe des adultes accueillants qui fixe, en grande partie, cette frontière entre ce qui est prescrit (ce qui est « bien ») et ce qui est proscrit (ce qui est « mal »). « Le caractère déviant ou non d'un acte dépend [...] de la manière dont les autres réagissent. » (Becker, 1985, p. 35). Autrement dit, pour qu'un acte déviant le soit, il doit être considéré comme tel. Sans entrer dans les détails, nous voudrions simplement montrer que les termes de « normalité » et de « déviance » changent de contenu aussi selon « la culture » du LVA considéré, les conduisant à instaurer, ou pas, une certaine distance.

Les adultes accueillants sont unanimes pour dire qu'entre eux et certains jeunes, des rapports affectifs se sont créés. Pris dans un rapport quotidien et de longue durée, plusieurs accueillants et accueillis développent des liens qui se rapprochent de ce que l'on pourrait observer dans une famille lambda ; ne serait-ce qu'à travers la pratique (courante mais non systématique) du bisou ou du câlin. Pour autant, les accueillants se fixent des limites : « *la mission des LVA, c'est de protéger les enfants, mais il ne faut pas oublier de se protéger* » (Christophe, mari de la directrice, LVA D2). Cet interlocuteur précise qu'il prend toute une série de précautions « *pour éviter les emmerdes* », comme il dit. Par exemple :

« Je fais en sorte de ne jamais être seul avec un jeune dans sa chambre. Ça peut aller tellement vite dans notre société. Il suffit d'un mensonge, d'un geste mal compris. Après, c'est ta parole contre celle du jeune. Et là... »

La posture de cet enquêté vis-à-vis des jeunes est à l'opposé de celle décrite par Pierre, le permanent du LVA D1 :

[16.02.2019 - LVA D1] 15h45, environ. Pierre et moi sommes dans sa voiture. [...] Plusieurs thèmes de discussion sont abordés, et notamment celui de l'attitude des hommes adultes face aux filles accueillies. Je lui demande alors s'il prend des précautions à ce sujet. Prenant exemple sur les filles qu'il a été amené à accueillir durant sa carrière, il me répond : « *Ah pas du tout. Je m'occupais de tout : de leurs règles, leurs grossesses, des moyens de contraception... J'en ai douché une qui était défoncée au shit un jour, je les voyais en soutien-gorge, je les amenais chez le médecin... Non, je ne prenais pas de précautions particulières. Mais j'ai toujours respecté leur intimité. Il ne s'agit pas de ça en fait. Je pense qu'avoir un interdit de ce type, c'est mettre un tabou, et c'est justement ce qui peut créer des problèmes.* »

Il y a, chez Christophe et Pierre, deux façons d'appréhender le rapport aux jeunes accueillis : le premier adopte d'emblée une certaine « distance », le second évoque des situations concrètes où se jouent au contraire de la « proximité ». Chacun se place de manière à être en adéquation avec l'image qu'il se fait de sa place, ni trop loin ni trop près d'autrui, mais dans un espace-temps social qui délimite

et contient la zone d'activités participatives des sujets qui correspond à ce que ces acteurs sont en capacité de réaliser à la fois individuellement et collectivement pour répondre à un besoin » (Paquelin, 2011, p. 566).

La proximité de genre entre accueilli et accueillant est ici déterminante comme nous l'avons vu. Didier, permanent du LVA C2, s'interdit certains sujets et contacts, quand Nathalie, qui vient en journée, ou Véronique, sa compagne, peuvent plus facilement se les autoriser avec les filles accueillies. Pour les femmes permanentes, la question se pose d'ailleurs moins en termes de genre qu'en termes d'âge. On ne verra pas Didier embrasser les filles dans leur lit, comme le font certaines permanentes des LVA de l'enquête qui distribuent des bisous et des câlins réclamés par les enfants, surtout petits, filles ou garçons, au moment du coucher.

Cette question de distance (qui sépare) et de proximité (qui relie) est travaillée par les adultes-accueillants que nous avons rencontrés. Les réponses apportées sont multiples et varient d'un adulte accueillant à l'autre, voire d'un LVA à l'autre¹⁰⁶. Ici, la conception des LVA, plutôt familiale ou plutôt institutionnelle, entre probablement en jeu dans la définition de cette distance-proximité entre jeunes et adultes. Et l'on pourrait logiquement penser que, comparativement à une conception institutionnelle des LVA, une conception familiale de ceux-ci implique des rapports de proximité plus prononcés. Mais les données à ce sujet montrent que la distinction entre les deux types de LVA est floue. En effet, tous combinent des logiques d'action familiales et professionnelles dans lesquelles se développent des liens affectifs. Cette hybridation des logiques est une caractéristique commune aux LVA investigués.

La notion de distance-proximité a quelque chose à voir avec ce que les adultes accueillants s'autorisent ou non à faire avec les jeunes. Certes, les LVA disposent *a priori* d'une plus grande autonomie d'action par rapport aux établissements d'accueil classiques (les MECS par exemple). Mais il ne faut pas oublier que leur intervention auprès des jeunes s'inscrit elle aussi dans le cadre plus large de la protection de l'enfance. Cette dernière vise, rappelons-le, « à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation »¹⁰⁷. À bien des égards, ce cadre-là – qui repose sur une législation bien élaborée – détermine la ligne de conduite des adultes accueillants, les actions autorisées et les actions interdites. De ce fait, l'autonomie des accueillants, dans l'élaboration du cadre normatif de l'accueil des jeunes, est une autonomie relative. Et c'est finalement plus une crainte du regard social sur les pratiques des permanents qui orientent certaines postures. La pression du regard extérieur et de la réputation des LVA est en effet une question qui n'est pas anodine dans le quotidien des LVA. Les petits travaux exercés par les enfants avec les permanents, sont par exemple parfois mal vus de l'extérieur, voire de certains enfants eux-mêmes :

[17.01.19 - discussion informelle Roger] Il se rappelle aussi qu'on l'a accusé d'avoir de la main d'œuvre à bas prix à un moment quand il faisait travailler les jeunes sur les espaces (alors qu'il leur donnait souvent un « *peu de sous* ») : « *tu te remplis les poches, tu t'enrichis sur le dos des gosses.* »

¹⁰⁶ Souvenons-nous, par exemple, de la permanente qui a choisi de séparer son domicile du LVA D2.

¹⁰⁷<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/qu-est-ce-que-la-protection-de-l-enfance> (consulté le 02.03.2020).

3.3 L'accompagnement socio-éducatif

L'encadrement des jeunes accueillis au sein des LVA passe par leur prise en charge au travers de plusieurs dimensions de leur parcours de vie (scolarité, santé, loisirs, etc.). En d'autres termes, le temps de l'accueil est aussi un temps d'accompagnement. Le plus souvent, cet accompagnement s'orchestre de manière à ce que les jeunes accueillis puissent être suivis à la fois individuellement et collectivement. Il fait intervenir les adultes accueillants, certes, mais aussi toute une série d'acteurs extérieurs au LVA (référent ASE, juge, thérapeute, professeur des écoles, un ou plusieurs membres de la famille des accueillis, etc.). Ici, il s'agit d'explorer quelques-unes des modalités pratiques et relationnelles de mise en œuvre de ce que nous avons appelé « l'accompagnement socio-éducatif » (ou « cadre socio-éducatif »).

3.3.1 Le sens de l'accompagnement

« *Un accompagnement, ça s'organise* » (Laura, permanente, LVA D2). Et cela commence par la distribution des rôles (professionnels ou informels) des adultes accueillants à l'intérieur des LVA. Si certains LVA ne font intervenir aucun personnel qualifié spécifiquement dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes, d'autres au contraire mobilisent une équipe pluri-professionnelle diplômée, en particulier dans le secteur de l'éducation (éducateurs spécialisés, éducateurs scolaires, moniteurs-éducateurs, etc.). D'autres encore combinent les deux profils d'accompagnants (qualifiés dans le champ de l'éducation ou non). La composition du groupe des accueillants dans les LVA joue un rôle plus ou moins important dans l'orientation donnée aux suivis des jeunes accueillis, de même qu'elle dit quelque chose du type d'accompagnement – plutôt familial ou plutôt institutionnel – mis en place au sein des LVA.

3.3.1.1 La famille comme référence éducative privilégiée

Comme évoqué plus haut, au sein des LVA C2, D1 et M, qui portent l'idée d'un modèle plutôt familial du LVA, l'accompagnement socio-éducatif s'organise quasi-exclusivement autour d'activités qui relèvent du champ de la famille. Les temps individuels (en face à face) ou collectifs repérés sont essentiellement des jeux de sociétés, le suivi de la scolarité, l'entretien des lieux de vie des jeunes et des lieux communs, la participation à la préparation des repas, les sorties pour les courses, les sorties et activités de loisirs (ballades à pied ou à vélo, pique-niques, barbecue, sports divers encadrés par les accueillants, etc.), l'organisation de vacances en dehors du LVA. La présence de l'animal est souvent mobilisée comme média éducatif, on l'a vu. L'activité équestre, par exemple, destinée, à des degrés divers, aux jeunes accueillis de plusieurs de nos LVA d'enquête, traverse les modèles, qu'ils soient à tendance familiale ou institutionnelle. Globalement, les activités ont notamment un sens éducatif qui vise une « socialisation anticipatrice » (Merton, 1997) au monde du travail.

Plus largement, la prise en charge socio-éducative au LVA C2, D1 et M poursuit un but : « *leur apprendre à vivre dans la société qui est la nôtre* » (Pierre, permanent du LVA D1). C'est la raison pour laquelle, dans la majorité des LVA investigués, les adultes accueillants tiennent à ce que les jeunes accueillis poursuivent au mieux leur scolarité. Au fond, les outils éducatifs mobilisés sont globalement les outils ordinaires d'une famille ordinaire. Les « socialisateurs » (Dubar, 2015) intègrent volontairement les jeunes dans leur espace familial. Ce faisant, ils font préférentiellement appel à leur expérience de parent ou d'enfant, convoquant alors le modèle éducatif reçu, pour diriger leurs actions éducatives et accompagner les jeunes accueillis dans leur parcours. Les apprentissages se tissent ainsi

au rythme des routines du quotidien familial autant que des heurts et des accrochages éducatifs entre les différents acteurs du LVA (Sirota, 2015, p. 10).

3.3.1.2 Vers une institutionnalisation de l'accompagnement

Bien sûr, les outils éducatifs de prise en charge énoncés ci-dessus ne sont pas exclusifs aux LVA C2, D1 et M. On les retrouve aussi dans les LVA qui relèvent d'un ethos professionnel institutionnel (LVA C1, D2 et Y). Mais ces derniers présentent la particularité d'y ajouter des outils qui appartiennent spécifiquement au champ scolaire et/ou de l'éducation spécialisée. Comme le souligne Marc, permanent au LVA C1 :

« Ici, il y a un psy, l'art thérapie, la classe [...] Ce n'est pas la représentation classique du LVA avec reconstitution d'une vie de famille. On est, entre guillemets, une institution. » (Marc, permanent, LVA C1).

Le LVA Y, quant à lui, a mis en place des projets personnalisés d'accompagnement¹⁰⁸. Il s'agit d'un formulaire rempli et signé par les adultes accueillants, le jeune et éventuellement sa famille. Il porte sur la vie quotidienne, la santé, la scolarité ou la formation professionnelle. Y sont notés les objectifs, les actions à mettre en place, l'inscription dans le temps et les critères d'évaluation. Par exemple, un objectif consigné par écrit concernant la vie quotidienne peut être de diminuer les comportements agressifs, et l'action à mettre en place : parler aux adultes accueillants, lorsqu'il y a un problème ou accepter de prendre un traitement. Or, comme le souligne Jean-Marie Vauchez, président de l'ONES¹⁰⁹, ces projets personnalisés sont précisément devenus « le terrain de prédilection [...] des éducateurs spécialisés » (Vauchez, 2010, p. 83).

De même, dans ces LVA, les outils du quotidien sont mobilisés, parfois en articulation avec des professionnels dédiés. L'accomplissement de certaines tâches domestiques est de rigueur dans tous les LVA : ménage du lieu de vie, aide à la préparation des repas, entretien du jardin et de la ferme, etc. Dans les LVA C1, D2 et Y, ces activités sont articulées néanmoins à l'intervention de professionnels dédiés (femme de ménage, maîtresse de maison).

Les salariés ont une conscience claire des statuts et des rôles professionnels de chacun à l'intérieur du LVA : « *Mais c'est très important ça. C'est important pour l'équipe, on sait qui doit faire quoi, qui peut faire quoi. Et ça, c'est aussi très important pour les enfants.* » (Stéphanie, maîtresse de maison, LVA D2).

À la hiérarchie de statuts professionnels bien établie, s'ajoute, dans ce groupe de LVA (C1, D2, Y), la mise en place d'outils de suivi utilisés ordinairement dans plusieurs établissements de l'action sociale pour la protection de l'enfance, tel que « *le cahier de transmission* ». Cet outil est un moyen de communication entre accueillants. Il vise à transmettre toutes les informations relatives aux jeunes accueillis. Et il doit être actualisé tous les jours :

« Voilà, Vanessa revient de week-end de repos, elle ne sait pas ce qu'il s'est passé dans la maison. Eh bien le cahier sert à ça : "ah d'accord, Nolan a fait une crise. On a fait ça, on a fait ça, on a fait ça. D'accord". Elle sait on où en est comme ça » (Catherine, permanente, LVA D2).

Ce cahier est également utilisé par la permanente et directrice pour rédiger les rapports destinés aux juges ou à l'ASE. Chaque note étant datée, Catherine peut retracer l'évolution des enfants, rendre

¹⁰⁸ Allant encore au-delà du livret d'accueil adopté par certains LVA, y compris à ethos professionnel familial.

¹⁰⁹ Organisation nationale des éducateurs spécialisés.

compte du travail qui a été accompli avec eux, et ainsi donner à voir – dans ces rapports – ce qui a marché ou, au contraire, ce qui a été inefficace. Au LVA C1, un « rapport » interne et journalier est écrit par les permanents, lequel est lu chaque soir par la directrice-fondatrice du lieu. Les informations qu’il contient sont connues de tous, y compris des accueillis, et elles peuvent être mobilisées par les accueillants – parfois publiquement – pour recadrer un jeune ou un accompagnement.

Les LVA C1 et D2 font également intervenir, sur place, un psychologue¹¹⁰. Au LVA C1, le psychologue tient une place importante et la référence à certaines théories psychanalytiques, notamment dans le discours de certains professionnels à propos des parents des jeunes accueillis, montre combien cette lecture des situations les marque. Le psychologue assure plusieurs journées de présence au LVA. Il pratique des tests pour les enfants (qui ont pour certains une notification MDPH) et gèrent les rendez-vous avec le pédopsychiatre (tous les 15 jours). Il suit également en thérapie individuelle les jeunes accueillis, participe aux synthèses d’équipe, co-anime avec la responsable éducative des groupes de parole d’enfants. Enfin, il reçoit également individuellement les professionnels en supervision.

Au LVA D2, le psychologue reçoit chaque semaine les jeunes accueillis en face à face, dans un bureau aménagé (15m²) sur le même terrain que la maison d’accueil. Il effectue, selon lui, « un travail de fond avec les enfants » autour de leurs histoires de vie, leurs difficultés, leurs comportements actuels ou passés. La présence régulière et organisée de ces intervenants-là au sein des LVA D2 et C1 s’intègrent à la prise en charge des jeunes accueillis, constituant un des éléments du travail d’accompagnement socio-éducatif mis en place dans ces deux structures. Cette place centrale qu’ils occupent au sein même du LVA (au-delà de la place centrale dans l’accompagnement) renforce la dimension institutionnelle¹¹¹.

Les quelques éléments pris en considération ici n’illustrent que partiellement les outils socio-éducatifs mis en place au sein des LVA C1, D2, et Y¹¹². Ils laissent néanmoins entrevoir une formalisation de pratiques et d’espaces professionnels qui font référence aux métiers de l’éducatif et/ou du soin thérapeutique (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur scolaire et psychologue dans les LVA pris en exemple). L’on peut ainsi observer, dans ces LVA, une tendance à l’institutionnalisation de l’accompagnement des jeunes. C’est là un point fondamental de la différence entre un modèle de LVA à ethos professionnel familial et un modèle de LVA à ethos professionnel institutionnel même si, là encore, les positionnements ne sont pas toujours tranchés.

3.3.2 La continuité de l’accompagnement hors LVA

Dans les LVA investigués, il y a ceux qui réduisent le plus possible les intervenants extérieurs et ceux qui les multiplient, en fonction des besoins et des parcours des enfants accueillis. Mais dans un cas comme dans l’autre, plusieurs acteurs hors LVA entrent en relation avec les adultes accueillants et les jeunes accueillis, qu’ils soient choisis ou imposés. Ces relations sont plus ou moins (dis)continues, plus ou moins (ir)régulières, plus ou moins (in)satisfaisantes, mais elles constituent un maillage partenarial indispensable.

¹¹⁰ Plusieurs jeunes des autres LVA sont suivis par des professionnels du soin psychologique et/ou psychiatrique, mais ceux-ci n’exercent pas leur activité à l’intérieur du LVA.

¹¹¹ Alors que les LVA à ethos professionnel familial accompagnent les enfants dans des suivis psychologiques (le cas échéant) au-dehors des LVA.

¹¹² Entre autres outils éducatifs mobilisés, on peut brièvement parler du réseau du LVA Y qui dispose de sites de « séjours de répit » et de « séjours de rupture ».

3.3.2.1 Le maillage partenarial

Les LVA sont pris dans de multiples partenariats avec d'autres entités de l'accompagnement des jeunes. Les parcours de ces enfants sont inter-institutionnels dans le sens où plusieurs institutions interviennent pour le construire. Cette inter-institutionnalité des parcours met en jeu des négociations entre des professionnels et praticiens dont les avis peuvent diverger à propos des situations sociales, psychiques et médicales des accueillis.

En premier lieu, les LVA rendent compte du parcours des jeunes accueillis à l'ASE, puisqu'ils sont directement les opérateurs de cette protection, ordonnée le plus souvent suite à une décision de justice. Le juge des enfants, de ce fait, est également un interlocuteur du LVA lors de l'audience. Ce partenariat logique implique un certain nombre de rapports écrits rendus à fréquence régulière au référent ASE des enfants. En second lieu, y compris quand le LVA a fait le choix d'internaliser la scolarité, un partenariat essentiel se développe avec l'éducation nationale, et plus particulièrement avec les enseignants principaux des classes, spécialisées ou non, dans lesquelles les enfants sont scolarisés. Dans certains cas, des rendez-vous entre enseignant et permanent sont pris, directement par le LVA, concernant la situation rencontrée par l'enfant. Certaines tensions peuvent apparaître dans ce partenariat, notamment quand les enseignants sont pris dans des relations particulières avec les élèves accueillis. Ainsi, par exemple, dans le LVA M, une jeune présentant des « troubles relationnels » peut, d'après le permanent, « avoir instrumentalisé » son enseignante principale « à son profit », alors que d'après ce même permanent, l'enseignante « ne sais[rait] pas l'entièreté de la situation et des difficultés de cette jeune, notamment vis-à-vis de comportements violents, et ce serait faite manipulée » (Yann, Permanent, LVA M).

Mais dans d'autres cas, d'autres intervenants, plus spécialisés, sont supports à la construction du parcours en protection de l'enfance. Dans plusieurs LVA enquêtés, le parcours des enfants est multidimensionnel dans la mesure où il voit intervenir le secteur médico-social et le secteur psychiatrique infanto-juvénile ambulatoire. Ce tissu partenarial se heurte parfois à des avis différents de chaque professionnel spécialisé, notamment en fonction des décisions d'orientation, par exemple à la sortie d'un IME lorsque l'accueilli est devenu majeur : les intervenants médico-sociaux pourront privilégier une poursuite du parcours dans le milieu du travail protégé (ESAT, entreprise adaptée) quand les permanents de LVA privilégieront une maison d'accueil spécialisée, prenant acte d'une incapacité à travailler de l'accueilli. Dans ce cas, de multiples réunions entre professionnels doivent se tenir pour que l'avis du LVA, non spécialisé en termes de handicap, soit finalement entendu. Pour les tutelles ou curatelles, des professionnels de Union Départementales des Associations Familiales (UDAF) peuvent aussi intervenir lorsque l'adolescent atteint la majorité.

[17.01.19 - LVA M] Ce qui est le plus proche du travail, pour Yann, « c'est la gestion des partenaires : école, SESSAD, CMP, IME, les coups de fil, l'insistance pour leur rappeler le travail qui est fait, l'expérience accumulée auprès d'un même jeune... ». Cette gestion de la construction partenariale des parcours des jeunes par différents intervenants sociaux, scolaires et médico-sociaux, c'est le travail pour Yann. Le reste, dès lors qu'il est avec les enfants, c'est davantage une appétence, dans laquelle la vie privée est fusionnée avec l'accompagnement, avec l'accueil, avec la prise en charge éducative, avec le relationnel auprès des jeunes filles, dans l'accueil continu.

[15.04.2019 - LVA C2] Didier sort d'une réunion avec ce qui est appelé le GOS, Groupe opérationnel de synthèse : « *on a parlé du Projet Enzo* » (jeune accueilli), me dit Didier (adulte accueillant). Étaient aussi présents au GOS : un référent ITEP, un psychiatre ITEP, un référent ASE, la mère d'Enzo et Véronique (bénévole, présidente de l'association du LVA, compagne de Didier). Tout ce « petit monde » est tombé d'accord sur les prochaines étapes du suivi d'Enzo : descendre son traitement, ajouter un jour d'école, obtenir des stages MFR¹¹³ en 4^e.

La multi-dimensionnalité du parcours est donc particulièrement repérée lorsque la mesure de placement se double d'une reconnaissance de la situation de handicap de l'accueilli par la MDPH. Dans le panel de l'enquête, la situation du handicap est majoritairement liée à la reconnaissance de « troubles du comportement »¹¹⁴. Dans ce cas, la multiplicité des intervenants peut brouiller les pistes pour les jeunes accueillis quand l'avis de plusieurs praticiens est en jeu. Se ranger à la décision ou l'orientation de l'un plutôt que de l'autre, peut engager ensuite des troubles de conduite accentués dans le LVA. Enfin, dans les situations les plus violentes conduisant notamment à la casse de matériel, le partenaire peut être le secteur hospitalier psychiatrique, lorsque des hospitalisations à temps plein viennent rompre la continuité de l'accueil en LVA suite à des événements de crise. Le travail de partenariat occupe donc une place importante dans l'emploi du temps des permanents. On relève au passage des représentations très diverses concernant l'hôpital psychiatrique : partenaire inévitable ou à fuir à tout prix.

Une pluralité d'acteurs *hors LVA* est susceptible de participer activement au co-accompagnement des jeunes accueillis. Entre eux et les adultes accueillants s'instaurent parfois des relations personnelles et de longue durée, résultat d'un travail soutenu et d'une coopération étroite : « *ça demande du temps de créer des liens avec les professionnels [hors LVA], ça demande des gens et de la disponibilité aussi* » (Claire, coordinatrice du réseau Y).

« C'est aussi comme ça que le maillage autour du jeune se fait. [Par exemple], j'ai la chance de travailler depuis longtemps [dans la région]. Donc je connaissais pas mal du tout le milieu psychiatrique d'ici [...]. Donc [ce jeune] fait des ateliers à l'hôpital de jour, au CATTP avec un psychiatre que je connais bien. [...] Il va à l'équithérapie aussi. C'est incroyable tous les progrès que [ce jeune] a fait. [...] On s'est donné les moyens aussi. » (Catherine, permanente, directrice, LVA D2).

Pratiquement tous les responsables permanents ont déclaré avoir sollicité une ou plusieurs personnes de leur propre réseau d'interconnaissances professionnel, familial ou amical. Ils ont également évoqué la « *bonne entente* » et le « *côté relationnel* » comme étant la condition à la relation partenariale. Cette dernière ne semble être efficace que si les acteurs se font confiance et peuvent échanger sur les situations des jeunes accueillis. Dans d'autres contextes, ce fait est connu (Couronné, 2017), et selon Dominique Glasman, « il n'est [...] pas toujours sûr que les institutions s'engagent réellement. Le partenariat dépend davantage des individus, tel instituteur, tel travailleur social, tel professeur de français, tel responsable d'association, que des organismes dont ils font partie. » (Glasman, 1992, p. 118).

Dans ces rapports interindividuels entre acteurs du LVA et acteurs hors LVA se mettent en place les conditions de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes accueillis : plannings des jeunes avec les référents ASE, outils de suivis spécifiques avec les enseignants (faisant le lien entre le LVA et l'école),

¹¹³ Maison familiale et rurale.

¹¹⁴ Une notion trouble et mouvante (Cargnelli, 2019).

prix de certains suivis thérapeutiques avec les intervenants concernés, choix des lieux de rencontres parent-jeune directement avec les familles, etc. Ainsi Didier, permanent du LVA C2, estime-t-il bénéficiaire de « *marges de manœuvre énormes* », « *mais il faut rester dans la loi, respecter l'ordonnance de placement* ». De même, plusieurs accueillants considèrent que les audiences auprès de certains juges, des espaces où sont discutées les modalités de leur placement sont, dans une mesure toute relative, des espaces de « négociation » pour les jeunes :

[22.01.2019 - LVA D2] 9h. Jour d'audience pour Jade (10 ans, au LVA depuis 2 ans). Alors que Catherine [permanente-directrice] et moi prenons notre petit déjeuner, Jade nous rejoint : « *oh que tu es mignonne* », déclare Catherine. Visiblement, « *se faire belle pour l'audience est quelque chose d'important pour Jade* » – me dis-je à moi-même. C'est aussi un moment stressant pour elle puisqu'aujourd'hui sera décidé si elle poursuit son séjour au LVA ou si elle retourne chez son père. Jade exprime clairement sa volonté de rester au LVA : « *sinon, je ne finirai pas mon année scolaire dans ce collège* », dit-elle. [...] Je la questionne au sujet de l'audience et Jade ne me dira qu'une chose : « *je suis prête à lui dire ce que j'ai à dire* ». Je ne peux m'empêcher de penser que cette phrase aurait pu être celle d'une adulte. [...] Catherine m'apprend alors que Jade a écrit ce qu'elle comptait dire à la juge, une juge qui a toute la confiance de la responsable permanente : « *j'ai pu discuter avec elle plusieurs fois, et je suis sûre qu'elle penchera du bon côté* ». Cette dernière, toujours selon Catherine, et contrairement à d'autres juges qu'elle a pu rencontrer, tient compte de la parole de l'enfant et « *elle a bien fait comprendre à Jade que c'est elle qui choisira le bon moment pour retourner chez son père* ». Jade peut donc avoir du poids sur la décision prise par la juge aujourd'hui. Et elle en a conscience, tout comme Catherine. Pour autant, il faut faire avec la part d'incertitude irréductible qui caractérise « les jours d'audience » : « *malgré tout ce qui peut être mis en place, on ne peut pas être sûr à 100 % de ce qui sera décidé* ».

D'autres adultes accueillants ont déclaré avoir des rapports « *positifs* » avec les juges, ceux du moins qui reconnaissent leur travail et qui « *s'en remettent à l'avis du LVA. D'ailleurs, en général, ce que le juge a sous les yeux, c'est le rapport du LVA* » (Didier, permanent, LVA C2).

Enfin, du côté des familles des jeunes accueillis, plusieurs permanents cherchent à établir – lorsque que la situation le permet – des liens « *constructifs* » avec les parents des enfants : d'abord parce que « *ce sont leurs parents* » et qu'il est « *impensable qu'ils ne soient pas au courant de ce qui se passe au LVA* » (Catherine, directrice, LVA D2) ; ensuite parce qu'assurer le lien entre le LVA et la famille des enfants, c'est aussi s'assurer d'une continuité dans le travail que les accueillants ont entrepris avec les enfants accueillis.

Au LVA C1, une journée festive en fin d'année scolaire est l'occasion de faire venir les familles sur le lieu de vie des enfants, ainsi que toutes les personnes extérieures qui s'intéressent ou contribuent au fonctionnement du LVA et/ou au placement de l'enfant, c'est-à-dire le réseau local mais aussi les familles des salariés et les référents ASE des enfants. Par ailleurs, il est possible de monter des projets avec l'ASE autour du lien familial accompagné en permettant aux parents et aux enfants de passer du temps ensemble, sous la responsabilité du LVA C1, dans une maison située en ville ou dans une maison du hameau plus proche (actuellement en travaux). La maison est équipée pour être en totale autonomie (cuisine, salles de bains, chambres¹¹⁵).

¹¹⁵ Les parents viennent ainsi parfois se rendre compte de l'environnement dans lequel vit l'enfant.

Comme nous l'avons vu, il apparaît clairement que la relation aux familles des jeunes accueillis est aussi considérée comme primordiale. « *Mais ça, c'est quand ça se passe bien.* » (Maëlys, permanente, LVA D1). De fait, plusieurs accueillants évoquent leurs difficultés à faire comprendre à certains parents leur rôle d'accueil et d'accompagnement, d'autres estiment que le dialogue avec eux est tout simplement impossible, d'autres encore sont convaincus que des jeunes accueillis sont maltraités chez eux, « *et ça, moralement, ça passe pas. [...] Faut voir dans quel état on récupère Jade après un week-end chez son père* » (Laura, permanente, LVA D2). Bref, la relation aux familles des jeunes accueillis, dans bien des cas, ne va pas de soi. On touche ici aux limites de la relation partenariale.

3.3.2.2 Limites de la relation partenariale

Les relations entre accueillants et acteurs extérieurs au LVA ne se construisent pas non plus sans heurts, notamment parce que certaines d'entre elles peuvent être choisies par les accueillants (un équilibriste ou un psychiatre par exemple), alors que d'autres sont prescrites (un parent, un référent ASE, un juge, etc.). Deux contextes relationnels ont retenu notre attention¹¹⁶.

D'abord, on l'a souligné, bon nombre de jeunes accueillis sont accompagnés dans le secteur médico-social ou de prise en charge thérapeutique. Peut se jouer alors, entre accueillants et professionnels du soin, différents jeux d'interprétation concernant la situation et l'orientation du jeune : « *c'est sûr qu'on n'est pas toujours d'accord avec eux sur la marche à suivre* » (Pierre, permanent du LVA D1). La question des traitements médicamenteux pour troubles psychiques, notamment, fait l'objet de nombreux débats, y compris entre adultes accueillants. Leur positionnement respectif à ce sujet est variable, de même qu'il varie d'un LVA à l'autre. Il oscille généralement entre ceux qui s'en remettent aux diagnostics des pédopsychiatres et suivent leurs prescriptions, ceux qui cherchent à dé-médicamenter les jeunes accueillis, et ceux qui refusent toute médication. Tous LVA confondus, et selon les déclarations des permanents, seize jeunes accueillis sur trente-huit suivaient un traitement médicamenteux au moment de l'investigation.

Ensuite, les tensions entre accueillants et intervenants extérieurs, d'une structure à une autre, se créent souvent là où les temporalités de l'accompagnement ne sont pas les mêmes. Au sein du LVA D2, par exemple, ce sont les rapports accueillis-référents ASE qui ont été qualifiés d'insatisfaisants :

[23.02.2019 - LVA D2] Catherine me rapporte qu'un nouveau référent ASE est venu rencontrer Nolan (8 ans) pour la 1^{ère} fois aujourd'hui. L'entrevue a duré une trentaine de minutes, trente minutes durant lesquelles il lui a annoncé que sa mère était hospitalisée et que les rencontres mensuelles entre elle et lui étaient, pour un temps indéterminé, suspendues. Nolan serait d'abord venu se blottir contre Catherine. Puis il aurait été emmené dans sa chambre par Stéphanie [maîtresse de maison], laquelle l'aurait placé dans la « *couverture de colère, une couverture où on a le droit de crier* ».

Pour la directrice du LVA D2, entre autres, les référents ASE « *veulent trop intervenir* » sans pour autant « *connaître les enfants* » ni « *être là pour eux au quotidien* ». Selon certains interlocuteurs¹¹⁷, les interventions (trop) ponctuelles et parfois inappropriées de certains référents ASE auraient notamment des effets indésirables sur le travail d'accompagnement des adultes accueillants auprès des jeunes accueillis. Dans le cas du LVA D2, ce sont bien deux modes d'intervention auprès des jeunes

¹¹⁶ Au-delà de la relation aux familles dont les difficultés récurrentes, pour les accueillants, ont été brièvement soulignées.

¹¹⁷ Dans nos six lieux d'investigation, où nous avons réalisé trois séquences d'immersion, l'occasion de rencontrer et/ou d'observer ces interactions avec le référent ASE ne s'est pas présentée.

qui s'affrontent : le temps long du quotidien (qui caractérise la relation accueillants-accueillis aux LVA) et le temps court et irrégulier des visites des référents ASE.

Ici encore, les exemples de rapports tensionnels entre accueillants et intervenants extérieurs pourraient être multipliés, des tensions avec un directeur qui exclut un jeune de son établissement scolaire, avec un référent ASE qui n'hésite pas « à réécrire des bouts des rapports qu'on a rédigés avant de les envoyer aux juges » (Marc, permanent, LVA C1), avec un juge qui laisse penser, « dans ses jugements, que les parents sont des anges, [...] que tout est de la faute des enfants » (Véronique, bénévole, présidente de l'association et compagne d'un permanent du LVA C2). Mais quelle que soit la nature des relations qui s'établissent avec les acteurs hors LVA, les accueillants s'accordent généralement pour dire que si les jeunes accueillis « ont besoin d'un suivi à l'extérieur du LVA. Ils ont aussi besoin que les gens restent. » (Agnès, assistante permanente, LVA Y).

Conclusion

Tout au long de cette troisième partie, nous avons exploré la mise en œuvre des cadres de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes accueillis au sein des LVA investigués. On a pu observer que ces cadres – socio-spatial, normatif et socio-éducatif – prennent des formes plus ou moins différenciées selon l'ethos professionnel, familial ou institutionnel, porté par les adultes accueillants du LVA considéré, et plus particulièrement par les porteurs de projet.

Le cadre socio-spatial des LVA, tout d'abord, s'organise autour de la question de la frontière vie privée/vie professionnelle. Centrale dans le discours des responsables permanents, cette frontière – physique et/ou symbolique – est aussi celle qui sépare les adultes accueillants des jeunes accueillis. Dans la conception plutôt familiale du LVA, la séparation entre le domaine privé et le domaine professionnel apparaît plus fine, ne serait-ce que parce que les permanents cherchent volontairement à intégrer les jeunes accueillis dans leur propre famille. Cette intégration souhaitée, parfois contrôlée, a deux conséquences majeures sur leur quotidien. D'une part, et notamment pour les responsables permanents qui sont à la fois parents, grands-parents, voire qui ont des parents dépendants, ceux-ci témoignent d'une augmentation significative de leur temps d'activité domestique et/ou professionnelle et, parallèlement, d'une diminution tout autant significative de leur temps libre. D'autre part, la présence quotidienne des jeunes accueillis peut avoir des effets non négligeables dans plusieurs domaines de leur existence : sur leur vie de couple, leurs relations amicales ou encore leur relation à leurs propres enfants.

Dans la conception plutôt institutionnelle du LVA, la vie privée semble davantage préservée, à l'image du LVA D2 au sein duquel aucun accueillant n'y a son domicile. Dans ce modèle-ci, ce sont les rôles professionnels qui dominent dans le rapport des accueillants aux accueillis, ce qui n'empêche pas le développement et le maintien de liens affectifs des uns envers les autres. À bien y regarder, l'imbrication vie privée/vie familiale persiste puisque tous les LVA investigués impliquent, dans une mesure variable, des membres de leur réseau familial (comme salarié, bénévole ou membre gestionnaire de la structure par exemple, ou encore pour intervenir et interagir à un titre ou à un autre auprès des enfants). De plus, quelle que soit la façon dont s'aménage la frontière vie privée/vie professionnelle, tous les responsables permanents témoignent d'un investissement continu auprès des jeunes accueillis, lequel va de pair avec une intensité de travail où les temps de répit sont rares.

Nous avons en ce sens souligné l'importance de l'espace « privé » au sein des LVA, cet espace réservé dont l'accès est soit interdit aux jeunes accueillis, soit très contrôlé. Il permet aux permanents de se ressourcer (quand bien même cet espace se réduit à une chambre et une salle-de-bains), voire, pour ceux qui sont parents, de formaliser un espace d'entre-soi familial. Par ailleurs, cette frontière physique, séparant l'espace privé du reste du LVA (les espaces communs et l'espace des jeunes accueillis), marque symboliquement une différence de position sociale entre les *adultes* accueillants d'un côté¹¹⁸, les *jeunes* accueillis de l'autre.

Le cadre normatif, ensuite, s'élabore autour de la notion de « quotidien », considérée par la grande majorité de nos interlocuteurs comme leur premier outil de travail. Quel que soit le modèle de LVA pris en compte (plutôt familial ou plutôt institutionnel), tous les accueillants accordent une place prépondérante aux rituels de la vie quotidienne (le lever, le coucher et le repas notamment). Ceux-ci remplissent plusieurs fonctions : une fonction structurante (la répétition ordonnée des rituels est censée structurer l'intériorité des jeunes accueillis) ; une fonction sécurisante (la présence constante des accueillants a notamment pour but de donner aux accueillis des repères stables) ; une fonction éducative (où les accueillants profitent de ces temps ritualisés pour transmettre, au minimum, les bases de la vie en société comme les règles de politesse ou l'hygiène par exemple).

Mais le cadre normatif vise aussi, et tout autant, à organiser la vie collective dans les LVA, à la réguler. Les accueillants sont les garants de ce cadre. En premier lieu, il s'agit de créer puis de conserver une cohésion au sein du groupe des jeunes, tout en s'assurant d'une certaine souplesse pour gérer les aléas du quotidien, les tensions éventuelles ou encore les particularités individuelles de certains jeunes. Dans ce cadre-là, les jeunes accueillis parviennent toujours à s'aménager une marge de manœuvre, que ce soit dans la négociation des « règles du jeu » auprès des accueillants ou en formalisant des espaces d'entre-soi. En second lieu, le cadre normatif a pour objectif de contrôler ou de sanctionner les actes déviants auxquels les accueillants doivent faire face. Omniprésents, ces actes hors-cadre font partie du quotidien professionnel des accueillants rencontrés. Ils font partie de l'histoire des LVA investigués. Il reste que la gestion de ces déviations dépend aussi – et en partie – de la représentation que les accueillants se font de la déviance et de son contraire, la « normalité ». Cela se traduit notamment à travers une perception différenciée, d'un accueillant à l'autre, de ce que doit être « la bonne distance » physique (et non pas affective), vis-à-vis des jeunes accueillis et de leur intimité.

C'est dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes accueillis, enfin, que les deux modèles de LVA – plutôt professionnel ou plutôt familial – s'opposent le plus. Le modèle à tendance familiale fait principalement appel au champ de la famille pour guider les accueillants dans leurs actions éducatives. Ces derniers mobilisent préférentiellement leurs expériences de parents et de leurs propres parents et leurs valeurs familiales pour accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de leur vie (scolaire, préprofessionnelle, loisirs, etc.). Le modèle à tendance professionnelle n'est pas déconnecté du « modèle familial ». Il s'agit tout autant de suivre les jeunes dans leur parcours de vie. Mais il a cette spécificité d'institutionnaliser davantage leur accompagnement. D'abord, les formations et les expériences professionnelles des membres de l'équipe accueillante, de même que les outils de suivis utilisés (cahier de transmission ou projet personnalisé d'accompagnement, par exemple), relèvent davantage du champ scolaire et de l'éducation spécialisée. Ensuite, les accueillants ont formalisé

¹¹⁸ Et les membres de leur famille lorsque ceux-ci vivent au LVA ; ce qui d'ailleurs montre que l'intégration des accueillis dans la famille du responsable permanent est, dans certains cas, relative.

davantage d'espaces professionnels à l'intérieur même du LVA : une salle de classe, un bureau pour le psychologue, une pièce pour la musicothérapie, etc.¹¹⁹

Pour autant, l'accompagnement socio-éducatif des jeunes se co-construit avec des intervenants extérieurs au LVA. Des psychiatres aux juges, des enseignants aux référents ASE, sans oublier les familles des jeunes accueillis, la plupart des adultes accueillants considèrent ce dispositif partenarial comme essentiel. Si plusieurs de ces partenaires peuvent être choisis (en sollicitant par exemple son propre réseau d'interconnaissance), d'autres sont imposés (référents ASE et juges en particulier). Si plusieurs de ces relations partenariales s'établissent sur un rapport de confiance durable, d'autres sont jugées insatisfaisantes. Quoi qu'il en soit, c'est aussi là que se jouent les conditions de placement des jeunes. Juges, enseignants, référents ASE, parents et d'autres encore, tous ces acteurs agissent auprès des jeunes accueillis, s'y croisent parfois et compose ensemble leur socialité spécifique. L'encadrement des jeunes ne peut pas se concevoir en dehors de ces acteurs-là qui déterminent, peut-être autant que les adultes accueillants eux-mêmes, un mode d'accompagnement dans ses logiques propres. Pour autant, cet accompagnement est aussi sous-tendu par une organisation socio-économique, elle aussi le fruit de choix singuliers.

¹¹⁹ Rappelons ici que nous décrivons deux ethos professionnels de LVA, l'un à tendance institutionnelle, l'autre à tendance familiale. Entre ces deux tendances, plusieurs positionnements sont possibles.

PARTIE 4 Les LVA : un entrepreneuriat alternatif ?

Quelle que soit la place du permanent dans l'histoire des LVA enquêtés, la recherche ayant concerné des acteurs au-delà des seuls permanents, les LVA sont tous issus de projets singuliers portés par des individus au cours de trajectoires familiales et professionnelles diverses. De plus, nous avons pu voir comment ces projets singuliers expriment différemment leurs liens et leurs rapports sociaux aux collectifs d'acteurs en présence. Il reste à explorer une autre originalité : ces lieux présentent chacun une économie, entendue comme l'ensemble des règles générales qui *organisent* la vie dans le lieu, tout autant que comme modèle de mobilisation de ressources sociales, financières et administratives leur permettant de fonctionner.

La dimension éducative, accueillante et domestique des LVA est rendue possible par un type d'organisation et par la mise en commun administrée de diverses ressources, qui mettent en tension la figure d'un éducateur entrepreneur et celle d'une entreprise éducative. Ces tensions donnent à voir l'émergence d'un entrepreneur alternatif, porteur d'entreprise solidaire à but éducatif.

4.1. L'économie des LVA

Au regard des données collectées, l'économie des LVA est fondée sur les apports personnels et l'engagement des porteurs de projet ainsi que les financements publics liés à la protection de l'enfance. Quelle que soit la structure juridique porteuse du LVA, cette équation est à chaque fois en jeu. La masse salariale des six LVA enquêtés varie de trois à quinze salariés, le salaire mensuel net des permanents porteurs de projets variant de 2 400 euros à 3 700 euros. En grande tendance, pour ces six LVA, les échelles de salaires sont réduites et ne dépassent pas 2,5 entre le plus haut et le plus bas revenu. Le montant du prix de journée, calculé sur la base des coûts globalisés par enfant et par jour, est de fait très différent selon les cadres de l'accueil mobilisés et selon la taille (en termes de nombre de salariés) du LVA. Ce montant varie du simple à plus du double, allant de 142 à 370 euros environ. Selon chaque histoire des lieux, les bâtiments seront les propriétés privées des permanents. Dans quatre cas sur six, les permanents responsables de l'accompagnement socio-éducatif sont propriétaires du foncier, soit en société civile immobilière (SCI), soit à titre individuel. Dans la plupart des cas, l'investissement dans le bâti a été assuré à partir des fonds propres des permanents porteurs du projet. Parfois, le bâti peut également provenir de dons. Les éléments concernant les investissements financiers, dans le cadre de projet de développement des LVA, sont ainsi mis en avant, comme, par exemple pour le LVA D2 :

[24.01.2019 - LVA D2 - projet d'un nouveau lieu d'accueil] En chemin pour l'équithérapie avec Catherine et Nolan, nous passons devant le bâtiment que lui a offert le maire de la ville où nous nous trouvons. Un grand bâtiment délabré (au moins 30 à 40 mètres de long pour 10-15 mètres de large) : « *mais avec 800 000 € de budget pour les travaux, il y a de quoi faire* ». Elle est enthousiaste. Elle me fait remarquer le devant du bâtiment qui arbore quelques sculptures qui encadrent les fenêtres. Ce sera donc là son nouveau LVA.

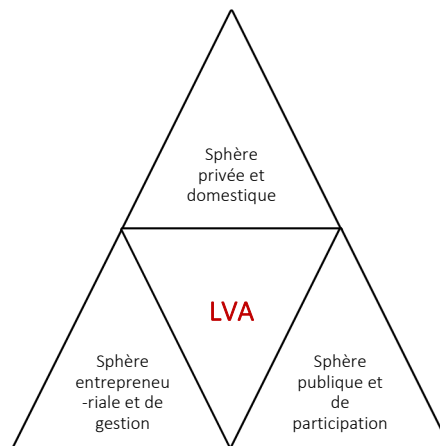
Un mois plus tard, la projection de rénovation du bâtiment, dans le cadre du projet de développement du LVA D2, évolue :

[23.02.2019 - LVA D2 - projet d'un nouveau lieu d'accueil] J'apprends aussi, durant cette soirée, que le « nouveau projet » de Catherine a bien avancé. Il est déjà prévu que les 800 000 € de départ pour le nouveau LVA seront dépassés [...] En réalité, c'est plus qu'un LVA : accueil d'enfants, appartements à destination des « mères », et une 3^{ème} fonction permettant les visites médiatisées.

L'analyse ci-après propose d'appréhender ce versant socio-économique des lieux de vie et d'accueil d'une manière inédite. Pour cela, deux cadres théoriques sont mobilisés : celui de l'économie plurielle (Laville et Sainsaulieu, 2013 ; Hillenkamp et Laville, 2013) et celui de l'entreprise solidaire (Laville et al., 2016). Précisons d'emblée que l'entreprise solidaire désigne une entité collective produisant un bien ou un service (ici, le service d'accueil et d'accompagnement) dont l'économie s'appuie sur différents types de ressources et dont l'activité a une vocation sociale et politique.

Tout d'abord, nous considérons que le service d'accueil du LVA comme entreprise solidaire est produit par trois sphères imbriquées de l'économie des LVA : la sphère privée domestique ; la sphère publique et de participation ; et la sphère entrepreneuriale et de gestion. Ces trois sphères sont indispensables à la production du service d'accueil.

Figure 2 Les LVA en trois sphères économiques



Premièrement, la « sphère privée domestique » concerne l'espace de vie des permanents. Elle prend en compte d'une part les investissements des permanents ou des porteurs de projet dans le bâti du lieu de vie et d'accueil. Elle permet d'autre part de distinguer les charges proprement domestiques des permanents de celles liées à l'accueil des enfants (factures d'électricité, par exemple). Trois situations s'opposent dans les faits dans le panel des LVA étudiés : soit les permanents sont directement propriétaires du bâti ; soit c'est une SCI qui en est propriétaire, les permanents ou créateurs étant dans ce cas propriétaires majoritaires des parts sociales de la SCI ; soit, enfin, il est possible que le LVA et le domicile des permanents soient loués à un propriétaire particulier. Cet aspect est important dans la mesure où il permet d'identifier qui finance l'accès au foncier et comment les projets d'extension et de développement du LVA sont portés. Les emprunts bancaires pour les investissements sont majoritairement engagés par les permanents plutôt que par la structure juridique porteuse. Enfin, c'est

aussi de cette sphère que naît l'impulsion entrepreneuriale, c'est-à-dire le souhait, pour le porteur de projet, d'être son propre patron.

Deuxièmement, la « sphère publique et de participation » est une sphère de discussion dans laquelle les parties-prenantes s'accordent sur les actions à mener. Cet espace est celui de la délibération quant à l'orientation du projet. Cette sphère est supportée par différents statuts juridiques qui déterminent les modalités de prise de décision et de « gouvernance » – plus loin appelée « gouvernement » – du LVA. C'est pour cette raison que la « sphère publique et de participation » est aussi la sphère de l'organisation du point de vue juridique, car les différents statuts des structures porteuses ne conduisent pas aux mêmes espaces de prise de décision. Dans les structures observées, trois cas différents sont à l'œuvre : le statut libéral, le statut commercial et le statut associatif.

Prenons d'abord le cas des associations. Dans ce cas, en théorie, ce sont les administrateurs qui gouvernent à égalité. Dans les faits, les administrateurs peuvent être des amis proches des permanents et, dans certains cas, le conseil d'administration est peu engagé dans l'action du LVA, validant la plupart du temps les principes généraux de l'accueil décidés par les permanents. Cette implication associative interroge l'adéquation du statut associatif aux modalités réelles de prise de décision. Les LVA peuvent également être portés sous statut libéral. Dans ce cas, c'est l'indépendant qui décide de l'action à mener, sous l'œil avisé des membres de sa famille proche. Cet indépendant peut toutefois salarier le personnel d'accompagnement socio-éducatif en complément. Enfin, les LVA sont également portés par des entreprises à statuts commerciaux. Dans ce dernier cas, les décisions sont prises depuis le principe de la démocratie actionnariale à travers laquelle les actionnaires majoritaires décident de l'action à mener lors de la réunion des détenteurs de parts sociales. Ce sont alors souvent les permanents ou les créateurs qui sont actionnaires majoritaires de la société.

Aussi, la « sphère publique et de participation » désigne l'entité juridique à laquelle sera délivrée l'autorisation de fonctionnement par le conseil départemental (et dans laquelle les permanents seront nommément cités comme responsables). Cette entité juridique reçoit aussi les conventions nominatives de placement (une convention par enfant placé), délivrées par les départements qui confient les enfants, cette pratique étant variable selon les départements. L'entité juridique reçoit le paiement, mensuellement et sur facture, du conseil départemental, une fois la prestation de service effectuée. De plus, les contrats de travail sont signés entre cette entité et les salariés.

Enfin, l'entité juridique portant le LVA verse aux propriétaires (les permanents, la SCI ou autre) le montant mensuel du loyer de l'espace ou des espaces dévolus à l'accueil, du coût des activités et du quotidien de vie des enfants, éventuellement leur scolarité. En d'autres termes, la structure juridique porteuse du LVA permet que les apports personnels des LVA soient, à terme, remboursés.

Troisièmement, la « sphère dite organisationnelle et entrepreneuriale » est celle de la production collective et de l'impulsion individuelle. Elle est étroitement reliée à la sphère privée domestique car celle-ci est le terreau qui donnera naissance à la dynamique entrepreneuriale. Supportée par le foncier d'une part et par le droit d'autre part (statut juridique), la sphère organisationnelle concerne les moyens humains alloués au service de l'accueil des enfants et l'organisation du travail. Cette organisation n'existe que parce qu'elle est soutenue par l'existence des deux autres sphères décrites ci-dessus. On considère également que cette sphère est dite de production dans la mesure où y sont à l'œuvre des relations de travail et qu'effectivement un service y est produit. Ainsi, les rapports sociaux se tissent dans des liens de *management* et de hiérarchie entre les salariés, selon qu'ils soient

les créateurs ou les permanents d'un côté, ou les assistants permanents et autres intervenants en complément du projet d'un autre côté.

Dans les données d'enquête, les six LVA comptent tous au moins un salarié en plus du ou des permanents porteurs de projet. Si l'on peut repérer des rapports verticaux et de subordination dans les relations salariales, déterminés par le détenteur ou la détentrice du *leadership*, des rapports horizontaux sont également identifiés. Ceux-ci s'expriment dans la transmission des valeurs du LVA à ses salariés. En effet, l'organisation des LVA est rendue possible par l'existence d'un horizon partagé entre les divers accueillants. Cet horizon s'appuie, à des degrés divers, sur une philosophie de l'accueil basée sur des valeurs de solidarité. L'enjeu du *management* est alors participatif et donne un rôle central à l'objectif de transmission de ces valeurs, dont la construction s'effectue collectivement et horizontalement, dans la durée. Cette transmission est un enjeu d'autant plus fort lorsque le permanent est âgé et proche de la retraite. Elle se déploie, dans ce cas, dans une dynamique de relais. De plus, la « sphère organisationnelle et entrepreneuriale » permet de repérer les différents outils de gestion mobilisés (suivi comptable, gestion financière, planning des salariés, temps de travail, etc.). Enfin, cette sphère concerne les partenariats avec les autres institutions – l'école, le secteur médico-social et le secteur psychiatrique infanto-juvénile principalement – tissés dans le cadre de la construction des parcours des enfants.

Le LVA, comme entreprise solidaire, articule étroitement ces trois sphères, car il conjugue la dimension publique et politique des activités économiques et l'organisation plus ou moins autonome de ces activités vis-à-vis des pouvoirs publics. En effet, l'entreprise solidaire « part du postulat d'égalité affirmé dans l'ordre politique pour le transposer dans la vie sociale et économique. » (Laville et al., 2016, p. 9-10). L'entreprise solidaire, comme conjonction d'activités économiques à finalité sociale et de modalités organisationnelles spécifiques au service de son projet s'incarne dans une figure d'entrepreneur solidaire en tension au sein des LVA : d'un côté, un modèle où l'activité d'accueil relèverait d'un ethos professionnel familial et d'un autre côté, une entreprise éducative dont les pratiques relèveraient davantage d'un ethos professionnel institutionnel, dans le sens où le LVA, comme institution, est pourvoyeur de règles de professionnalité, de règles d'accueil et d'accompagnement des enfants, et d'une organisation du travail.

Les LVA illustrent ainsi des aventures entrepreneuriales, aventures humaines qui couplent la pratique professionnalisée de l'accueil de publics particulièrement vulnérables et des trajectoires de vie singulières d'éducateur entrepreneur.

4.2. Les LVA comme aventure entrepreneuriale

4.2.1 Entreprise éducative et éducateur entrepreneur

L'entreprise éducative comme l'éducateur entrepreneur, identifiés au sein des LVA, sont aussi deux éléments de l'entrepreneuriat solidaire.

Tout d'abord, le concept d'entreprise éducative paraît être un oxymore. Notons au préalable qu'à notre connaissance peu d'auteurs en sciences sociales mobilisent ces termes associés pour qualifier les modèles socio-économiques des organisations d'action sociale. Cette terminologie, quand elle est mobilisée en sciences sociales, sert à la critique des écoles de commerce et la mise en marché de l'éducation dans l'enseignement supérieur (Blanchard, 2015). Dans cette littérature, l'entreprise

éducative désigne les processus historiques de privatisation de l'école et de l'enseignement, mais la notion n'est pas mise en avant pour qualifier l'éducation spécialisée ou les innovations sociales dans le champ social au sens large.

L'usage de la notion d'entreprise éducative est très différent dans notre approche. En effet, cette notion s'inscrit ici dans le sillage de la littérature sur l'entreprise sociale (Defourny, 2004) et sur l'entreprise solidaire (Laville et al., 2016). Dans notre perspective, « l'entreprise éducative » désigne un collectif de personnes fournissant et produisant un service au bénéfice de la collectivité en termes éducatifs, l'éducation renvoyant dans le cas des LVA à la sphère du travail social, de l'éducation spécialisée, de l'accueil et de la famille. Cette dénomination souhaite avant tout illustrer la teneur collective de l'action des LVA, associative ou non, et n'a pas pour but de réduire ces entités à l'entreprise de capitaux d'une part, et l'action sociale à un versant strictement entrepreneuriale d'autre part (Draperi, 2003). Elle a au contraire pour objectif de montrer le caractère organisé et institué des LVA qui émergent d'impulsions individuelles se déployant dans et par le collectif, qu'il s'agisse d'une cellule familiale réduite comme un couple de permanents, ou d'organisations dont la division du travail est beaucoup plus accentuée et concerne davantage de professionnels. L'entreprise éducative peut en effet faire l'objet d'une division des tâches et d'une séparation entre les sphères entrepreneuriales et de gestion et les sphères éducatives comme, par exemple, au sein du LVA Y :

[24.01.19 - LVA Y - discussion avec Pascal] Il me dit qu'il faut qu'il fasse sa comptabilité, il doit la montrer au service comptable du réseau. Il doit aussi discuter avec les chefs (Jonathan et Augustin) sur le futur séjour au ski. Il me dit : « *on a beaucoup de liberté mais c'est eux qui donnent la direction, c'est eux qui contrôlent les finances* ».

Les LVA ont la spécificité d'être portés par des structures socio-économiques hybrides de petite taille, principalement soutenues par des ressources socialisées, c'est-à-dire des financements issus de la redistribution publique. Le portage organisationnel est impulsé par une ou deux personnes engagées dans le projet, dont la créativité est à l'origine même du projet, faisant d'une certaine manière de ces individus, des entrepreneurs. Les projets de LVA sont en effet rattachés à un ou deux individus, dont la légitimité est essentiellement de type charismatique et dont les *carrières* sont ancrées dans des philosophies d'accueil particulières. Cette impulsion individuelle des projets de lieux de vie illustre la deuxième pièce théorique de l'analyse de leurs modèles socio-économiques, celle de l'éducateur entrepreneur. Pour Jean-François Draperi, « l'entrepreneur » est celui qui prend les principaux risques dans un projet économique (Draperi, 2019). Dans cette perspective, « l'éducateur entrepreneur » dans le cadre des LVA est celui qui prend les risques économiques et financiers qui vont structurer et développer le lieu de vie sur le long terme. L'éducateur entrepreneur ne compte pas ou peu son temps, organise majoritairement l'accueil à son domicile ou non loin de celui-ci ; les sphères de son travail et de sa vie personnelle sont entremêlées dans cet acte entrepreneurial. Cette dimension entrepreneuriale des LVA caractérise la composante individuelle de l'engagement des permanents dans le portage du lieu.

Par exemple, dans le LVA M, le permanent fondateur est considéré comme le « patron » par les jeunes accueillies. Ce dernier est ici un référent pour les jeunes, quand dans le même temps il est le chef des autres salariés, les assistants-permanents. Le terme « patron », mobilisé notamment par une jeune accueillie, révèle le LVA comme entité productive d'un service appuyée sur une organisation du travail particulière, plus ou moins hiérarchisée, ainsi que sur la figure créative de l'entrepreneur. « *Un*

lieu de vie est façonné par le projet de vie du permanent, il est le prolongement de la vie du permanent » (Yann, permanent, LVA M), peut ainsi expliquer ce jeune permanent.

L'éducateur entrepreneur est également la figure qui lie la dimension intime de l'expérience de l'accueil à l'aspect professionnel et organisé des pratiques. Pour autant, une forme d'intention libertaire coexiste avec la dimension entrepreneuriale (Frère et Gardin, 2017) et oriente les stratégies de développement des LVA malgré le cadre normatif institutionnel de la protection de l'enfance dans lequel ils s'inscrivent : l'éducateur entrepreneur impulse le projet et le porte dans une perspective d'autonomie vis-à-vis de ses financeurs. Draperi souligne l'incompatibilité historique entre le principe de l'entreprise et le principe général d'association, entendu comme coopération d'individus associés dans un objectif commun (Draperi, 2019). L'entreprise est pour lui entendue comme prise de risque alors que l'association, au contraire, permettrait une protection des associés vis-à-vis de la prise de risque. Pour lui, on ne s'associe pas pour prendre un risque mais pour s'entraider et se protéger. L'entrepreneur, dans son approche, serait « celui qui transforme le risque en calcul » (Draperi, 2019, p. 34). Il souligne ainsi le tournant pris par l'adoption du vocable d'entreprise de l'Économie sociale et solidaire (ESS) depuis la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 et l'ouverture de son cadre législatif aux entreprises commerciales (Recma, 2019).

Les LVA se situent pourtant dans cet aller-retour entre, d'une part la figure individuelle de l'éducateur entrepreneur, qui supporte le déploiement du service et concentre, selon les cas, les prises de décision concernant l'orientation du projet, et d'autre part l'entreprise éducative qui désigne au contraire le caractère collectif, relationnel et institutionnalisé du service fourni. D'un côté, un individu, l'éducateur entrepreneur, porteur de projet, créerait un espace dans le but d'accueillir des enfants pour participer à leur éducation quand d'un autre côté, un collectif, figuré par l'entreprise éducative, serait créé pour accueillir des enfants à besoins éducatifs.

Pris en ce sens, l'éducateur entrepreneur produirait un service d'accueil relevant davantage d'un ethos professionnel à dimension familiale (relié à ses expériences pratiques et intimes, avec un fonctionnement resserré sur ses proches), quand l'entreprise éducative relèverait de la production d'un service relationnel relevant davantage d'un ethos professionnel à dimension institutionnelle (relié à des pratiques professionnelles certifiées et organisées et se déployant dans des cadres normatifs d'organisation s'appliquant à une pluralité d'acteurs salariés).

4.2.2 Des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

La loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 institue cette dernière en France comme « un mode d'entreprendre et un mode de développement économique » (article 1^{er}). Le LVA, comme entreprise solidaire, s'inscrit alors dans ce spectre de l'ESS, quel que soit son statut et sa stratégie d'affichage. Notons au passage que le LVA Y, dont la spécificité est d'être organisé en réseau, est le seul à faire de cette appartenance une valeur affichée. L'ESS rassemble d'abord des personnes s'accordant sur une finalité commune avant de rassembler des sociétés de capitaux. La nature sociale de la finalité des activités de l'ESS conduit les acteurs à s'inscrire dans de multiples relations – partenariales, conflictuelles ou collaboratives – avec des entités marchandes (lucratives) et des entités non marchandes (de l'ordre des services publics). L'ESS, dont la diversité des familles, des structures et des mouvements rend son appréhension difficile, rassemble des entités, des collectifs d'acteurs et des organisations qui ont trois points en commun : l'hybridation de leur modèle

économique, dont la finalité n'est pas la maximisation du profit ; la « gouvernance » démocratique ; et l'ancrage territorial (Lacroix, Slitine, 2019).

Les LVA, qu'ils soient portés par un indépendant, une société commerciale ou une association, reflètent ces trois caractéristiques. Ils concernent l'accueil en protection de l'enfance et sont donc, même s'ils ne s'en revendiquent pas, inscrits dans le travail social, que les permanents soient issus ou non de ses formations et de ses certifications. Or, l'histoire de l'ESS croise rarement celle du travail social alors qu'elles trouvent une origine commune dans les mouvements d'entraides du XIX^e siècle. En effet, l'ESS et le travail social se sont institutionnalisés différemment dans leur lien aux pouvoirs publics car ils hybrident différentes formes et expressions de la solidarité et entretiennent un lien différencié aux cadres institutionnels et aux publics. Dans les deux cas, que l'ESS soit tournée vers l'association entre membres pour subvenir aux besoins du groupe, ou que le travail social tourne son action vers un tiers, que cela soit par des dynamiques participatives, d'auto-support ou de développement social local, on trouve entre ces deux champs un rapport commun aux principes d'une solidarité basée sur l'entraide. De fait, les LVA paraissent croiser les deux champs, rejoignant ainsi les dernières intuitions de Marcel Jaeger : « Il paraît possible de sortir de la simple juxtaposition, même accompagnée de coopérations ponctuelles, entre l'ESS et le travail social par une synergie entre leurs deux approches de la solidarité. » (Jaeger, 2019, p. 226-227).

L'expérience pratique des LVA concilie, par l'accueil quasi inconditionnel d'enfants et d'adolescents, une approche de solidarité privée comme réponse à un besoin collectif et une approche de solidarité publique comme aspiration d'une communauté éducative à la satisfaction de l'intérêt général. Pour autant, si d'un point de vue théorique les LVA appartiennent aux deux champs, ils ne se revendiquent ni du travail social, ni de l'ESS (mis à part le cas, comme souligné plus haut, du LVA Y). Or, les LVA semblent être précisément à la croisée d'expérimentations sociales ancrées dans des dynamiques d'ESS, au regard de leur fonctionnement et de leurs finalités, et de pratiques issues du travail social au regard des pratiques d'*empowerment* et d'autonomisation des jeunes qu'ils mettent en place. Un des enjeux de leur reconnaissance institutionnelle se situe peut-être, à ce titre, dans les apports respectifs des deux champs, aussi divers soient-ils. En effet, si l'on croise les apports de l'ESS à ceux du travail social, on peut repérer que la première apporte au second un cadre propice aux expérimentations sociales et aux innovations, quand le travail social implique le maintien d'une éthique dans la relation d'accueil et aux publics, ainsi que dans l'usage des fonds publics.

Aussi, les trois caractéristiques des LVA soulignées plus haut en termes d'économie sociale et solidaire rejoindraient-elles les origines philanthropiques du travail social de la fin du XIX^e siècle (Jaeger, 2011, p. 288, cité par Laville, 2012, p. 23). Les LVA sont-ils le fruit d'impulsions philanthropiques liées à des appétences pour l'accueil qui guideraient l'action expérimentatrice des permanents ? Comme nous l'avons vu, le « souci de l'autre » est une dimension importante dans la création et le portage des LVA. Or, il est à l'œuvre à la fois dans le travail social et dans le versant réciproitaire de l'ESS (Servet, 2007).

D'un côté, les LVA sont ancrés dans des valeurs, souvent issues des socialisations primaires des permanents, qui se déclinent dans le déroulement concret de l'accueil. C'est là que s'exprime le « souci de l'autre », qu'il découle d'objectifs professionnels affichés ou d'histoires personnelles. Dans le décret du 6 mai 2017¹²⁰, le travail social est défini notamment comme se construisant à partir des savoirs des professionnels et des savoirs d'expérience. Or, ici, la figure de l'éducateur entrepreneur puise dans des

¹²⁰ Le décret n°2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social.

savoirs issus de sa pratique professionnelle tout comme dans ses savoirs d'expérience familiale, construisant l'éthos professionnel familial des pratiques.

D'un autre côté, les modèles économiques hybrides des LVA, permis par les fonds départementaux, offrent une souplesse d'organisation et d'expérimentation de pratiques d'accueil (collectives et individualisées). Ils génèrent également un cadre propice à l'expérimentation de réponses à des besoins non satisfaits par les institutions traditionnelles du secteur social ou médico-social, ceux de l'accueil et de la prise en charge des jeunes dits « incasables ». Ils répondent ainsi à un besoin d'innovation et d'expérimentation mentionné dans la loi 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. C'est à la fois ce caractère d'innovation dans les modèles de prise en charge (individualisée et basée sur le « vivre avec ») et leur articulation avec l'action des pouvoirs publics, qui font des LVA une sous-composante de l'ESS, champ dans lequel les organisations de l'action sociale ont une place majeure.

Ces analyses conduisent à réconcilier, d'un côté les activités sociales, et de l'autre les activités économiques, trop longtemps séparées dans les imaginaires sociaux entre un secteur social dirigé par l'État et un secteur économique autorégulé par le marché. Elles amènent à dépasser la disjonction entre une approche du travail social comme réponse palliative aux crises systémiques et régulées par l'État social d'une part, et d'autre part une approche de l'ESS comme le résultat de la « désétatisation de l'intérêt général » (Hély, 2019) du fait que ses activités concourent à une mission de service public et devraient, de ce fait, être prises en charge par la collectivité.

Enfin, l'entrée en jeu dans le paysage de la protection de l'enfance d'entreprises sociales sous statuts commerciaux interroge la nébuleuse des LVA. Cette entrée du commerce dans le secteur pourrait traduire une marchandisation de la prise en charge des mesures de placement. Or, dans l'enquête, les LVA ayant choisi des statuts commerciaux ne reflètent justement pas ce mouvement de marchandisation. Et cela semble venir du fait qu'en matière de LVA les acceptions et les oppositions habituelles des termes « privé » et « public » sont dépassées.

4.2.3 Les LVA : le privé dans le public ou le public dans le privé ?

Nous définissons un modèle socio-économique comme le résultat de l'imbrication plus ou moins étroite de différents types d'interdépendance entre acteurs, rassemblant des éléments financiers, juridiques et organisationnels d'une part, et différentes ressources d'autre part. L'ensemble est mis au service de l'objectif poursuivi par l'organisation. Cette définition évite d'appréhender les modèles socio-économiques uniquement sous leur angle monétaire. La revue de littérature récente de Bucolo, Eynaud et Gardin (2019), sur les modèles socio-économiques des associations, fournit une base importante pour analyser les LVA. Ces vingt dernières années, le champ associatif a en effet évolué, tant dans son rapport à la collectivité publique qu'en rapport avec le marché, au risque d'un isomorphisme institutionnel marchand ou non marchand. Les mêmes tensions sont à l'œuvre au sein des LVA. Or, ceux-ci produisent un service territorial d'intérêt public et collectif, au bénéfice de la mission nationale de protection de l'enfance dont ils sont des opérateurs, sans pour autant les confondre avec un opérateur associatif gestionnaire qui s'apparenterait à la continuité du service départemental de protection de l'enfance. Un constat trop rapide aurait pu conduire à les classer dans le champ d'organismes parapublics assujettis au département. Or, les catégoriser ainsi masquerait leur complexité et leur caractère intrinsèquement hybride et autonome, ainsi que leur encastrement

politique, c'est-à-dire leur proximité avec les pouvoirs publics tout autant que leur marge de manœuvre et de négociation vis-à-vis d'eux.

Les LVA semblent à première vue pris dans une régulation tutélaire (Gardin, 2012 ; Bucolo et al., 2019, p. 41). Or, leurs rapports aux conseils départementaux et plus spécifiquement à l'aide sociale à l'enfance (ASE) donnent à voir des marges de manœuvre laissant entendre que cette dimension tutélaire est négociée. Elle correspondrait davantage à une régulation conjointe et/ou conventionnée (Laville et Sainsaulieu, 2013) dans laquelle l'offre et la demande de services sont co-construites entre offreur et demandeur. Cette régulation est caractérisée par la co-définition du champ d'activité par les acteurs praticiens et par les responsables publics (Bucolo, 2008) et témoigne d'une co-construction de l'action publique entre la société civile organisée et les pouvoirs publics. Elle questionne donc la nature strictement privée des initiatives.

Car la particularité des LVA provient du fait que les initiatives sont en premier lieu portées à titre privé, sous l'impulsion d'entrepreneurs, associatifs ou non. Tout d'abord, ceci se repère en particulier au regard de l'aspect foncier relevé plus haut. Ensuite, le caractère domestique de l'accueil dans certains LVA conduit à les penser comme des espaces appropriés et privatisés, dans la mesure où l'habitat des jeunes est partagé, à des degrés variables, avec les permanents. À l'épreuve du terrain, on repère que l'aspect contractuel du financement des LVA par les départements s'avère en fait le fruit d'une négociation plus ou moins formelle. Cette collusion entre service public de protection de l'enfance et opérateurs privés interroge les frontières entre déploiement de l'État social et actions civiques d'acteurs privés. Elle conduit ainsi à les remettre en question. Cette remise en question souligne le caractère éminemment public de ces initiatives apparemment privées. Elle illustre de ce fait les pratiques des entreprises solidaires dans la mesure où ces dernières « se situe[nt] bien entre sphères privée et publique, au sens où elle[s] peu[vent] contribuer à la définition de problèmes publics qui deviennent des objets de débats. » (Laville et al., 2016, p. 3).

Les LVA viennent donc perturber les frontières traditionnellement entendues entre sphère publique et sphère privée des activités sociales. Ils ont fondé des organisations constituées de différentes tensions entre trois dimensions de l'action sociale : économique, sociale et politique. Économique, dans le sens où ils mobilisent une pluralité de ressources pour s'établir et se pérenniser ; sociale, car leur finalité demeure en premier lieu l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif ; politique, dans le sens où ils sont partenaires des politiques publiques départementales. Si les LVA adoptent différentes formes adossées à différents statuts juridiques, ils questionnent l'économie dans son ensemble par les différents principes qu'ils mobilisent pour fonctionner : économie du don et de la complémentarité mutuelle ; appuis des pouvoirs publics ; et liens ponctuels avec les dynamiques marchandes. En ce sens, ils interrogent à nouveaux frais l'imaginaire économique centré sur le langage du calcul et de la finance, ancré dans les représentations sociales (Latouche, 2012 ; Laval, 2007). Rappelons que les LVA trouvent leurs origines dans les mouvements sociaux de la fin des années 1960 et des années 1970, spécifiquement dans les mouvements antipsychiatriques souhaitant se détacher des dynamiques normatives des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires (Minart, 2013 ; Combes, 2010). Ces tensions fondatrices ont été suivies par la formalisation d'organisations diverses et par la professionnalisation des lieux de vie, avec le maintien d'une dimension contestataire forte et une manière spécifique d'aborder l'économie et le politique. Ainsi, leur modèle socio-économique est saisissable à partir de l'approche de l'économie plurielle (Laville et Sainsaulieu, 2013).

4.3 Les LVA inscrits dans une économie plurielle

Les modèles socio-économiques des LVA peuvent être appréhendés en termes d'économie plurielle. Leur socio-économie est couplée à un modèle politique par une double relation conventionnelle entre l'ASE et l'entité juridique du lieu. Ces contractualisations, issues de négociations, sont scellées par le projet d'accueil, rédigé par les porteurs de projet et soumis à l'aval départemental d'implantation. Elles instituent le montant du prix de journée. Les statuts porteurs bénéficient ainsi d'une autorisation de fonctionnement habilitant nommément le ou les permanents à recevoir les jeunes dans ce lieu. Ensuite, dans la plupart des cas, le LVA reçoit une convention de placement nominative par jeune accueilli, du département d'implantation ou de tout autre département.

4.3.1 L'hybridation des ressources

En se tenant à la définition de l'économie issue des travaux de Karl Polanyi (2011) (cf. encadré 2), l'analyse des modèles socio-économiques des LVA prend au sérieux la pluralité des ressources produisant l'économie. En effet, les LVA s'appuient sur trois types de ressources : les ressources non marchandes (issues de la redistribution publique : subventions, prêt de locaux, financement sur projets, contractualisation) ; les ressources marchandes (issues du marché, de la vente de biens et services, de crédits bancaires) ; enfin, les ressources non monétaires (constituées de dons, cotisations, engagement bénévole, ou encore prenant en compte la valeur produite par « l'utilisateur », l'engagement dans le travail, la collusion entre le projet de vie et le projet professionnel). Ces ressources sont générées par des types d'interdépendance qui traduisent des relations entre acteurs, formalisées ou non.

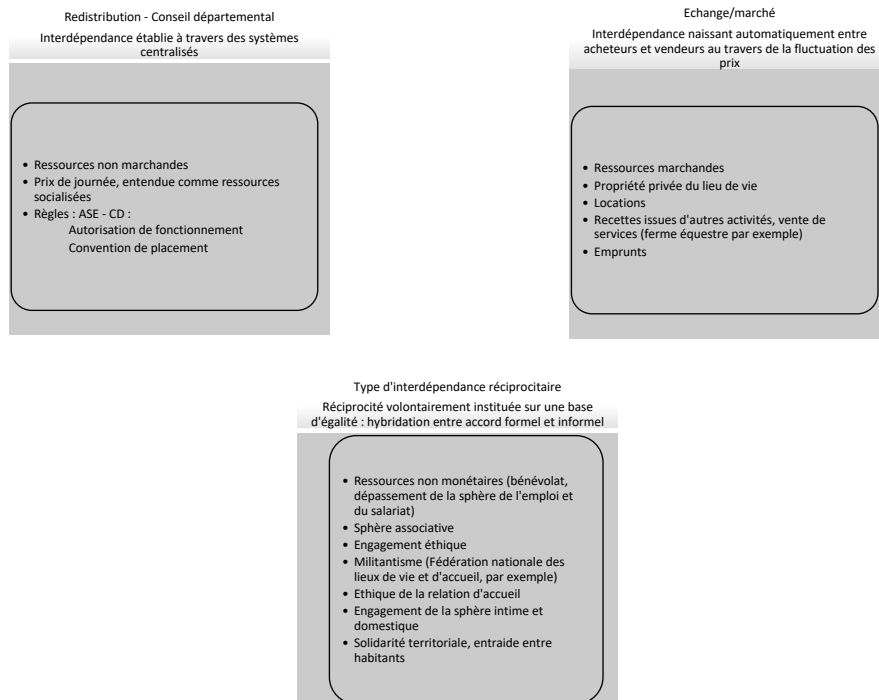
Le principe économique de la redistribution implique des liens d'interdépendance entre les permanents des LVA et le rôle central et redistributif du conseil départemental. Le rapport aux principes de l'échange implique des rapports d'interdépendance automatisée par les prix de produits achetés ou vendus pour les différentes activités du LVA. Enfin, les principes de réciprocité et d'administration domestique impliquent la reconnaissance mutuelle des membres du LVA comme fortement dépendants les uns des autres à travers la mise en œuvre de règles de vie partagées.

Dans les six LVA enquêtés, la ressource dominante mobilisée est non marchande et provient du prix de journée, dont le montant variable se négocie avec le département dans lequel est implanté le LVA¹²¹. Les différents statuts (association, indépendant, société commerciale) ne différencient pas ce recours aux ressources non marchandes. Les régulations avec les collectivités territoriales demeurent homogènes, même si elles peuvent varier en fonction des orientations politiques de la collectivité. Dans l'ensemble, l'outil de la régulation départementale est l'autorisation de fonctionnement. En pratique, les LVA vendent une prestation de service à un conseil départemental (ou plusieurs), facturant mensuellement l'accueil des enfants et des adolescents selon un coût globalisé (le prix de journée) qui prend en compte les charges de fonctionnement et la rémunération de l'ensemble des permanents.

Dans tous les LVA, la forme du lien au travail privilégié est le rapport salarial, même dans le cas du LVA porté par un indépendant qui salarie les assistants permanents.

¹²¹ N'oublions pas que le prix de journée sera effectivement versé par l'ASE du département qui est responsable du placement de l'enfant, qui n'est pas forcément le département d'implantation.

Schéma 1 Les LVA en termes d'économie plurielle



Les ressources marchandes, issues de la vente directe de biens et services, ont une place très réduite dans les modèles économiques des LVA. Elles ne servent d'appui que dans le cas du développement d'activités économiques à la fois connexes servant de supports à l'accueil :

[15.04.2019 - LVA D1 - sur l'activité économique de la ferme équestre] Les locations permettent des ressources occasionnelles : une fois par des vacanciers louant un bungalow, une fois par une Anglaise qui vient mettre ses deux poneys en pension à la ferme. En activité rémunérée, il y a donc la ferme (déficitaire selon Pascal), le LVA qui permet de compenser les pertes de la ferme, la location des bungalows, un camping-car transformé en habitation, un studio collé au LVA.

Les ressources marchandes sont aussi repérables à travers la propriété des lieux et des apports personnels des permanents. Elles sont en réalité premières dans l'impulsion des projets, car elles conjuguent épargne des porteurs de projet et emprunts bancaires. Ce sont en effet les emprunts bancaires personnels, en premier lieu, qui sont les marqueurs des ressources marchandes permettant l'investissement nécessaire à l'existence du lieu. Par ailleurs, les différents montages financiers en sociétés civiles immobilières, impliquant une diversification des espaces de vie d'un même LVA, signalent la mobilisation de ressources marchandes. Enfin, sans entrer dans les détails, les locations de certains bâtis signalent l'appel à d'autres ressources marchandes composant le modèle socio-économique.

Encadré 2 L'appui sur une définition spécifique de l'économie

L'approche de l'économie mobilisée ici s'appuie sur la définition substantive de l'économie, telle qu'elle a été amenée par Karl Polanyi (Polanyi, 2011 ; 1983). Cette définition substantive aborde l'économie comme un processus institué. Elle critique l'approche formelle de l'économie entendue comme la sphère privée de l'économie de marché, telle qu'abordée par les sciences économiques de manière dominante depuis les années 1930, c'est-à-dire comme l'allocation des moyens en fonction de fins en contexte de ressources rares (Robbins, 2007).

L'approche substantive donne à l'économie un spectre plus large et plus contextualisé. Elle la définit à travers la notion de subsistance, soit l'ensemble des activités visant à satisfaire les besoins des humains (se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner, s'éduquer, se cultiver, se déplacer, etc.).

Plus précisément, l'approche substantive définit l'économie comme « des activités de production, d'échange ou de circulation et de financement qui font l'économie, et pas seulement [comme] un ajustement rationnel entre fins et moyens tel que le donne à voir une appréhension formelle de l'économie » (Servet, 2007, p. 257).

L'économie désigne en ce sens les arrangements entre les humains d'une part, et entre ces derniers et leur environnement d'autre part, pour subvenir à leurs besoins matériels. Cette approche insiste sur la dépendance manifeste des humains entre eux et envers la nature. Dans cette définition, l'économie est plurielle et s'appuie sur plusieurs principes d'intégration économique. Ici, différents pôles de l'économie impliquent différents types d'interaction et d'interdépendance (Hillenkamp et Laville, 2013). Ces principes sont : la redistribution (impliquant une entité centrale redistribuant les ressources), l'échange (issu d'équilibres automatiques entre acteurs par le signal des prix sur le marché), et la réciprocité (issue d'arrangements entre acteurs se reconnaissant mutuellement comme dépendants et complémentaires dans des groupes ouverts, intégrant aussi les principes d'administration domestique et d'autarcie).

Aborder les modèles économiques des LVA de ce point de vue intègre donc la pluralité de leurs ressources et les différents types d'interdépendance qui permettent aux lieux d'exister. En ce sens, pour aborder les modèles socio-économiques des LVA, il est fondamental de ne pas confondre économie et marché.

L'économie des LVA ne saurait donc se confondre avec la mise en marché de la protection de l'enfance par les pouvoirs publics locaux, par exemple *via* les procédures d'appels à projets. Pris dans son sens substantif, l'économie des LVA s'appuie sur des ressources non marchandes, des ressources issues du marché et des ressources issues de la réciprocité.

4.3.2 La dimension réciprocaire des LVA

Les différents types d'interdépendance relevant de la sphère réciprocaire de l'économie des LVA sont repérés en analysant, d'une part le rapport à l'engagement individuel au sein du LVA, et d'autre part le lien social volontaire dans lequel les individus associés dans le projet du LVA se reconnaissent mutuellement comme complémentaires. En effet, pour Servet, « la réciprocité suppose que les partenaires soient en relation de complémentarité et d'interdépendance volontaire. » (Servet, 2007, p. 263-264). Le principe de réciprocité ici engage pour les acteurs la construction de prestations de lien social, celui-ci reposant sur un principe d'administration domestique, les relations intrafamiliales étant considérées comme génératrices d'une valeur sociale. Ce principe de réciprocité est donc logiquement majoritairement présent dans les LVA. Il conjugue complémentarité mutuelle dans les rapports sociaux (qu'ils se déclinent dans une forme salariale ou filiale-conjugale) et accompagnement familial d'enfants dans une situation inégalitaire vis-à-vis des accueillants du fait de la mesure de placement.

Aborder les LVA dans la perspective de la réciprocité implique notamment la recherche d'une complémentarité égalitaire et volontaire entre les individus engagés, mais aussi la recherche d'un rééquilibrage de la relation inégalitaire avec les accueillis. Les LVA impliquent ainsi d'associer réciprocité inégalitaire (dans le sens d'inégalité entre les accueillants et les accueillis), réciprocité entre pairs (dans le sens d'une organisation autogérée par les permanents), et réciprocité multilatérale (dans le sens de la coopération avec différents partenaires, en premier lieu l'ASE) (Gardin, 2006).

Premièrement, le principe réciprocaire se retrouve dans un dépassement des normes de travail et d'emploi, caractérisé par l'engagement continu des permanents porteurs de projet dans la vie du lieu, que leur présence concerne leur temps de travail ou leur temps familial. En effet, la prégnance de la réciprocité, dans le modèle socio-économique des LVA, est particulièrement repérable dans l'entremêlement des sphères domestique, familiale et de travail.

[17.01.19 - LVA M - Les différences perçues et affirmées par rapport au secteur social classique et l'engagement dans l'accueil] Quand Yann a quitté la MECS, où il travaillait 35h, et qu'il en vient à travailler plus de 50h en ouvrant le LVA, son épouse lui disait qu'il était davantage disponible, qu'il avait plus de temps, qu'il travaillait moins qu'avant. Or, ceci vient du fait que la séparation travail-vie familiale et/ou privée n'existe plus ici, car le travail d'accueil, si on peut encore l'appeler ainsi, semble devenir un engagement personnel dans un mode de vie et dans *la vie*, où les catégories usuelles de séparation entre vie privée et vie professionnelle ne sont plus opérantes pour comprendre l'agencement de l'engagement personnel et de travail dans l'accueil.

Deuxièmement, la dimension réciprocaire de l'économie des LVA tient aussi aux solidarités qui peuvent s'exercer dans le cercle amical ou de voisinage concernant par exemple les travaux de bricolage ou le prêt de matériel.

Cette solidarité de territoire, entre les habitants, conduit aussi à une attention partagée aux jeunes accueillis au LVA. Lorsque le LVA est ouvert sur son environnement, celui-ci peut jouer un rôle d'alerte et de protection, au-delà des murs du LVA, comme l'exprime un des permanents enquêtés :

« C'est les gamines qui sont des fantômes et qui sont des fantômes, et qui là existent. J'sais pas, ça se traduit par tout un tas de petits trucs, la boulangère qui nous passe un petit coup de fil pour nous dire : "faites gaffe elle vient de s'acheter cinq euros de bonbecs, je sais qu'en ce moment c'est tendu, faites gaffe à elle". Voilà, merci madame ! Ou : "y en a une qui est en train de jouer

dans le cimetière, faites gaffe à ça". Tu vois, des petits trucs comme ça. C'est les gamines qui prennent leur place dans la Cité. Et je trouve que redonner de la place à des gens qui n'en n'ont plus de par leurs pathologies, leurs handicaps, leurs parcours sociaux, c'est un truc qui est indispensable. » (Yann, Permanent, LVA M).

Troisièmement, cette dimension réciprocaire, comme principe d'interdépendance dans lequel l'amicalité peut aider à solidifier les relations sur le temps long, est également repérable à l'implication des administrateurs des LVA associatifs. Par exemple, dans le LVA C2, un membre du conseil d'administration imagine, pour quelques mois, une « école » particulière pour un jeune afin qu'il améliore son niveau et soit re-scolarisé :

[04.03.2019 - LVA C2 - Capacité à monter des projets *ad hoc*-mobilisation réseau] Pour une situation d'un jeune, ils ont monté une « école » spéciale avec la fille de Véronique, master en sciences de l'éducation et une membre du bureau (prof en LEP) : ils louent un local et font l'école à un enfant pour le remobiliser. Il était viré de l'ITEP et leur objectif était de le faire entrer en CAP à la MFR¹²².

Quatrièmement, la réciprocité s'exprime également à travers les modalités de prise de décision concernant l'orientation du projet. Ces prises de décision se déroulent généralement sur le principe de la démocratie associative, laissant une place prépondérante à la voix des personnes qui produisent le service. Dans cinq des six lieux étudiés, les décisions stratégiques, liées l'appel à différents types de ressources, aux orientations et au développement, sont prises en majorité par des groupes restreints, impliquant de manière variable les salariés. Les personnes majoritairement représentées dans les prises de décisions sont celles et ceux qui travaillent dans le lieu, illustrant un principe démocratique radical dans lequel ce sont celles et ceux qui travaillent qui décident de leurs missions. Pour autant, derrière ce principe radical fondateur, différentes variantes se déclinent en fonction de la définition des positions professionnelles dans le lieu : entre les assistants-permanents et les permanents, entre les porteurs de projet fondateurs et les accompagnants, entre les prestataires ponctuels et les permanents.

Si l'approche par l'hybridation des ressources est utile pour analyser les LVA, notamment pour penser la dépendance au conseil départemental, elle masque la caractère sociopolitique de cette dépendance. De plus, elle invisibilise le fait que les LVA sont générateurs d'un ensemble de règles, produisant des effets au-delà de leur seule activité d'accueil. L'approche par l'entreprise solidaire permet d'aller plus loin.

4.3.3 Le LVA comme entreprise solidaire

Le concept d'entreprise solidaire (Laville et al., 2016) complète et prolonge d'une manière critique la théorie des entreprises sociales d'EMES¹²³, développée dans les années 1990 (Defourny, 2004 ; Defourny et Nyssens, 2019). Il permet de dépasser l'approche de l'entreprise sociale centrée sur la finalité sociale du projet de l'entreprise, son organisation et sa gouvernance démocratique, en insistant sur sa dimension *publique, sociopolitique et instituante*.

¹²² Maison familiale et rurale.

¹²³ Réseau européen de recherche et d'universités sur l'entreprise sociale (<https://emes.net/>).

L'entreprise solidaire est repérable à travers trois volets, déjà entrevus : économique, social, et politique. Le volet économique concerne l'organisation de la production de service et les relations au travail ; le volet social prend en compte le sens de l'action et sa légitimité, ainsi que les types de relations sociales engagées ; et le volet politique concerne les dynamiques institutantes de l'entreprise et sa dimension publique. Ce dernier volet interroge l'action des LVA vis-à-vis des règles institutionnelles dans lesquelles elle se déploie, situées dans un cadre politique en tension. Le volet politique amène donc à penser les acteurs des LVA comme des entrepreneurs institutionnels, dans le sens où ils agissent *sur* et *avec* le cadre institutionnel en vigueur, dans une visée transformative ou adaptative.

[Lundi 14.01.19 – LVA M] Les premiers, les « anciens » de la fédé, en « vivre avec » radical, rejetant les règles et le cadre ; la génération de Yann, elle, 35 ans, dit qu'il y a du libertaire, mais dans le cadre. On ne peut pas faire n'importe quoi et il y a des règles à respecter, celles du juge. Par exemple, à l'époque, un membre du bureau de la fédé n'a pas respecté le cadre. Il voulait partir une semaine en vacances à l'étranger et il a confié le gamin qui lui restait sur les bras à la tante qui n'avait aucun droit de visite, même pas médiatisée... Le jeune a fugué, tout le monde a eu peur qu'il se soit noyé alors qu'il était parti avec des potes. C'était une faute grave, qui aurait pu lui valoir une fermeture. Or, l'esprit ici n'était pas que libertaire, mais il en venait à être illégal. Il faut développer l'idée qu'un esprit libertaire, en fonction des individus, peut subsister dans des cadres publics et de services publics. Mais le lien au conseil départemental (CD) peut aussi produire des ambivalences. Un LVA peut être aussi totalement inféodé au CD, comme celui de [nom d'un département autre que celui d'implantation] par exemple pour Yann. Peut-être aussi par ignorance de leur possible autonomie d'organisation, mais aussi peut-être parce que cela les arrange bien. Par exemple, s'il y a un problème avec les taxis, ils ne gèrent pas le problème par eux-mêmes et appellent le CD. Alors que ce qui est défendu au LVA M, c'est aussi de « gérer son autonomie », avoir sa place, faire sa place vis-à-vis des financeurs, pour entrer dans la négociation. Les marges de l'accueil présentent des marges de manœuvre dans des cadres régulés et institués de services de protection de l'enfance. Ces marges de manœuvre viennent de la souplesse du cadre mais aussi de l'engagement individuel des permanents, qui décident de développer une expertise sur les textes légaux en interprétant la loi sur l'esprit plutôt que sur la lettre.

Si les tensions se jouent au niveau des pratiques d'accompagnement et dans les différentes conceptions de l'accueil de chaque LVA, elles se déclinent aussi dans des rapports différenciés, selon les territoires, avec le conseil départemental.

L'entreprise solidaire peut donc être une catégorie utile pour analyser la socio-économie des LVA, et questionner le sens de leur action et de leur légitimité par rapport aux politiques publiques. On peut considérer les LVA comme des entreprises non capitalistes (Hiez, 2013) du fait de leur finalité sociale mais aussi de la prégnance d'un collectif d'acteurs inscrit dans un lieu vécu en commun suivant un ensemble de règles révélées dans nos observations. « Les activités économiques de l'entreprise solidaire sont indissociables de la dimension institutionnelle, entendue comme confrontation à la question du sens et de la légitimité. » (Laville et al., 2016, p. 3). Ce sens et cette légitimité, ici liés à l'action éducative, semblent sans cesse mis en discussion au sein des LVA étudiés : vis-à-vis des pratiques des autres intervenants, vis-à-vis des enfants accueillis, vis-à-vis du cadre national en évolution.

Tableau 8 Les LVA comme entreprise solidaire

Indicateurs	Déclinaison	Indicateurs de l'entreprise solidaire / Lieux de vie et d'accueil
Économiques	Hybridation des principes économiques et logiques de solidarité	La dominante non marchande des modèles de mobilisation des ressources des LVA est dirigée vers un objectif double de solidarité : l'accueil des publics et l'organisation du travail salarié, à travers des objectifs de transmission.
	Cohérence de l'engagement économique, social et environnemental	L'engagement des permanents et des salariés est cohérent avec les finalités sociales liées au service produit : l'accueil. Il l'est beaucoup moins concernant l'aspect environnemental, dépendant des activités et de l'organisation de l'accueil.
	Valorisation du travail	Le travail est valorisé selon deux types de condition : soit l'organisation du travail sépare le lieu d'accueil du domicile des permanents, soit le domicile et le lieu de travail sont étroitement articulés ou partiellement fusionnés.
Sociaux	Finalité de transformation et de réparation	Les objectifs poursuivis relèvent à la fois de la réparation par leur finalité (liée à la protection de l'enfance) et de la transformation (s'exprimant surtout dans le fait de conserver les marges de manœuvre existantes, entre tutelle et expériences pratiques). Au niveaux régional et national, l'activité vise à favoriser davantage de souplesse dans l'organisation des mesures de protection.
	Solidarité démocratique	Cette solidarité s'exprime dans la relation d'accompagnement individualisée et/ou relationnelle dans l'organisation de l'accueil. Elle s'opère également après la sortie du lieu lorsque les enfants et adolescents deviennent adultes (la porte reste ouverte).
	Autonomie	Les marges de manœuvre entre pouvoirs publics et porteurs de projet des LVA sont effectives.
Politiques	Dimension publique	La dimension publique s'opère soit à travers la délibération entre les acteurs concernés (permanents) et dans le fait qu'ils se reconnaissent comme rendant un service à la collectivité.
	Espaces publics intermédiaires	Figurés par les négociations avec le CD ainsi que par les pratiques fédératives.
	Entrepreneuriat institutionnel et encastrement politique	Les LVA agissent comme des entrepreneurs institutionnels dans le sens où ils souhaitent conserver ou faire évoluer les cadres légaux existants vers davantage de souplesse dans les mesures de protection de l'enfance. Selon les lieux, ils assument plus ou moins grandement leur finalité commune avec les pouvoirs publics représentatifs.

Au niveau économique, les LVA construisent des modèles pérennes basés sur une hybridation des ressources arc-boutée à un croisement de logiques de solidarité privée et de solidarité publique. Les projets de LVA sont cohérents avec la dynamique sociale du territoire, quand bien même ils accueillent des jeunes issus d'autres départements. Enfin, le travail est un élément valorisé dans le fait que les décisions se prennent, en majorité, par celles et ceux qui produisent le service d'accueil. Le travail fait partie de l'existence même du permanent, surtout quand celui-ci en fait son projet de vie.

Au niveau social, les LVA se situent entre une mission palliative de réparation au regard des difficultés de tous ordres rencontrées par les jeunes et enfants accueillis, et une mission de transformation, à des degrés variables, de la politique départementale de protection de l'enfance en agissant à ses marges. Cela s'accompagne, comme on l'a vu, d'une forme de désenchantement, notamment au regard de ce qui attend les jeunes à leur majorité, qui signale en creux une action davantage adaptative que transformative. Pour autant, les aspirations des acteurs de LVA à l'autonomie peuvent agir comme transformateurs des cadres institutionnels.

Au niveau politique, les LVA participent à une action concourant à la politique publique. Ils ont de ce fait une dimension publique forte. Ils contribuent également à la composition « d'espaces publics intermédiaires »¹²⁴. Premièrement, ces « espaces publics intermédiaires » correspondent, dans le cas des LVA, aux espaces de négociations avec les acteurs publics qui vont soutenir le projet (*via* l'autorisation de fonctionnement). Deuxièmement, l'encastrement politique des LVA et leur caractère d'entrepreneur institutionnel sont illustrés par une lutte pour la reconnaissance de leurs pratiques comme adaptées aux besoins des enfants et jeunes accueillis car articulées à davantage de souplesse dans les prises en charge et à la recherche de solutions à des parcours heurtés. Sont également en jeu ici les partenariats interinstitutionnels du LVA, à travers lesquels des frictions peuvent apparaître autour du parcours de l'enfant (éducation nationale, services ou établissements médico-sociaux, secteur psychiatrie infanto-juvénile ambulatoire ou de secteur). Enfin, l'encastrement politique du LVA comme entreprise solidaire se joue aussi dans les pratiques fédérales des LVA à différents niveaux territoriaux et mettant en jeu des logiques d'entraide entre LVA. Ces regroupements articulent expertise réglementaire et expertise pratique au bénéfice des LVA affiliés.

Ces indicateurs économiques, sociaux et politiques sont récapitulés dans le tableau ci-dessus (tableau 8), en mobilisant l'idéal-type de l'entreprise solidaire appliqué au cas des LVA.

L'entrepreneuriat institutionnel des LVA s'exprime, pour certains des LVA enquêtés, en affirmant une position d'agir en commun avec les politiques publiques, s'éloignant des positions et postures radicales d'origine valorisant la stricte autonomie des LVA. L'enjeu pour ces derniers est d'être reconnus comme des acteurs incontournables dans l'univers de la protection de l'enfance. En ce sens, la participation de la FNLV au débat public qui s'est déployé au travers de multiples instances depuis la nomination d'un secrétaire d'État à la protection de l'enfance le 25 janvier 2019, signe une avancée des LVA de ce point de vue. L'annonce de la tenue d'un groupe de travail portant sur les LVA est en un tout cas un signal favorable pour eux.

¹²⁴ Il est fait référence ici au terme « espace public » dans le sens donné aux « espaces publics » par la 2^{ème} école de Francfort (Frère (dir.), 2015). Cette terminologie désigne des espaces délibératifs dans lesquels les acteurs engagés s'accordent sur les actions communes à mener. La notion d'espace public est reprise en France par le courant de l'économie solidaire (voir par exemple Dacheux, 2008) qui définit l'espace public comme un espace de délibération dans lequel peuvent s'exprimer des points de vue opposés, poursuivant néanmoins un horizon d'égalité, même si les situations concourent à une inégalité de fait.

Si l'approche par l'entreprise solidaire permet de mettre au jour l'enjeu sociopolitique des LVA, des différences sont repérables dans leurs formes de gouvernement. Ces différences indiquent des rapports divergents aux principes réciprocaires et mettent en tension les figures de l'éducateur entrepreneur et de l'entreprise éducative.

4.4 Les formes de gouvernement des LVA

Avec comme point de départ les distinctions des structures juridiques porteuses, les différents types de gouvernement des LVA sont décrits à l'aune des modalités de leur portage organisationnel, imbriquant les sphères amicale, fraternelle et professionnelle dans les conseils d'administration (CA) des LVA. Ces formes de gouvernement donnent aussi lieu à différentes manifestations du principe de réciprocité au sein des LVA.

4.4.1 La forme associative interrogée : l'éducateur entrepreneur en question

Les LVA C2, D2 et M reflètent différentes manières de faire vivre la forme associative et d'y incarner les principes réciprocaires. Le statut associatif est le plus souvent choisi pour des raisons liées à l'histoire de chaque LVA. Si, dans le LVA M, les membres du CA, deux personnes, un membre de la famille et un ami, ne sont pas investis dans la gestion associative et dans leur fonction administrative, les membres du CA du LVA C2, également proches des permanents, sont au contraire très investis dans la gestion de l'administration, voire même dans l'accueil des enfants sur les temps de vacances ou de week-end. Dans ce cas précis, la présidente du LVA est la compagne du permanent principal, la trésorière, une de ses filles, la secrétaire, une amie. On repère en quoi les relations filiales et amicales présentent des vecteurs puissants de l'entrepreneuriat solidaire. Le LVA C2 figure donc quant à lui un CA, particulièrement sa présidente, investi classiquement dans l'organisation et dans la définition des missions. Le CA prend les décisions concernant l'orientation du projet du lieu impulsé par le permanent. Certains administrateurs s'engagent également au-delà des missions d'administration, concourant à l'accompagnement des accueillis. Le LVA D2 illustre également un CA très engagé dans le développement de l'activité, avec la mise en place de modalités de « vivre avec » séparant délibérément sphère domestique et sphère professionnelle.

4.4.1.1 Le LVA D2 : association et projet entrepreneurial

Le LVA D2, sous forme associative, a la particularité d'être porté par une permanente dont l'espace domestique est matériellement séparé d'une distance de plusieurs kilomètres du lieu d'accueil et d'habitat des enfants. Le bâti destiné à leur accueil est loué par l'association à un propriétaire privé qui n'est pas partie-prenante du projet. L'association est administrée par un conseil d'administration de cinq personnes impliquées dans le projet d'accueil. Enfin, les cinq salariés ne vivent pas sur le lieu hors de leurs horaires de travail. Les permanents assument, dans l'organisation, les deux fonctions distinctes généralement propres au LVA : celle de la gestion logistique, technique et financière de l'accueil et celle de la prise en charge éducative, cette deuxième fonction étant partagée avec d'autres salariés.

Le bureau de l'association est organisé classiquement, cinq administrateurs validant annuellement la comptabilité et les orientations d'un point de vue formel. La forme associative est par ailleurs posée comme une obligation par le conseil départemental d'implantation. Un des membres actuel du CA,

également président d'une structure diffusant une monnaie locale complémentaire, avait expliqué à l'actuelle responsable permanente les « rouages » du monde associatif, en amont du lancement du lieu : « *au niveau des impôts, du financier, ce qu'il faut faire, ne surtout pas faire, s'entourer de gens de confiance.* » (Catherine, permanente, LVA D2).

L'histoire personnelle et la trajectoire individuelle de la permanente, avec un départ du champ de l'éducation spécialisée « classique » (en MECS) par souci d'indépendance, conduisent à ce choix double : pouvoir créer son propre lieu, en toute indépendance, tout en conservant un espace privé, séparé du lieu d'accueil. Ici, le caractère entrepreneurial de la démarche émerge en opposition aux anciennes pratiques professionnelles, expérimentées notamment en MECS, et vise à les améliorer en posant ses propres conditions. Ces conditions sont celles d'une entreprise éducative qui assurera une continuité de la relation avec les accueillis sans pour autant privilégier un « vivre avec ».

L'ethos professionnel institutionnel est ici figuré par le souhait de cette stricte séparation entre l'accompagnement socio-éducatif (la mission professionnelle) et l'espace de vie de la permanente. De ce fait, dans le LVA D2, ce n'est pas l'espace domestique qui est partagé avec les jeunes accueillis mais un espace dédié, professionnel donc.

Dans ce modèle, plus proche de l'entreprise éducative que de l'éducatrice entrepreneuse, la réciprocité s'exprime à travers l'engagement formel du CA et par un engagement des accueillants dans la relation avec les enfants au-delà des normes de l'éducation spécialisée classique, proposant ainsi une alternative aux cadres éducatifs traditionnels.

4.4.1.2 Le LVA M : l'éducateur entrepreneur et la figure individuelle de l'entrepreneur solidaire

Le LVA M est porté par une association qui emploie cinq salariés et dont les deux membres du CA ne sont pas impliqués dans le projet d'accueil. Le couple de permanents est propriétaire d'un bâtiment dans lequel le domicile (du couple et de leurs trois filles, âgées de 3, 6 et 9 ans) et le LVA sont concrètement distingués, ceci dans le même espace bâti. L'investissement dans le bâti et le projet d'extension concernent en premier lieu les permanents, engageant des emprunts à titre privé. Les horaires de travail des cinq salariés distinguent clairement les fonctions d'assistants-permanents et celles des permanents, ces derniers étant les seuls à être constamment sur le site. Les permanents assurent, par leur fonction, l'articulation entre l'organisation du travail, la gestion et l'accueil proprement dit. La sphère associative en tant que telle est très réduite, elle concerne avant tout le portage administratif de la structure.

[16.01.2019 - LVA M - Céline, permanente, discussion sur le modèle associatif porteur].

« Avant, ce n'était pas X, le président, mais une amie infirmière psy, qui venait au début aux réunions du conseil départemental. Maintenant plus. La dernière évaluation interne, les membres du bureau n'étaient pas là. Ce n'est pas forcément le bon modèle mais c'est bien pratique. » La trésorière est la belle-sœur de Céline. Elle me dit que *« tout ça n'est pas très démocratique, mais bon. »*

Le CA est formellement amené à valider des comptes sans s'investir dans le projet. La forme associative relève simplement d'un instrument pratique, au bénéfice du projet des permanents.

En revanche, analyser les budgets du LVA M permet de comprendre comment les différents apports financiers s'articulent, notamment vis-à-vis des projets de développement concret du lieu.

[Jeudi 17.01.19 – LVA M – sur l’investissement personnel dans une perspective de développement] L’investissement, c’est la famille Durand qui le fait (un emprunt de 180 000 euros pour les travaux et l’aménagement). Il s’agit à long terme de racheter la ferme à côté, construire des appartements dans le champ où sont les ânes, de créer des studios et des espaces balnéo-sauna, un lieu d’apaisement hors soin psy, un aménagement matériel des lieux. Ces projets seront au contraire sur le budget de l’asso. Ces projets de développement correspondent à des besoins de relais, pour apaiser les jeunes, comme pour le projet bateau, ou d’espace balnéo/spa/sauna, de studios en semi-autonomie, ou d’aménager dans le garage actuel plusieurs espaces, pour le sport ou une mini-cuisine.

Ce LVA prévoit donc le développement d’espaces d’accueil permettant l’autonomisation des jeunes accueillis, mais aussi la gestion de temps de crise pour éviter les hospitalisations. On retrouve ici, comme le souligne le permanent de ce LVA lui-même, des projets résultant de « *conjonctions entre les besoins évolutifs des jeunes et les appétences et aspirations des permanents.* » (Yann, permanent, LVA M). La réciprocité s’exprime dans cette articulation entre souhait personnel et besoins des jeunes accueillis. Ces projets mobilisent à la fois les ressources marchandes des permanents (emprunts bancaires) et les ressources non marchandes issues du budget associatif (prix de journée versé par les ressources non marchandes du département).

L’axe entrepreneurial s’exprime ici à travers le lieu de vie comme prolongement de la vie personnelle du permanent. L’exemple est intéressant dans la mesure où il illustre comment la prise de risque personnelle, caractéristique du modèle de l’entrepreneur, s’inscrit également dans la dimension collective *via* le financement non marchand par le conseil départemental. Le permanent incarne ici la figure d’un entrepreneur solidaire dont la vie personnelle serait toute entière mise au service de ce projet collectif.

Par ailleurs, le LVA M met en mouvement la sphère réciprocitaire par la transmission entre pairs. Les rapports de travail tendent vers une horizontalité entre les permanents et les assistants-permanents. La transmission peut prendre la forme d’un *management* sollicitant les passions des assistants-permanents pour mettre en place des activités, dans le cadre des stratégies d’*empowerment* portées par le permanent, comme déjà exploré.

Le LVA D2 et le LVA M illustrent un rapport ambigu des porteurs de projet à la forme associative. Celle-ci n’est pas choisie pour ses spécificités en termes de délibération et d’engagement communs, mais avant tout pour des raisons liées à la simplicité de fonctionnement et de mise en œuvre (en somme à des raisons techniques).

Seul le LVA C2 reflète des délibérations formelles et informelles et un engagement conséquent du CA dans l’administration, la gestion, et la réflexion sur les pratiques de l’accueil. Pour le LVA C2, ce sont d’ailleurs davantage des raisons politiques qui justifient le choix de la forme associative.

4.4.1.3 Le LVA C2 : l’éducateur entrepreneur contre l’entreprise

Le LVA C2, porté par une association dont les administrateurs sont des proches du permanent, est le projet d’un homme seul (malgré lui, suite à une séparation conjugale, rappelons-le). L’association salarie, le fondateur inclus, trois permanents dont l’une, Nathalie, n’est pas constamment sur les différents espaces d’accueil (elle travaille de jour une semaine sur deux et un week-end sur quatre). L’association est l’entité juridique produisant le service d’accueil pour le conseil départemental. Le choix du statut associatif provient d’abord d’une demande du département :

[04.03.19 - LVA C2] Le statut associatif provient d'une demande du département, mais les permanents sont 100 % d'accord. Ils trouvent que ceux qui font une société sont juste intéressés par le fric.

Les liens salariaux et les hiérarchies symboliques sont organisés autour du projet du permanent fondateur dont la fonction est double : entrepreneuriale d'une part, et de prise en charge socio-éducative d'autre part. Par exemple, le projet de bateau, directement financé par le conseil départemental et propriété de l'association (et non du fondateur), permet de prolonger les possibilités d'accueil tout comme la maison de la compagne du permanent (par ailleurs présidente de l'association), située à quelques dizaines de kilomètres¹²⁵. Le modèle du LVA C2 mêle également liens familiaux et dimension associative. Ce modèle garantit la dimension collective de l'entrepreneuriat tout en s'opposant au modèle de l'entreprise, abordée comme un autre monde, forcément financiarisé.

[15.03.1 - 9h00 - Véronique, présidente de l'association, autour du statut associatif – LVA C2]

Cela implique qu'il y ait des gens autour qui garantissent quelque chose : « *Tous les gens que nous fréquentons ont conscience qu'ils font d'une manière ou d'une autre partie du dispositif : à un moment on va les solliciter pour les jeunes, ils vont les voir, etc. Rien à voir avec une entreprise.* »

L'espace associatif soulève des réflexions plus politiques qui concernent les statuts commerciaux, le secteur à but lucratif, ainsi que des éléments relevant de la fiscalisation des associations : « *Au niveau de l'association, il y a un enjeu autour de la TVA. L'association c'est franco-français, rien ne dit qu'il faudra pas mettre ça à jour sous la pression de l'Europe un jour. C'est à but non lucratif et on ne paye pas d'impôts* » (Didier, permanent, LVA C2). La mise en place d'une extension du LVA, développement d'un nouveau projet porté par une des permanentes, n'allait pas de soi pour le conseil départemental. Un manque de lisibilité du projet a conduit le département à le retoquer.

« *On nous a reproché de ne pas s'être vendus correctement. On a fait avec le cœur mais on est humble... Dans le projet on n'a pas dit tout ce qu'on avait fait. Et puis il y avait des confusions sur la propriété de la maison : qui sont les propriétaires ? Les grands-parents ou nous ? On a mis un an à liquider l'affaire avec le frère de Philippe, maintenant on est en pleine propriété.* » (Marie-Jo, permanente de l'extension, LVA C2, en cours de projet de LVA).

En raison du flou concernant la propriété de la maison du futur LVA, il est conseillé par Didier, qui accompagne sa salariée dans son projet personnel de LVA, de distinguer la maison du futur LVA de celle où elle vit actuellement avec son compagnon et ses beaux-parents, qui en sont les propriétaires. Et cela aussi pour éviter de se sentir accusée de rénover la maison à partir des ressources socialisées octroyées dans le cadre du partenariat avec le conseil départemental. Le projet s'avère plus viable à partir de la rénovation d'une grange, une fois clarifiée la pleine propriété des fondateurs du futur LVA. Les règles du jeu de ces négociations avec le département, partenaire nécessaire du projet, ne sont pas facilement accessibles.

« *Il fallait un plan pour expliquer les choses, limite un plan en 3D... On n'était pas assez modernes. Ils nous ont dit : "à vous entendre on vous dirait oui, mais en lisant votre dossier, ça passe pas." On n'a pas les termes, on parle pas le même langage. On leur a dit : "c'est pour ça qu'on a Didier*

¹²⁵ Rappelons que l'extension du LVA C2 où est accueilli un jeune concerne l'habitat de la troisième permanente salariée (en cours de création de son propre LVA).

pour nous guider". [...] Le projet c'est l'accueil de trois enfants : on nous a dit : "c'est pas rentable !" On veut pas faire de l'industriel, c'est comme pour le maraichage¹²⁶... En fait c'était un piège pour voir notre réaction, on a dit : "on parle d'enfant ou d'argent ?". Par contre, ils ont exigé deux salles de bains :filles/garçons. » (Marie-Jo, permanente de l'extension C2, en cours de projet de LVA).

Le cas de cette entrepreneuse éducative, épaulée dans son projet de création de LVA par son conjoint et par les administrateurs du LVA C2 qui l'emploie actuellement, illustre les réajustements dans la réciprocité conventionnée entre financeur et financé. Le mode réciprocaire fonctionne aussi entre LVA : le LVA C2 agit comme source d'inspiration du modèle que souhaite développer la salariée sous la forme associative. De fait, l'association du futur LVA est déjà créée et le CA a été recruté dans l'entourage, pour son appétence concernant la mission éducative et pour les parcours des personnes impliquées, visant à donner du sens à cette implication comme c'est le cas pour le CA du LVA C2.

4.4.2 L'indépendant et les sociétés commerciales : l'entreprise éducative en question

4.4.2.1 Le LVA D1 : Entreprise éducative, exploitation familiale et éducateur entrepreneur

Le LVA D1 est porté par un entrepreneur indépendant installé en profession libérale. Cet entrepreneur salarie 3 personnes, une permanente et 2 assistants-permanents. Le couple porteur du projet est propriétaire du LVA et d'une ferme équestre, juridiquement séparée du LVA et portée par une entreprise familiale. Leur fille aînée est propriétaire du bâti de l'annexe du LVA. Ainsi, ce LVA illustre un modèle d'entreprise éducative basée sur une tradition d'exploitation familiale – la ferme équestre.

Le modèle socio-économique de cette structure donne à voir une hybridation entre la mission de service public d'accueil des jeunes protégés incarnée par le LVA d'une part, la ferme équestre, support à l'accompagnement d'autre part, et donnant lieu enfin à une activité économique de location et de services autour du monde équestre. L'organisation du travail est familiale, la fille aînée du couple occupant la fonction de permanente à l'annexe du LVA.

Concernant le choix du statut d'indépendant, des justifications historiques sont là encore mises en avant, comme le font les permanents de LVA structurés sous forme associative :

[13.12.19 – LVA M] *« Travailleur indépendant, c'est un statut qui est assez ancien dans le domaine des Lieux de vie [...]. Si tu regardes une carte de France des statuts des lieux de vie, tu vois que les statuts commerciaux sont très localisés. »*

Le LVA D1 revendique aussi un principe d'autonomie vis-à-vis de la politique départementale et vis-à-vis du modèle d'hybridation des ressources du LVA. Ainsi, les ressources marchandes de l'entreprise familiale sont insuffisantes et l'activité d'accueil permet aux comptes de s'équilibrer.

[2.01.2019 - LVA D1 – sur le chiffre d'affaire et la forme juridique] Pierre se dit « travailleur indépendant », « profession libérale », le statut « le plus honnête », selon lui. C'est lui le responsable du LVA, y compris administrativement. Le LVA fait 300 000 euros de chiffre d'affaires par an, et il prend 40 000 € par an pour lui et sa famille. Chantal est bénévole. Pierre et Chantal

¹²⁶ Référence à l'activité de son conjoint, agriculteur.

sont propriétaires des lieux. Pierre loue l'annexe à sa fille, ce qui permet à cette dernière de rembourser son crédit.

Le LVA D1 représente un modèle entrepreneurial dans lequel le rôle de chacun est défini selon sa place dans la famille et selon son lien et sa proximité avec le fondateur. Ce dernier incarne la figure de l'éducateur entrepreneur au service d'un projet plus complexe, car adossé à une exploitation familiale.

4.4.2.2 Le LVA Y : L'entreprise éducative en réseau

Le LVA Y, nous l'avons vu, a cette spécificité d'appartenir à un réseau de LVA. Ce dernier se revendique de l'économie sociale et solidaire. Le montage juridique, porté par deux frères, donne à voir un réseau d'entreprises commerciales et de SCI pour l'aspect foncier. De ce fait, le siège du réseau centralise les aspects administratifs et comptables du LVA. Cette division du travail conduit à ce que l'organisation du LVA enquêté, sous statut SARL, soit centrée sur la pratique de l'accueil avec, comme support à la relation socio-éducative, l'équitation. Le permanent, assisté de quatre assistants-permanents, est responsable de la gestion financière de son lieu mais ses bilans sont transmis à un autre niveau du siège du réseau. Le bâti peut accueillir dix jeunes protégés et comprend le domicile familial privé du permanent. Les recrutements s'effectuent sur un marché du travail interne spécifique au travail social (embauche d'éducateurs spécialisés ou de professionnels en voie de l'être). Au niveau du modèle socio-économique, le réseau libère le permanent des aspects financiers qui concernent le foncier.

[25.01.19 - LVA Y - notes suite à l'entretien avec Claire, coordinatrice du réseau] Chaque LVA est une SARL au nom d'un des deux frères. L'immobilier et l'infrastructure leur appartiennent. Ils recrutent les salariés – les responsables, les éducateurs et les maitresses de maison. Ils ont aussi une entreprise d'immobilier et de travaux. Et le domaine équestre.

Malgré un *turn-over* important, le réseau tente de systématiser la construction du parcours des professionnels dans le cadre de la formation qualifiante et/ou continue. Le fonctionnement en réseau permet une souplesse organisationnelle en cas de rupture ou de conflit nécessitant de trouver un autre lieu de placement pour les enfants. Cette organisation est présentée comme innovante au regard des nouveaux profils des jeunes accueillis en protection de l'enfance :

« Ce qui est bien avec un LVA, en tous cas avec le réseau Y, c'est que c'est plus innovant. C'est une entreprise familiale. Ils ont pensé à plein de projets, ils ont eu une façon de créer. Ils sont passés de quelque chose comme famille d'accueil au LVA. Ils ont réfléchi à ce qui pouvait poser problème – ne pas laisser les jeunes majeurs à la rue par exemple. À chaque fois, ils ont créé quelque chose. Ils ont une réflexion. Ils cherchent à s'adapter, à proposer des choses adaptées. Et ils s'adaptent aux nouveautés. » (Capucine, assistante permanente, LVA Y).

Les détenteurs des parts sociales de la SARL (les associés) sont les deux frères, responsables et gestionnaires de l'ensemble du réseau. Ce sont eux qui ont la responsabilité de la relation au département et de la négociation du montant du prix de journée de chacun des LVA du réseau. Enfin, les aspects fonciers, le portage juridique et la sphère organisationnelle et entrepreneuriale sont ici assez distinctement séparés du service rendu dans la mesure où ils sont pris en charge par le siège du réseau. Cette forme de LVA est assez récente et inédite dans sa construction : ce réseau organise le travail en séparant les missions gestionnaires des missions éducatives. Si le permanent du LVA Y doit administrer quotidiennement le lieu, il doit aussi soumettre à des niveaux supérieurs du réseau ses

éléments de gestion. L'organisation du travail est ici davantage formalisée par des liens hiérarchiques et de subordination, de la tête de réseau aux unités d'accueil.

[25.01.19 - LVA Y - notes suite à l'entretien avec Claire, coordinatrice du réseau, dans son bureau] « *C'est ici [au siège du réseau], qu'on fait toute la comptabilité, qu'on reçoit les dossiers des jeunes, qu'on travaille avec les institutions. Par contre, c'est Augustin et Jonathan qui négocient avec les ASE les prix de journée. Nous on les connaît mais c'est tout* ». Ensuite elle me dessine un schéma avec le nombre de LVA, des lieux de séjours de répit et de rupture du réseau.

Le rapport au département est par conséquent très différent, dans ce cas, des autres lieux de vie étudiés. Il se développe au niveau central du réseau, les salariés du lieu de vie n'assumant quasiment que des missions liées au travail socio-éducatif. De fait, si ce type de LVA implique aussi un partage du quotidien avec les jeunes accueillis et un habitat sur place du permanent (plutôt vécu sur le mode d'un logement de fonction), il implique moins son responsable sur les missions de gestion, d'administration, de négociation et de développement, soumis à des décisions centralisées. Cette centralisation des décisions peut entraîner un déficit de participation des salariés et limiter, selon la coordinatrice du réseau, l'appétence à l'entrepreneuriat des salariés :

« Pour le travail en LVA, tant que c'est pas un projet personnel, c'est très compliqué. Ce n'est pas un travail de bureau, il faut que ce soit un projet personnel. On est très vite sorti du LVA dur. On a fait un "vivre avec aménagé" [...]. Il y a une difficulté quand c'est un réseau, c'est que les gens [les salariés, les permanents], ils ne sont pas leur propre patron, donc ils n'entreprennent pas. Ils sont des salariés. » (Claire, coordinatrice réseau, LVA Y).

Les rapports avec l'aide sociale à l'enfance peuvent aussi faire l'objet de négociations étroites, surtout lors de changement de majorité politique locale, notamment lorsqu'il s'agit d'articuler les parcours avec une prise en charge médico-sociale, comme le souligne le responsable permanent :

« Beaucoup de difficultés pour mettre en place les suivis. L'ASE dit qu'ils n'ont qu'à aller au CMP ; la question financière se voit donc avec le département, mais l'accord par le département est parfois difficile. Ce n'est pas uniforme selon le département, il faut négocier avec chaque département. Avant, avec le [département d'Île-de-France], un jour, il y a eu un changement du président et la décision d'économies et de fin de prise en charge. » (Pascal, permanent, LVA Y).

Toutefois, le niveau de prise de décision dépend du type de phénomène. Quand la décision concerne le réseau (prix, autorisation, achat de nouveaux bâtis) elle est prise par les deux frères (porteurs du réseau). Quand elle concerne l'accueil à venir de nouveaux enfants, elle est prise au niveau du conseil d'administration de la SARL. Ce n'est pas, là non plus, le permanent responsable du LVA qui a prise sur les décisions d'accueil. Les responsables et les assistants peuvent certes lire les dossiers mais leur voix est seulement consultative. Au final, les décisions sont donc prises par les deux frères fondateurs, au niveau centralisé. Ce fonctionnement polaire conduit à accueillir les enfants en urgence. Dans ce LVA, la figure de l'éducateur entrepreneur semble s'être dissipée au profit d'une entreprise éducative très structurée, avec des salariés très professionnalisés. En ce sens, le LVA Y relèverait d'un ethos professionnel dont la dimension institutionnelle est accentuée par des effets de taille et par des décisions délocalisées au niveau supérieur du réseau.

4.4.2.2 Le LVA C1 : De l'éducateur entrepreneur à l'entreprise éducative

Le LVA C1 est porté par une SAS dont les permanents fondateurs sont depuis peu les actionnaires majoritaires¹²⁷. Sont associés à la société par actions, quatre salariés suite au don de parts sociales par les fondateurs. Les fondateurs sont associés à une SCI familiale qui est propriétaire du bâti du LVA et à qui la SAS loue les espaces où dix jeunes sont accueillis. Au niveau organisationnel, la SAS salarie les fondateurs et les équipes qui travaillent sous leur direction (éducative, pédagogique, administrative et d'entretien). L'équipe est au total constituée de dix-huit personnes (salariés et indépendants), à des fonctions circonscrites, allant du jardinier à l'art-thérapeute, compte tenu du projet spécialisé du LVA C1. L'organisation et les partenariats donnent à voir un lieu de vie multi-services dont le modèle économique produit un accompagnement global en continu. En ce sens, les trois sphères – « publique », « organisationnelle et entrepreneuriale » et « privée domestique » –, sont centralisées par le pôle de la direction, incarnée par le couple fondateur, qui insuffle des pratiques d'accueil mises en œuvre par les professionnels salariés, tout en passant le flambeau à la responsable éducative.

Dans le LVA C1, le choix de la SAS s'est opéré après que le lieu de vie ait fonctionné sous forme associative. Organiser une SAS s'est fait dans un souci de transmission du patrimoine de l'association. Ce souci de transmission du patrimoine peut être repéré dans la littérature sur les petites entreprises familiales : « Les très petites entreprises familiales rurales – tout comme les exploitations agricoles – inscrivent la logique économique du profit dans le cadre des exigences de la transmission familiale, en d'autres termes, la logique économique est soumise à la logique patrimoniale. Cela expliquerait que les entrepreneurs et leur famille acceptent de travailler de très nombreuses heures pour un piètre revenu, pour autant que leur travail permette de conserver et de transmettre le patrimoine familial à leurs enfants, ou à un successeur reconnu. » (Droz, 2017, p. 13).

Le couple à l'origine du projet cherchait en effet depuis quelques années à préparer la transmission du LVA. Sans relais du côté de la famille, ils ont tenté de mobiliser leurs salariés pour créer une Société coopérative et participative (SCOP), sans succès. Aujourd'hui, quatre salariés stables du LVA sur la quinzaine de personnes salariées ont accepté de devenir actionnaires.

[15.01.19 – LVA C1] Geneviève m'explique qu'il va y avoir une réunion cette après-midi avec le cabinet comptable qui les aide aussi sur le volet social, c'est-à-dire tout ce qui concerne les salariés. Ils vont donner des parts aux employés pour transmettre petit-à-petit l'entreprise du LVA. C'est un don, mais fiscalisé, donc il faut pouvoir compenser les taxes que vont payer Sylvie, Gaspard, Christophe et Franck, par des primes. Il faut anticiper tout ça. Christophe vient aussi de passer cadre (on sent que Gaspard ne mange pas de ce pain-là). Par ailleurs, Geneviève et Roger veulent des clauses pour que pendant quelques années les repreneurs ne puissent pas vendre leurs parts à des gens extérieurs au LVA et ainsi garantir sa pérennité. Le jour où le LVA n'existe plus, les enfants de Geneviève, qui vivent à l'étranger, revendront l'immobilier qui est dans une SCI.

La SAS permet ainsi un partage et une transmission du projet à un collectif. Le don d'actions (le couple restant pour l'instant majoritaire) s'est opéré quelques semaines après la fin de l'enquête de terrain et nous en avons pris des nouvelles. Une cérémonie est venue sceller un « pacte des actionnaires » précisant les valeurs essentielles du projet, en particulier sa vocation à but non lucratif. La prise de responsabilité et de gérance du LVA se fera progressivement sur deux ans, jusqu'au départ à la retraite

¹²⁷ Cette nouvelle situation a été actée à la fin de l'enquête.

du couple fondateurs en 2021, qui continuera de vivre à l'étage de l'une des maisons du site principal du LVA. Néanmoins, la forme actionnariale choisie par le LVA C1 évite le mouvement de marchandisation des ressources auquel on la relie dans l'imaginaire libéral (Laval, 2007) et les représentations sociales des sociétés commerciales (Latouche, 2012). Deux raisons l'expliquent : premièrement, le fait que quatre des salariés sont associés au capital de l'entreprise, même si les permanents-fondateurs du LVA restent actionnaires majoritaires (51 % des parts sociales les deux premières années, avant un inversement progressif des parts) ; et deuxièmement, l'inscription de clauses visant la pérennité de la mission sociale et non lucrative du LVA.

La sphère réciprocaire et d'engagement est repérable ici à travers l'enjeu de transmission de cette expérience collective. L'histoire de ce LVA résulte de trajectoires de vie spécifiques des fondateurs, qui souhaitent que leur projet puisse se prolonger à travers la reprise par certains des salariés engagés partageant la philosophie d'accompagnement et d'accueil développée depuis 25 ans.

Au final, la réciprocité, comme principe de complémentarité et d'interdépendance volontaires et manifestes entre membres d'une même action, s'exprime dans l'ensemble des LVA étudiés. La taille des structures, variant de cinq à quinze salariés, impacte l'expression des types d'interdépendance réciprocaire. C'est la division du travail, plus ou moins intensifiée, ainsi que l'organisation spatiale des LVA, qui influent sur l'étendue de la réciprocité. Dans les structures de plus petites tailles (C2, D1, D2, M), une masse salariale plus faible produit une séparation des tâches et des missions moins marquées (encore que la dénomination de « directrice » de D2 nuance ce classement), des règles moins figées, des assouplissements. Lorsqu'au contraire les structures ont une masse salariale importante, la division du travail est logiquement plus forte (C1, Y).

Si des statuts se rapportent aux capitaux et à la sphère marchande (SAS, SARL), les supports commerciaux semblent ici plutôt investis par souci de clarification des rapports sociaux et salariaux dans l'entreprise éducative. Lors de l'enquête, ce format commercial, pourtant défié dans l'imaginaire pionnier des LVA, n'indique pas d'enrichissement individuel particulier, ni de dynamique d'une prétendue marchandisation du social repérée dans la littérature (Bucolo et al., 2019). En revanche, dans un cas (LVA Y), on note une accentuation des relations hiérarchiques et une moindre marge de manœuvre des salariés, fussent-ils permanents d'un lieu de vie. Dans l'autre cas (LVA C1), ces statuts présentent l'avantage d'assurer une transmission du patrimoine dans un contexte de l'avancée en âge des porteurs de projet d'origine.

En grande tendance, on repère à nouveau la distinction entre les deux formes de LVA, celle de l'éducateur entrepreneur et celle de l'entreprise éducative. L'éducateur entrepreneur porterait des collectifs de plus petite taille quand l'entreprise éducative concerne des LVA dont l'effectif salarié est plus important.

Conclusion

Le modèle de l'éducateur entrepreneur implique davantage des relations de type réciprocaire. Ses pratiques d'accueil sont ancrées dans l'espace domestique, tandis que le modèle de l'entreprise éducative organise davantage l'accueil sur la base d'une moindre implication de la sphère intime et

personnelle, mettant en œuvre une séparation des tâches et des hiérarchies plus ou moins formalisées entre salariés et porteur principal du projet. Ainsi, dans l'entreprise éducative, les fonctions de *management* impliquent une distanciation vis-à-vis du travail de front, alors que dans le modèle de l'éducateur entrepreneur manager l'équipe de professionnels n'éloigne pas le permanent responsable des pratiques d'accueil. Ces deux tendances nouées incarnent l'avènement d'un entrepreneur alternatif de la protection de l'enfance, mobilisant des ressources personnelles dans une expérience collective et partagée.

Le choix de l'échelle du LVA conduit à opter pour des organisations pragmatiques des lieux, conduisant à des pratiques professionnelles plus ou moins institutionnalisées ou plus ou moins familiales. Un LVA n'ayant que deux permanents principaux et accueillant cinq jeunes n'aura logiquement pas la même échelle qu'un LVA comptant dix-huit salariés et indépendants autour d'un couple de permanents fondateurs, accueillant une dizaine de jeunes dans plusieurs maisons avec une organisation du travail en conséquence davantage hiérarchisée. La question de l'échelle brouille la définition d'un LVA, certains lieux ressemblant à des micro-établissements quand d'autres se rapprochent davantage de la famille d'accueil, même si leur marge de manœuvre et leur autonomie sont beaucoup plus étendues (Combes, 2010). Si leurs échelles les distinguent, les LVA ont pour point commun d'intégrer un rapport ambivalent au département, à la fois ressource et contrainte pour leur développement. Le principe d'autonomie vis-à-vis des figures tutélaires est un trait saillant de tous les LVA enquêtés, conduisant à rapprocher leur mode d'action d'un esprit libertaire contrastant avec leur univers normé.

Plusieurs types de réciprocité s'entrechoquent dans ces différents modèles. Laurent Gardin a identifié trois types de réciprocité dans les initiatives socio-économiques (Gardin, 2006) : la réciprocité inégalitaire, qui caractérise selon lui les organisations d'action sociale (s'adressant à un tiers vulnérable) ; la réciprocité entre pairs, caractéristique des organisations autogérées pour assurer leur autosubsistance dans des rapports horizontaux ; et la réciprocité multilatérale, impliquant une pluralité de parties prenantes poursuivant un même but tout en se situant dans des logiques et des strates institutionnelles différentes, et s'accordant sur des règles de fonctionnement collectives à travers lesquelles chacun influe sur les décisions collectives.

Les LVA se situent à la croisée de ces trois idéaux-types, qui reflètent des tendances plutôt que des catégories figées. Les initiateurs des LVA peuvent au final être appréhendés comme des entrepreneurs alternatifs, mus par ces trois types de réciprocité, dans le sens où leur aspiration concerne un service d'intérêt collectif et public et non le gain recherché dans les dynamiques habituelles propres à l'entrepreneuriat. Même si le type de réciprocité repéré est majoritairement de nature multilatérale, il s'agit de considérer ces entrepreneurs alternatifs porteurs d'une entreprise solidaire, non au service du public (comme l'est un service public) mais guidés par un intérêt pluriel dont la satisfaction dépasse le cadre strictement individuel. Cet intérêt pluriel est motivé par un but social, collectif et politique : « Chacun ne pense pas comme un individu, mais agit en tant qu'élément d'un but. Le principe de réciprocité institue donc un passage du collectif à l'individuel et de l'individuel au collectif. Ainsi, la réciprocité s'inscrit dans des relations interindividuelles forgées dans un collectif qui ne peut être réduit à ces relations » (Castel, 2015, p. 178).

Enfin, le caractère alternatif de ces initiatives peut être défini sous l'angle de l'entrepreneuriat solidaire, processus partant d'un (des) individu(s) engagé(s) mais ne trouvant à déployer un projet qu'en passant par un collectif à finalité sociale. Cet entrepreneuriat s'entend aussi comme entreprise

solidaire car il insiste sur la portée instituante des initiatives, c'est-à-dire en termes de création – par les LVA – de règles partagées à l'épreuve de l'évolution législative. Les LVA puisent leurs forces dans des modèles socio-économiques hybrides caractéristiques de l'intersection des champs du travail social et de l'économie sociale et solidaire. À notre connaissance, les LVA ne sont pas majoritairement organisés en société coopérative et participative (SCOP), même s'il a existé une tentative dans un des six LVA étudiés. Pourtant, il semble qu'en termes de statut, la forme coopérative conjugue horizon d'égalité entre associés salariés, vocation démocratique et autonomie de gestion, caractéristiques qui pourraient convenir au modèle LVA, aux pratiques singulières d'action au service du public, alliant « souci de soi » et « souci des autres ».

CONCLUSION

Incasable, inclassable, inacceptable : marges et problèmes publics en protection de l'enfance

Cette enquête sur les LVA avait pour objectif central d'interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance. Elle est d'abord partie d'un postulat : les LVA constituent une forme marginale d'accueil pour les enfants protégés. Dès lors, la recherche vise à documenter ce qui se passe concrètement dans ces LVA. Nous avons sélectionné six LVA aux différences marquées en termes de statuts, organisations, projets et de trajectoires des permanents. Ils donnent à voir un éventail de postures et pratiques, présentant une certaine diversité sans prétendre à l'exhaustivité. Le mode ethnographique a été choisi afin de comprendre l'action en train de se faire, au quotidien. Ces six LVA ont accepté la présence prolongée d'un chercheur sur le lieu, c'est-à-dire aussi chez eux, puisque nous avons séjourné trois fois une semaine dans chacun d'entre eux. De plus, la recherche porte sur cette idée même de marginalité des LVA. En effet, la marge se situe dans un rapport à une norme, dans un rapport aux cadres dominants, acceptés. Qu'en est-il de cette marginalité des LVA aujourd'hui objet d'une acceptation sociale par le cadre dominant de la protection de l'enfance ? En passant par les coulisses de ces lieux, nous pouvons interroger leur marginalité, postulat de départ qui s'appuyait sur plusieurs dimensions.

1 Une autre place pour « ceux dont personne ne veut »

D'abord la dimension du public. Les enfants et les adolescents placés en LVA y sont accueillis après un nombre plus élevé d'autres solutions de placement. Ce phénomène n'est pas seulement relayé dans les discours des permanents des LVA, il est objectivé par l'enquête établissement de la DREES (Mainaut, 2012 ; Abassi, 2020), ainsi que dans l'enquête ELAP. Cette dernière montre que les jeunes majeurs sortis de la protection de l'enfance ayant connu au moins un placement en LVA ont cumulé un nombre de lieux de placement plus élevé que les autres. Et c'est aussi ce que notre recherche vient confirmer. En effet, l'étude des trajectoires institutionnelles des enfants que nous avons rencontrés sur nos six lieux d'investigation montre que la plupart d'entre eux ont connu des parcours de placement marqués par de nombreuses ruptures. Si quelques-uns font exception en trouvant là au contraire leur première orientation d'accueil, les autres ont connu jusqu'à sept lieux avant d'arriver au LVA. Protégés de leur famille, les enfants vivent au risque de l'institution. L'errance, caractérisée par les ruptures d'hébergement répétées qui sont autant d'impossibilités d'éprouver l'accueil et de tisser des liens soutenant et durables, est une première forme de maltraitance extra-familiale que connaissent les enfants rencontrés en LVA. Pour d'autres, s'y ajoutent des maltraitements morales, voire physiques. Eux-mêmes mettent en acte de la violence. Une autre forme de maltraitance plus insidieuse que nous analysons est l'incorporation de leur responsabilité dans le déroulé de leur trajectoire. La norme de l'enfant acteur prend une couleur problématique lorsqu'elle conduit à rendre les enfants placés acteurs de leur propre protection (Jung, 2019b).

Le morcellement des accueils en protection de l'enfance se décline se double d'un morcellement de la scolarité. À l'école, les enfants rencontrés sont mis à l'épreuve de normes et exigences qui les tiennent à distance, conduisant souvent à des déscolarisations et des retards dans les apprentissages. L'institution, de protection de l'enfance ou scolaire, fabrique une carrière d'enfant déviante : leur

métier d'enfant, acteur de sa socialisation, se déroule dans la marge des carrières des autres enfants du même âge. Les trajectoires des enfants accueillis en LVA laissent voir une impossible place pour eux : ni chez eux, à l'école, ni en famille d'accueil, ni en « foyer ». Elles démontrent la construction sociale d'une « incasabilité » mise en question au début de l'enquête.

Pour la plupart des enfants, l'arrivée au LVA constitue une bifurcation décisive dans leur trajectoire, puisqu'ils y trouvent une certaine stabilité en termes d'accueil et d'hébergement, mais aussi en termes de socialisation : école, activités, relations vont se conjuguer dans un travail du quotidien construisant un emploi du temps tourné vers l'éducatif, dans et hors du *curriculum*. Pour le plus grand nombre d'enfants des LVA observés, l'accueil dans ces lieux, de vie et d'accueil, stoppe ou freine la succession de ruptures en protection de l'enfance et leur permet de réintégrer les calendriers et les territoires de l'enfance (Rayou, 2006). En cela, les LVA constituent une réponse d'accueil durable pour des enfants protégés.

Ces lieux eux-mêmes constituent une autre dimension de cette marginalité postulée au départ et interrogée dans notre démarche. D'un côté, ils sont réputés accueillir « ceux dont personne ne veut » et s'en revendiquent, non sans fondement comme nous venons de le voir. D'un autre côté, ils représentent une réponse marginale sur le plan quantitatif, puisqu'ils accueillent, fin 2017, 4 380 enfants selon la DREES¹²⁸. Mais surtout, et cela n'est sans doute pas étranger à ce qui précède, ils se définissent, depuis leur émergence, comme en marge de l'institution. Il faut entendre ici l'institution dans ses deux acceptions. D'une part, le rejet de l'institution, fondateur et toujours actif parmi les permanents de LVA, trouve ses sources dans une approche foucauldienne de l'institution, autrement dit l'institution comme lieu de dispositifs de pouvoir et d'enfermement, pour simplifier. Les LVA procèdent d'abord, on l'a dit, du mouvement antipsychiatrie et libertaire des années 1960-1970 et d'expériences pionnières en pédagogie et en psychiatrie. On retrouve dans les LVA de l'enquête les fondements encore actifs d'un accueil dans un lieu non stigmatisé, « au vert », où se vit la vie ordinaire et son lot d'expériences en termes de travail, de relations, de coopérations. La critique de l'institution comme lieu – autrement dit les « foyers », les MECS – reste vive. En particulier chez les permanents de LVA qui en ont fait l'expérience dans leur carrière professionnelle. Certes, la critique portée par les permanents ne s'est pas vidée de ses aspects idéologiques mais elle tient aussi du pragmatisme : c'est aussi la pesanteur, la routine, le manque de créativité, bref tout ce qui entre dans l'expression commune de « lourdeur institutionnelle » qui est repoussé. Autrement dit, la critique ne porte pas seulement sur ce qu'elle fait aux accueillis mais aussi sur ce qu'elle fait aux accueillants. S'inscrire en marge, c'est aussi revendiquer pour soi une autre manière d'aborder le travail éducatif de ces institutions-lieux.

Cette marge revendiquée se définit aussi dans une distance vis-à-vis de l'institution de la protection de l'enfance, entendue au sens anthropologique, comme ensemble des normes de conduite instituées et reconnues par un groupe social pour fonctionner – autrement dit, des pratiques reliées à des cadres moraux – tout autant qu'au sens politique, comme « l'ensemble d'appareils et de procédures de négociations visant la production de règles et de décisions légitimes » (Dubet, 2002, p 23). Ces dimensions imbriquées forment le « système », tel qu'il est organisé, légitimé et stabilisé, d'un point de vue politique, organisationnel et culturel. Ici encore, la revendication de marginalité des LVA s'est maintenue en se modifiant. Maintenu d'abord, et même étendue, car l'accueil des enfants aux

¹²⁸ France entière, hors Mayotte, alors que 177 230 enfants sont accueillis au même moment sur le même territoire (confiés à l'ASE et placements directs), Enquête Aide sociale 2017 (Abassi, 2020).

trajectoires hachées, marquées par de multiples difficultés vécues au cours même de leur protection, nourrit un positionnement contre le système de la protection de l'enfance, qui s'étend aussi à l'accueil familial, auquel les LVA sont parfois assimilés et dont ils tiennent à se démarquer.

La critique demeure mais la posture s'est modifiée. Il est moins question d'être en dehors du système que sur ses bordures intérieures. C'est toute l'histoire récente de la reconnaissance des LVA qui s'accompagne d'une lutte contre la normalisation. Et cette lutte passe par le Droit. Il s'agit bien de garantir au LVA une place dans le système de protection de l'enfance avec un statut dérogatoire. Rester à l'écart des appels à projets, des schémas départementaux et autres cahiers des charges imposés, est au cœur de l'activité militante de la FNLV. Cette dernière fait de cette place tensionnelle des LVA la garante de leur position inédite dans le spectre de la protection de l'enfance. On comprend dans ce contexte l'importance accordée par les acteurs eux-mêmes à leur identité. Celle-ci pourrait être attaquée d'un côté, par une trop forte normalisation, effet indésirable de la reconnaissance et, de l'autre, par une appropriation extensive du modèle, dont la diversité des formes s'inscrit dans le désir de singularité et d'autonomie des porteurs de projet mais peut aussi menacer leurs valeurs. Ces dernières se sont construites dans l'histoire longue des LVA, mais elles sont aussi façonnées par les représentations des uns et des autres et par leurs libres interprétations, avec une limite indépassable : une mission strictement sociale, à but non lucratif. Il faut dire que quelques scandales et des dérives ont forcé les LVA à se regarder avec vigilance. D'où la méfiance des permanents de LVA à l'égard de la professionnalisation et des formes issues de l'institution (en tant que lieu et en tant que système socio-politique), doublée d'une vigilance vis-à-vis des modèles marchands et entrepreneuriaux.

2 De « l'éducateur entrepreneur » à « l'entreprise éducative »

Pour interroger cette marginalité revendiquée et cette recherche identitaire, notre démarche méthodologique a procédé de plusieurs mouvements inductifs et abductifs autour d'une approche d'abord ethnographique. Notre hypothèse structurante s'est dessinée progressivement au cours du recueil de données, à partir des observations prolongées sur le terrain et des entretiens semi-directifs menés auprès de plusieurs adultes permanents et jeunes accueillis. Tout l'enjeu était de construire ce type de démarche collectivement et en travail d'équipe, puisque quatre chercheurs ont investigué dans les six LVA. Ce croisement des regards et des expériences vécues sur le terrain, rendu possible par la construction d'outils communs de recueil et d'analyse des données notamment, s'est avéré heuristique et gage de la cohérence scientifique d'ensemble. D'autant qu'il s'est articulé avec des entretiens d'explicitation (EDE) menés par un cinquième chercheur traversant l'ensemble des six LVA de l'enquête. Ainsi, la recherche s'est construite dans un constant aller-retour entre les membres de l'équipe et les données issues de l'ethnographie, des entretiens, de la littérature. Les consignes des EDE se sont basées sur les premières immersions dans les LVA et les analyses croisées ont permis de poser l'hypothèse structurante de cette enquête.

Nous sommes partis du constat, à contre-courant des discours des acteurs, d'une professionnalisation des permanents des LVA, quel que soit le modèle de LVA rencontré. D'abord parce que les LVA reposent forcément sur un modèle socio-économique. Ensuite parce que l'activité de permanent se pratique à temps plein et donne lieu à un revenu, le plus souvent sous la forme d'un salaire. Ensuite, parce que cette activité d'accueil par la quotidienneté n'a rien de naturel. Elle est bel et bien construite par les permanents en fonction d'une visée transformative, ou au moins adaptative, vis-à-vis des enfants en difficulté qu'ils accueillent d'une part, et vis-à-vis des cadres institutionnels

d'autre part. Cette professionnalité s'illustre dans une posture réflexive et créative, qui tire les permanents de LVA vers une logique de développement perpétuel. Les nouveaux projets s'accompagnent de transformations d'ampleur variable parmi les LVA. De ce fait, leur professionnalité s'inscrit dans des cadres différenciés, conduisant à l'hypothèse d'une dissociation entre un « éducateur entrepreneur », autrement dit un individu créant un LVA dans le but d'accueillir des enfants pour participer personnellement à leur éducation, et une « entreprise éducative », un collectif créé pour accueillir des enfants à besoin éducatif.

Cette dissociation met en jeu l'éthos professionnel, autrement dit les normes et valeurs qui sous-tendent les pratiques et construisent l'identité professionnelle. Alors que le modèle de l'éducateur entrepreneur ou éducatrice entrepreneuse met en mouvement un ethos professionnel à tendance familiale, le modèle de l'entreprise éducative procède davantage d'un ethos professionnel institutionnel. Il faut entendre « familial » au-delà de l'environnement de l'accueil, comme une organisation où la famille (et le couple) et la transmission personnelle sont mobilisées. Institutionnel renvoie ici à l'institution-lieu, notamment dans la manière d'organiser le travail éducatif auprès des enfants accueillis par des activités et rôles répartis de manière différenciée entre plusieurs adultes. Dans ce contexte, l'engagement du privé et du domestique dans le professionnel est un marqueur important, tout d'abord signalé par les modalités graduées du « vivre avec » les enfants et adolescents accueillis. C'est l'hypothèse que nous avons mise à l'épreuve des données empiriques.

La tension entre d'un côté un « éducateur entrepreneur », dont l'activité d'accueil relève plutôt d'un ethos professionnel familial et, de l'autre côté, une « entreprise éducative » aux pratiques relevant davantage d'un ethos professionnel institutionnel, est confirmée par l'analyse des données même si elle tend à la nuancer.

Cette tension s'illustre notamment dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes accueillis. Le modèle à tendance familiale fait principalement appel au champ de la famille pour guider les accueillants dans leurs actions éducatives. Ces derniers mobilisent préférentiellement leur expérience de parents (ou le modèle reçu de leurs parents) ainsi que leurs valeurs familiales pour accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de leur vie (scolaire, préprofessionnelle, loisirs, etc.). Si le modèle à tendance institutionnelle n'est pas déconnecté du « modèle familial », il a cette spécificité d'institutionnaliser davantage l'accompagnement, sans pour autant le normaliser. D'abord à travers les formations et les expériences professionnelles des membres de l'équipe accueillante et les outils de suivi utilisés (cahier de transmission ou projet personnalisé d'accompagnement, par exemple). Ensuite, par le fait que les accueillants formalisent davantage les espaces professionnels à l'intérieur même du LVA (bureau/salle d'entretien, école interne), ce qui leur permet, par exemple, d'internaliser le suivi thérapeutique en faisant intervenir un psychologue dans l'institution-lieu.

La particularité des LVA reste liée au fait que les initiatives sont en premier lieu portées à titre privé, sous l'impulsion d'entrepreneurs, y compris associatifs. Nous abordons le caractère entrepreneurial de ces initiatives privées sous l'angle de l'entrepreneuriat solidaire. Celui-ci désigne un processus qui part de l'individu engagé vers une finalité sociale qui ne se réalise que par le collectif, celui-ci pouvant être formellement constitué en entreprise. L'entrepreneuriat solidaire du LVA se caractérise par une pression *dans* et *sur* l'institution par la création de règles et de normes alternatives. Le LVA, entrepreneur de normes et entreprise solidaire, conjugue au présent la dimension publique, politique et sociale des activités économiques, ainsi qu'une organisation plus ou moins autonome de ces activités vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette conjonction d'activités économiques à finalité sociale, de

modalités organisationnelles spécifiques au service du projet et de rapport à l'action publique, amène finalement à lire la tension repérée entre « l'éducateur entrepreneur » et « l'entreprise éducative » sous le signe du *continuum*.

Le modèle de « l'éducateur entrepreneur » implique en effet davantage des relations de type réciprocaire et ancre les pratiques d'accueil dans l'espace domestique, tandis que le modèle de « l'entreprise éducative » organise davantage l'accueil sur la base d'une moindre implication de la sphère intime et personnelle, à travers la mise en œuvre d'une séparation des tâches et des hiérarchies plus ou moins formalisées entre salariés et porteur principal du projet. Ainsi, dans « l'entreprise éducative », les fonctions de management impliquent une distanciation vis-à-vis du travail de front, alors que dans le modèle de « l'éducateur entrepreneur », manager les professionnels (et bénévoles) n'éloigne pas le permanent responsable des pratiques d'accueil. La hiérarchisation et le partage des tâches entre un plus grand nombre de professionnels, souvent issus des diplômes de l'éducation spécialisée, conduisent alors à envisager la relation éducative de manière plus institutionnelle, au sens où elle intègre des techniques professionnelles reconnues, notamment la médiation par l'activité et la médiation du collectif d'enfants. Pour autant, la relation éducative reste un élément fort dans les deux tendances, toujours connectée au quotidien. L'inclinaison vers une tendance familiale tire cette relation vers l'interindividuel, vers le collectif dans la tendance institutionnelle.

L'entrée en jeu dans le paysage de la protection de l'enfance d'entreprises sociales sous statuts commerciaux ne manque pas d'interroger quant à la possible marchandisation des mesures de placement. Or, dans l'enquête, les LVA ayant choisi des statuts commerciaux ne reflètent justement pas ce mouvement de marchandisation. Par ailleurs, si les LVA prennent différentes formes adossées à différents statuts juridiques, ils bousculent l'imaginaire économique, en raison des différents principes qu'ils mobilisent pour fonctionner : économie du don et de la complémentarité mutuelle ; appuis des pouvoirs publics ; liens ponctuels avec les dynamiques marchandes. Avec les LVA, le caractère éminemment public d'initiatives apparemment privées remet en question les acceptions et les oppositions habituelles des termes de « privé » et de « public ». Leurs organisations, chaque fois singulières, articulent différemment trois dimensions de l'action sociale : la dimension économique, puisqu'elles mobilisent une pluralité de ressources pour fonctionner ; la dimension sociale, leur objectif premier étant l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif, en particulier des enfants qui ne trouvent leur place nulle part ailleurs ; et la dimension politique, vu leur place et leur articulation avec la politique publique de protection de l'enfance et les conseils départementaux. Les LVA puisent en fait leurs forces dans des modèles socio-économiques hybrides caractéristiques de l'intersection des champs du travail social et de l'économie sociale et solidaire. Réside sans doute ici une illustration particulièrement saillante de ce qui joue plus globalement, quoique de manière moins visible et dans d'autres proportions, dans les fonctionnements des opérateurs associatifs de la protection de l'enfance.

Les initiateurs de LVA apparaissent finalement comme des entrepreneurs alternatifs, mus par un principe de réciprocité, dans le sens où leur aspiration concerne un service d'intérêt collectif et public, et non le gain recherché dans les dynamiques habituelles propres à l'entrepreneuriat. Ces entrepreneurs alternatifs sont guidés par un intérêt dont la satisfaction dépasse le cadre strictement individuel tout en l'intégrant. Les LVA mettent chaque fois en jeu des pratiques singulières d'action alliant « souci de soi » et « souci des autres ».

3 Un projet de vie

Les LVA articulent donc dans leur activité, de façon originale et propre à chacun d'entre eux, divers types de ressources. Cependant, c'est plutôt une question d'échelle, souvent évolutive, qui oriente des organisations pragmatiques des lieux, les faisant tendre vers des pratiques professionnelles plus ou moins institutionnelles ou plus ou moins familiales, parfois dans un *continuum*. Il est notable en effet que les LVA de l'enquête se caractérisent tous par une logique de développement constant. Ce développement vise à trouver de nouvelles réponses adaptées aux besoins des enfants accueillis tout en se réalisant soi à travers les pratiques de l'accueil. En somme, ce développement vise autant le projet d'accueil que le projet de vie, ce qui en fait la spécificité des LVA. Ce développement spatial et salarial peut les faire passer de l'échelle de « l'éducateur entrepreneur » à celle de « l'entreprise éducative », selon les temporalités et l'histoire de chaque lieu.

Les trajectoires des créateurs et porteurs de projet de LVA illustrent des aventures entrepreneuriales autant que des aventures humaines. Origines sociales, carrières scolaires et professionnelles, aspirations familiales, conjugales et résidentielles des permanents apparaissent très hétérogènes. Le LVA émane d'un projet personnel. Il n'est pas une réponse à une commande sociale. Cependant l'engagement dans la création (ou reprise) d'un LVA apparaît comme une double bifurcation dans la trajectoire professionnelle et personnelle de vie : c'est autant une nouvelle carrière qu'une nouvelle vie, parfois à l'occasion d'une remise en couple, lorsque les enfants grandissent, ou après une expérience de travail éloignée de ses convictions. Le projet puise ses racines dans les socialisations antérieures des permanents, tant personnelles et familiales que professionnelles. La démarche dépend tout à la fois d'une occasion, de forces mobilisables dans son cercle privé et d'une appétence particulière pour la mission socio-éducative. Mais le projet ne pourra se pérenniser qu'avec un fort investissement de soi. Ceci peut expliquer la difficulté à faire fonctionner les LVA tendant vers « l'entreprise éducative », où il s'avère difficile de s'adjoindre un nombre important de salariés prêts à cet investissement, dans lequel se mêlent le privé et le professionnel.

Marginalité et lutte pour la reconnaissance induisent des logiques de distinction et de classement au sein du groupe des LVA, dont les acteurs se retrouvent autour d'une philosophie mettant en avant l'articulation du « souci de soi » et du « souci des autres ». Ils ont en commun autant la mission sociale d'accueil que la possibilité de mettre en cohérence plusieurs domaines de leur vie et différentes facettes identitaires, incluant la dimension professionnelle. Suivant la combinaison des multiples dimensions (entrepreneuriale, professionnelle, familiale et militante), les LVA développent un ethos professionnel plus familial ou plus institutionnel. La séparation, qu'elle soit réelle ou symbolique, de la sphère du travail et de la sphère privée domestique, est un élément de nature à accentuer une vision plus institutionnelle de l'accueil en LVA. Et cela même si l'engagement est toujours remarquablement intense malgré les tâches et rôles fortement différenciés parmi un nombre élevé de personnes au sein du LVA – quand bien même certaines d'entre elles sont de la même famille que le fondateur.

Si leurs échelles les distinguent, les LVA ont pour point commun d'intégrer un rapport ambivalent au département, à la fois ressource et contrainte pour leur développement. Le principe d'autonomie vis-à-vis des instances tutélaires est un trait saillant de tous les LVA enquêtés. Être maître de son projet, l'écrire, choisir comment et avec qui travailler – adultes comme enfants – font partie des enjeux au cœur de l'autonomie revendiquée. L'identité des LVA repose aussi sur le mélange des relations affectives et de travail, non seulement en travaillant chez soi et avec ses proches, ou avec des « semblables » professionnels, mais aussi en s'autorisant la relation affective avec les enfants

accueillis. Spontanéité et réactivité sont aussi les marqueurs de l'univers des LVA, qui se revendiquent hors des normes de l'institution. Or, les LVA sont des univers bien réglés. À rebours de l'image libertaire, ils se situent aussi dans univers normatifs qu'ils contribuent à nourrir. Leur autonomie a une dimension instituante, c'est-à-dire productive de règles partagées à l'épreuve de l'évolution législative, mais aussi du point de vue de l'accueil et du cadre, conçus comme émancipateurs pour les enfants accueillis. Tous entendent en effet leur mission comme consistant à « former des citoyens », au sens de prendre sa place dans la Cité. À cet effet, ils misent en priorité, malgré leur ambivalence envers ce qui fait institution, sur l'école et sur la notion de travail. Autrement dit, ils s'appuient sur des institutions sociales traditionnelles.

4 Déplacement du problème public : des « incasables » à l'institution inacceptable

La critique adressée à la puissance publique dans sa mission de protection de l'enfance n'est pas nouvelle. On pourrait même dire qu'elle est constitutive de son organisation et de son orientation, puisque celle-ci vient en réponse à un intolérable – espace moral dont les frontières se reconstruisent constamment (Bourdelaïs et Fassin, 2005) – lorsqu'il atteint le statut de problème public. Autrement dit, lorsqu'il est l'objet d'un débat public qui accompagne sa mise à l'agenda politique.

Depuis la fin des années 1990 jusqu'aux années 2010, le problème public des « incasables », au sein de la protection de l'enfance, est monté en puissance. Ces enfants et adolescents posent d'abord problème aux institutions qui peinent à contenir leur comportement « plus difficile », « plus complexe », à faire face à leurs « difficultés multiples ». Sur la scène médiatique éclate le scandale de leur prise en charge à l'hôtel avec des éducateurs intérimaires, pointées comme non-sens éducatif et hérésie financière en période de coupes budgétaires. Le problème public, une fois sur l'agenda politique, mène à l'action. Ce sont l'innovation et la diversification des réponses qui sont encouragées dans la loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance. Une partie de ces nouvelles réponses expérimentales repose sur le décroisement du social et du handicap « psy », diagnostic qui désigne autrement le problème (Défenseur des droits, 2015). Ce décroisement donne lieu à des instances pluri-professionnelles chargées de discuter de ces « cas complexes ». Progressivement s'effacent les « incasables ». Le terme, même avec des guillemets, ne passe plus. Désormais, ils apparaissent davantage sous l'angle de l'incapacité de l'institution, entendue comme organisation juridico-politique et ensemble des pratiques instituées, dont l'établissement médico-social est la déclinaison paradigmatique. Cette incapacité dénoncée concerne autant la prévention des risques d'incapacité que la création des conditions de sa prise en charge.

Ce nouveau problème s'élabore sur plusieurs fronts. Dans les instances normatives internationales, comme la Commission européenne, où la « culture institutionnelle » est entendue comme « tenant les bénéficiaires à l'écart, marquée par la rigidité de la routine, n'offrant ni intimité ni individualisation avec une éthique de soins paternaliste ». Une définition rejetée par les professionnels de la protection de l'enfance, notamment du secteur associatif (CNAPE, 2012) mais qui traduit assez bien la représentation des institutions croisée au sein des LVA. Le temps de notre recherche, soit 18 mois, plusieurs faits ont procédé d'une accélération de l'émergence de l'institution comme problème public en protection de l'enfance. Sur la scène médiatique, deux reportages ont été programmés, dont l'un suivi d'un écho particulier qui a précipité la nomination d'un secrétaire d'État à la protection de

l'enfance, fin janvier 2019. Cette nomination donne lieu à de multiples instances de débats inter-professionnels (auxquels participe la FNLV) et aussi avec les représentants des familles et des enfants, des concertations et diagnostics aboutissant à une Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022). Celle-ci vise, selon la ministre des Solidarités et de la santé d'alors, à « faire sortir de l'ombre une politique qui ne fait aujourd'hui les gros titres que lorsqu'un fait divers nous épouvante et nous renvoie tristement aux défaillances de nos organisations ». Tout en prenant acte du problème : « Trop de situations restent encore aujourd'hui inacceptables et méritent une action résolue, au plus près des personnes. » Cette reconnaissance du problème des violences institutionnelles à l'égard des enfants censés être protégés, résonne avec le rapport du Défenseur des droits sur les droits de l'enfant, « Enfance et violence, la part des institutions publiques » (Défenseur des droits, 2019). Enfin, l'appel à projet de recherches thématique 2020 de l'ONPE encourage les projets portant sur « violences institutionnelles et protection de l'enfance », considérées « comme un champ large, comprenant aussi bien les violences agies, dites "en bosse", que les omissions, dites "violences en creux", chroniques ou quotidiennes, mais aussi les violences ponctuelles et/ou survenant en situation de crises ».

Autant de signes d'un déplacement du problème, du public accueilli aux institutions qui les accueillent. Autre problème, même remède : l'expérimentation. Mais cette fois, « Les citoyens et les partenaires du secteur privé, notamment la société civile, sont invités à apporter leur contribution pour améliorer les services sociaux » (Stratégie nationale de protection de l'enfance 2020-2022, p. 42). Susciter cet engagement est même un axe de travail. De plus, l'attention au « cadre d'accueil de l'enfant est une dimension essentielle de l'accompagnement [...] qui peut contribuer à diminuer la violence au sein de l'établissement et rendre plus agréable le cadre de travail des professionnels » (*Ibid*).

Or, notre recherche montre que les LVA se situent à l'intersection de plusieurs modalités de protection de l'enfance. Ni famille d'accueil, ni établissement, ni assujettis au conseil départemental, ni totalement indépendants, ni éducateur, ni entrepreneur, ils empruntent, selon leurs besoins et aspirations, à chaque sphère pour exister. Dans ce moment de déplacement du problème public, les LVA apparaissent à une croisée des chemins. Pourront-ils garder leur singularité ou sont-ils voués à se développer dans un contexte opportun au risque de (trop) se transformer ? Deux formes de LVA peuvent-elles coexister ? La pérennité de leur relative marginalité, qui repose d'abord sur une forme d'autonomie puisque leur projet est autant professionnel que privé et personnel, est sans doute plus utile à la protection de l'enfance comme système qu'il n'y paraît. Outre qu'elle permet à ces acteurs, souvent issus de la société civile, de faire preuve de capacités d'expérimentation dans leurs réponses aux besoins des enfants, elle leur permet aussi de tenir une fonction de « marginal sécant » : celle d'un « acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 86). Les expériences des LVA sont ainsi les interfaces qui permettent de jouer sur les différents espaces institutionnels, pouvant conduire, au gré du déplacement des problèmes publics, à plusieurs enseignements pour la protection de l'enfance.

Car cette recherche démontre combien les LVA ont une identité singulière dans l'articulation du privé et du public. Ils ne sont pas en dehors du système, mais s'inscrivent dans ses espaces interstitiels. À cette place, ils questionnent l'écosystème avec lequel ils sont en relation pour fonctionner. En étant ni une famille d'accueil, ni un établissement, en intriquant réalisation de soi et poursuite d'une mission

sociale, ils relient plusieurs formes d'action socio-éducative tout en en marquant les différences. S'ils réussissent à stabiliser l'accueil pour des enfants qui ne trouvent pas leur place ailleurs, c'est aussi qu'ils fonctionnent sur des modes électifs que ne peut se permettre l'institution. Les réflexions qui animent le groupe des LVA de l'intérieur visent aussi à asseoir leur position dans ce système. En se redessinant à nouveau frais, ils participent de la redéfinition de l'action institutionnelle.

Où se situe dès lors le seuil critique au-delà duquel le LVA entrerait dans un autre modèle ? À partir de quand le changement d'échelle fait-il basculer de la marge à l'institution ? Existe-t-il une « bonne » échelle, une « taille limite » ? Nous pensons plutôt que le choix de l'échelle dépend des temporalités, contextes, aspirations et sensibilités des permanents, vis-à-vis des cadres normatifs et des cadres de l'accueil comme vis-à-vis de la dynamique d'entrepreneuriat solidaire. Il paraîtrait contradictoire d'imposer une norme limitative. Cependant, nous avons montré que l'ingrédient essentiel et commun des LVA est l'imbrication du projet de vie dans un projet professionnel. De ce fait, la solidité du projet – créativité et réactivité pour répondre à des besoins de protection de l'enfance non pourvus dans les autres réponses d'accueil – repose sur un engagement de soi particulier, alliant souci de soi et souci des autres. Il en découle deux conséquences essentielles selon nous. Premièrement, outre que l'autonomie des LVA garantit ces qualités, imposer (trop) de normes reviendrait à imposer des normes sur les modes de vie privés et domestiques des permanents. Cette assignation prendrait le risque de la normalisation des pratiques et viendrait heurter un projet dont l'équilibre est intime et personnel. Deuxièmement, le développement des LVA semble forcément limité par l'engagement du soi privé dans le travail. Celui-ci ne peut en effet se démultiplier sur un nombre trop élevé de personnes et ne peut, en l'occurrence, devenir une nouvelle norme du travail salarié partagé par tous. C'est là tout le difficile travail d'équilibre à trouver pour les LVA.

BIBLIOGRAPHIE

- ABASSI E., 2020, « 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance », *Dossiers de la Drees*, n°55, Drees, mai 2020.
- ANZIEU D., MARTIN J.-Y., 2009 [1968], *Les groupes restreints*, Paris, PUF.
- BALANDIER G., 1985 [1974], *Anthropo-logiques*, Paris, Librairie Générale Française.
- BARREYRE J.-Y., FIACRE P., JOSEPH V., MAKDESSI Y., 2008, *Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables »*, Recherche réalisée pour l'ONPE, le conseil général du Val-de-Marne et le conseil général du Val-d'Oise.
- BEAUD S., WEBER F., 2003 [1997-1998], *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- BECKER H. S., 1985 [1963], *Outsiders. Étude de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BLANCHARD M., 2015, *Les écoles supérieures de commerce : sociohistoire d'une entreprise éducative en France*, Paris, Classiques Garnier.
- BOLTER F. (coord.), 2016, *Enquêter auprès des enfants en terrain difficile. Mieux comprendre pour mieux agir*, Paris, ONPE, La Documentation française.
- BORIE C., 2015, Les « incasables ». Quelques éléments de réflexion, *Vie sociale et traitement*, n°126, p. 91-99.
- BOURDELAIS P., FASSIN D., 2005, *Les constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte.
- BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.
- BRUNIER N., 2016, *Les configurations sociales des Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) : des formes sociales évolutives et différemment normées*, Paris, Mémoire de Master Recherche, CNAM.
- BUCOLO E., 2008, L'encastrement politique des associations, in HAERINGER J. (dir.), *La démocratie : un enjeu pour les associations de l'action sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BUCOLO E., EYNAUD P., GARDIN L., 2019, *Les modèles socio-économiques associatifs. Revue de littérature*, INJEP, Notes et Rapport/Revue de littérature.
- CAPELIER F., 2014, *L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance. Revue de littérature*, rapport ONPE, La Documentation française.
- CARDI C., 2010, La construction sexuée des risques, *Revue des politiques sociales et familiales*, n°101, p. 35-45.
- CARGNELLI S., 2019, *Les "troubles du comportement et de la conduite" : histoire d'une appropriation médico-administrative et usage contemporain (de 1914 à nos jours)*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Caen Normandie.
- CARTRY J., 2012, *Les parents symboliques*, Paris, Dunod.
- CERTEAU (de) M., GIARD L., MAYOL P., 1994, *L'invention du quotidien. 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Folio.
- CERVERA M., HOURCADE R., 2015, *La construction institutionnelle de l'invisibilité sociale : compte rendu et analyse de 14 entretiens avec des décideurs publics*, rapport de l'APEX à l'ONPES.
- CERVERA M., JUNG C., 2016, *Spécificité de l'accueil des 0-6 ans en protection de l'enfance. Revue de littérature problématisée*, rapport de l'APEX pour l'ONPE.

- CHAMBOREDON J-C., 2015, *Jeunesse et classes sociales*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.
- CHAMPY F., 2012 (2^e ed.), *La sociologie des professions*, Paris, PUF.
- CHARDIN S., 2016, Errance institutionnelle. SDF et grands exclus, *Le sociographe*, 53(1), p. 49-60.
- Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE), 2012, Contribution de la CNAPE aux travaux européens relatifs à la désinstitutionalisation de la protection de l'enfance, octobre 2012.
- COMBES B., 2010, Placement familial et Lieu de vie et d'accueil : dissemblances et ressemblances, *Empan*, n°80, p. 58-65.
- COURONNÉ J., 2017, Des éducateurs de rue à l'épreuve du collège, *Les sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, vol. 50, p. 45-65.
- COURONNÉ J., SARFATI F., 2018, Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes, *Travail et emploi*, 153(1), p. 41-66.
- CRENNER E., DÉCHAUX J-H., HERPIN N., 2000, Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations, *Revue française de sociologie*, 41-2, p. 211-239.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil.
- DACHEUX É., 2008, *L'espace public*, Paris, Cnrs éditions.
- DANIC I., DELALANDE J., RAYOU P., 2006, *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes : objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*, Paris, PUF.
- DANIC I., FONTAR B., GRIMAUULT-LEPRINCE A., LE MENTEC M., et al. (dir.), 2019, *Les espaces de construction des inégalités éducatives*, Rennes, PUR.
- Défenseur des droits, 2015, *Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles*, rapport consacré aux droits de l'enfant.
- Défenseur des droits, 2019, *Enfance et violence : la part des institutions publiques*, rapport consacré aux droits de l'enfant.
- DEFOURNY J., 2004, L'émergence du concept d'entreprise sociale, *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XLIII, n° 3, p. 9-23.
- DEFOURNY J., NYSENS M., 2019, La diversité des modèles d'entreprise sociale : nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale, *Marché et organisations*, n°36, p. 17-38.
- DENECHÉAU B., BLAYA C., 2014, Les attentes des éducateurs sur la scolarité des enfants placés en France et en Angleterre. Une estimation des possibles *a minima*, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 47(4), p. 69-92.
- DRAPERI J-F., 2003, L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale, *RECMA*, vol. 288, n°2, p.48-66.
- DRAPERI J-F., 2019, L'association au risque de l'entreprise, *RECMA*, vol. 353, n°3, p.30-41.
- DROZ Y., 2017, Amour, famille et entreprise : la transmission du patrimoine au sein de l'entreprise familiale, *Recherches familiales*, vol. 14, n°1, p. 9-22.
- DUBAR C., 2015 [2000], *La socialisation*, Paris, Armand Colin.
- DUBET F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DUMAZEDIER J., 1959, Réalités du loisir et idéologies, *Esprit*, n°6, p. 866-893.

- FAINGOLD N., 1998, De l'explicitation des pratiques à la problématique de l'identité professionnelle, *Explicititer*, n° 26, p. 17-20.
- FILLIEULE O., 2001, Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel, *Revue française de science politique*, Vol. 51, p. 199-21.
- FOURRÉ M., 2006, Les lieux de vie et d'accueil, in : BOUQUET B., BARREYRE J.-Y. (dir.), *Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris, Bayard, p. 342-344.
- FRECHON I., BOUJUT S., DRIEU D., PLAGÈS M., et al., 2009, *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport de recherche, Paris, MIRE-DREES.
- FRECHON I., DUMARET A.-C., 2008, Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés, *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 5, no 3, p. 135-147.
- FRECHON I., MARQUET L., 2016, Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent leur avenir, *INED, Documents de travail*, n°227, p. 1-9.
- FRECHON I., MARQUET L., 2018, Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur, hal-01837210. Url : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01837210/document>
- FRECHON I., ROBETTE N., 2013, Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement, *Revue française des affaires sociales*, 2013/1-2, p. 122-143.
- FRÈRE B. (dir.), 2015, *Le tournant de la théorie critique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FRÈRE B., GARDIN L., 2017, Économie solidaire et socialisme libertaire, in : LAVILLE J.-L. et al., *Mouvements sociaux et économie solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FRITZ M., 2003, "Le placement de l'enfant" et le combat de Myriam David, *Spirale*, n° 25(1), p. 133-142.
- GALLAND O., 2011, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.
- GANSEL Y., 2016, *Le souci des adolescents: traiter une vulnérabilité dangereuse*, Thèse Anthropologie sociale et ethnologie, EHESS-Paris.
- GARDIN L., 2006, *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*, Toulouse, Érès.
- GARDIN L., 2012, Les différents types d'hybridation des ressources dans les entreprises sociales, in GARDIN L., LAVILLE J.-L., NYSENS M. (dir.), *Entreprise sociale et insertion. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 67-95.
- GLASER B., STRAUSS A., 1967, *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, New Jersey, Transaction Publishers, Sociology Press, 1967. GLASMAN D., 1992, Le partenariat dans les ZEP, *Informations sociales*, n°18, p. 118-120.
- GOFFMAN E., 1973, *La présentation de soi. La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les éditions de minuit.
- GOFFMAN E., 1989, Le travail de terrain, *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, p. 123-132.
- GRAHAM A., POWELL M., TAYLOR N., ANDERSON D., et al., 2013, *Recherche éthique impliquant des enfants – Ethical research involving children (ERIC)*, Florence, Centre de recherche de l'UNICEF-Innocenti.
- GROSSETTI M., BESSIN M., BIDART C., 2009, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.
- GUILLMETTE F., 2006, L'approche de la *Grounded Theory* ; pour innover ?, *Recherches Qualitatives*, vol. 26, p. 32-50.

- HELFTER C., 2008, Lieux de vie et d'accueil, une hospitalité engagée, *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2581, p. 25-27.
- HÉLY M., 2019, Genèse de « l'entreprise de l'ESS » et désétatisation de l'intérêt général, *Informations sociales*, vol. 199, n°1, p.88-94.
- HIEZ D., 2013, Le cadre juridique de l'entreprise non capitaliste, clef de distinction entre l'entreprise sociale et l'entreprise d'économie sociale et solidaire ?, *RECMA*, vol. 327, n° 1, p. 95-103.
- HILLENKAMP I., LAVILLE J.-L. (dir.), 2013, *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès.
- JAEGER M., 2019, L'ESS et le travail social : les nouvelles convergences entre deux conceptions de la solidarité, *Vie sociale*, vol. 27, n°3, p. 219-230.
- JUNG C., 2011, *L'aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?* Paris, L'Harmattan.
- JUNG C., 2019a, *Protéger l'enfant. Mise en perspective d'une reconfiguration du statut de l'enfance*, Nîmes, Champs social.
- JUNG C., 2019b, De l'enfant « placé » à l'enfant « accueilli » : du corps agi au corps agissant, *Enfances Familles Générations* [En ligne], 33 | mis en ligne le 30 septembre 2019.
- JUNG C., 2019c, *Perdre un parent pendant l'enfance : une vulnérabilité non protégée ? Représentations et prise en compte de l'orphelinage en protection de l'enfance*, rapport APEX pour la Fondation OCIRP, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02283053v2>
- LACROIX G., SLITINE R., 2019, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, PUF.
- LATOUCHE S., 2012, *L'invention de l'économie*, Albin Michel.
- LAVAL C., 2007, *L'homme économique. Essais sur les racines du néolibéralisme*, Paris, Gallimard.
- LAVILLE J.-L., 2012, Travail social et économie solidaire, vers un dialogue, *Le sociographe*, hors-série, n°5, p. 21-46.
- LAVILLE J.-L., HILLENKAMP I., EYNAUD P., CORRAGIO J. L., et al., 2016, Théorie de l'entreprise sociale et pluralisme : L'entreprise sociale de type solidaire, *Revue Interventions économiques*, n°54. URL: <https://hal.ird.fr/ird-01447306/file/interventionseconomiques-2771-54-theorie-de-l-entreprise-sociale-et-pluralisme-l-entreprise-sociale-de-type-solidaire.pdf>
- LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R., 2013, *L'association. Sociologie et économie*, Paris, Pluriel.
- LENZI C., PENY B. (dir.), 2015, *L'ordre éducatif recomposé. L'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, Rapport de l'ESPASS, l'ERP et du PRINTEMPS pour la Mission de recherche Droit et Justice.
- LETOURNEUX F., 2005, Les lieux de vie et d'accueil. Reconnaissance ou normalisation ?, *Actualités sociales hebdomadaires magazine*, janvier/février, p. 46-49.
- LORIENTE C., 2019, Microstructures. Chacun cherche sa place, *Lien Social*, n°1258, 14.10.2019, p. 23-25.
- MCADAM D., PAULSEN R., 1993, Specifying the Relationship between Social Ties and Activism. *American Journal of Sociology*, n° 3, p. 640-667.
- MAHUT D., 2017, *Le déclassement dans la migration*, Paris, L'Harmattan.

- MAINAUT T., 2012, Les établissements et services en faveur des enfants et adolescents en difficulté sociale. Activité, personnel et clientèle au 15 décembre 2008, DREES, *Série Statistiques*, n°173, 2012. URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriestats173.pdf>
- MERTON R., 1997 [1957], *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.
- MICHEL J-P., 2013, *La PJJ au service de la justice des mineurs*, rapport parlementaire à la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
- MINART J.-L., 2013, *Lieux de vie et d'accueil. Réhabiliter l'utopie*, Toulouse, Érès.
- MOZÉRE L., 2004, Le « souci de soi » chez Foucault et le souci dans une éthique politique du care, *Le Portique*, n°13-14. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/623>
- NEYRAND G., ROSSI P., 2014, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès.
- ONED-ONPE (Observatoire national de l'enfance en danger- Observatoire national de la protection de l'enfance), 2008, Les jeunes en difficultés multiples. Questions de recherche et réponses pratiques, *Actes de la journée d'étude*.
- ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance), 2016, Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance, *Note d'actualité*.
- ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale), 2016, *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective*, rapport 2016.
- PAQUELIN D., 2011, La distance, questions de proximités, *Distances et savoirs*, vol. 9, p. 565-590.
- PATTARONI L., 2005, Le care est-il institutionnalisable ? Quand la politique du care émousse son éthique, in : PAPERMAN P., LAUGIER S. (dir.), *Le souci des autres : éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 177-200.
- PIQUET E., 2016a, Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement, DREES, *Études et résultats*, n°955, p. 1-6.
- PIQUET E., 2016b, Aide sociale à l'enfance : 55 000 enfants et adolescents hébergés en établissements, DREES, *Études et résultats*, n°974, 2016, p. 1-6.
- POLANYI K., 1983 [1944], *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- POLANYI K., 2011 [1977], *La subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion.
- POTIN É., 2012, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Toulouse, Érès.
- RAVON B., 2002, Le temps fragile de la solidarité. Actions associatives, souci de la relation et critique des institutions, *Cahiers millénaire 3*, n°26, tome 1, février, p. 69-72.
- RAVON B., LAVAL C., 2015, *L'aide aux "adolescents difficiles". Chroniques d'un problème public*, Toulouse, Érès.
- RAYOU P., 2006, Ni tout à fait mêmes, ni tout à fait autres. Les territoires et calendriers scolaires des enfants et des jeunes, p. 217-224, In: *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR.
- RAZY É., 2014, La pratique de l'éthique : de l'anthropologie générale à l'anthropologie de l'enfance et retour, *AnthropoChildren : Perspectives ethnographiques sur les enfants & l'enfance*, n°4, p. 9-28.
- RECMA, 2019, Dossier « L'entreprise de l'ESS », *RECMA*, 2019/3, n°353.

- ROBIN P., JOIN-LAMBERT H., MACKIEWICZ M.-P., 2016, Les recherches avec les enfants et les jeunes en difficulté : spécificités éthiques et méthodologiques, *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°18, p. 1-14.
- ROBIN P., MACKIEWICZ M.-P., GOUSSAINT B., DELCROIX S., et al., 2014, *Les jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde, une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance*, rapport pour l'ONED.
- ROBBINS L., 2007 [1932], *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Auburn, Ludwig von Mises Institute.
- SCELLES R., 2012, Placement conjoint des fratries et maltraitements intrafraternelles dans l'Aide sociale à l'enfance, *Informations sociales*, 173(5), p 114-119.
- SERVET J.-M., 2007, Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire, *Revue Tiers Monde*, 2007/2, n° 190, p. 255-273.
- SIROTA R., 1993, Le métier d'élève. Note de synthèse, *Revue française de pédagogie*, volume 104, p. 85-108.
- SIROTA R. (dir), 2006, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR.
- SIROTA R., 2015, Enfance et socialisation au quotidien, *Revue internationale de l'éducation familiale*, n°37, p. 9-16.
- TRONTO J.- C., 2009 [1993], *Un monde vulnérable, pour une politique du care*, La Découverte.
- TURBIAUX C., 2010, Accueil familial et professionnalisation, *Empan*, n°80, p. 22-31.
- VERMERSCH P., 2011 [1994], *L'entretien d'explicitation*, Paris, ESF.
- WARD J., 2012, Comprendre l'engagement dans l'aide : le modèle d'engagement processuel, *Vie sociale*, n°4, p. 163-174.
- WITTORSKI R., 2008, La notion d'identité collective, in : KADDOURI M., LESPESSAILLES C., MAILLEBOUIS M., VASCONCELLOS M. (éd.), *La question identitaire dans le travail et la formation: contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris, L'Harmattan, p. 195-213.

ANNEXES

1 Analyse des EDE - Illustrations

EDE 1 - Analyse du choix de situation « quotidien » du permanent du LVA M : illustration du « dedans »

EDE 1 Quotidien	Zoom 1 Choix	Zoom 1 Valeurs agies
Le temps d'écran	Une façon de dire les choses pour qu'elle comprenne à demi-mots	Le choix des mots, qu'elle comprenne dans ma façon de lui fixer des objectifs individuels et différents

La situation choisie par le permanent du LVA M implique un créneau horaire caractéristique de son quotidien quand il se retrouve seul à gérer le retour des jeunes accueillis au LVA en même temps que celui de ses propres filles. Dans ce créneau de deux heures (17h-19 heures), de nombreuses décisions sont à prendre pour gérer ce temps collectif qui implique d'opérer notamment une vigilance sur le fait ne pas laisser seuls certains jeunes ensemble (du fait de leurs pathologies) mais également de rester dans une forme d'individualisation pour respecter les caractéristiques de l'accueil de chacun (en fonction de leurs âges respectifs).

Dans le moment choisi, le permanent opère un focus sur une décision qu'il va prendre pour permettre à une jeune âgée de 17 ans de déroger à la règle d'accéder à son téléphone après 21 heures. Ce moment de quotidien implique donc là-aussi (comme pour les permanents précédents) un lien avec le cadre. Plusieurs prises d'information vont orienter rapidement le permanent sur la décision de déroger ce soir-là à la règle du temps d'écran : « *Je la trouve extrêmement sereine... je la vois arriver rayonnante, elle a envie de discuter... dans sa manière de parler, de bouger, de se poser... pas contractée, pas tendue* ». Progressivement, alors que la discussion s'engage sur un projet d'extension pour des chalets autonomes, la jeune va faire comprendre implicitement au permanent qu'elle est assez autonome pour gérer son temps d'écran. Il comprend assez vite où elle veut en venir mais il ne peut accéder positivement à sa demande devant les autres jeunes accueillies qui n'ont ni le même âge ni le même accès à l'autonomie. Tout va alors se jouer dans le choix des mots pour lui faire comprendre qu'il ne dit pas non mais qu'il ne peut pas le formuler explicitement en présence des autres (notamment une jeune qui pourrait légitimement demander la même chose (même âge mais pathologie autre).

Pour le permanent ici, la valeur agie mobilisée implique de prendre en considération que « *tout le monde a un rythme différent... et le cadre je préfère que ce soit entre deux... et après dans la manière de le dire, je veux qu'elle entende pourquoi je lui dis ça, je veux qu'elle comprenne d'elle-même parce que je ne veux pas en expliquer trop devant Jade... Faire attention à la manière dont je lui dis pour qu'elle ne réagisse pas et l'autre non plus... j'ai entendu, mais là je ne peux pas te répondre* ».

maintenant ». La jeune accèdera à son temps d'écran supplémentaire ce soir-là mais au-delà, le permanent indique que l'échange qui a eu lieu va bien au-delà de cette dérogation dans la mesure où il a pu partager avec elle d'autres éléments de son accueil tels que son vécu de stage ou la construction des chalets. La valeur agie mobilisée ici autour du choix des mots engage plus largement l'adaptation du permanent à la situation de chaque jeune et l'observation de son évolution. Ces éléments permettent au permanent (mais également à son épouse dans la mesure où les filles du couple partagent ce temps avec les jeunes du LVA et qu'elle peut être en mesure d'intervenir à tout moment) de : « *déroger au cadre parce que là c'était adapté... elle était détendue... je n'ai pas d'autres tensions à gérer* ».

EDE 1 - Analyse du choix de situations « quotidien » du permanent du LVA Y : illustration du « dehors »

EDE 1 Quotidien	Zoom 1 Choix	Zoom 1 Valeurs agies	Zoom 2 Choix	Zoom 2 Valeurs agies
Situation 1 : Foot	Arbitrage	Être juste	Composition des équipes	Être présent
Situation 2 : Équitation	Temps d'échange près du cheval	Lever son mal-être	Temps d'échange en retrait	Le rassurer

Les deux situations choisies en lien avec ce qui spécifie le quotidien en LVA se déroulent à l'extérieur : une activité foot et une activité équitation.

Dans le cas de la situation foot, deux moments plus précis vont être explorés (zooms qui permettent d'accéder aux valeurs agies). Le premier moment est relatif à une prise de décision qui permet au permanent de préserver l'ambiance du match suite à un désaccord entre deux jeunes à propos d'une faute ; l'idée est de trouver un compromis rapidement (le permanent annonce alors un penalty chacun). Dans cette situation, c'est un sentiment de justice envers les deux équipes qui anime le permanent. Le deuxième moment concerne un jeune qui est rarement choisi au moment de la composition des équipes. D'un simple regard, le permanent va jouer de sa présence pour faire en sorte qu'il intègre rapidement une équipe. Cet acte de présence permet au jeune de se sentir moins exclu. Les autres jeunes comprennent assez vite ce qu'il convient de faire. Dans les deux moments explorés, l'activité foot est le support d'une intervention éducative qui assure le bien-être des jeunes et le respect des règles relatives aux activités collectives. Dans le premier cas, l'intervention est verbalisée et concerne deux jeunes en particulier (éviter le conflit). Dans le deuxième cas, l'intervention porte sur un regard qui, à lui seul, permet de rappeler les règles pour qu'un jeune évite de se retrouver à l'écart. Les valeurs agies concernent ici le sentiment de justice qui anime le permanent et la qualité de sa présence qui accompagne l'acte éducatif autour de l'activité football.

Pour illustrer son quotidien en LVA, le permanent Y va choisir spontanément une autre situation également relative à une activité extérieure. Il s'agit d'une activité équitacion au cours de laquelle deux zooms vont également être explorés. Elles concernent une intervention individuelle auprès d'un jeune qui vient de subir une moquerie au sujet de son histoire personnelle (début de l'activité équitacion). Ces deux zooms se succèdent et marquent deux étapes dans l'approche que le permanent va choisir ce jour-là pour intervenir auprès du jeune malmené. Dans la première étape, le permanent prend pour support la préparation du cheval pour échanger avec le jeune et lui permettre d'aborder l'activité dans de bonnes conditions. Plusieurs prises d'information au cours de cet échange (il regarde par terre, il ne sourit pas) lui indiquent que la priorité est d'enlever le mal-être du jeune. Il prononce alors des paroles rassurantes. La deuxième étape se déroule dans le réfectoire et se veut plus formelle. Le permanent rassure le jeune sur le fait que, certes les paroles prononcées par les autres jeunes au sujet de son histoire personnelle se voulaient blessantes mais que ces jeunes ne connaissent pas son histoire. Cela permet de recréer un lien de confiance à ce moment-là ; le jeune regarde à nouveau le permanent dans les yeux. En fin d'échange, le permanent passe à autre chose, à la fois en taquinant le jeune (le sourire revient) et en le valorisant au sujet de cette activité équitacion pour le motiver à poursuivre malgré ce qui vient de se passer. Plus tard, le permanent reprendra de façon très formelle les choses avec les jeunes concernés. Les valeurs agies qui caractérisent le quotidien du permanent du LVA Y impliquent ici la confiance et le lien qui vont permettre de rassurer le jeune quant à la nature confidentielle des informations relatives à son histoire personnelle mais également de lui rappeler le cadre protecteur dont il bénéficie dans son accueil.

EDE 2 - Analyse du choix de situations « cadre » du permanent du LVA C2 : illustration du « cadre de l'accueil »

EDE 2 Cadre	Zoom 1 Choix	Zoom 1 Valeurs agies	Zoom 1 Valeurs de référence
« rappel au cadre pour une jeune (plus de garçons au LVA)	Une phrase que le permanent va dire « <i>Je ne veux plus de garçons sur le LVA</i> »	La recentrer sur sa propre vie, qu'elle se reprenne	« <i>Mon fonctionnement, plutôt tranchant mais avant j'en parle</i> »

La situation choisie par le permanent du LVA C2 concerne une reprise des règles relatives à l'accueil des tierces personnes dans le LVA. Cette situation se déroule dans le bureau du permanent, une sorte de « représentation de l'autorité ». Les premières prises d'information réalisées par le permanent lui permettent de mesurer l'état d'esprit dans lequel la jeune va aborder cet entretien : « *Elle n'est pas très à l'aise...elle n'est pas souriante, elle est vraiment sur la défensive* ». Le fait de décider de réaliser cet entretien dans le bureau va permettre au permanent de puiser d'autres éléments dans son dossier ; il se rend alors compte que ses notes en classe ont baissé. C'est d'ailleurs par cet élément qu'il décide finalement de commencer l'entretien avant d'évoquer la question de la venue des garçons dans le LVA. Dans le premier temps de l'entretien, la jeune reste debout pendant que le permanent lui déroule les éléments d'inquiétude. La jeune se met à pleurer. Le permanent explique que son rôle, à ce moment-là, dans le bureau, est de reposer le cadre sachant que l'autre permanente saura accueillir les pleurs de la jeune à la sortie de l'entretien (on retrouve ce partage des tâches présent dans ce même LVA pour la situation relative au quotidien). Le permanent ajoute en parlant de la jeune : « *Elle a besoin d'une famille* » ; il élargit également à la question de la solitude qui accompagne les jeunes accueillis dont il assure la prise en charge, une solitude qui les amène à établir des fréquentations qui ne sont pas toujours très recommandables. À travers cet entretien, nous avons donc également accès aux autres éléments de l'entretien qui vont se dérouler avec la deuxième permanente. Cette place du « couple » semble d'ailleurs communément orienter les permanents du groupe à « ethos professionnel familial ». Mais au-delà de ce modèle familial que les deux permanents instaurent vis-à-vis des jeunes, on va également trouver dans le discours que le permanent tient à la jeune à ce moment-là une référence à l'histoire familiale de la jeune, notamment l'histoire de sa mère (« *Sa mère a eu plusieurs hommes dans sa vie, donc elle les a connus, pour en finir à un suicide et Léa de devenir orpheline* »).

La valeur agie qui guide le permanent à ce moment-là, partant du constat qu'elle s'éparpille, est de la « recentrer sur sa propre vie ». Il va donc poursuivre sur la question scolaire.

Cet épisode autour de l'accueil des garçons s'appuie sur une compréhension de ce que la solitude de la jeune peut l'entraîner à enchaîner les relations (« on peut comprendre qu'elle ait besoin de s'assurer qu'il y a aura toujours quelqu'un auprès d'elle, mais pas à n'importe quel prix »). Cet épisode permet au permanent d'enchaîner de nouveau sur la question des notes pour faire comprendre à la jeune qu'elle doit se reprendre d'une façon générale.

Ici, ce n'est pas tant le cadre éducatif qui est mobilisé (même si le règlement a été enfreint), c'est davantage le cadre de l'accueil qui permet de remobiliser la jeune de façon plus générale sur l'ensemble de sa vie.

EDE 2 - Analyse du choix de situations « cadre » de la permanente du LVA C1 : illustration du « cadre normatif »

EDE 2 Cadre	Zoom 1 Choix	Zoom 1 Valeurs agies	Zoom 1 Valeurs de référence
<p><i>Situation 1 :</i></p> <p>Rappel à la loi après altercation avec un jeune</p>	<p>Le moment qui suit l'accusation</p>	<p>Aller jusqu'au bout, le mettre face à ses actes et la réalité</p>	<p>La loi comme repère structurant</p>

La situation choisie par la permanente du LVA C1 concerne un rappel à la loi qui dépasse le cadre strict du règlement du LVA mais qui sert de référence au contrat éducatif passé avec le jeune. La permanente demande au jeune de descendre des étagères sur lesquelles il s'est assis et il refuse. Elle le met à terre. À ce moment-là, il l'accuse de maltraitance et ce n'est pas la première fois que cela arrive. Elle lui fait un rappel à la loi sur la question des fausses accusations et le renvoie au fait que ce type de comportement pourrait mettre fin à son accueil au LVA. La loi sert ici de repère pour que le jeune affronte la réalité et se confronte à ses actes. La valeur de référence qui guide la permanente rejoint l'idée d'un pacte éducatif qui implique des engagements réciproques, à l'instar des situations choisies par le LVA Y.

Le cadre éducatif semble ainsi constituer une caractéristique du groupe des permanents dont les valeurs s'ancrent dans un ethos professionnel institutionnel venant guider leurs pratiques. Ce cadre éducatif semble être mobilisé communément par les permanents de ce groupe dans les situations relatives au rappel du cadre (comme le « dehors » est apparu comme une caractéristique commune dans les situations mobilisées en lien avec le quotidien).

2 Schémas spatiaux des LVA

Schéma spatial LVA C1/SAS

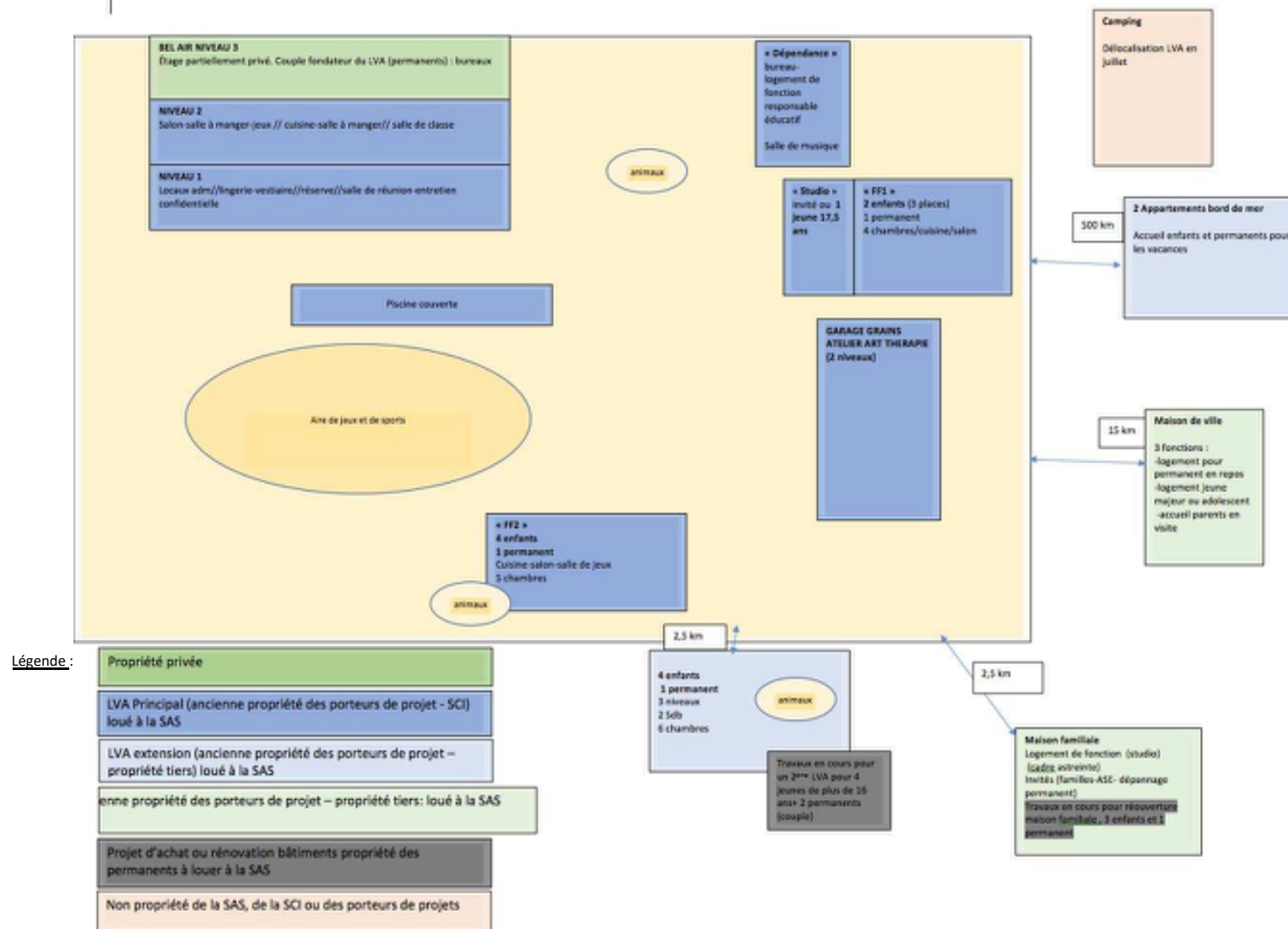


Schéma spatial LVA C2/association

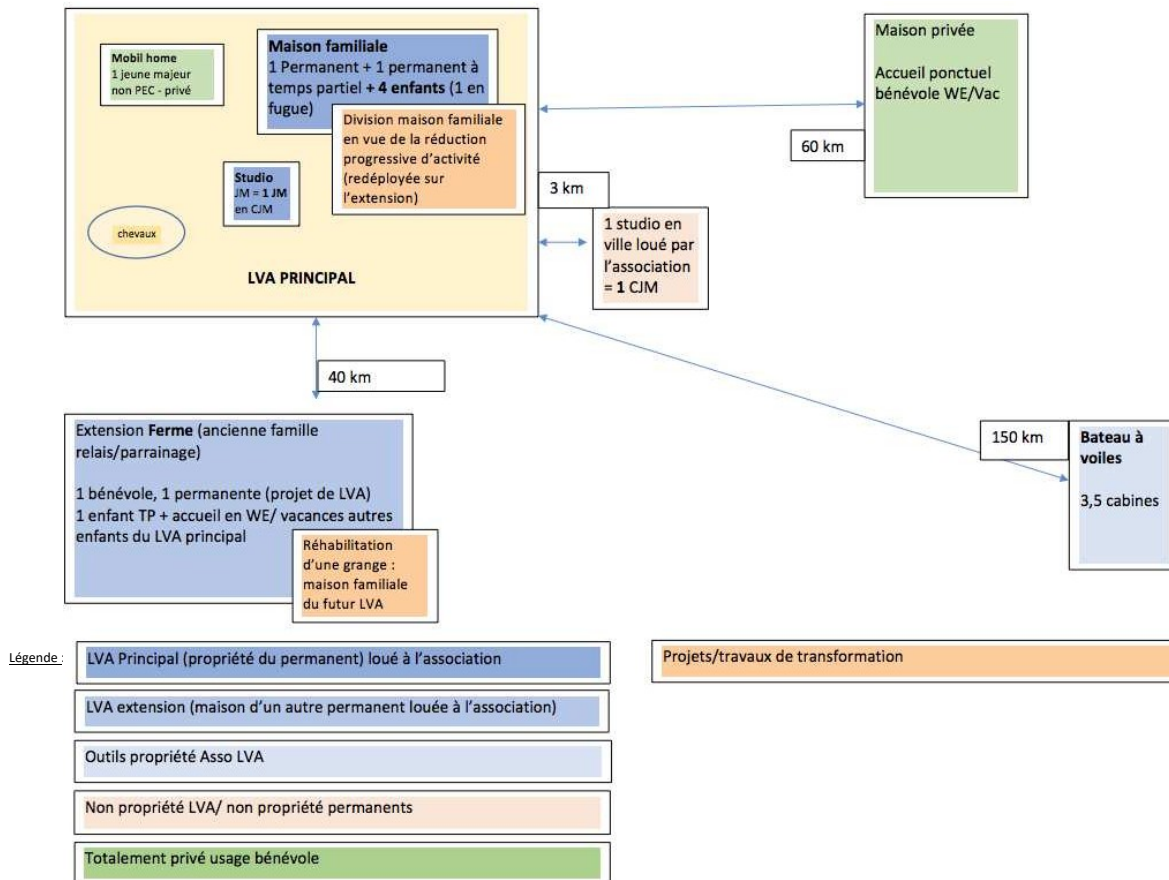
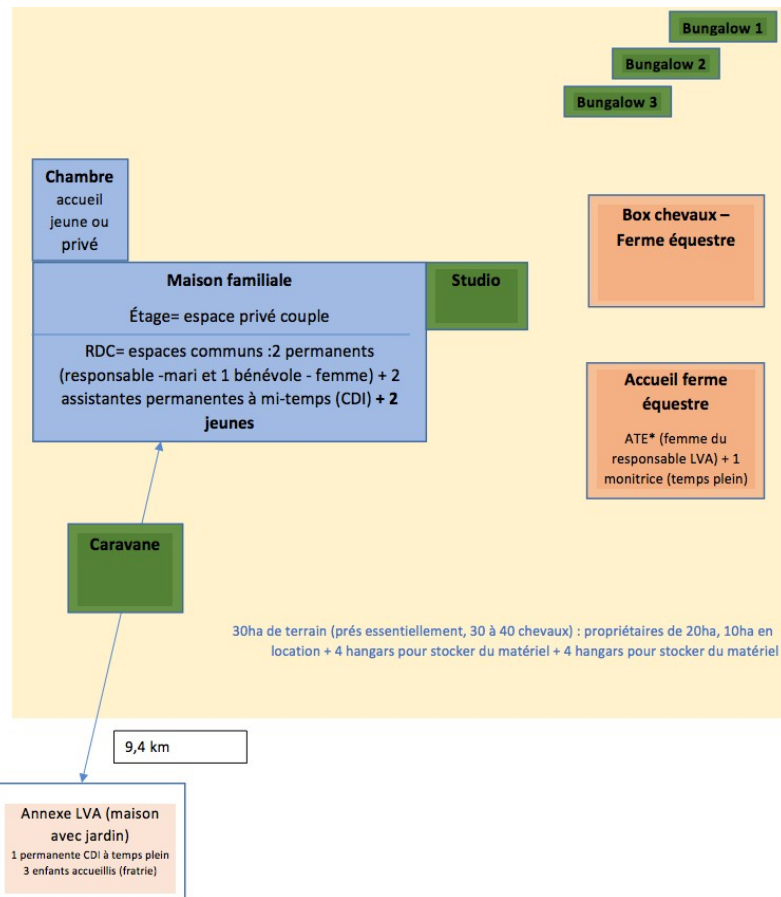


Schéma spatial LVA D1/statut d'indépendant



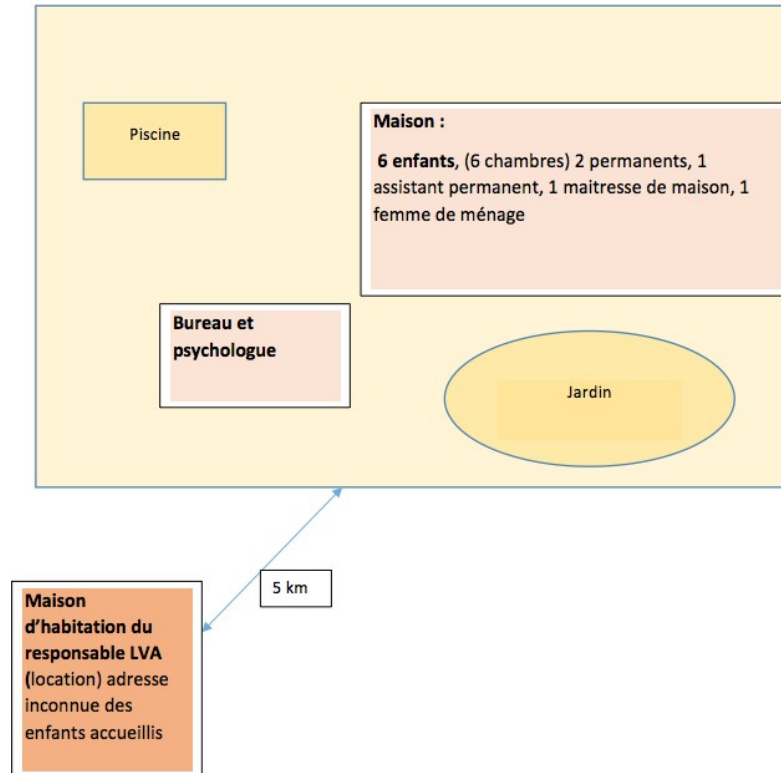
*accompagnateur de tourisme équestre

Légende

LVA Principal (propriété du permanent) loué à l'association
Hébergements locatifs (vacanciers, cavaliers)
Ferme équestre (propriété permanent, activité éco)
Non propriété LVA/ non propriété permanents

Schéma spatial LVA

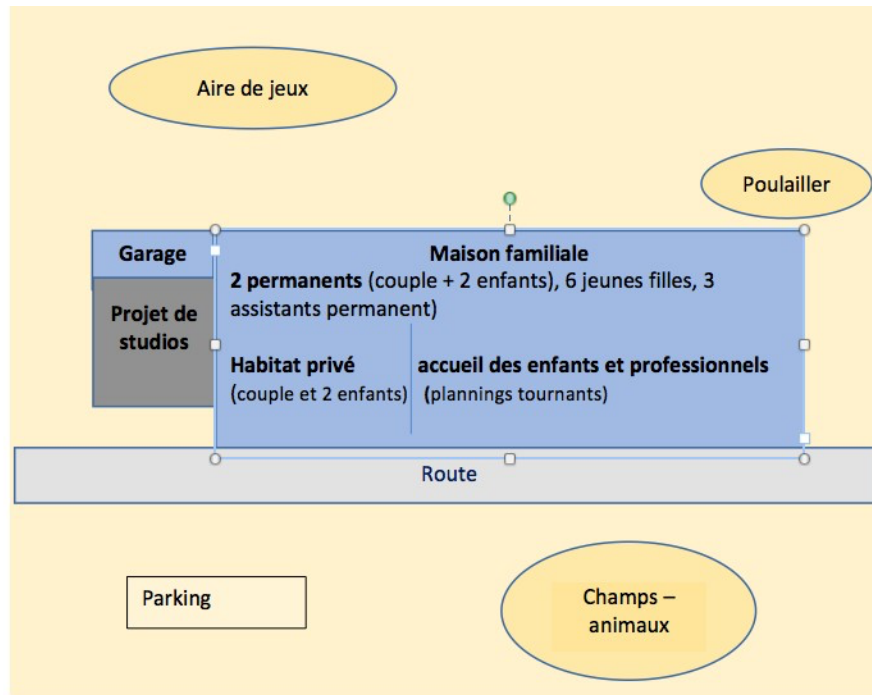
LVA D2 – Association - Location du LVA à un propriétaire privé



Légende :

LVA, loué par l'association
Habitation permanente du responsable du LVA (location)

Schéma spatial LVA M/association



Légende :

LVA propriété couple permanents loué à la SAS

Projet de modification du bâti

Schéma spatial Y/LVA SARL

